

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'ÉTAT ET LE PLACEMENT DES CHÔMEURS AU QUÉBEC.
LES PREMIERS BUREAUX D'EMPLOI PUBLICS, 1909-1932

THÈSE
PRÉSENTÉE
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DU DOCTORAT EN HISTOIRE

PAR
FRANÇOIS BISSON

AOÛT 2007

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je voudrais tout d'abord exprimer ma reconnaissance à mon directeur de thèse, Jean-Marie Fecteau, historien émérite de l'Université du Québec à Montréal. Son suivi intelligent, son support éclairé et ses conseils professionnels et personnels furent essentiels à la construction, parfois ardue, de cette thèse de doctorat. Je me souviendrai de nos rencontres structurantes et apaisantes à l'*Intrus*. Je voudrais remercier aussi grandement mon second directeur James Struthers, historien chevronné de l'Université Trent. Ses commentaires judicieux et éclairants et ses pistes d'analyses expertes en matière de chômage firent grandement avancer cette thèse et améliorer l'argumentaire. Thanks Jim ! Un merci tout spécial à cette gardienne du temple si compréhensive et professionnelle du département d'histoire, Pauline Léveillé. Je remercie, pour leur soutien financier, le Centre d'histoire des régulations sociales, le Collectif de recherche sur l'itinérance, le Centre de recherches sur les innovations sociales et économiques et la Chaire de recherches Hector-Fabre.

Je voudrais exprimer ma très grande gratitude à ma mère. Son support inconditionnel aimant et chaleureux me fut vital comme refuge affectif lors des moments de fragilité de rédaction.

Un beau et profond merci à mon père qui me supporta jusqu'au bout. Sa confiance et sa croyance en moi et en ma démarche intellectuelle furent indéfectibles et rassurantes.

Enfin, je voudrais exprimer chaleureusement et tendrement ma reconnaissance à ma fiancée Anne-Marie. Son amour, sa compréhension emplies de tendresse, sa présence et son écoute du thésard dans le doute me donnèrent le courage de poursuivre ce travail solitaire et exigeant. Elle fut mon phare amoureux dans les tempêtes de brouillard. Nos évasions dans la nature me permirent de ventiler mes pensées. Merci ma belle diaphane ...

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	ix
LISTE DES TABLEAUX	xiv
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	xvi
RÉSUMÉ	xvii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1	
PRÉLUDE À L'ÉTAT DE LA QUESTION : LE CHÔMEUR ENREGISTRÉ ET LES BUREAUX D'EMPLOI PUBLICS	8
1.1 Introduction	8
1.2 La notion de chômage : concepts de référence.....	9
1.2.1 Limites conceptuelles du chômage.....	9
1.2.2 Naissance discursive du vocable de chômage.....	12
1.2.3 Nature urbaine du chômage.....	13
1.2.4 Stabilisation du travail et chômage.....	15
1.3 Naissance du chômeur : la fin d'un pauvre.....	18
1.3.1 Imbrication de la pauvreté et du chômage.....	18
1.3.2 Incertitude du travail et expérience du chômage de l'ouvrier.....	21
1.3.3 Séparation du chômage de la pauvreté.....	22
1.3.4 Les réformistes sociaux du travail des années 1910.....	26
1.3.5 La classe ouvrière et le chômeur.....	29
1.4 Quelques études contemporaines modifiant la nature du chômage.....	32
1.4.1 Cycles économiques et chômage de l'industrie : Mitchell et Beveridge.....	32
1.4.2 Le concept d'armée de réserve d'ouvriers.....	34
1.4.3 L'organisation de l'industrie : Taylor et Bedaux.....	36
1.5 L'étiquetage des chômeurs : théorisations et analyses.....	39
1.5.1 Le rapport salarial et l'espace social.....	39
1.5.2 Position institutionnelle et homogénéisation.....	40
1.5.3 L'enregistrement et la sédentarisation.....	41
1.5.4 Les anticipations institutionnalisées.....	42

1.5.5 L'identification générale du chômeur.....	45
1.5.6 Le dénombrement des chômeurs : emploi, chômage et inactivité.....	47
1.6 Les outils de comptabilisation gouvernementale des chômeurs.....	51
1.7 Les mesures étatiques pour contrer le chômage.....	54
1.7.1 Une historiographie centrée sur la condition des ouvriers en chômage.....	54
1.7.2 L'historiographie des mesures gouvernementales de chômage.....	57
1.7.3 L'historiographie des bureaux de placement publics et privés	58
 PARTIE 1	
L'ÈRE PROVINCIALE (1910-1917)	65
 CHAPITRE II	
LES BUREAUX DE PLACEMENT ISSUS DE LA LOI PROVINCIALE DE 1910 ET LES AGENCES D'EMPLOI PRIVÉES À MONTRÉAL	67
2.1 Introduction	67
2.2 Les origines : la législation ouvrière québécoise de 1890 à 1910	67
2.3 La distribution gouvernementale du travail.....	72
2.4 Loi québécoise des bureaux de placement de 1910 et pressions syndicales	77
2.5 Une source d'inspiration : le modèle bostonnais.....	81
2.6 L'implantation des bureaux provinciaux de Québec et de Montréal, 1911.....	83
2.6.1 Le bureau de placement provincial de Québec.....	83
2.6.2 Le bureau de placement provincial de Montréal.....	85
2.7 Les bureaux d'emploi privés payants de Montréal.....	89
2.7.1 L' <i>ethnicité</i> des bureaux d'emploi privés payants.....	93
2.7.2 Les agences de placement privées et les ouvrières.....	95
2.7.3 Le bureau public gratuit comme palliatif aux abus des agences payantes.....	97
2.8 La loi de 1910 et l'inspection des agences de placement payantes.....	100
2.9 Le fonctionnement général du bureau de placement provincial pour ouvriers.....	101
2.9.1 Les formulaires pour employeurs et demandeurs d'emploi.....	102
2.9.2 Promotion du bureau public auprès des ouvriers et des patrons.....	104
2.9.3 Conditionner le comportement des ouvriers et régulariser le travail.....	108
2.10 Conclusion.....	111

CHAPITRE III	
LE SOLLICITEUR D'EMPLOI ET LE BUREAU DE PLACEMENT	
PROVINCIAL DE MONTRÉAL, 1911-1918	114
3.1 Introduction	114
3.2 La production d'une première statistique du chômage québécois.....	115
3.3 Les opérations au bureau de placement provincial de Montréal.....	117
3.3.1 Le registre des opérations du bureau public : les rubriques.....	118
3.4 La dynamique de placement public vue à travers les statistiques compilées	121
3.4.1 Les emplois à l'extérieur et à l'intérieur de la municipalité	121
3.4.2 Les chômeurs célibataires et les chômeurs pourvoyeurs.....	128
3.4.3 Les très jeunes ouvriers de moins de 16 ans.....	133
3.4.4 Les garçons et les filles chômeurs de 14 à 17 ans.....	134
3.4.5 L'ouvrier syndiqué et le solliciteur d'emploi	137
3.5 Conclusion	143
PARTIE 2	
L'ÈRE FÉDÉRALE (1918-1932)	147
CHAPITRE IV	
LA LOI FÉDÉRALE DE COORDINATION DES BUREAUX DE	
PLACEMENT ET LE SERVICE D'EMPLOI DU CANADA, 1918-1922	151
4.1 Introduction.....	151
4.2 Coordonner le placement national des chômeurs canadiens en 1918	152
4.2.1 La loi de coordination et les nouvelles règles administratives.....	154
4.2.2 Élargissement de la clientèle admise dans les bureaux du Québec.....	157
4.2.3 Les subventions fédérales aux bureaux provinciaux.....	157
4.2.4 La pression administrative du gouvernement sur les agences privées.....	158
4.3 Le Service d'Emploi du Canada.....	164
4.3.1 La mise en place du SEC.....	164
4.3.2 La formation du personnel du SEC et le domaine universitaire.....	165
4.3.3 La structure du SEC et l'objectif de distribution de la main-d'œuvre.....	168

4.3.4	La nécessaire visibilité du Service d'Emploi.....	171
4.3.5	L'enregistrement national.....	172
4.4	Le Conseil du Service d'Emploi du Canada.....	175
4.4.1	La mise en place et la composition du Conseil du Service d'Emploi.....	175
4.4.2	La première réunion annuelle du Conseil.....	179
4.5	Vers la déresponsabilisation du pouvoir fédéral?.....	180
4.5.1	Un contexte politique et social canadien défavorable.....	181
4.5.2	Le recul du fédéral et ses effets sur le Service d'Emploi du Canada.....	184
4.6	Conclusion.....	186
CHAPITRE V		
LE BUREAU DE PLACEMENT PROVINCIAL DE MONTRÉAL, 1911 À 1932 : LES CYCLES D'OPÉRATIONS ET LE MARCHÉ DE L'EMPLOI		
5.1	Introduction	188
5.2	Les bureaux de placement québécois sous le Service d'Emploi du Canada.....	188
5.2.1	Des procédures administratives nouvelles.....	189
5.2.2	Les quatre rouages du placement public.....	189
5.2.3	Les bureaux de placement du Québec après 1918.....	192
5.3	Le traitement des sources.....	194
5.4	L'enregistrement des sans-travail au bureau de placement.....	195
5.4.1	Les inscriptions de chômeurs.....	196
5.4.2	La hausse des inscriptions au bureau public après 1918.....	197
5.4.3	Le plateau d'enregistrements élevés entre 1925 et 1929.....	200
5.4.4	Les chômeuses inscrites au bureau public d'emploi de la métropole.....	203
5.5	Les emplois signalés par les employeurs au bureau d'emploi.....	206
5.5.1	L'offre d'emploi masculine.....	206
5.5.2	La fiabilité des taux de chômage calculés au Canada en 1920.....	210
5.5.3	Les postes vacants féminins et masculins à pourvoir.....	212
5.5.4	Les emplois disponibles au bureau public et les chômeurs enregistrés.....	215
5.6	Les ouvriers et ouvrières référés à un emploi par le bureau public	219
5.6.1	Les chômeurs référés à un emploi vacant.....	219

5.6.2 Les ouvriers référés à un travail et les chômeurs placés.....	221
5.7 Les chômeurs et chômeuses placés à une occupation par le bureau.....	223
5.7.1 Les femmes inscrites placées à un emploi.....	223
5.7.2 Les hommes inscrits et les chômeurs placés à un travail.....	224
5.7.3 Des courbes parallèles entre les chômeurs placés et enregistrés.....	226
5.8 Crise des années 1930, bureaux publics et camp de secours pour chômeurs	228
5.9 La phase finale de la lutte aux agences d'emploi privées, 1932	231
5.10 Conclusion.....	233
 CHAPITRE VI	
L'ACTIVITÉ DES BUREAUX D'EMPLOI QUÉBÉCOIS : LE PROFIL	
DES EMPLOIS ET LA COORDINATION NATIONALE, 1922-1931	
6.1 Introduction	237
6.2 Le profil général des placements	238
6.2.1 Les sources présentes et utilisées	238
6.2.2 Des emplois réguliers et du travail occasionnel.....	241
6.2.3 Le profil des catégories d'emploi	243
6.3 La grande industrie manufacturière	245
6.3.1 Le secteur manufacturier, le bureau public et les syndicats	246
6.4 La grande industrie forestière et ses demandes d'ouvriers manuels	251
6.4.1 Le capital papetier de Trois-Rivières et son absence des bureaux	255
6.4.2 Les différents emplois du secteur du bois	256
6.4.3 La grande dépression de 1930 et le secteur forestier	258
6.5 Le premier solliciteur d'emploi : le travailleur de la construction	260
6.6 Du travail pour le chômeur comme ouvrier agricole	267
6.7 Les ouvriers du secteur des transports	268
6.8 Le secteur des services et le domaine hôtelier	269
6.9 Les postes dans le commerce et la vente	271
6.10 Le bureau de placement public et son département des femmes	273
6.10.1 Les secteurs féminins privilégiés	273
6.10.2 Des domestiques et des servantes	276

6.10.3 Quelques emplois féminins dans le commerce et la vente	280
6.10.4 Le capital manufacturier de Québec et le département des femmes	281
6.10.5 Le bureau de Trois-Rivières : forte présence féminine et incompétence	284
6.10.6 Un contraste : le bureau public de Hull et le peu d'emploi féminin	286
6.11 Lutte au chômage sectoriel québécois et transferts interprovinciaux	288
6.11.1 Les lieux de transferts provinciaux à l'extérieur du Québec	291
6.11.2 Le placement local et le transfert extérieur	291
6.11.3 Le transfert interrégional dans la province de Québec	293
6.12 Le spectre de l'emploi déqualifié	294
6.13 Conclusion	297
CONCLUSION	300
APPENDICE A	
FIGURES ET TABLEAUX SUR LA CLIENTÈLE DES BUREAUX	
DE PLACEMENT PUBLICS, 1911-1931	315
BIBLIOGRAPHIE	330

LISTE DES FIGURES

Figure		Page
1.1	Illustration du chômeur des années de crise (1913-1915) et de sa relation entre la charité et le travail (<i>New York Evening Mail</i> , 23 janvier, 1915)	25
1.2	Les chevauchements entre l'emploi, l'inactivité et le chômage. (Tirée de Freyssinet, <i>Le chômage</i> , 1998)	48
2.1	Le Temple du Travail (<i>Labor Temple</i>) de Montréal de la rue Saint-Dominique, quartier général d'organisations du travail. (<i>Montreal Witness</i> , 31 août 1912)	74
2.2	Façade de l'édifice Bloomfield, sur la rue Craig, où opérera le bureau de placement provincial gratuit de Montréal en 1911. (<i>La Presse</i> , 11 janvier 1911)	85
2.3	Denses activités de travailleurs et des tramways au centre-ville de Montréal en 1912, dans le secteur des rues Bleury et Craig. (<i>Montreal Standard</i> , 31 août 1912)	86
2.4	Ouvriers immigrants assis à l'extérieur d'une agence d'emploi commerciale du Montréal des années 1900. (<i>Montreal Daily Witness</i> , 13 juin 1908)	91
2.5	Une foule d'ouvriers en file d'attente à l'extérieur du bureau de placement du Canadien Pacifique de la rue Saint-Antoine à Montréal. (<i>Montreal Star</i> , 18 mai 1912)	93
2.6	Ouvriers immigrants attendant, en face d'un bureau d'emploi italien à Montréal les emplois sur les chantiers de construction débutants au printemps. (<i>Montreal Witness</i> , 24 avril 1913)	95
2.7	Ouvrière « anxieuse » consultant, sur la rue, les petites annonces à la recherche d'un emploi dans le Montréal des années 1900. (<i>La Patrie</i> , 1905)	96
2.8	Travailleurs en recherche d'emploi consultant les journaux dans les rues de Montréal au cours des années 1900. (<i>La Patrie</i> , 1905)	106

Figure	Page
3.1 Le registre des opérations du Bureau de placement pour ouvriers de Montréal, du 1 ^{er} juillet 1911 au 30 juin 1912. (Québec, Min. des Travaux publics et du Travail)	120
3.2 Nombres de fiches de demandes de main-d'œuvre des employeurs, en ville et hors de la ville, enregistrées au bureau de placement provincial de Montréal, 1911 à 1918.....	123
3.3 Courbes du nombre d'employés demandés par les employeurs et du nombre de chômeurs inscrits au bureau de placement provincial de Montréal, 1911-1919.....	125
3.4 Nombre d'ouvriers en chômage, pourvoyeurs et sans personne à charge, enregistré au bureau de placement de Montréal de 1911 à 1918.....	128
3.5 Nombre d'ouvrières inscrites avec ou sans personnes à charge, enregistrées au bureau de placement provincial de Montréal de 1911 à 1918.....	130
3.6 Nombre de garçons et de filles de moins de 16 ans s'enregistrant au bureau de placement provincial pour ouvriers de Montréal, 1911-1918.....	133
3.7 Jeune crieur de journaux de la rue Saint-Jacques à Montréal, 1905.....	135
3.8 Fabrique de tabac et ses jeunes travailleuses à Montréal vers 1890.....	136
3.9 Nombre d'enregistrement d'ouvriers syndiqués (<i>solliciteurs unionistes</i>) et total des chômeurs inscrits au bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1918.....	138
5.1 Lettre du surintendant général des bureaux de placement du Québec, Joseph Ainey, au directeur du Service d'Emploi du Canada, Richard Rigg, janvier 1928. (ANC, min. du Travail, RG 27, Employment Service of Canada).....	190

Figure	Page	
5.2	Nombre d'enregistrements de chômeurs masculins compilés au bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1931	196
5.3	Nombre d'enregistrements de chômeuses compilés au bureau provincial de placement de Montréal entre 1911 et 1931.....	203
5.4	Courbes comparatives du nombre d'enregistrements des hommes et des femmes au bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1931.....	205
5.5	Nombre de postes vacants masculins, demandes de main-d'œuvre, signalés par les employeurs au bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1931. (Québec, ministère des Travaux publics et du Travail; Ottawa, ministère du Travail, <i>ESC</i>)	207
5.6	Taux de chômage nationaux annuels du Canada calculés par le ministère du Travail entre 1920 et 1933. (Tirée de Statistiques Canada, 1941)	210
5.7	Nombre de demandes de main-d'œuvre masculine et féminine enregistrées au bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1931. (Québec, ministère des Travaux publics et du Travail; Ottawa, ministère du Travail, <i>ESC</i>).....	213
5.8	Nombre de postes vacants signalés par les patrons et nombre d'inscriptions de chômeurs au bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1931. (Québec, ministère des Travaux publics et du Travail; Ottawa, ministère du Travail, <i>ESC</i>).....	218
5.9	Nombre d'ouvrières en chômage enregistrées au bureau de placement provincial de Montréal et nombre d'ouvrières placées à une occupation par ce bureau entre 1911 et 1931.(Québec, ministère des Travaux publics et du Travail; Ottawa, ministère du Travail, <i>ESC</i>)..	223

Figure	Page
5.10	Nombre d'enregistrements de chômeurs masculins et nombre de chômeurs placés par le bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1931 225
6.1	Échantillon des groupes d'occupations des placements au département des hommes du bureau d'enregistrement de Montréal, 1927 240
6.2	Répartition des occupations de 147 chômeurs placés à des «travaux d'occasion» par le bureau de placement provincial de Hull en 1926..... 241
6.3	Répartition des groupes professionnels masculins des 10 109 hommes placés à une occupation par le bureau d'enregistrement provincial de Montréal en 1928..... 243
6.4	Répartition des occupations de 4 215 chômeurs placés par le bureau de placement provincial de la ville de Québec en 1927 244
6.5	Répartition des occupations données à 1 437 chômeurs placés par le bureau provincial de placement de Sherbrooke pour l'année 1925..... 245
6.6	Publicité annonçant aux ouvriers et aux employeurs le service de placement du journal <i>La Patrie</i> du 20 mai 1912..... 249
6.7	Répartitions par occupations de 5751 hommes sans-travail placés dans le secteur de la construction (groupe X) par le bureau d'enregistrement provincial pour ouvriers de Montréal en 1926 262
6.8	Nombre d'ouvriers agricoles placés (ouvriers de ferme, jardiniers) par le bureau de placement provincial de Montréal, 1922-1931..... 268
6.9	Répartitions des placements de 513 chômeurs dans le groupe des transports (P) au bureau provincial de Montréal en 1928 269
6.10	Répartitions de 433 occupations masculines du groupe des services et hôtels (S) au bureau de placement provincial de Montréal en 1928 ... 270

Figure	Page
6.11 Répartitions de 92 hommes sans-travail placés dans le commerce et la vente (groupe T) par le bureau d'enregistrement provincial de Montréal en 1924.....	272
6.12 Répartitions par groupes professionnels du placement de 5 997 femmes chômeuses effectués par le bureau d'enregistrement provincial de Montréal au cours de l'année 1925.....	274
6.13 Répartition des occupations de 401 chômeuses placées par le bureau d'enregistrement provincial de Sherbrooke pour l'année 1925.....	275
6.14 Répartition de 5027 chômeuses placées dans les services privés et domestiques (groupe SN) par le bureau de placement provincial de Montréal en 1925.....	279
6.15 Répartition de 68 femmes chômeuses placées dans le secteur du commerce et de la vente (groupe T) par le bureau de placement provincial de Montréal (département des femmes) en 1925.....	281
6.16 Répartition des occupations de 378 femmes chômeuses placées par le bureau de placement provincial de la ville de Québec en 1927.....	282
6.17 Nombre de femmes placées dans le domaine manufacturier et du secteur des servantes par le bureau provincial de placement de Québec entre 1922 et 1931.....	283
6.18 Hommes placés et femmes placées au bureau d'enregistrement ouvriers provincial de Trois-Rivières entre 1922 et 1931.....	285
6.19 Hommes placés et femmes placées (occupations) par le bureau de placement provincial de Hull entre 1922 et 1931.....	287
6.20 Extrait du rapport annuel du bureau de placement provincial de Montréal de 1927 comprenant les différentes zones de placement	289
6.21 Illustration de flotteurs de billots sur une rivière du Québec en 1905	299

LISTE DES TABLEAUX

Tableau		Page
3.1	Nombre de demandeurs sollicitant un poste en ville et hors de la ville de Montréal au bureau de placement provincial, du 1er juillet 1911 au 30 juin 1918	126
3.2	Nombre de demandeuses sollicitant un poste en ville et hors de la ville de Montréal au bureau de placement provincial, du 1er juillet 1911 au 30 juin 1918	127
3.3	Solliciteurs avec quelqu'un à charge, total de personnes à charge et personnes à charge par solliciteur, au bureau de placement de Montréal, 1911-1918	131
3.4	Chômeuses avec quelqu'un à charge, total de personnes à charge et personnes à charge par chômeuse, au bureau de placement de Montréal, 1911-1918	132
3.5	Nombre de garçons et d'hommes enregistrés au bureau de placement provincial entre 1911 et 1918	135
3.6	Nombre de situations offertes aux garçons et aux filles enregistrés au bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1918.....	136
5.1	Opérations des bureaux de placement du Québec pour l'année 1922, par ville, nombre d'inscrits, postes vacants signalés par les employeurs, demandeurs référés et placés, répartis par sexe	192
5.2	Placement d'ouvrier forestier dans les bureaux d'Amos et Rouyn (Abitibi), 1929-1931	194

Tableau	Page
6.1	Placement d'ouvrier dans l'industrie du bois (<i>lumber</i>) par les bureaux provinciaux, dans leur zone régionale et par transfert de main-d'œuvre dans les autres provinces (Can), 1922-1931..... 254
6.2	Nombre de placement dans le secteur de la construction (X) par les bureaux de placement provinciaux entre 1922 et 1931..... 261
6.3	Nombre d'employés masculins, pourcentage et nombre ayant chômé, nombre de semaines de travail perdues et moyenne de semaines perdues par occupation à Montréal, du 1 ^{er} juin 1930 au 1 ^{er} juin 1931..... 264
6.4	Placements féminins par groupes professionnels et type d'occupations au bureau d'enregistrement provincial de Montréal, département des femmes, en 1925 276
6.5	Ouvriers forestiers placés par le bureau d'enregistrement provincial de Québec, dans sa zone, au Québec dans une autre zone et placés dans d'autres provinces 293

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ANC	Archives nationales du Canada
ANQ	Archives nationales du Québec
BNQ	Bibliothèque nationale du Québec
ESC	Employment Service of Canada
NEC	National Employment Commission
SEC	Service d'Emploi du Canada
SPC	Service de Placement du Canada
SNP	Service National de Placement
UER	Unemployment Emergency Relief

RÉSUMÉ

Ce travail aura pour but central d'analyser le fonctionnement des bureaux de placement publics pour ouvriers établis à Montréal et à Québec, en 1911, par le ministère provincial des Travaux publics et du Travail. Cette politique sera, par la suite, supervisée et financée, en 1918, par le gouvernement fédéral canadien. La Loi de coordination des bureaux de placement et le Service d'Emploi du Canada viendront ainsi, dans la période d'après-guerre, occuper le champ de la distribution de la main-d'œuvre au pays.

Notre thèse aura, dès lors, pour fonction d'étudier le programme provincial et le régime fédéral de bureaux d'emploi pour chômeurs et chômeuses au Québec. Cette analyse nous permettra, entre autres, de comprendre le processus de formation de la catégorie sociale de solliciteur d'emploi durant les années 1910.

Cette étude portera également un regard sur les agences de placement privées pour ouvriers et servantes opérant à Montréal à la même époque. La fermeture de ces agences payantes sera souhaitée notamment par les organisations ouvrières. Les critiques répétées des représentants syndicaux viendront ainsi pousser le gouvernement québécois à établir des bureaux de placement gratuits et désintéressés et à légiférer sur les agences privées.

Le réseau de bureaux de placement publics, nommés aussi bureaux d'enregistrement pour ouvriers, constitue un moyen d'intervenir sur le chômage de manière bureaucratisée et scientifique qu'il sera nécessaire d'analyser. Nous nous attacherons donc à comprendre la mécanique régulatrice et les caractéristiques de l'intervention étatique en ce domaine.

Cet exercice permettra d'ouvrir un champ historique nouveau au Québec, puisque l'historiographie, québécoise et canadienne, a peu porté d'éclairage sur les chômeurs et les chômeuses des années 1910-1920 et sur les bureaux de placement provinciaux coordonnés par l'État fédéral après la Première Guerre mondiale.

Ces premières décennies du 20^e siècle constituent pour le Canada et le Québec une période embryonnaire façonnant les prémises de la construction de l'État providence en matière d'assistance gouvernementale et nationale aux chômeurs et chômeuses du pays.

Mots-clés : Canada, Québec, Montréal, 1909, 1910, 1920, 1932, État, chômage, chômeur, travail, emploi, assurance-chômage, bureau de placement public, agence de placement privée, Stewart, Service d'Emploi du Canada, ministère du Travail, Travaux publics, bureau d'enregistrement, servante, journalier, bûcheron.

INTRODUCTION

La conception sociale et étatique du chômage dans les nations industrialisées se transforme globalement au tournant du 20^e siècle et, corrélativement, les formes d'intervention et la façon de penser le problème des sans-emploi. Les théories traditionnelles du travail et du chômage issues du 19^e siècle – principes du « laisser-faire » économique d'Adam Smith et idéologie libérale individualiste de LePlay – viendront côtoyer les descriptions et prescriptions nouvelles produites notamment par la science sociale et économique. L'ouvrage marquant de Charles Booth, *Life and Labour of the People in London* de 1889 et celui de William Beveridge, *Unemployment : A Problem of Industry* de 1909, sont significatifs de ce changement des analyses des questions socioéconomiques. Au Canada, une économie du travail modelée par l'idéologie de la « frontière », principalement dans les provinces de l'Ouest, renforce encore une conception individualiste de l'emploi et une croyance en un monde où l'offre de travail est quasi inépuisable.

En parallèle, un courant de pensée issu des autorités cléricales et rurales, et supporté en partie par les parlementaires québécois et canadiens (Henri Bourassa, en tête, sera un ardent défenseur du principe de colonisation), viendra encourager la mise en place, par l'État, de programmes de retour à la terre et de colonisation. Les colonies de chômeurs qui s'ouvrent dans les territoires de l'Ouest canadien (Manitoba, Saskatchewan) – qui verront, entre autres, un millier de Québécois et de Franco-américains de la Nouvelle-Angleterre, issu du Québec de la fin du 19^e siècle, transiter par Montréal dans ce retour au pays et à la terre – vont ainsi marquer le paysage national des années 1910. Au Québec, s'il y a abolition du ministère provincial de la colonisation en 1901, un nouveau ministère à la colonisation sera remis en place dans les années 1910. Il sera guidé par différents plans de colonisation (Plan Gordon, Plan Vautrin, Plan Roger-Auger) et visera à peupler, à l'aide d'une

population urbaine en chômage, des régions telles que l'Abitibi et le Saguenay-Lac St-Jean.

Par ailleurs, les sciences médicales, sociales et économiques, concourront à imposer un « monde de l'expert » qui prendra au cours du 20^e siècle une place de plus en plus importante dans la pratique descriptive et prescriptive touchant les problèmes sociaux engendrés par le chômage. Les nouveaux modèles sociétaux proposés par les idéologies collectivistes (socialiste, communiste), ainsi que le choc des réalités modernes représenté par l'urbanisation et l'industrialisation intensives, viendront transformer tant les comportements des chômeurs de la classe ouvrière que les façons de penser le travail et l'industrie.

Le terme de chômeur et le phénomène moderne du chômage industriel et urbain prendront leur sens, au Québec et au Canada, vers les années 1880-1890, période de crise économique occidentale qui verra une augmentation des manifestations publiques de sans emploi dans les cités industrielles nord-américaines et européennes. L'époque qui suivra sera celle de la prise de conscience sociale et étatique d'un acteur, le chômeur, qui rend obsolètes les représentations de la pauvreté traditionnelle et que les autorités urbaines et industrielles ne pourront plus ignorer. Tout au long des premières décennies du 20^e siècle, on tentera d'élaborer des hypothèses sur les causes et les effets de l'augmentation du chômage et de catégoriser ses victimes, pour ensuite prescrire des remèdes à ce mal social. Cette période charnière établit un pont entre les modèles industriels et sociosanitaires du siècle dernier et les conceptions modernes sur les questions économiques et de l'emploi. Cet espace temporel, marqué par des événements historiques majeurs pour les nations industrielles – notamment la Première Guerre mondiale et ses suites – constitue la genèse de la sécurité sociale institutionnelle canadienne en matière d'emploi. C'est dans ce contexte qu'apparaissent les bureaux de placement, initiative provinciale dont les services seront bientôt coordonnés par le Service d'Emploi du Canada, soit à partir de 1918.

Notre travail visera à mieux saisir à travers l'analyse de la gestion de ces bureaux, le sens des premières interventions publiques en matière de chômage au Québec. Pour ce faire, cet ouvrage étudiera principalement la ville de Montréal, métropole économique du Canada, entre 1911 et 1931, en tant que cité industrielle nord-américaine aux prises avec des phénomènes de chômage structurel comparables, toutes proportions gardées, au cadre londonien, parisien ou bostonnais.

Ayant produit déjà un mémoire de maîtrise traitant des chômeurs célibataires de Montréal se retrouvant au camp de secours de Valcartier durant la Dépression¹, nous avons voulu approfondir l'étude de ce champ d'analyse historique en élargissant à la fois le cadre temporel et conceptuel et le terrain d'investigation.

Notre problématique combinera, tout en les développant, les études québécoises centrées sur l'axe «pauvreté-charité» ou sur l'axe «industrie-mouvement ouvrier». Cette recherche a pour objet de comprendre les manifestations du sous-emploi et les mesures prises pour y faire face dans le cadre socioétatique des années 1910-1931. Ces premières décennies du 20^e siècle constituent pour les nations industrialisées une période embryonnaire constituant les prémises de l'État interventionniste en matière sociale et d'emploi.

Deux aspects principaux seront abordés : le réseau des bureaux de placement pour ouvriers du Québec et l'évolution de l'étiquette attachée au statut de solliciteur d'emploi. Le réseau de bureaux d'enregistrement constitue en effet un moyen d'intervenir sur le chômage de manière bureaucratisée et standardisée qu'il sera nécessaire d'analyser. Nous nous attacherons à comprendre la mécanique régulatrice et les caractéristiques de l'intervention étatique en ce domaine. La problématique de la gestion des chômeurs à Montréal par les bureaux de placement, et les conceptions du travail et du chômage les orientant, sera le fil conducteur de cette recherche.

¹ François Bisson, *La gestion des chômeurs célibataires sans-abri à Montréal lors de la Crise des années 1930 : le cas du camp de secours de Valcartier, 1932-1936*, M.A., Université du Québec à Montréal, 1999.

Si, comme nous le verrons dans le premier chapitre, l'historiographie sur le sujet est relativement abondante chez les historiens canadiens-anglais, britanniques et américains, elle est en revanche très peu étendue dans l'environnement historique québécois. Il n'y a pas d'étude approfondie s'attachant à analyser les représentations étatiques du chômage et les actions qui en découlent dans la sphère sociosanitaire, notamment la mise en place et la gestion des bureaux de placement publics au Québec entre 1900 et 1929.

Les documents issus des bureaux de placement apparaissent comme une source jamais vraiment exploitée qui possède un excellent potentiel documentaire. Notre travail de défrichage dans ces sources a permis de construire une étude sur le demandeur d'emploi et le système de bureaux d'enregistrement dans les différentes villes du Québec. La mise en statistique des données accumulées sur les chômeurs, exercice fondamental de la relation de l'État avec le chômage, passe, en partie, par les bureaux d'enregistrement nouvellement créés.

De fait, il n'est pas évident de trouver des sources sur les chômeurs et chômeuses québécois en 1910-1920. Ces derniers, comme tous les membres des classes populaires, ont très peu accès à la parole publique. Les sans-travail du début du 20^e siècle, dont la grande majorité n'est pas membre d'une organisation ouvrière qui parle, débat et écrit en leur nom, ne laissent que très peu de traces écrites. Certains historiens, tel que Burnett en Angleterre, ont pu utiliser les journaux ouvriers relatant les périodes de chômage; d'autres, comme Baskerville et Sager se sont servis des recensements de 1891. Portant notre éclairage sur le chômeur et la chômeuse et son rapport aux instances gouvernementales, notre approche s'inspirera davantage des études et analyses de James Struthers sur les politiques étatiques canadiennes, et de Christian Topalov, sur la construction du demandeur d'emploi en France.

Les sources consultées pour ce travail proviennent de plusieurs fonds. En tout premier lieu, les rapports annuels du ministère des Travaux publics et du Travail du Québec produit de 1910-1911 à 1931-1932 ont servi à alimenter notre étude. Ils

contiennent notamment des rapports des inspecteurs des établissements industriels sur les bureaux de placement privés et des comptes rendus des surintendants de bureaux de placement provinciaux de Montréal et Québec. On retrouve également dans ces rapports des statistiques sur les bureaux et leurs clientèles. Nous avons intégré ces statistiques dans une base de données, de façon à mettre au point des tableaux et des graphiques explicatifs sur les bureaux d'emploi.

Aux Archives nationales du Canada à Ottawa, le fonds du ministère du Travail du Service d'Emploi du Canada (administration, correspondance, règlements), contient, entre autres, plusieurs données et statistiques sur les cinq bureaux de placement du Québec (Montréal, Hull, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières)². Nous avons utilisé ces sources, notamment pour la construction de certains tableaux analytiques, par exemple ceux touchant les types d'occupation vers lesquels sont dirigés les chômeurs et chômeuses des villes de la province au cours des années 1920. Les documents du Conseil du Service d'Emploi du Canada, organisme consultatif du Travail, ont aussi été consultés³. Une analyse détaillée des sources concernant le

² Voir notamment, fonds du ministère du Travail (RG27), série H-1, volume 2112, dossier : 0-16-0-3-4, «Employment Service of Canada - Reports - Quebec, 1922-1932»; RG27, série H-1, volume 2067, dossier: Y9 «Employment Service of Canada Dept. of Labour - General Correspondence-R.A. Rigg, Director, 1936-1940»; RG27, série H-1, volume 2067, dossier : Y9, parties : 1, «Employment Service of Canada - Dept. of Labour - Weekly Reports, Section 1, 1938-1939»; RG27, série H-1, volume 2067, dossier : Y9, parties : 2-5, «Employment Service of Canada Dept. of Labour - Weekly Reports, 1939-1940»; RG27, série H-1, volume 2068, dossier : Y9, parties : 6-7-8, «Employment Service Reports, 1940»; RG27, série H-1, volume 2107, dossier : 9.0.5, parties : 1, «Employment Service - Private Employment Agencies-General Ontario, 1922-1929»; et RG27, série H-1, volume 2111, dossier : 0-10-4-0, «Employment Service - Relations with Immigration Dept re: Household Workers, 1924-1926».

³ Voir, ANC, Fonds du ministère du Travail (RG 27), volume 183, bobine T-10142, dossier : 614.05, «Conference of Employment Service Council of Canada. Ottawa, 12 May 1919»; volume 114, bobine T-10106, dossier : 600.02-82, «Verbatim report of Proceedings of the Sixth Annual Meeting of the Employment Service Council, held in Ottawa, 2-5 September 1924»; volume 116, bobine T-10107, dossier : 600.02-122, «Eighth meeting of the Employment Service Council of Canada, Ottawa, 23-24 June 1927»; volume 117, bobine T-10107, dossier : 600.02-133, «Ninth Annual Meeting, Employment Service Council of Canada, Ottawa, April 1928»; volume 117, bobine T-10107, dossier : 600.02-154, «Eleventh Annual meeting, Employment Service Council of Canada, May 1930 - Conference regarding Unemployment»; et volume 183, bobine T-10142, dossier : 614.05, «Employment Service Council of Canada, 1925-1935».

Service d'Emploi et une exposition du type de traitement seront présentées dans les chapitres cinq et six.

Des textes de loi, telles la *Loi provinciale des bureaux de placement* pour ouvriers du Québec de 1910 et la *Loi fédérale de coordination* des bureaux de placement de 1918 ont été utilisés. De même, les documents attenants à l'Entente fédérale-provinciale à la base de cette politique d'Ottawa, ont également été mis à contribution⁴. Il en est ainsi des commissions et études gouvernementales qui marquèrent la période. Nous pensons ici à la Commission Montpetit (1921), au Rapport final de la Commission d'enquête nationale du Travail (janvier 1938) ainsi qu'à la Commission Rowell-Sirois (mai 1940)⁵. Les informations incluses dans la *Gazette du Travail* ont complété ces sources diverses, de même que les bases de données du Centre d'histoire des régulations sociales de l'Université du Québec à Montréal, qui contiennent des données quantitatives et journalistiques intéressantes sur la période 1900-1921.

Après un premier chapitre présentant, en prélude, le cadre théorique et l'historiographie de la question du chômage et des bureaux d'emploi, la démonstration sera divisée en deux grandes parties.

Une partie intitulée, « L'ère provinciale, 1910-1917 », constitue le premier pan de notre étude. Cette partie englobera les deuxième et troisième chapitres. Le deuxième chapitre s'intéressera aux bureaux de placement publics issus de la loi

⁴ Québec, *Loi relative à l'établissement de bureaux de placement pour les ouvriers*, S.Q. 1910, c. 19 et Canada, *Loi de coordination des bureaux de placement*, S.C. 1918, c. 21. Voir, fonds du ministère de la Justice (RG 13), RG13, Justice, série A-2, volume 1945, dossier : 1920-1220, «Minister of Labour - Form of agreement with provincial governments Employment Offices Co-ordination Act», 1920; RG13, Justice, série A-2, volume 2161, dossier : 1919-1943, «Draft agreement with provincial Government under Employment Offices Coordination Act - From the Department of Labour»; et fonds du ministère du Travail, RG27, série H-1, volume 2113, dossier : 1-2-4, *Employment Offices Co-Ordination Act - Quebec, 1918-1926*; RG13, Justice, série A-2, volume 2029, dossier : 144412, *Labour- Repeal of Employment Offices Co-Ordination Act, 1942*.

⁵ Canada, ministère du Travail, *Rapport final de la Commission d'enquête nationale du Travail*, Ottawa, janvier 1938 ; Canada, *Rapport de la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces*, Rapport Rowell-Sirois, Ottawa, 1940.

provinciale de 1910 ainsi qu'aux agences d'emploi privées à Montréal. Le troisième chapitre analysera les registres statistiques et les demandeurs d'emploi du bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1918.

Une seconde partie, « L'ère fédérale, 1918-1931 », réunira les quatrième, cinquième et sixième chapitres. Le quatrième chapitre étudiera la loi fédérale de coordination des bureaux de placement de 1918 et le Service d'Emploi du Canada. Le cinquième chapitre approfondira l'analyse en s'intéressant aux cycles des opérations et au marché de l'emploi répertoriés au bureau de placement de Montréal entre 1911 et 1931. Le sixième chapitre s'intéressera aux secteurs d'occupations du demandeur d'emploi québécois des années 1920.

Finalement, cette thèse se veut une contribution à l'étude de la construction de l'État providence canadien et québécois. Une question se pose alors : le bureau de placement public ne serait-il pas la première institution étatique permanente en matière d'aide aux chômeurs, et ne contribuerait-il pas à changer les habitudes de recherche d'emploi des ouvriers canadiens et leur rapport à l'État? Le gouvernement commencerait-il à être considéré par le travailleur en recherche d'emploi comme un acteur institutionnel?

En l'occurrence, notre étude tentera d'infirmer ou de confirmer l'hypothèse de la précocité des interventions gouvernementales dans le domaine du travail et du chômage au Québec, qui se concrétise principalement par la mise en place de bureaux de placement pour ouvriers en 1911. Les études sur le chômage des théoriciens du travail et de l'industrie, tels que Beveridge, commencent, dès 1909, à établir les bases d'un nouveau rapport entre l'État, le Capital et le Travail. Ces nouvelles théories ont-elles influé sur la conception des bureaux d'emploi du Québec?

Dès lors, une part de la genèse de l'État providence portant sur le Travail trouvait-elle sa source, au cours des années 1910, dans ce rôle accru de la sphère étatique en matière de régulation de la main-d'œuvre nationale au Canada?

CHAPITRE I

PRÉLUDE À L'ÉTAT DE LA QUESTION : LE CHÔMEUR ENREGISTRÉ ET LES BUREAUX D'EMPLOI PUBLICS

1.1 Introduction

Ce chapitre, se présentant comme un prélude théorique et historiographique, commencera par exposer quelques concepts délimitant les frontières de la notion de chômage. La naissance du chômeur au début du 20^e siècle et sa relation face à l'ensemble des masses paupérisées seront abordées par la suite. Poursuivant l'analyse, ce chapitre portera un éclairage sur les études contemporaines qui modifient la définition du chômage. Les limites et les possibilités de la classification des chômeurs – pratiques centrales des socioéconomistes et des réformistes de la période – seront étudiées sous diverses facettes. Dans ce contexte, nous verrons que les bureaux d'enregistrement publics, ainsi que les ministères du Travail introduits au Canada, et dans les pays occidentaux, au début du 20^e siècle, serviront d'instruments de comptabilisation statistique des chômeurs.

Fonctionnant de concert avec les politiques gouvernementales d'enregistrement du marché du travail, certaines mesures étatiques seront mises en place pour endiguer le problème du chômage dans les villes canadiennes. Nous en étudierons les effets et les formes. Enfin, un dernier volet s'attachera à dresser un portrait de l'historiographie du chômage et des études produites sur les agences d'emploi privées et les bureaux de placement publics instaurés dans les cités industrielles occidentales au tournant du 20^e siècle.

1.2 La notion de chômage : concepts de référence

La notion de chômage se caractérise, tout d'abord, par des limites conceptuelles générales. Le vocable de «chômage» apparaît graduellement dans le discours à la fin du 19^e siècle. Le chômage est essentiellement un phénomène urbain qui se clarifie par une stabilisation du marché de l'emploi.

1.2.1 Limites conceptuelles du chômage

La notion de chômage prend son sens, son essence, dans la définition même du concept d'emploi. Tel que le relève Jacques Mouly du Bureau international du travail (BIT), l'emploi est fondamentalement un objet social, un construit, qui évolue à travers le temps et l'espace industriel¹. Certaines limites générales du groupe socio-économique des chômeurs sont donc à prendre en compte.

Première limite, le concept de chômage fait exclusivement référence à un type déterminé d'organisation économique et sociale: le système capitaliste des nations industrialisées. Le chômeur naît et n'existe de manière tangible qu'au sein de la société de type capitaliste libéral, au pourtour de l'économie de marché. Il prendra son sens dans la relation de manque qu'il entretient avec le salariat. Ce dernier se définit brièvement comme l'ensemble des individus recevant une rémunération du travail effectué pour le compte d'un autre en vertu d'un contrat de travail. Les contours du chômage deviennent imprécis hors des limites de l'économie de marché. Comme l'explique Jean Mouly :

L'une des dimensions les plus significatives de l'emploi, le revenu, est un «prix» et n'a de sens véritable que si elle est précisée par rapport au marché que constitue l'économie, c'est-à-dire par rapport à une demande «sociale» qui

¹ Jean Mouly, « Faut-il repenser le concept d'emploi ? » in David H. Freedman, *Emploi : faits et réflexions: neuf études sur la situation dans les pays industrialisés à économie de marché*, Genève, Bureau international du travail, 1980, p. 126.

détermine, par une confrontation de l'offre et de la demande d'emploi, la valeur du «travail» fourni par l'individu.²

Par conséquent, la notion de chômage est peu adaptée pour rendre compte de la réalité des économies collectivistes. Les modèles sociétaux communistes, de type chinois ou soviétique, avaient placé le travail à la fois comme un droit et un devoir pour l'ensemble de la population. L'histoire de ces économies nationales est davantage marquée par des manques que par des surplus de main-d'œuvre³. Les problèmes de l'utilisation de la capacité de travail se posaient différemment que dans le modèle capitaliste. Ils apparaissaient dans les difficultés que rencontraient ces systèmes étatiques et industriels pour organiser une distribution efficace des forces de travail entre les différents secteurs d'activités et pour acquérir des niveaux de production nationale acceptables⁴.

Deuxième limite, dès que l'historien s'éloigne du salariat – et plus particulièrement du salariat industriel –, les frontières de la population active deviennent floues ou vont être délimitées par un jugement normatif. Le concept de chômage suppose une séparation entre le temps de travail social, ayant pour fonction de procurer un revenu, et le temps de travail privé et domestique, ayant pour but la satisfaction directe des besoins du groupe familial. C'est le manque de travail social, et non privé, qui détermine le chômeur.

Or, si cette séparation entre travail social et travail privé s'applique bien au contexte urbain manufacturier, il en va tout autrement du contexte rural. Il ne sera pas aisé de déterminer le temps de travail social et le temps de travail privé du travailleur

² *Ibid.*, p. 124.

³ *Ibid.*, p. 121.

⁴ Jacques Freyssinet, *Le chômage*, Paris, Éditions La Découverte, collection Repères, 1998, p. 8. En ce qui a trait à l'histoire récente, Freyssinet relève que la «naissance» et l'accroissement du chômage dans les anciens pays du bloc de l'Est au cours des années 1990 est une conséquence directe de leur passage à l'économie de marché.

agricole oeuvrant dans l'entreprise familiale. Ce travailleur sera inclus ou exclus de la population active sous la base d'une norme gouvernementale qui compilera, à la hausse ou à la baisse, son nombre total d'heures de travail social. Mouly écrira que, « des normes (nombre d'heures travaillées, revenu, productivité) et des critères nécessairement artificiels sont établis pour délimiter les frontières de l'emploi et des diverses catégories de sous-emploi »⁵. Le caractère artificiel et normatif du travail et du chômage constitue une faiblesse du concept d'emploi.

La présence du chômage implique donc que le travail social soit défini comme l'objet d'un échange marchand. Il suppose que le travailleur vende sa force de travail à un employeur. Ainsi, « c'est le fait de ne pas trouver un acheteur pour sa force de travail qui définit le statut du chômeur »⁶. Il n'y a donc pas présence de chômage lorsque le travail social est structuré dans une relation de soumission personnelle ou collective (servage, esclavage). On ne retrouve pas non plus de chômage dans le secteur professionnel des ouvriers artisans qui possèdent leurs propres instruments de production. Au sein du monde du travail artisan, le niveau d'activité et de revenu varie selon la possibilité qu'ont les artisans de vendre le produit de leur travail, et non essentiellement leur force de travail⁷.

En définitive, le chômage se conçoit et s'analyse essentiellement comme un « rapport social, qui est fonction au premier chef du type de société et d'organisation dans lequel on le rencontre, et il devient inintelligible en l'absence de référence à ce cadre sociologique »⁸.

⁵ Jean Mouly, *Loc. cit.*, p. 128.

⁶ Jacques Freyssinet, *Op. cit.*, p.5.

⁷ *Ibid.*

⁸ Jean Mouly, *Loc. cit.*, p.127.

1.2.2 Naissance discursive du vocable de chômage

Le terme de chômeur définissant l'homme sans travail, et celui de chômage faisant référence aux manifestations de manque d'emploi du monde du Travail, ne seront utilisés couramment en France et au Québec qu'à la fin du 19^e siècle⁹. Dans la langue anglaise, et pour le cas britannique et nord-américain, le vocable de *unemployed*, celui qui n'est pas employé (inemployé), et le mot *unemployment*, phénomène économique renvoyant à l'ensemble des inemployés, seront utilisés à la même époque.

C'est au moment de la crise économique mondiale de 1893-1897, et à la suite des nombreuses manifestations publiques de mécontentement de sans-emploi, que s'imposent dans les discours journalistique et économique, et sous leur forme moderne, les termes de chômeur et de chômage. Ils côtoient, pour encore quelques années, la terminologie de sans-travail et de sans emploi dérivée de l'anglicisme *unemployed*. Tel que le rappelle l'historien français du chômage, Christian Topalov :

En français comme en anglais, c'est seulement après qu'un difficile travail de classification, marqué par de rudes débats, eut codifié les notions de « chômage involontaire par manque de travail » ou « *unemployment* » et de « chômeur involontaire » ou « *genuine unemployed worker* » qu'un nouveau vocabulaire commença à se répandre à partir de 1900. Ainsi, une terminologie venue d'en haut en vint peu à peu à remplacer le vocabulaire commun.¹⁰

En effet, avant le tournant du 20^e siècle, les termes chômer et chômage étaient communément utilisés dans la francophonie pour désigner toute situation où une personne se retrouvait sans travail ni salaire¹¹. Entrait alors sous l'étiquette de

⁹ Christian Topalov, *La Naissance du Chômeur, 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994, p.23-30 ; et Robert Salais, *L'invention du chômage. Histoire et transformation d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*, Paris, 1986, p. 10-12.

¹⁰ *Ibid.*, p.25.

¹¹ En anglais, les termes, « idler », « idle », « unoccupied » ou « at leisure » remplissent sensiblement le même rôle.

«chômé» : le repos du dimanche, l'impossibilité circonstancielle de cultiver la terre, les journées fériées ou, dans un autre registre, les maladies et les incapacités physiques ainsi que la population inactive (enfance, vieillesse)¹².

Topalov étudie de manière exhaustive, dans la *Naissance du Chômeur*, les occurrences d'apparition du mot chômage et du vocable de chômeur dans les journaux et les études françaises des années 1880 à 1910. Ce dernier analyse également les manifestations du terme de *unemployed* et du concept de *unemployment* dans les écrits britanniques et américains.

1.2.3 Nature urbaine du chômage

Sans négliger la présence industrielle en milieu rural, le sociologue français G. Friedmann rappelle que la naissance du chômage, lié au travail du monde moderne, se comprend dans le contexte général du passage d'une société rurale à une société urbaine¹³. Les premiers temps du chômage prennent leur sens au cours de cette période charnière se produisant en occident vers les années 1880.

Ce moment, décisif pour la répartition démographique des nations industrielles marque aussi une rupture des politiques proposées pour résoudre le problème du chômage. Au Canada, les politiques fédérales et provinciales de colonisation et de retour à la terre (*back to the land*), développées dans les années 1900-1930, côtoient les programmes d'assurance-chômage en phase de projet et les secours urbains de type bureau de placement, sous-tendant en filigrane la confrontation de deux visions du développement économique et social¹⁴. La transition entre le monde du travail rural et le monde du travail industriel urbain vient transformer profondément la vie de

¹² Christian Topalov, *Op. cit.*, p.24.

¹³ G. Friedmann (dir.), *Ville et campagne, civilisation urbaine et civilisation rurale en France*, Paris, Centre d'études sociologiques, Colin, 1953.

¹⁴ James Struthers, *No Fault of Their Own*, Toronto, University of Toronto Press, 1983., p. 3-4.

l'ouvrier et redéfinit son rapport avec le manque d'emploi. Comme le souligne l'historien américain Alexander Keyssar :

*The emergence of the formal concept of unemployment after the Civil War was both a consequence and a public acknowledgement of a half-century of revolutionary change in the relationship between men, and women, and their work. During those years, Massachusetts ceased to be a predominantly rural, agricultural, and commercial state and became an industrial and, to a lesser extent, an urban one.*¹⁵

L'historiographie canadienne, américaine et française du chômage rend compte de manière récurrente de la caractéristique essentiellement citadine du phénomène représenté par le chômage¹⁶. De ce fait, les grandes villes manufacturières, et non les agglomérations possédant une ou quelques industries en milieu rural, font l'expérience de la présence réelle du chômage. C'est pourquoi les historiens et sociologues étudient, dans le cas européen, les villes de Londres (Harris) ou de Paris (Friedmann, Desmarests) et, dans le cas nord-américain, les villes de Boston (Keyssar) et de Montréal et Toronto (Piva, Baskerville et Sager, Campeau).

L'historien ontarien, Michael Piva, dans son étude *The Condition of the Working Class in Toronto, 1900-1921*, souligne la place que prennent, à l'époque, les bureaux de placement comme solution au problème du chômage¹⁷. Son troisième chapitre, «Unemployment and Relief», aborde de manière significative les réactions des réformistes et des élites municipales et provinciales en regard du chômage urbain. Parmi les solutions envisagées pour contrer le chômage on note la présence des bureaux de placement municipaux et provinciaux. Les analyses de Piva rendent

¹⁵ Alexander Keyssar, *Out of Work*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, p.10.

¹⁶ Voir, Robert Morris, «The reproduction of labour and capital: British and Canadian cities during industrialization», *Urban History Review/Revue d'Histoire Urbaine*, XVIII, p. 48-62.

¹⁷ Michael Piva, *The Condition of the Working Class in Toronto, 1900-1921*, 1979.

compte, entre autres, de la nature essentiellement urbaine du problème des chômeurs de la société industrielle.

De ce fait, les gouvernements occidentaux de l'époque définissent le chômage des cités manufacturières, et non le chômage industriel régional ou rural, comme le problème central. Tel que le révèle l'historien et économiste français, Jean Desmarets : « L'État estimait que le chômage urbain était seul redoutable et la recherche de son contrôle est, dès l'origine, en rapport avec la grande industrie »¹⁸.

1.2.4 Stabilisation du travail et chômage

Le chômeur apparaît avec l'extension générale du salariat et l'accroissement du mode de production capitaliste. À l'intérieur de ce système, l'ouvrier ne dispose pas d'autre possibilité de participation au travail social – et donc de source de revenus – que l'obtention d'un emploi salarié.

Cependant, il est important de préciser, comme le soulignent les historiens et Topalov et Salais, que l'accroissement du salariat industriel et du prolétariat au sein des sociétés occidentales – s'opérant vers la fin du 18^e siècle en Angleterre et vers la moitié du 19^e siècle au Canada – précédera de plusieurs années la naissance officielle du chômeur comme groupe identifié¹⁹. Le chômage perçu comme phénomène identifiable et mesurable par la statistique et par les administrations sociales n'arrivera que quelques décennies plus tard²⁰. S'il n'existe pas de chômage sans l'avènement du salariat, il existe dans l'histoire une période où le salariat vivra sans «chômage».

¹⁸ Jean Desmarets, dans, Robert Salais, « La formation du chômage comme catégorie : le moment des années 1930 », *Revue économique*, no. 2, mars 1985, p. 344.

¹⁹ C. Topalov, *Op. cit.*, p. 15. et R. Salais, *Op. cit.*, p. 343.

²⁰ Christian Topalov, *Op. cit.*, p.14-16.

Tel que le relève Robert Castel, le manque sporadique d'emploi des ouvriers industriels existe dans l'histoire des nations occidentales depuis le passage de la tutelle au contrat au 18^e siècle²¹. Avec la révolution industrielle et l'extension du mode de production capitaliste apparaît de façon cyclique une masse de sans-travail produite par les crises économiques du 19^e siècle. Or, ce manque d'emploi ne constitue pas encore ce que l'on viendra à qualifier de chômage. Autrement dit, les populations ouvrières sans occupation des premières villes industrielles d'Angleterre ne forment pas encore le groupe que l'on nommera les chômeurs. Se dire sans emploi est un statut ambigu dans un contexte où un nombre important de travailleurs est dans l'obligation d'accepter une suite d'emplois précaires de manière temporaire. Le chômage ne prend son sens que dans un contexte où l'emploi est relativement stabilisé.

L'historiographie récente révèle que la naissance de l'étiquette sociale de chômeur ne dérive pas d'un processus de découverte. Ainsi, en un sens, les sociétés industrielles de la fin du 19^e siècle ne découvrent pas le chômeur, elles l'inventent²². Ses réformateurs du travail, ses théoriciens des structures ouvrières et ses scientifiques de l'économie et du social créent et décrivent la catégorie de chômeur. Ils le font principalement dans le but de prescrire des remèdes à ce nouveau «mal» du corps social industriel. Décrire et prescrire sont incidemment deux forces qui agissent conjointement dans l'histoire du chômage.

Cette histoire de la prise en charge des sans emploi est également celle de la montée du travail social, de la science économique et de la statistique sociétale comme instruments de savoir et de pouvoir. Ces instruments seront utilisés par les

²¹ Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995, p. 7-8.

²² Robert Salais, Nicolas Baverez et Bénédicte Reynaud, *L'invention du chômage. Histoire et transformation d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*, Paris, PUF, 1986, p. 3-6.

États qui se serviront désormais de la science pour comptabiliser leurs populations ouvrières et intervenir sur leurs classes paupérisées. Tel que l'affirme Demazière : «l'apparition de la catégorie de chômage est inséparable des transformations des formes de l'emploi et de la relation salariale comme du développement des politiques sociales à partir de la fin du XIX^e siècle²³.»

Cette dynamique de création d'un mode particulier d'intelligibilité du réel par les réformateurs du travail est particulièrement intéressante puisque ces derniers, en inventant le chômeur, créeront du même coup une nouvelle catégorie de travailleur : le travailleur régulier. Or, le travail régulier, qui se présente sous la forme d'une nouvelle norme en matière d'emploi, n'existe pas, ou peu, dans les sociétés industrielles du tournant du 20^e siècle. Dans le contexte industriel de la fin du 19^e siècle, le rapport salarial et le monde industriel peu syndiqué sont encore largement instables et fragiles.

C'est la stabilisation du travail salarié, la normalisation des relations contractuelles de l'emploi et la généralisation forcée du rapport salarial stable, notre travail moderne²⁴, qui est à la base de la construction du chômage comme catégorie sociale. Le marché du travail régulier formera la matrice d'où naîtra concrètement le chômeur.

Cette création discursive d'un nouveau lexique par les économistes et les travailleurs sociaux – qui anticipent sur une réalité du travail à venir – n'est pas désintéressée. La dynamique de description–prescription est bien présente. Ainsi, pour reprendre les mots de Christian Topalov, «la notion de chômage élaborée par les

²³ Didier Demazière, *Le chômage en crise ?*, Paris, Presses Universitaires de Lille, 1992, p. 34.

²⁴R. Salais, *L'invention du chômage. Histoire et transformation d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*, Paris, 1986, p. 19.

réformateurs du tournant du 20^e siècle, plus qu'un moyen de décrire la réalité industrielle et sociale de leur temps, était un instrument destiné à la changer.²⁵»

Dans les années 1900-1910, la mise en place de bureaux de placement publics dans les pays occidentaux est reliée à cet objectif de stabilisation et d'organisation de l'offre et de la demande du marché de l'emploi. La présence de bureaux d'enregistrement pour ouvriers aura notamment pour objectif la réduction de cette pratique de recherche d'emploi du travailleur journalier qui consiste à se rendre, de manière aléatoire, à la porte des usines.

1.3 Naissance du chômeur : la fin d'un pauvre

Au 19^e siècle, et jusque dans les premières années du 20^e siècle, la pauvreté et le chômage sont généralement imbriqués, le sans-travail étant généralement assimilé au pauvre. L'incertitude du travail caractérise cette période. Un début de séparation de la notion de chômage et de pauvreté est néanmoins systématisé dans les années 1910 avec les nouvelles classifications initiées par les réformistes sociaux du travail de l'époque. Le chômeur se rapproche alors davantage de la classe ouvrière que la population pauvre.

1.3.1 Imbrication de la pauvreté et du chômage

Les pertes épisodiques d'emploi et de revenu font partie intégrante de l'existence du prolétariat des cités industrielles du 19^e siècle. Les périodes de chômage cyclique sont intimement liées à la vie de l'ouvrier et de sa famille. Faire face au chômage, qui viendra assurément, par différents modes de protection (épargne, multiples

²⁵ Christian Topalov, *Op. cit.*, p.15.

travailleurs dans une même cellule familiale) est ainsi une fonction primordiale de la famille ouvrière évoluant dans un monde du travail instable et précaire²⁶.

Au 19^e siècle, le chômage se vit souvent, mais non exclusivement, comme une affaire privée. Les travailleurs qualifiés, par exemple, se dotent d'organisations qui favorisent le placement transnational de leurs membres et l'orientation de la recherche d'emploi sur un plan nord-américain. L'historien Peter Bischoff, dans son article «Traveling the Country 'Round'», analyse ainsi les migrations *organisées* des mouleurs syndiqués du Québec et de l'Ontario en recherche d'emploi entre 1860 et 1890²⁷. Comme le rapporte également l'historien de l'époque, D.P. Smelser, dans *Unemployment and American Trade Unions*, pour les travailleurs organisés du début du 20^e siècle, des services de placement et des agents d'emploi leur viennent en aide²⁸.

Cependant, pour bon nombre de sans-travail de la période, principalement l'ouvrier journalier et le travailleur non syndiqué, s'adapter aux conséquences de la perte d'emploi est généralement de l'ordre de l'individuel et du familial. L'historien américain Alexander Keyssar rend compte ainsi que :

*The process of coping with unemployment unfolded within the confines of working-class neighborhoods, with the most critical steps often taken in kitchens, grocery stores, bars, or conversations on the street. Adjusting to unemployment was an undramatic and informal process, tedious, grinding, and usually uneventful. The efforts of the unemployed were relatively invisible to outsiders because they were deeply embedded in the fabric of everyday life.*²⁹

²⁶ Bettina Bradbury, *Familles ouvrières à Montréal: âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*, Montréal, Boréal, 1993.

²⁷ Peter Bischoff, «Traveling the Country 'Round' : migrations et syndicalisme chez les mouleurs de l'Ontario et du Québec membres de l'Iron Molders Union of North America, 1860-1892», *Journal of the Canadian Historical Association/Revue de la Société historique du Canada*, 1990.

²⁸ D.P. Smelser, *Unemployment and American Trade Unions*, Baltimore, 1919.

²⁹ Alexander Keyssar, *Out of Work*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, p. 166.

Les municipalités et les institutions de secours privées tardent à faire une scission conceptuelle entre la pauvreté chronique et le chômage à essence épisodique. Keyssar rappelle que, jusqu'au début du 20^e siècle, le chômeur est aidé essentiellement en tant que pauvre et indigent (*destitute*) et non comme une personne ayant perdu son emploi et ses revenus³⁰. Par conséquent, le chômeur de l'époque se doit d'être en état de paupérisation avancé pour espérer recevoir de l'aide des institutions d'assistance. C'est en tant que pauvre et non en tant que chômeur que l'ouvrier en manque de travail est modestement supporté par les autorités municipales et religieuses.

Hormis les programmes ponctuels de travaux publics pour sans-travail, la conception de l'aide au chômeur, et la forme générale qu'elle prendra (assistance en nourriture, vêtements et biens de base), se confondent avec le secours traditionnel aux pauvres³¹. Si, avec les premières études sociologiques sur la classe ouvrière et la diffusion des théories marxistes, une différenciation sémantique commence timidement à s'opérer entre le chômage et la pauvreté – fissurant ainsi le moule idéologique traditionnel des *Poor Laws* – la condition de chômeur est longtemps associée à l'état de pauvreté. Pour le prolétaire de la fin du 19^e siècle, la nécessité de faire face au chômage et de survivre aux pertes épisodiques de salaire est indissociable de la corvée plus générale et plus permanente consistant à supporter le fardeau d'être pauvre³².

³⁰ *Ibid.*, p. 152.

³¹ *Ibid.*, p. 156.

³² Royaume-Uni, *Report of the Royal Commission on the Poor Laws and Relief of Distress*, Londres, 1909. Le remaniement des *Poor Laws* anglaises par la commission royale d'enquête vient notamment changer les perspectives du chômage et de pauvreté. Cette vaste étude socioéconomique des populations ouvrières et indigentes d'Angleterre recommandera, entre autres, la mise en place de programmes gouvernementaux prenant en charge séparément le chômeur et le pauvre. La Commission recommande, de ce fait, la fin des *workhouses* générales et indifférenciées de l'époque victorienne.

1.3.2 Incertitude du travail et expérience du chômage de l'ouvrier

Au sein du monde du travail prolétarisé occidental, la période allant de la crise économique de 1873 à la fin de la Première Guerre mondiale est surnommée par les historiens du chômage, « l'ère de l'incertitude »³³. L'instabilité du travail ouvrier dans les cités manufacturières nord-américaines est une conséquence structurelle de l'imprévisibilité de l'industrie et de l'économie capitaliste du 19^e siècle. En effet, à chaque décennie des années 1870 à 1920 apparaît une vague majeure de paniques du monde financier capitaliste³⁴. Ainsi, des crises économiques sévissent, à plus ou moins grande échelle selon les nations, dans les années 1873-1879, 1882-1885, 1893-1897, 1913-1915 et 1920-1921. Tel que l'illustre de façon imagée l'historien américain Alexander Keyssar, le moteur du progrès, loin d'être, dans les faits, une machinerie fiable, s'étouffe et se noie périodiquement, amenant des mises à pied massives au sein de l'industrie et la fermeture de nombre d'usines et de manufactures³⁵. L'imprévisibilité constante du travail industriel, qui sévit à l'époque, fait vivre comme une condition structurelle la précarité d'emploi de l'ouvrier prolétaire. Comme l'écrit, en empruntant une image mécaniste, un journaliste du *Labor Leader* de Boston en 1893 :

*There is scarcely a workman, whatever the present comfort of his life, who is not oppressed by the horrible nightmare of a possible loss of his situation. No faithfulness, no skill, no experience can protect him against the danger of being cast adrift with his family at the next shift of the market. He is part of the grist in the great mill of demand and supply, and when his time comes it remorselessly crushes him between its iron rollers.*³⁶

³³ Alexander Keyssar, *Op. cit.*, p. 39.

³⁴ Les crises économiques cycliques du 19^e siècle et du début du 20^e siècle sont désignées sous le terme de paniques par les analystes financiers de l'époque.

³⁵ Alexander Keyssar, *Op. cit.*, p. 47.

³⁶ *Labor Leader*, Boston, 4 novembre 1893.

Le marché du travail des villes manufacturières nord-américaines des années 1870 à 1920 est conséquemment organisé, pour une large part, sous le modèle de l'emploi journalier. Le travailleur non qualifié est ainsi engagé, et fréquemment payé, à la journée sans assurance aucune pour son emploi. Les mises à pied dans l'industrie au tournant du 20^e siècle sont également quotidiennes et sans préavis, et sont empreintes d'impondérabilité et d'incertitude³⁷. À cet effet, dans l'un de ses premiers rapports annuels – qui rend compte d'une situation comparable au Montréal de l'époque – le *Bureau de la Statistique du Travail du Massachusetts* conclut, à propos des ouvriers manufacturiers de 1871, que :

*The mass of the people are people of small means, the result of daily earnings which supply each daily returning want, and are contingent upon continuous health and continuous work. But with the exception of some few in-door employments, continuous work is the exception and not the rule.*³⁸

L'importance numérique et la surreprésentation du journalier au sein de la main-d'œuvre nord-américaine des secteurs primaire et secondaire sont représentatives de l'environnement industriel du 19^e siècle et du début du 20^e siècle³⁹.

1.3.3 Séparation du chômage de la pauvreté

À la différence de la pauvreté, le chômage est défini, par les réformateurs du début du 20^e siècle, comme un état transitoire involontaire – le chômage moralement acceptable étant vécu hors de la volonté des travailleurs (*no fault of their own*) – qu'il est possible de résoudre. L'ouvrier en perte d'emploi mérite alors une indemnisation

³⁷ Keyssar, *Op. cit.*, p. 36.

³⁸ Massachusetts Bureau of Statistics of Labor (MBSL), 2 AR, p. 552. ; cité par Keyssar, in *op. cit.*, p.36.

³⁹ Le contremaître (*foreman*), supérieur immédiat de l'ouvrier (*laborer*), occupe parallèlement une fonction prépondérante dans l'engagement du journalier et la gestion du personnel industriel du 19^e siècle et des premières décennies du 20^e siècle.

collective de la part des gouvernements qui devra différer de celle offerte au pauvre, notamment par l'assistance privée.

La catégorie de chômeur est donc créée, par les réformateurs socioéconomistes, en opposition au groupe traditionnel des pauvres (indigent, personne inapte au travail) qui est décrit et jugé comme un état durable⁴⁰. Le chômage, tel que conçu par les théoriciens du travail, est ainsi essentiellement un état de transition entre deux emplois réguliers. À ce sujet, l'essence non passagère du chômage de longue durée – appelé éventuellement « nouvelle pauvreté »⁴¹ – vient remettre en question la composante temporaire de cette condition. En conséquence, et ce, dès son origine, le chômage fut exposé, par les réformateurs britanniques et américains, comme une phase transitoire pour l'ouvrier industriel du début du 20^e siècle.

⁴⁰ Ces nouvelles théorisations du social et du travail amène notamment les réformistes à abandonner la classe des pauvres comme catégorie scientifiquement modifiable. On se recentre sur le cas du chômeur urbain en laissant de côté l'*inemployable*. Une analyse du rôle de certains économistes permettant de distinguer les besoins des ouvriers et les besoins des pauvres est effectué par l'historien Jean-Marie Fecteau. Voir, Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre*, Montréal, VLB Éditeur, 2004, p. 260-262.

⁴¹ Voir, Madeleine Reberieux et Jean-Baptiste Martin, *La fin des mauvais pauvres*, Paris, Champ Vallon, 2000.

À la différence du climat social et industriel et de l'opinion publique qui prévalaient entre 1880 et 1900 en regard des questions de chômage, les premières décennies du 20^e siècle voient donc apparaître un nombre substantiel de critiques sociales, où des réformateurs et des employés de l'État se disent convaincus que le chômage ne dérivait pas d'une responsabilité individuelle ni d'une problématique de pauvreté⁴².

Dans l'ensemble, les groupes de chômeurs nord-américains des années 1910 eux-mêmes ne veulent plus être associés à la charité aux pauvres et à ses modes de traitement, telles que les soupes populaires, les vestiaires et les dons⁴³. Cet état de fait se traduit dans la nature des demandes des ouvriers sans-travail au gouvernement. Le chômeur veut du travail, redevenir le gagnant du pain familial, et non traîner le fardeau, la pierre, de la charité (figure 1.1).

⁴² Alexander Keyssar, *op. cit.*, p. 262-263.

⁴³ Martin Petitclerc, *Une forme d'entraide populaire: histoire des sociétés québécoises de secours mutuels au 19^e siècle*, thèse de doctorat en histoire, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2004.

I Asked You for Bread



and You Gave Me a Stone

New York Evening Mail, January 23, 1915

Figure 1.1 Illustration du chômeur des années de crise (1913-1915) et de sa relation entre la charité et le travail (*New York Evening Mail*, 23 janvier, 1915)

1.3.4 Les réformistes sociaux du travail des années 1910

Parallèlement aux mutations sémantiques de la notion de chômage, un courant réformiste social dirige son éclairage sur les sans-travail et saisit le chômage comme un nouveau «mal» du corps social urbain. En plus de s'attaquer à l'intempérance et à l'immoralité de la société industrielle, cette perception de l'environnement urbain industriel des groupes réformistes vient cibler le chômage comme l'un des "démons" de la classe ouvrière, la poussant, entre autres, à la révolte. Les réalités de la pauvreté et du chômage, autrefois indissociables, commencent, à la même époque, à se détacher l'une de l'autre. Au tournant du 20^e siècle, les sans-travail désormais organisés imposent leur présence dans les villes par de grandes manifestations publiques. Le chômeur n'existe progressivement plus comme un pauvre sans emploi, mais comme un membre de la classe ouvrière en phase temporaire d'inactivité.

Davantage que sa condition de pauvreté, le chômage récurrent de l'ouvrier industriel, apparaît comme un nouveau « mal » du corps social, devant être reconnu comme tel et combattu. Le chômage apparaît pour plusieurs réformistes nord-américains des années 1900-1910, ni plus ni moins comme, « the greatest evil of our competitive industrial system »⁴⁴. L'historien américain John Garraty, reprenant une expression contemporaine, qualifiera le chômage de « maladie du capitalisme »⁴⁵.

Aux États-Unis, l'*American Association for Labor Legislation* (AALL), fondée en 1906, est représentative de cette nouvelle volonté de réforme sociale en matière de lutte au chômage. Dans les années 1920, la revue de l'AALL, *The American Labor*

⁴⁴ Massachusetts, *Report of the Special Commission on Social Insurance*, House Document 1850, Boston, 1917, p. 110.

⁴⁵ John A. Garraty, *Unemployment in History : Economic Thought and Public Policy*, New York, 1978, p.5.

Legislation Review, était le principal médium alimentant les débats publics sur les politiques de chômage américaines à venir⁴⁶. Pour les réformistes de ces premières décennies du 20^e siècle, le chômage vient influencer négativement la société dans son ensemble, notamment au point de vue moral (alcoolisme, oisiveté). La réforme sociale progressive du travail vient ainsi ranger le chômage aux côtés des cibles classiques comme l'intempérance et l'insalubrité du monde ouvrier.

Mais si l'influence négative du chômage sur la famille ouvrière n'est pas à négliger, ce qui dérange plusieurs réformistes, c'est l'effet de masse et le potentiel de menace de la paix publique que le chômage représente. Le phénomène du chômage, et particulièrement du chômage de masse, est perçu comme créateur et catalyseur d'un environnement urbain favorable à l'agitation et aux troubles civils motivés par les idéologies collectivistes (marxisme et socialisme). L'attraction que les idées socialistes, et autres «doctrines radicales», exercent sur le jeune chômeur fait craindre le pire aux réformistes du début du 20^e siècle⁴⁷. Henry Seager, président de l'*American Association for Labor Legislation*, fait part du pouvoir tentateur et de l'attraction exercée par les manifestes socialistes sur les sans-emploi. Seager déplore ainsi, lors d'une réunion de son association en 1914, la perte et la défection des bons ouvriers en chômage vers les cohortes marxistes : « More good men have been turned into embittered advocates of social revolution by unemployment than by any other single cause. »⁴⁸

Jane Addams sera, elle aussi, une travailleuse sociale et une réformatrice du travail américaine très active au début du 20^e siècle. Elle est une réformatrice convaincue qui tendra à changer le regard et les politiques en matière de pauvreté et de chômage aux

⁴⁶ Alexander Keyssar, *op. cit.*, 1986, p. 265.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 266.

⁴⁸ Henry Seager, président de l'*American Association for Labor Legislation*, 1914, cité par Keyssar, *op. cit.*, p. 267.

États-Unis au cours de la période. Jane Addams écrira ainsi, dans l'esprit du temps : « Of all the aspects of social misery nothing is so heartbreaking as unemployment »⁴⁹.

Autre réformiste influent, Robert Valentine, président du *Massachusetts Committee on Unemployment*, témoigne de cette dominance supposée des démons du chômage dans la genèse d'une révolution sociale vers le socialisme d'État. Dans un communiqué de 1915, qui justifie du même coup la présence et le rôle accrus des comités de chômage comme remparts à la menace socialiste, Valentine affirme sur un ton prophétique :

*Either we must advance rapidly toward a statewide socialistic control of the bulk of individual action, or else we must make our present freedom of individual action socially legitimate by thoroughgoing organization of social responsibilities; of which the most significant feature would deal with the evils of unemployment.*⁵⁰

La conscience publique grandissante du problème des sans-travail au début du 20^e siècle possède une base matérielle non négligeable. Les organisations charitables et les institutions publiques des villes nord-américaines sont confrontées, dès les années 1910, au problème de la profusion de chômeurs. En effet, le nombre de chômeurs augmente de façon importante et de manière constante à chaque crise économique et semble atteindre, dans les années précédant la Première Guerre mondiale, une masse critique. Ce facteur numérique, accentué par la récession de 1913-1915, pousse le chômage sur le devant de la scène sociale occidentale. Tel que le relèvent Struthers, au Canada, et Burnett en Angleterre, réguler et contenir le

⁴⁹ Jane Addams, *Twenty Years at Hull-House*, chapitre 10, 1910.

⁵⁰ Citation de 1915 de Robert Valentine, président du *Massachusetts Committee on Unemployment*, rapportée par Keyssar, *op. cit.*, p. 260.

problème du chômage apparaît comme une priorité grandissante à l'agenda politique des gouvernements et des agences sociales, à mesure que s'avance le 20^e siècle⁵¹.

Le projet de faire face de manière scientifique au chômage et à la pauvreté influence également les sociétés charitables de l'époque. Terry Copp, dans *Classe ouvrière et pauvreté*, démontre comment plusieurs sociétés charitables de Montréal se fédèrent au sein de la *Charities Organization Society* (C.O.S.) pour répondre, «à l'aide de la science», aux problématiques de pauvreté et de perte d'emploi⁵². D'après les premières idées de ce courant, véhiculé en Angleterre vers 1869, la situation du chômeur et du pauvre est essentiellement considérée comme relevant d'une responsabilité individuelle et personnelle. Les analyses et conclusions des réformistes anglais évolueront cependant graduellement après la Première Guerre mondiale. Ces derniers commencent à constater alors le rôle central joué par l'économie sur les vagues de chômage et l'augmentation de la pauvreté⁵³.

1.3.5 La classe ouvrière et le chômeur

Au début du 20^e siècle, l'apparition d'une masse importante d'ouvriers chômeurs s'allie à la contemporanéité de la diffusion des programmes s'inspirant de la pensée marxiste sur la lutte de classes. La correspondance temporelle de ces deux

⁵¹ James Struthers, *No Fault of Their Own*, Toronto, University of Toronto Press, 1983, p.3-4. ; et John Burnett, *Idle Hands, The Experience of Unemployment, 1790-1990*, London, Routledge, 1994, p. 140.

⁵² Terry Copp, *Classe ouvrière et pauvreté : les conditions de vie des travailleurs montréalais, 1892-1929*, Montréal, Boréal, 1978. Voir le chapitre 7.

⁵³ Cependant cette charité scientifique de la C.O.S. est plus ou moins pertinente à notre étude et à la nature constitutive des bureaux de placement publics. Ainsi, l'historiographie relève que la charité scientifique aborde le chômage comme un problème intrinsèquement personnel et comportemental alors que le programme de distribution publique de la main-d'œuvre, les *labour exchanges*, ont comme socle de départ la nature essentiellement structurelle du chômage inhérente au fonctionnement même du modèle capitaliste industriel (Beveridge, *A Problem of Industry*). De plus, le concept moderne de chômage apparaît en s'opposant au principe et au pratique charitables. Les chômeurs des années 1910 ne veulent plus de charité, scientifique ou non, mais un travail et un salaire (et non des dons). La charité est, pour eux, associée aux pauvres et non à l'ouvrier en manque d'ouvrage.

phénomènes construira un environnement sociétal qui n'a que peu à voir avec le siècle passé. Ainsi, dans l'ensemble, les ouvriers des cités industrielles du tournant du 20^e siècle semblent davantage proactifs face aux politiques du patronat que leurs prédécesseurs du siècle précédent. Cette attitude militante de l'ouvrier chômeur tranche avec la relative passivité et résignation des sans-travail du 19^e siècle. Un observateur et critique de son époque, John Burns, écrira en 1893 :

*The unemployed laborer today is not a replica of the out-of-work of a few years back. His predecessor was a patient, long-suffering animal, accepting his position as beast of burden with a fatalistic taciturnity, looking upon his enforced idleness as inevitable, and with blind submission enduring his lot ... Mute, inarticulate, unenfranchised, he escaped observation because he had no vote, no political, no municipal influence.*⁵⁴

La diffusion des programmes et pamphlets socialistes dans les milieux ouvriers provoque plusieurs mouvements de chômeurs. Une masse de prolétaires découvrent, à ce moment, l'attrait de l'association de classe et commencent à militer pour de meilleures conditions de travail. Comme le rappelle l'historienne française Michelle Perrot dans son étude *Les ouvriers en grève*, au cours des grandes grèves de la fin du 19^e siècle, le travail régulier, et son corollaire, la limitation des mises au chômage abusive, est fréquemment revendiqué comme un droit et non comme le privilège de la classe des travailleurs qualifiés⁵⁵. Le sans-travail de la fin du 19^e siècle, le chômeur moderne, naît dans ces manifestations et par l'expression de ses griefs sur la place publique. John Burns analyse cette mutation du prolétariat et de la classe ouvrière, productrice désormais de doléances envers les autorités capitalistes et municipales et créatrices de ses propres solutions sur le chômage. L'observateur écrit ainsi dans les années 1890 :

⁵⁴ John Burns cité dans John Burnett, *Idle Hands, The Experience of Unemployment, 1790-1990*, London, Routledge. 1994, p. 143.

⁵⁵ Michelle Perrot, *Les ouvriers en grève, France 1871-1890*, Paris-LaHaye, Mouton, 1974, p. 76.

*The extension of the franchise, education, trade unionism, socialist propaganda, the broad and rising Labor Movement, have altered all this. The unemployed worker of today is of different stuff. He has a grievance, and thinks he has a remedy.*⁵⁶

L'état individuel de chômage, qui engendre avec l'effet du temps une insatisfaction personnelle et une désillusion face à la société capitaliste, allié à un effet de masse, agit ainsi comme un puissant catalyseur sur le nombre de manifestants et sur les campagnes de recrutements des associations ouvrières militantes. Les masses d'ouvriers chômeurs organisés de la fin du 19^e siècle créent un potentiel de menace pour la paix publique et l'ordre urbain.

Davantage que la prise en charge municipale du sans-emploi pour des raisons morale et humanitaire, la peur des effets sociaux et politiques du chômage de masse vient définir la problématique et tracer les marges conceptuelles de ce que les réformistes appellent la question du chômage⁵⁷. Comme le rappelle John Burnett, le passage sémantique s'opérant entre le sans-travail du 19^e siècle et le chômeur du tournant du 20^e siècle marque la naissance d'une conscience de groupe et l'association, circonstancielle ou continue, des ouvriers chômeurs⁵⁸. Le chômeur des années 1900, à la différence de l'ouvrier sans travail de *l'armée de réserve* prolétarienne des années 1800, est celui qui agit et secoue l'ordre urbain par des manifestations publiques visant directement les autorités municipales et, de manière plus générale et rhétorique, le système capitaliste industriel.

C'est dans ce contexte que les bureaux de placement publics sont conçus pour les ouvriers, principalement non qualifiés. Ils sont un service mis en place pour une partie de la classe ouvrière : les journaliers et ouvriers manuels formant

⁵⁶ John Burns cité par John Burnett, *op. cit.*, p. 143.

⁵⁷ Michiel Horn, *The Dirty Thirties*, Toronto, The Copp Clark Publishing Company, 1972.

⁵⁸ Burnett, *op. cit.*, p. 145-147.

périodiquement, lors des crises économiques, une masse de chômeurs causant une menace potentielle pour la loi et l'ordre urbains.

1.4 Quelques études contemporaines modifiant la nature du chômage

L'environnement industriel de la fin du 19^e siècle connaît de manière cyclique le problème des fluctuations de la force de travail. Des armées de réserve de chômeurs se constituent périodiquement au sein des cités industrielles. Les sans-emploi du 19^e siècle issus d'un chômage aux causes qualifiées de morales et d'individuelles, évoluent au début du 20^e siècle pour devenir les chômeurs modernes issus d'un chômage défini comme structurel, dérivé des problèmes internes de l'industrie capitaliste (Beveridge). Des ouvrages et des théories sur le travail et l'industrie viendront modeler le concept de chômage au cours des années 1900-1920.

1.4.1 Cycles économiques et chômage de l'industrie : Mitchell et Beveridge

Les études socio-industrielles produites au début du 20^e siècle allègent le poids de la responsabilité du chômage pressant sur les épaules de la classe ouvrière. Le chômage devient un phénomène important et reconnu au sein des théories de la pensée économique. Loin de constituer des paniques épisodiques du marché apparaissant de l'extérieur, les vagues de chômage deviennent un problème de l'industrie et une caractéristique intrinsèque de l'économie capitaliste : il apparaissait désormais possible d'en réduire l'ampleur en agissant de l'intérieur. Cette prise de conscience fait naître, ni plus ni moins, le chômage au sens moderne.

Le changement dans la façon de percevoir le chômage sera conditionné par les nouvelles méthodes et approches développées pour comprendre les sources économiques du chômage. En 1913, l'économiste américain Wesley Mitchell, publie *Business Cycles*, ouvrage marquant qui vient introduire le concept de cycle

économique (*business cycle*) qui supplante la notion épisodique de panique⁵⁹. Cette compréhension du monde économique et industriel aura des conséquences directes sur la redéfinition du concept de chômage. Ainsi, les théories de Mitchell font apparaître que les vagues de chômage se produisant périodiquement dans les dernières décennies du 19^e siècle, loin d'être des ratés d'origine extérieure à l'industrie, sont intrinsèquement liées au fonctionnement de l'économie capitaliste.

En 1909, William Beveridge, économiste britannique, publie, *Unemployment : A Problem of Industry*, oeuvre majeure étudiant les sources systémiques du chômage chronique⁶⁰. La catégorie de chômeur prendra véritablement son acception moderne à partir de cette publication. Ce réformateur anglais démontra que les causes de la pauvreté industrielle ne dérivait pas essentiellement de causes individuelles et morales, mais de causes sociétales et industrielles générées par la structure même de l'économie capitaliste et de son libre marché du travail. Pour Beveridge, et nombre d'économistes qui suivront – dont John Maynard Keynes, *The General Theory of Employment Interest and Money*⁶¹ – le chômage est un phénomène structurel inhérent au système capitaliste. Conséquence notable sur le monde des entrepreneurs de l'époque, les théories de Beveridge viennent remettre en question un modèle de gestion de la main-d'œuvre, qui consistait à maintenir au pourtour de l'usine une armée de réserve d'ouvriers et un bassin de chômeurs, largement répandu et appliqué au 19^e siècle.

⁵⁹ Wesley Mitchell, *Business Cycles*, réédition, New York, B. Franklin, (1913) 1970.

⁶⁰ William Beveridge, *Unemployment : A Problem of Industry*, réédition, New York, AMS Press, (1909) 1969.

⁶¹ John Maynard Keynes, *The General Theory of Employment Interest and Money*, London, Macmillan, 1936.

1.4.2 Le concept d'armée de réserve d'ouvriers

C'est Karl Marx qui théorise la notion d'armée de réserve d'ouvriers prolétaires dans le premier volume du *Capital*⁶². De manière schématique, ce principe implique de maintenir aux pourtours des zones industrielles un bassin d'ouvriers en arrêt de travail involontaire. Cette notion suppose que cette inactivité soit produite, et demandée, comme partie du fonctionnement normal de l'économie et non lors de son dysfonctionnement. Tel que le relève Thorstein Veblen, un économiste analysant le *Capital* en 1906, la loi de l'accumulation, avec son corollaire, la doctrine de l'armée de réserve industrielle, est l'évolution finale de la théorie de Karl Marx sur la production capitaliste ; la théorie de la valeur du travail en étant son point de départ⁶³.

Le résultat le plus négatif de cette contradiction systématique entre la valeur de la force de travail et la valeur de sa production est l'accumulation de capital en dehors de l'emploi impayé. Ainsi, une portion de l'accroissement de main-d'œuvre n'est pas engagée et une population ouvrière en surplus commence à émerger de l'environnement industriel. Cette réserve de force de travail augmente à mesure que l'accumulation de capital se poursuit et que les améliorations technologiques prennent place.

Sous l'emprise de ce système de gestion de la main-d'oeuvre, les ouvriers prolétariés constituent le corps d'armée de réserve du monde manufacturier du 19^e siècle. Le déséquilibre, provoqué et forcé, de l'offre et de la demande d'emploi, permet aux industriels de rémunérer leurs employés aux salaires les plus bas. Le principe d'armée de réserve maintient le prolétaire dans un salariat aux prises avec un combat perpétuel, et individuel, pour l'emploi. Une lutte jonchée d'acceptations

⁶² Karl Marx, *Le Capital: critique de l'économie politique*, ouvrage publié sous la responsabilité de Jean-Pierre Lefebvre, Paris, Presses universitaires de France, 1993.

⁶³ Thorstein Veblen, « The Socialist Economics of Karl Marx and His Followers », *The Quarterly Journal of Economics*, volume 20, avril 1906, p.21.

résignées de travail temporaire et sous-payé tapisse l'environnement industriel du 19^e siècle. La doctrine de l'armée de réserve de main-d'œuvre vient conséquemment conditionner le comportement d'attente passive du prolétariat d'avant les années 1880 et la relation de soumission qu'il entretient avec l'usine. Comme le précise Keyssar :

*Every major trade or industry, or even firm, had its own labor surplus, its own pool of men and women who could not be guaranteed steady employment but who were sometimes needed and who retained some attachment to a particular employer or type of work.*⁶⁴

En conséquence, les industriels du 19^e siècle estimaient qu'une inactivité non volontaire d'une tranche de la classe ouvrière était essentielle et systémique à la performance et à l'accumulation de profit de l'économie capitaliste⁶⁵.

Or, Beveridge soutient, dans les années 1910, que le maintien forcé d'une main-d'œuvre de réserve aux pourtours de l'industrie, loin de dériver d'une gestion constructive, engendre un marché de l'emploi instable, et ce, même lors des années de prospérité. Si une portion de ce chômage de réserve semble inévitable et nécessaire, notamment pour le renouvellement de main-d'œuvre, une large part de ces armées de chômeurs, conclut Beveridge, n'était que la conséquence fâcheuse d'une mauvaise et irresponsable organisation du marché du travail⁶⁶. De plus, l'économiste britannique révèle au milieu des affaires que la pratique industrielle de l'armée de réserve de chômeurs est fondamentalement une doctrine de gestion peu rentable à long terme. Comme le constatent les membres de la Chambre de Commerce de Boston tenant une réunion le 25 novembre 1914 : « Every manufacturer is beginning

⁶⁴ Keyssar, *op. cit.*, p. 73.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 72.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 264.

to recognize that regular and steady business throughout the year is of vital importance to his success »⁶⁷.

1.4.3 L'organisation de l'industrie : Taylor et Bedaux

La clarification de la position et de l'étiquette de chômeur passe par une régularisation du travail industriel. Le chômeur moderne évolue au sein d'un monde du travail en voie de stabilisation, au cœur de l'organisation de l'industrie vivant à l'heure de la division scientifique du travail et du fordisme. La grande industrie occidentale développe, dans les premières décennies du 20^e siècle, une politique générale d'organisation du travail et de gestion de la main-d'œuvre. Comme le rappelle l'historien A. Touraine, le temps de travail manufacturier est alors réglé, standardisé, dans le but de rentabiliser et d'accélérer le processus de production, mais aussi, et surtout, dans le but d'installer les bases d'un mode de gestion industrielle de la main-d'œuvre empreint de prévisibilité⁶⁸.

Les pratiques industrielles d'embauche et de licenciement de personnel se bureaucratisent. Ainsi, le monde ouvrier des années 1910 voit l'apparition des bureaux de ressources humaines. Ce département, quasi inexistant dans l'entreprise manufacturière du 19^e siècle, fait progressivement sa place au sein des services de direction des usines nord-américaines. Notons que la terminologie même de ressources témoigne du changement de rationalité du capitalisme industriel à l'égard de la force de travail. Ce nouveau département, issu de la logique d'organisation et de prévisibilité scientifique de la main-d'œuvre, s'implante dans un environnement du travail qui n'aura graduellement plus rien de journalier.

⁶⁷ Compte rendu de la réunion de la Chambre de Commerce de Boston du 25 novembre 1914, cité par Keyssar, *op. cit.*, p. 261.

⁶⁸ Voir, A. Touraine (dir.), *Histoire générale du travail. Tome IV : La civilisation industrielle (de 1914 à nos jours)*, « La réorganisation des usines, suivant les méthodes Taylor-Thompson, réorganisation administrative, réorganisation à l'atelier ».

De nouveaux modes de gestion du temps inspirés des principes de F. W. Taylor en Amérique du Nord, notamment de ses *Principles of Scientific Management (1911)*, ou du système Bedaux en Europe – une combinaison de chronométrage et de salaire à la prime – sont implantés aussi bien dans la production industrielle que dans les mécanismes de contrôle des ouvriers⁶⁹. Les préceptes du taylorisme et du fordisme, suivis et appliqués par les grands industriels des années 1910-1920, transforment le visage de la production manufacturière qui s'alimente désormais de la standardisation et de la subdivision du travail⁷⁰. La longue chaîne de montage mécanisée, où travaillent répétitivement les centaines d'ouvriers spécialisés (O.S.) en est l'image la plus significative. La carte de poinçon et l'horloge de l'entreprise, qui en sont son corollaire, naissent également à cette période.

Au cœur de l'usine vivant à l'heure de la direction scientifique des entreprises de Taylor, le temps d'exécution est séparé en «temps machine» et en «temps manœuvre» ou « temps humain ». L'horloge de pointage installée à l'entrée de l'usine, innovation qui s'attache à contrôler, à la minute, le temps de travail et de production, fait rapidement office de norme au sein de l'univers de l'ouvrier industriel de l'entre-deux-guerres.

Dès lors, l'opposition du temps de travail et de non travail devient une frontière nette entre deux mondes où peut apparaître le chômage moderne (Topalov). Le chômeur issu de l'industrie au mode de gestion collectif et institutionnel où est effectué un découpage strict du temps de travail et de non travail s'intègre le mieux aux procédures d'enregistrement. La longueur du temps de non travail déclaré par le

⁶⁹ Frederick Winslow Taylor, *The Principles of Scientific Management*, New York and London, Harper & Brothers, (1911)1913. Sur le système Bedaux, voir, Guy CAIRE, « Lectures du taylorisme », *Revue de l'Economie Sociale* n°3 et 4, 1985.

⁷⁰ S. Moscovici, *Reconversion industrielle et changements sociaux*, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, Colin, 1961.

chômeur au bureau de placement agira comme un critère de catégorisation et d'admissibilité aux secours.

Ainsi, le temps de chômage, soit sa durée, est central dans les procédures de classement du chômeur industriel. Tel que le relève Salais, les bulletins à durées courtes sont réintégrés parmi les ouvriers et employés; ceux à durée trop longue sont reclassés parmi les non professionnels⁷¹. Dès le départ, se pose la limite, le problème de classement et d'admission que constitue le chômage de longue durée. Les procédures de mesure du travail et du chômage se constituent donc à partir de standards de temps, eux-mêmes appliqués à un monde industriel vivant à l'heure du taylorisme et du fordisme.

Le marché du travail régulier, organisé et standardisé de la grande entreprise mécanisée forme la matrice d'où naîtra le chômeur du 20^e siècle. Ainsi, le concept de chômage se définit et s'opère par rapport à un marché de l'emploi stable comprenant une majorité de travailleurs réguliers. Les limites du chômage perdent de leur clarté lorsque l'économie de l'emploi se fragilise. Selon les historiens français Christian Topalov et Robert Salais, c'est la stabilisation du travail salarié, la normalisation des relations contractuelles de l'emploi et la généralisation forcée du rapport salarial stable, notre travail moderne, qui sera à la base de la genèse du chômage⁷².

Le bureau de placement public apparaît à ce moment. Il se donne comme un outil d'organisation de l'offre et de la demande du marché du travail qui opère parallèlement avec l'organisation scientifique de l'industrie et de sa main-d'œuvre.

⁷¹ Robert Salais, « La formation du chômage comme catégorie : le moment des années 1930 », *Revue économique*, no. 2, mars 1985, p. 352.

⁷² Christian Topalov, *Op. cit.*, p. 19.

1.5 L'étiquetage des chômeurs : théorisations et analyses

Après avoir été inventé, le chômeur est étiqueté par les instances publiques. Sa classification dérive de nombreux facteurs qui complexifient l'exercice. Une historiographie s'intéresse à la mécanique de classement des chômeurs en étudiant, entre autres, le rapport salarial, l'espace social, la sédentarisation et les anticipations institutionnalisées. Nous verrons également comment se définit l'identification générale du chômeur, les difficultés du dénombrement des chômeurs ainsi que trois types opératoires de chômage.

1.5.1 Le rapport salarial et l'espace social

Le concept de rapport salarial appliqué au chômage, utilisé entre autres par R. Boyer, rend compte de la relation entre travail et hors travail⁷³. Ce champ d'études analyse l'ensemble des conditions régissant l'usage et la reproduction de la force de travail. Il relève l'importance de la création et de la diffusion des instruments de mesures et de calcul. Ces études démontrent de manière pertinente que la diversité des taux de chômage recensés, notamment dans les années 1930, renvoie principalement aux rapports salariaux qui leur donnent sens dans leur expression et la construction sociale de leur mesure et, somme toute, relativement peu à l'évolution réelle du niveau d'emploi⁷⁴.

D'autres chercheurs, tels que L. Boltanski et L. Thevenot, étudient la position dans l'espace social et les modèles de représentation du chômeur, en tant qu'objet, et du chômage, en tant que phénomène⁷⁵. Ces analyses se centrent sur la mise en forme

⁷³ R. Boyer, *La transformation du rapport salarial dans la crise. Une interprétation de ses aspects sociaux et économiques*, Paris, Cepremap, 1980.

⁷⁴ Didier Demazière, *Le chômage en crise ?*, Paris, Presses Universitaires de Lille, 1992, p. 36.

⁷⁵ L. Boltanski, *Les cadres, la formation d'un groupe social*, Paris, Minit, 1982. ; et L. Thevenot, « L'économie du codage social », *Critiques de l'économie politique*, 1983, p. 23-25.

des positions dans l'espace social que créent les mécanismes de classement. Ce champ d'études, occupé également par A. Desrosières et A. Goy, rend compte en définitive des conditions historiques de la production de données statistiques⁷⁶.

1.5.2 Position institutionnelle et homogénéisation

L'étiquette de chômeur est une position institutionnelle créée par l'État et apparaît en la personne secourue par les fonds de chômage. Les études rappellent que le chômeur secouru n'existera que dans les agglomérations urbaines d'une certaine importance. Le chômeur secouru s'allie à la position de solliciteur d'emploi, tributaire de l'inscription à un bureau de placement. Le bureau d'enregistrement et de placement a ainsi une fonction structurelle essentielle dans la définition de l'objet chômeur.

La régulation gouvernementale du chômage passe par l'élaboration de procédures sociales d'enregistrement d'individus. Telle que l'analyse Marpsat, une population de chômeurs est construite à partir d'éléments hétérogènes qui seront intégrés à un ensemble alimenté par l'interaction entre client et institution⁷⁷. Les pratiques institutionnelles d'inscriptions conduisent à bâtir des formes individuelles de chômeurs. L'imposition d'une étiquette, d'un label, homogénéise le groupe sur lequel elle est appliquée. Or, cet effet d'homogénéisation et d'individualisation se butera aux formes professionnelles et familiales de régulation du travail. De plus, le chômeur du tournant du 20^e siècle, comme l'ont démontré Baskerville et Sager au

⁷⁶ A. Desrosières et A. Goy, « L'identité sociale dans le travail statistique; la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles », *Économie et statistique*, 1983, p. 152-155.

⁷⁷ M. Marpsat, "Chômage et profession dans les années 1930", *Économie et statistique*, octobre 1984, p.170.

Canada et Alexander Keyssar aux États-Unis, est fondamentalement un objet social à plusieurs visages et à nombreuses facettes qui n'a rien d'homogène⁷⁸.

Par conséquent, les modalités d'étiquetage sont adaptées au monde du travail non qualifié, fortement prolétarisé, fonctionnant en mode unitaire. Elles s'appliqueront difficilement aux ouvriers qualifiés et aux professionnels et, de manière générale, aux travailleurs syndiqués. Comme le rappelle Salais, les programmes de travaux publics municipaux, appliqués comme secours au chômage, offrent avant tout des tâches de manœuvre. Cet état de fait amènera, par exemple, la Commission industrielle du chômage de Montréal à créer, dans les années 1930, un programme local de secours nommé *Cols blancs* destiné aux employés de bureau⁷⁹.

1.5.3 L'enregistrement et la sédentarisation

Les bureaux de placement publics dérivent d'une problématique de gestion de masse et de contrôle du nomadisme ouvrier. En plus de comptabiliser les chômeurs pour le compte de l'État, les fonctions de base du bureau d'enregistrement seront de fixer et de sédentariser la force de travail industrielle nationale. L'enregistrement effectué par les bureaux de placement entre ainsi, au-delà de l'élaboration de statistiques, à l'intérieur d'un processus de fixation de la main-d'œuvre. L'étiquetage et l'enregistrement par les services de secours urbains se voudront un moyen de sédentariser les ouvriers chômeurs. Les procédures sociales d'enregistrement créeront, de par leur nature, des regroupements d'individus. Au cours des années 1900-1930, une image sociale commune des chômeurs en demande de services dans

⁷⁸ Alexander Keyssar, *op. cit.*, p.150-151; Peter Baskerville et Eric Sager, *Unwilling Idlers: The Urban Unemployed and their Families in Late Victorian Canada*, Toronto, University of Toronto Press,1998, p. 23.

⁷⁹ Archives de la Ville de Montréal, VM 14, Fonds de la Commission industrielle du chômage, 1930-1932.

les bureaux de placement et les refuges sera la file d'attente s'étirant le long des trottoirs des villes industrielles.

À ce sujet, il est possible de faire un parallèle général avec certaines analyses de Michel Foucault. Tel que l'explique le philosophe et historien français, la mouvance des masses, ouvrières ou autres, posera problème aux mécaniques de gestion sociale à partir du 18^e siècle. Ce dernier écrit dans son ouvrage, *Surveiller et punir* :

L'objectif des disciplines répond à une conjoncture historique connue : la grosse poussée démographique du XVIII^e siècle créatrice d'une augmentation de la population flottante. Un des premiers objets de la discipline, c'est de fixer. Elle est un procédé d'antinomadisme engendré par le changement d'échelle quantitative des groupes qu'il s'agit de contrôler ou de manipuler.⁸⁰

Robert Salais, historien français du chômage, rappelle que la régulation de l'emploi au 19^e siècle reposait, en partie, sur l'instabilité de la main-d'œuvre et sur une forme de nomadisme ouvrier sans qu'intervienne la nécessité, ni le désir, de gérer cette régulation par le biais d'une politique de prise en charge du chômage⁸¹. Le secteur primaire, avec ses demandes cycliques de main-d'œuvre dans le domaine forestier, agricole et des pêcheries, est un grand créateur de nomadisme industriel. Cette force de travail en recherche mobile d'emploi sera une cible privilégiée de la critique du travail irrégulier et du sous-emploi des réformateurs socioéconomistes.

1.5.4 Les anticipations institutionnalisées

Les pratiques institutionnelles d'inscription, de contrôle et de gestion des inscrits, développées par le système de bureau de placement et le service d'assurance-chômage, tendent à diffuser des attentes sociétales quant aux comportements des clients. Ces anticipations institutionnalisées (Marpsat) établiront et imposeront des normes behavioristes sur le chômeur urbain.

⁸⁰ Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, p. 220.

Comme le constate Robert Salais, « toute institution sociale développe, par l'ensemble de ses pratiques professionnelles, une capacité, variable selon la force de son contrôle, à définir l'image, la représentation sociale de sa population et de sa clientèle »⁸². Ainsi, le chômeur moderne sera mis en forme par, et pour, la pratique et la méthodologie statistique appliquée à l'enregistrement social. Georges Campeau, juriste québécois spécialiste du droit des chômeurs, souligne le rôle essentiel joué par la logique et la mécanique actuarielles de prévision sociale et financière du risque étatique dans la création et le fonctionnement du programme d'assurance-chômage canadien. Les ouvriers en phase de non travail viendront façonner les clientèles du régime d'assurance-chômage et feront partie intégrante des catégorisations statistiques développées par les actuaires engagés par l'État à la fin des années 1930⁸³.

Le cadre de fonctionnement inspiré du contrat d'assurance, développé par les compagnies d'assurances privées, est implicite dans les programmes d'assurance-chômage⁸⁴. Ce principe assurantiel amènera une mutation des responsabilités du chômeur errant qui seront désormais de nature contractuelle et non plus délictuelle. Le sans-travail devient non plus le secouru des programmes de secours directs et de travaux publics municipaux ou le prisonnier de courte durée de la prison de

⁸¹ Robert Salais, *loc. cit.*, p. 341.

⁸² *Ibid.*, p. 348.

⁸³ Georges Campeau, *De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi*, Montréal, Boréal, 2001, p.42.

⁸⁴ Les grandes compagnies d'assurances auront notamment un rôle important à jouer dans la disparition des sociétés de secours mutuels. Voir à ce sujet, Martin Petitclerc, *Une forme d'entraide populaire : histoire des sociétés québécoises de secours mutuels au 19e siècle*, thèse de doctorat en histoire, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2004 ; et Canada, Bureau du surintendant des institutions financières, *Compagnies d'assurance-vie et sociétés de secours mutuels*, Ottawa, 1989.

Montréal,⁸⁵ mais se définit désormais comme le prestataire et l'assuré cotisant en période d'emploi pour un régime étatique de protection assurancielle du travailleur⁸⁶.

Le changement dans le regard juridique et social porté sur le chômeur, initié par le bureau d'enregistrement et poursuivi éventuellement par l'introduction d'une politique de support au chômage de type assuranciel, modifie le paradigme de la régulation des sans emploi. Tel que le relève le juriste québécois du chômage, Georges Campeau, pour les chômeurs vagabonds de la cité industrielle montréalaise des années 1920, « la sanction de leur transgression ne vise plus la faute à l'origine du dommage, mais plutôt des types de comportement jugés répréhensibles »⁸⁷.

Dans le même sens, l'historien François Ewald note qu'en ce qui concerne le chômage moderne du début du 20^e siècle, « les fautes se définissent moins comme infraction à une loi qu'à une norme de comportement. Leur sanction visera moins l'amendement du coupable que l'imposition d'une certaine régularité des conduites »⁸⁸. On comprend alors que les programmes d'assurance-chômage – tout

⁸⁵ Rappelons qu'au niveau de l'environnement policier montréalais de la fin du 19^e siècle, les délits de vagabondage et de troubles de la paix publique amenant un enfermement quotidien de sans-travail errants – clientèle abondante et récurrente de la prison de Montréal au 19^e siècle – sont en rapport, du moins en partie, avec le maintien, par le secteur manufacturier, d'une *armée de réserve* d'ouvriers-chômeurs. Les prisonniers enfermés pour trouble de la paix publique dans la prison municipale seront, pour une bonne part, ces sans-travail errants issus du bassin de la main-d'œuvre inactive.

Les emprisonnements de chômeurs pour peine de «vagabondage» commencent à décliner avec la fin graduelle de la pratique industrielle de l'*armée de réserve*, la structuration scientifique de l'industrie, la lutte au sous-emploi et l'instauration de bureaux de placement publics et privés ainsi que par l'accentuation des programmes de travaux publics pour chômeurs. Dès lors, les politiques régulatrices du chômage, instituées dans les premières décennies du 20^e siècle, marquent graduellement le crépuscule de la pratique pénale de l'emprisonnement de sans-travail sous peine de vagabondage.

⁸⁶ Dans le projet de loi de l'assurance-chômage, des termes comme «cotisations», «assurés» ou «responsabilités individuelles» composent un lexique s'apparentant à la terminologie relationnelle de l'assurance classique.

⁸⁷ Georges Campeau, *De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi*, Montréal, Boréal, 2001, p.32.

⁸⁸ François Ewald, *L'État providence*, Paris, Grasset, 1986, p.538.

comme le faisait, à une moindre échelle, le système de bureaux de placement publics – fonctionneront comme un puissant régulateur de la main-d'œuvre nationale. Ils exerceront, sous un étiquetage social et un enregistrement normalisant, définissant la position de demandeur d'emploi et l'admissibilité du prestataire, une pression behavioriste sur les ouvriers et les chômeurs des grandes cités industrielles.

1.5.5 L'identification générale du chômeur

L'apparition du concept de chômage s'est faite en opposition à la masse paupérisée et en lien avec le regard nouveau porté sur la population ouvrière. La classification de la société en matière d'emploi en viendra donc à s'effectuer essentiellement en trois pôles : les pauvres (les indigents)⁸⁹, qui forment la population inactive, les travailleurs (les actifs occupés) et les chômeurs (les actifs non occupés), qui constituent la population active comprise dans le taux de chômage national.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) met en place, lors de sa première conférence à Washington en 1919, une définition du chômage qui sera reprise tout au long du 20^e siècle⁹⁰. De manière générale, trois exigences doivent être remplies par l'individu pour appartenir au groupe des chômeurs. La personne devra être dépourvue d'un emploi salarié, devra être physiquement et mentalement disponible pour travailler et finalement devra être dans un processus clair de recherche d'emploi⁹¹.

⁸⁹ Le pauvre est pris ici sous le sens « d'inactif ». Le terme de pauvre renvoie à l'indigent. Celui qui forme la clientèle des œuvres de charité. L'ouvrier prolétarisé du 19^e siècle souffre évidemment d'une certaine pauvreté mais il n'est généralement pas considéré comme un « pauvre » par les contemporains de l'époque.

⁹⁰ Voir, B.I.T., Recommandation (no.1) concernant le chômage adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa première session, Washington, 28 novembre 1919, texte authentique, copie certifiée conforme par C. W. Jenks, conseiller juridique du Bureau international du Travail; et B.I.T., «Convention (no. 2) assurant aux chômeurs involontaires des indemnités ou des allocations (1919)» dans Organisation internationale du travail, Conventions et recommandations internationales du travail, 1919-1984, vol. 1, Genève, Bureau international du travail, 1985.

⁹¹ Définition du chômeur par le BIT rapportée par Freyssinet, *Op. cit.*, p.11.

La reconnaissance et le dénombrement du chômeur résultent des réponses données à deux questions : l'individu interrogé occupe-t-il ou non un emploi ? Dans le cas de la négative, recherche-t-il ou non un emploi ? Nous pouvons percevoir ici une autre faille des études sur le groupe des chômeurs. L'identification du chômeur repose sur la mise en relation d'une référence de situation, le fait d'être en privation d'emploi, et d'une référence de comportement (un aspect behavioriste), le fait de rechercher un emploi⁹². Si la première référence peut être évaluée de manière objective, la seconde contiendra une part non négligeable de subjectivité, qui se percevra tant chez l'évaluateur que chez le chômeur lui-même⁹³.

Il importe de clarifier, pour le premier point, que seul le travail rémunéré est considéré dans cette classification. Un travail aussi pénible et demandant soit-il – le travail domestique ou de ferme familiale, par exemple – qui n'est pas clairement salarié, provoque le classement de l'individu dans la population inactive. Ainsi, la dichotomie du chômage n'apparaît pas essentiellement entre emploi et absence d'emploi, mais entre travail rémunéré et travail non rémunéré. Tel que le dénote Jacques Freyssinet, le chômage ne signifie pas absence de travail, mais bien absence d'emploi salarié⁹⁴. C'est la mise à l'écart du salariat et l'exclusion hors de la dynamique contractuelle de la main-d'œuvre industrielle qui définit la place du chômeur. L'absence de contrat d'un ouvrier offrant sa force de travail à un employeur en échange d'un revenu monétaire constitue une caractéristique première du chômage.

⁹² Notons au passage la présence importante des scientifiques de la statistique dans l'identification et la comptabilité du phénomène du chômage, et ce dès la fin du 19^e siècle. Le chômage, et par conséquent le chômeur, sera très souvent abordé comme une donnée statistique que le gouvernement aura pour devoir de réduire. Ainsi, comme le mentionne Topalov, la description, et dans ce cas-ci, la mise en nombre du chômeur par les bureaux de placements ou les organismes étatiques, n'est jamais loin de la prescription, du désir d'intervention.

⁹³ Freyssinet, *Op. cit.*, p.10-11.

Si la seconde exigence évacue de la population active les individus qui sont désireux de travailler, mais qui sont dans l'impossibilité de le faire (en raison d'une maladie ou d'un accident, par exemple) c'est la troisième exigence qui pose le plus de problèmes aux analystes du chômage. La véracité de la démarche de recherche d'emploi, la facette behavioriste du chômage, peut-elle être scientifiquement identifiée et calculée en se basant sur la seule déclaration de l'individu ? La validité et l'objectivité des sources mesurant statistiquement le chômage n'est-elle pas entachée par ce facteur subjectif ?

Les frontières entre les trois exigences du chômage peuvent avoir tendance à se confondre, particulièrement lors des conjonctures de crise économique et de déstabilisation de l'emploi. Ainsi, se dire « être sans emploi », est ambigu dans un contexte où un nombre important de travailleurs est dans l'obligation d'accepter une suite d'emplois précaires de manière temporaire. Le chômage, tel que le souligne Topalov, prend son sens dans un contexte où l'emploi est stabilisé. Le concept de chômage se définit donc essentiellement par rapport à un marché de l'emploi stabilisé comprenant une majorité de travailleurs réguliers. Les limites du chômage perdent de leur clarté lorsque l'économie de l'emploi se fragilise.

1.5.6 Le dénombrement des chômeurs : emploi, chômage et inactivité

Même si les gouvernements perfectionnent leurs instruments de mesure du chômage, tels les bureaux d'enregistrement et de placement pour ouvriers, ce dénombrement sera toujours limité par l'approximation et le chevauchement des frontières entre les trois ensembles que constituent l'emploi, le chômage et l'inactivité. La présente figure nous aidera à comprendre la dynamique tripolaire du chômage (figure 1.2). Elle permet de schématiser le groupe des chômeurs et ses relations avec le travail et la pauvreté.

⁹⁴ *Ibid.*, p.12.

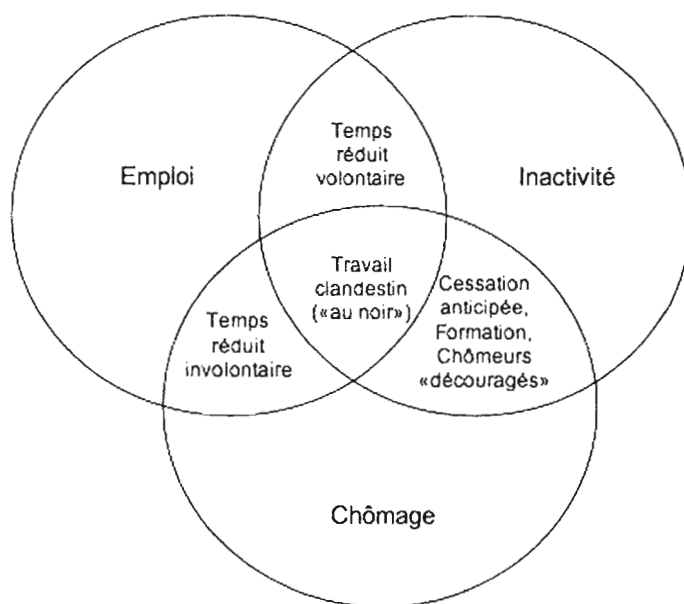


Figure 1.2 Les chevauchements entre l'emploi, l'inactivité et le chômage. (Tirée de Freyssinet, *Le chômage*, 1998)

Ainsi, il est ardu de mesurer le groupe des chômeurs, car une part importante de la population des sociétés industrielles se retrouve dans des territoires mitoyens chevauchant la notion d'emploi, de chômage et d'inactivité. Comme on peut l'observer, la réalité du travail peut s'éloigner de deux façons du statut d'Emploi (norme de l'emploi régulier).

1. Le travail est pratiqué à « temps réduit involontaire ». Cet emploi est jugé partiel, car il possède un taux horaire hebdomadaire inférieur à la norme gouvernementale de l'emploi à plein temps; en général, les 35-40 heures/semaine de travail des employés des pays occidentaux (Canada, France). Ces personnes se situent donc à la frange de l'emploi et du chômage, à la frontière de la bipolarité de la population active. La situation du travail à temps partiel étant habituellement involontaire, cette main-d'œuvre se rapproche davantage du groupe des chômeurs, population qui se caractérise par l'absence involontaire d'emploi, que du groupe des inactifs (pauvres). On parlera dans l'historiographie canadienne-anglaise, pour définir

le chômeur du début du 20^e siècle, de *unwilling idler* (Baskerville et Sager) ou du chômeur «no fault of his own» (Struthers).

2. Le travail est pratiqué à « temps réduit volontaire ». Il est occupé à plein temps, mais de façon discontinue. Les travailleurs saisonniers forment une large part de cette main-d'œuvre. Cette catégorie englobe un groupe d'ouvriers particulièrement important dans le marché du travail canadien de la première moitié du 20^e siècle (industrie forestière, portuaire et de la construction)⁹⁵. La situation de chômage prévisible, qui apparaît à chaque saison, dérive d'un choix relativement volontaire de la part de ces travailleurs. C'est pourquoi cette main-d'œuvre se situera à mi-chemin entre l'emploi régulier et l'inactivité et non entre l'emploi et le chômage.

Ces deux sous-ensembles comprennent des individus dont les discontinuités d'emploi, avec passage par le chômage, sont communes. Si l'indemnisation et l'acceptation d'une personne à temps réduit involontaire posent peu de problèmes aux administrateurs des programmes d'assurance-chômage, l'indemnisation d'une classe de travailleurs saisonniers provoque une fissure dans la logique du manque d'emploi involontaire. À ce propos, il faut noter qu'à ses débuts les programmes d'assurance-chômage britannique et canadien excluaient les chômeurs saisonniers de la catégorie autorisée à recevoir des indemnités de chômage⁹⁶. Ces derniers devaient, selon le sens commun de la période, avoir «sauvé pour les jours de pluie» (*saving for the rainy days*).

La troisième catégorie de chevauchement se situe entre le chômage et l'inactivité. Elle comprend des chômeurs qui sont en cours de transfert vers la population inactive. Ce sous-ensemble inclut une population en chômage qui n'est

⁹⁵ Comme l'écrivait James Struthers, le Canada fut essentiellement, et durant plusieurs décennies, « a three seasons country ». Voir James Struthers, *No Fault of their Own. Unemployment and the Canadian Welfare State, 1914-1941*, Toronto, University of Toronto Press, 1983.

⁹⁶ Voir, à ce sujet, Campeau, *op. cit.*, p. 32.

plus « disponible pour rechercher un emploi ». Se retrouvent à l'intérieur de ce groupe, les personnes en formation professionnelle, les chômeurs de retour aux études à temps plein et les chômeurs découragés par les carences de leur secteur d'emploi. Les cessations anticipées d'activités pour cause d'âge, telles que les préretraites et les mises à la retraite, font également disparaître de la population active une large tranche de la main-d'œuvre. Cette classe de travailleurs âgés passera ainsi directement du chômage à l'inactivité, car elle sera jugée inapte à se rechercher activement un emploi.

Le travail clandestin se situe, quant à lui, à l'intersection des 3 ensembles emploi-chômage-inactivité⁹⁷. Le travailleur clandestin est un individu dont une facette obscure en regard du travail échappe à l'enregistrement statistique légal. Cette personne sera comptée faussement dans la population active occupée, si elle ajoute un travail déclaré à son emploi clandestin. Le travailleur au noir pourra également être comptabilisé comme chômeur, ou encore comme inactif, dépendant de la stratégie de légitimité qu'il utilise pour cacher son travail clandestin.

Si on prend en compte les estimés de Jacques Freyssinet, le nombre de personnes situées actuellement aux sections de chevauchement équivaldrait (ou pourraient dépasser) le nombre de chômeurs officiellement dénombrés de manière statistique par les gouvernements occidentaux. Par conséquent, l'indétermination du dénombrement de la masse des chômeurs n'est pas seulement due à la déficience des instruments de mesure. Tel que le souligne Freyssinet, la « difficulté principale réside dans l'ampleur des catégories qui échappent à un découpage clair de la population entre emploi, chômage et inactivité »⁹⁸.

⁹⁷ La plupart des évaluations sur le travail clandestin compte ce dernier pour environ 10% des effectifs de la population active des nations occidentales.

⁹⁸ Freyssinet, *op. cit.*, p.21.

1.6 Les outils de comptabilisation gouvernementale des chômeurs

L'imprécision des sources produites sur le chômeur dérive sommairement de deux facteurs : les insuffisances des instruments de mesure et la modulation aléatoire des définitions du chômage.

Les pays industrialisés possèdent quelques instruments de mesure pour évaluer le chômage. Les enquêtes sur le travail, se présentant sous la forme de sondage auprès de la population constituent un outil usuel. Ces dernières seront habituellement mises en relation avec les données du recensement. L'enregistrement des demandeurs d'emploi au sein des institutions de placement et des programmes de chômage gouvernementaux est également utilisé⁹⁹.

Des enquêtes nationales sur le travail seront effectuées annuellement dans les pays occidentaux, à partir des années 1940. Elles constituent une source statistique importante sur le phénomène du chômage au sein des États capitalistes. Mais la caractéristique annuelle des enquêtes sur l'emploi est mal adaptée pour analyser en profondeur les mouvements conjoncturels du travail et pour mesurer l'influence du facteur saisonnier sur les variations du chômage¹⁰⁰.

Les données sur les chômeurs, compilées par les bureaux de placement en collaboration avec l'industrie et les organisations syndicales, permettent de percevoir mensuellement les changements de la situation de l'emploi. Ces données, compilées notamment, au Canada, par la *Gazette du Travail* du ministère du Travail, contiennent de manière détaillée des renseignements sur les différents secteurs d'activités économiques. À la fin de chaque mois, un comptage est fait des demandeurs d'emploi inscrits au bureau de placement dont la demande n'a pas été

⁹⁹ On pourra mentionner les politiques fédérales de secours directs en 1930 ou d'assurance-chômage en 1940.

¹⁰⁰ Freyssinet, *op. cit.*, p.13.

satisfaite. Le problème avec ce type de sources c'est qu'elles rendent compte, et sans bien les dissocier, à la fois des variations des conditions d'activités des entreprises et du phénomène de chômage lui-même¹⁰¹.

Au niveau de la méthodologie, les enquêtes sur le travail seront généralement effectuées auprès d'un échantillon représentatif de ménages. Une enquête est réalisée chaque année, exception faite des années de recensements. En utilisant les données des recensements, une mise à jour des échantillons de ménage sera effectuée, une révision des questionnaires sera faite, et, phase délicate, un raccordement des séries d'enquêtes sera complété. La mesure de base, en accord avec la définition du Bureau international du Travail, est la « population sans emploi à la recherche d'un travail ». Seront donc compilées comme chômeurs, les personnes ayant répondu « être sans travail et rechercher un emploi ».

Cependant, ces enquêtes sur l'emploi ne couvrent pas de manière détaillée les questions régionales. Le choix méthodologique de calculer un échantillon de ménage au lieu d'un échantillon de population par individus ne permet pas non plus de bien évaluer les populations vivant en habitat collectif (à Montréal, maisons de chambres et à Paris, foyers de travailleurs). Ces populations qui habitent en groupe, aux alentours des ménages, le font généralement pour des raisons financières. Occupant des emplois modestes et peu qualifiés, cette population, qui forme une classe de travailleurs particulièrement touchée par le chômage, est paradoxalement peu identifiable par ces enquêtes centrées sur les ménages¹⁰².

Au Canada, les enregistrements nationaux de la force de travail ayant lieu au cours des deux guerres mondiales sont un autre mode de compilation. Ainsi, suivant les politiques d'acquisitions de données gouvernementales sur la main-d'oeuvre,

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² *Ibid.*, p. 14.

Ottawa mettra également en place, en février 1918, le Bureau de l'enregistrement national ou *Canada Registration Board* (CRB)¹⁰³. Ce bureau, attaché à Statistique Canada, aura pour fonction générale de comptabiliser les effectifs ouvriers au pays.

Une première campagne d'enregistrement national de la classe ouvrière canadienne effectuée par le CRB commence à l'été 1918¹⁰⁴. De manière générale, cet exercice devait permettre de rendre compte de la situation du Travail au pays et de préparer d'éventuels programmes de soutien étatique à l'emploi et à l'industrie lors de la période d'après-guerre. L'enregistrement national viendra aussi appuyer la politique fédérale de conscription du gouvernement Borden. Le *Canada Registration Board* servira, entre autres, dans ce contexte, au contrôle des hommes valides pour le service militaire réfractaires à s'enrôler¹⁰⁵.

Néanmoins, comme le rappelle l'historien James Struthers, au Canada durant les années 1920-1930, les données statistiques nationales sur le chômage de cette époque manquent généralement de fiabilité, même celles compilées par Statistique Canada ou celles du CRB en 1918¹⁰⁶. Les seules données que le gouvernement canadien compilait étaient celles enregistrées par les bureaux de placement du SEC, les

¹⁰³ Le Bureau de l'enregistrement national (Canada Registration Board) est établi par un décret du Conseil privé (*Order in Council P.C. 404*) à Ottawa le 23 février 1918.

¹⁰⁴ Il faut mentionner que les documents ayant trait à cet enregistrement n'existent plus. Bibliothèque et Archives Canada, de même que Statistique Canada, ne possèdent pas d'archives détaillées sur l'enregistrement de juin 1918.

¹⁰⁵ Une compilation semblable est effectuée en 1940 lors de la Seconde Guerre mondiale. L'enregistrement national de 1940 est le résultat de l'inscription obligatoire de tous les adultes qui résidaient au Canada. À l'époque, les renseignements étaient obtenus en vertu de la *Loi sur la mobilisation des ressources nationales* et de la *Loi sur les mesures d'urgence*, afin de permettre la mobilisation de toutes les ressources humaines et matérielles pour assurer la défense et la sécurité du Canada. Ils serviront, de même, à administrer la clientèle du nouveau programme fédéral d'assurance-chômage introduit en 1940. Les documents qui s'y rapportent sont conservés par Statistique Canada.

¹⁰⁶ Voir, Canada, ministère du Travail, *Gazettes du Travail*, 1926 à 1929.

rapports des organisations syndicales et la situation du chômage prise par les recensements de 1921 et 1931.

1.7 Les mesures étatiques pour contrer le chômage

Ce dernier volet s'attachera à présenter un compte rendu de l'historiographie traditionnelle produite sur la classe ouvrière, un état des connaissances sur les mesures gouvernementales nord-américaines de chômage ainsi qu'une exposition des études sur les bureaux de placement privés et publics européens, américains et canadiens.

1.7.1 Une historiographie centrée sur la condition des ouvriers en chômage

Un volet de l'historiographie du chômage oriente son regard sur la manière dont les ouvriers du 19^e siècle font face aux périodes de chômage. Cependant, comme le rappelle l'historien américain Alexander Keyssar, un problème récurrent se pose pour l'historien s'intéressant à la problématique du chômeur du 19^e siècle: le manque relatif de documents produits par la classe des travailleurs non qualifiés relatant ses moyens utilisés pour contrecarrer les effets de ses pertes d'emploi¹⁰⁷.

Dans son ouvrage, *Idle Hands*, l'historien du chômage britannique, John Burnett, analyse les effets du chômage sur les personnes touchées par le manque d'emploi en Angleterre entre la fin du 18^e siècle et le milieu du 20^e siècle. Cet historien contourne le problème des sources en utilisant les biographies ouvrières relativement abondantes et se concentre sur les récits relatant les périodes de chômage vécues par le travailleur¹⁰⁸. Son étude tente de comprendre comment le chômeur et sa famille faisaient face au chômage quelles démarches le chômeur prenait pour trouver un emploi et quels services étaient disponibles pour aider le chômeur s'il ne trouvait pas

¹⁰⁷ Alexander Keyssar, *op. cit.*, p. 144.

¹⁰⁸ John Burnett, *op. cit.*

d'emploi. Burnett exploite également les sources parlementaires britanniques et les études sur les chômeurs produites par les économistes sociaux de la période victorienne dont Charles Booth, *Life and Labour of the People in London* (1889) et Seebohm Rowntree, *Poverty, A Study of Town Life* (1901).

Dans le même esprit, les travaux sur le Montréal industriel de Terry Copp, *Classe ouvrière et pauvreté*, sur les prolétaires et leur famille de Bettina Bradbury, *Familles ouvrières à Montréal*, ou celui, contemporain à la période, de Herbert Ames, *The City Below the Hill*, analysent la manière dont l'ouvrier et sa famille font face aux difficultés de la vie urbaine et industrielle¹⁰⁹. Certes, les sans-travail du 19^e siècle et les chômeurs du 20^e siècle ne sont pas complètement absents du paysage des études historiques montréalaises. Néanmoins, on constate que les productions historiques québécoises n'en font généralement pas un sujet d'étude spécifique.

L'historien britannique, Burnett, critique le fait que les études historiques du chômage prennent souvent la forme de colonnes de chiffres au sein d'analyses quantitatives et sérielles qui évacuent très souvent l'existence et la vie quotidienne du chômeur. Sur cette question, la méthode de Burnett se différencie des études qui utilisent les recensements, tels les travaux, au Canada, des historiens Peter Baskerville et Éric Sager¹¹⁰. Cependant, l'étude des données sur le chômage inscrites dans les recensements de six villes canadiennes en 1891 et 1901 produite par Baskerville et Sager construit, elle aussi, une image sociologique et économique du chômeur canadien et de sa famille au tournant du 20^e siècle. Cette analyse sérielle,

¹⁰⁹ Terry Copp, *Classe ouvrière et pauvreté : les conditions de vie des travailleurs montréalais, 1892-1929*, Montréal, Boréal, 1978; Bettina Bradbury, *Familles ouvrières à Montréal: âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*, Montréal, Boréal, 1993; et AMES, Herbert Brown, *The City below the Hill: a Sociological Study of a Portion of the City of Montreal*, Introduction by P. F. W. Rutherford, Toronto, University of Toronto Press, (1897)1972.

¹¹⁰ Peter Baskerville et Eric Sager, *Unwilling Idlers: The Urban Unemployed and their Families in Late Victorian Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1998.

qui déborde des recensements pour s'alimenter notamment aux études de l'historienne Bettina Bradbury, permet de rendre compte de la réalité du chômage vécue par la classe ouvrière des villes canadiennes de la fin du 19^e siècle.

Ce travail exhaustif, mais limité entre autres par la non-disponibilité des recensements de 1911 et de 1921, ne traite concrètement que de la période de 1891-1901, soit le monde du travail des ouvriers du 19^e siècle. Ainsi, Baskerville et Sager n'abordent que très peu les courants réformistes sociaux du début du 20^e siècle ou encore le changement dans les perceptions du chômage qui se dessine comme un problème structurel inhérent au capital. L'ouvrage des historiens Peter Baskerville et Eric Sager (*Unwilling Idlers*) est essentiel, mais porte sur une période antérieure à notre étude et traite, somme toute, très peu des mesures gouvernementales et étatiques prises en matière de chômage dans les premières décennies du 20^e siècle.

Ajoutons que certaines études québécoises, portant principalement sur la grande dépression des années 1930 (période postérieure à notre étude), viennent compléter la frugale historiographie sur le chômage au Québec. Nous pouvons mentionner, Claude Larivière, *Crise économique et contrôle social*, et quelques mémoires de maîtrise, dont celui de Gilles Thibault, *Évolution de la pensée face aux secours directs* et de Suzanne Clavette, *Des bons aux chèques : aide aux chômeurs et crise des années 1930*¹¹¹. En conséquence, l'historiographie canadienne traitant de la période 1900-1920 s'est surtout attachée à analyser la condition et la situation des personnes en chômage, et beaucoup moins les réponses initiales des pouvoirs publics au problème.

¹¹¹ Claude Larivière, *Crise économique et contrôle social, 1929-1937 : le cas de Montréal*, Montréal, Éditions coopératives A. St-Martin, 1977 ; Gilles Thibault, *Évolution de la pensée face aux secours directs pour la période de crise de 1929 à 1938*, thèse M.A., Montréal, Université de Montréal, 1969, Suzanne Clavette, *Des bons aux chèques : aide aux chômeurs et crise des années 1930 à Verdun*, M.A., Montreal, Université du Québec à Montreal, 1986.

1.7.2 L'historiographie des mesures gouvernementales de chômage

Cependant, une première réponse à la situation des chômeurs au Canada apparaît, au début du 20^e siècle, dans la création du ministère fédéral du Travail, qui orientera son action notamment par la compilation de statistiques et la distribution d'information (*Gazette du Travail*). Le ministère commence alors à collecter des résumés sur les grèves et les lockouts au pays, ainsi que des données brutes sur le chômage à travers les renseignements fournis par les syndicats sur les conditions de l'emploi dans les villes canadiennes.

La problématique de la connaissance et du contrôle étatique de la masse des ouvriers et chômeurs nomades (*transiency*) au Canada est particulièrement importante pour Ottawa, surtout à partir de la crise économique de 1913-1915. L'étude de Cecilia Danysk, *Hired Hands*, portant sur les ouvriers nomades du secteur agricole dans les provinces de l'Ouest canadien, analyse cette question¹¹². Le travail de Robert Harney, dressant un tableau des immigrants italiens et de leurs rapports aux instances gouvernementales, rend compte également du contexte du travail nomade dans le Canada des années 1900-1910¹¹³. L'ouvrage de Bruno Ramirez, *On the Move*, relève les stratégies gouvernementales pour rationaliser et réguler la main-d'œuvre migrante et les populations ouvrières flottantes¹¹⁴. Enfin, le livre de Paul Craven, *Impartial Umpire*, analyse, pour cette période, le rôle de Mackenzie King comme réformiste

¹¹² Cecilia Danysk, *Hired Hands: Labour and the Development of Prairie Agriculture, 1880-1930*, Toronto, McClelland & Stewart, 1995.

¹¹³ Voir, Robert F. Harney, «Montréal's King of Italian Labour: A Case Study of Padronism», *Labour/Le Travailleur*, no. 4, 1979, p. 42-56.

¹¹⁴ Bruno Ramirez, *On the Move : French-Canadian and Italian migrants in the North Atlantic economy, 1860-1914*, Toronto, McClelland & Stewart, 1991 ; et Bruno Ramirez, traduit par Christiane Teasdale, *Par monts et par vaux : migrants canadiens-français et italiens dans l'économie nord-atlantique, 1860-1914*, Montréal, Boréal, 1991.

urbain libéral recherchant des nouvelles technologies et stratégies pour réguler le marché du travail au Canada¹¹⁵.

Il faut souligner l'importance du nouveau libéralisme des réformistes du Travail tels que William Beveridge et ses disciples au Canada, comme Bryce Stewart, dans la recherche de solutions au chômage à travers des organisations rationnelles et scientifiques du marché du travail comme une alternative aux politiques conservatrices protectionnistes (*National Tariff*) et à la «Politique nationale». Sur ce point, nous pouvons mentionner la biographie de William Beveridge écrite par José Harris ainsi que pour le contexte américain, les premiers chapitres du livre d'Udo Sautter, *Three Cheers for the Unemployed*¹¹⁶.

L'historiographie canadienne et américaine (Struthers, Keyssar) du chômage souligne, de même, l'importance de la période de la Première Guerre mondiale qui représente une discontinuité majeure par rapport aux années du jeune 20^e siècle. La pénurie nationale de main-d'œuvre manuelle en temps de guerre (1915-1918) au Canada et au Québec, la croissance d'échelle de l'intervention de l'État fédéral dans le marché du travail et l'industrie à travers l'Enregistrement national de 1918, la conscription, les lois combattant le vagabondage, ainsi que la problématique de démobilisation, viennent changer le climat global dans lequel apparaissent les discours sur le chômage au pays.

1.7.3 L'historiographie des bureaux de placement publics et privés

C'est dans ce contexte politique et social des premières décennies du 20^e que sont mis en place les services d'emploi gouvernementaux et les agences de placement

¹¹⁵ Paul Craven, «An Impartial Umpire»: Industrial Relations and the Canadian State, 1900-1911, Toronto, University of Toronto Press, 1980.

¹¹⁶ José Harris, *William Beveridge : a Biography*, Oxford: Clarendon Press, Toronto : Oxford University Press, 1977 ; et Udo Sautter, *Three Cheers for the Unemployed*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1991.

publiques du Canada. L'historiographie révèle que les programmes publics européens du tournant du 19^e siècle sont à la base du système de bureaux d'emploi et de placement pour chômeurs urbains nord-américains. Les réseaux de bureaux publics de placement pour ouvriers – appelé en anglais, *labour exchanges* – apparaissent dans les villes européennes à la fin du 19^e siècle.

Ces bureaux d'emploi sont organisés sous la direction des municipalités et des gouvernements provinciaux, plus particulièrement dans les villes allemandes des années 1880¹¹⁷. Comme le rappelle Bénédicte Zimmermann, c'est en Allemagne que le réseau de placement est le plus efficacement imbriqué entre les autorités publiques locales et les demandes du marché du travail. Ce programme de distribution de la main-d'œuvre réglera une portion de la masse des chômeurs (hommes et femmes) présents dans les villes de la période.

En Grande-Bretagne, les bureaux d'emploi publics deviennent une institution nationale et gouvernementale en réponse aux recommandations de la *Royal Commission on the Poor Laws and Relief of Distress* de 1909¹¹⁸. Comme le relève l'historien José Harris, William Beveridge participera activement aux analyses et aux recherches de la Commission britannique de 1907-1909 et signera le rapport minoritaire¹¹⁹. Mentionnons que, dans les villes anglaises, des essais de distribution de main-d'œuvre avaient été tentés quelques années auparavant. Comme le souligne John Burnett, le *Labour Exchanges Act* de 1909 remplacera et suppléera aux manques

¹¹⁷ Voir, pour les bureaux publics municipaux de placement ouvrier dans l'Allemagne de la fin du 19^e siècle, Bénédicte Zimmermann, *La constitution du chômage en Allemagne. Entre professions et territoires*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2001, p. 10-12; et Michèle Dagenais, Irene Maver et Pierre-Yves Saunier, éd., *Municipal services and employees in the modern city*, Aldershot: Ashgate publishers, 2003.

¹¹⁸ Royaume-Uni, Report of the Royal Commission on the Poor Laws and Relief of Distress, 1909.

¹¹⁹ José Harris, *William Beveridge : a Biography*, Oxford: Clarendon Press, Toronto : Oxford University Press, 1977.

de l'*Unemployed Workmen Act* de 1906 et du *London Labour Bureaux Act* de 1902¹²⁰. Il est important de révéler que le parlement britannique, avec la création du *Unemployed Workmen Act* (1906) et du *Labour Exchanges Act* (1909), commencera à introduire des législations sociales du Travail en dehors du cadre des *Poor Laws*¹²¹.

Nous intéressant, comme fil conducteur, à la création du «solliciteur d'emploi» par les bureaux de placement publics, nous nous sommes alimenté des études françaises de Christian Topalov, *La Naissance du Chômeur* et «La nébuleuse réformatrice en France», et, de Robert Salais, *L'invention du chômage*¹²².

En ce qui a trait aux études nord-américaines, on pourra se référer, pour la question des bureaux de placement américains, à Alexander Keyssar, *Out of Work*, qui analyse le chômage et ses manifestations dans les états de la Nouvelle-Angleterre, et traite, en partie, des bureaux d'emploi publics du Massachusetts et des agences privées payantes de Boston¹²³. L'ouvrage d'Udo Sautter, *Three Cheers for the*

¹²⁰ Royaume-Uni, *Unemployed Workmen Act :labour exchanges, 1905*. Voir, John Burnett, *Idle Hands. The Experience of Unemployment, 1790-1990*, London, Routledge, 1994.

¹²¹ Voir, B.B, Gilbert, *British Social Policy, 1914-1939*, Ithica, New York, 1970; José, Harris, *Unemployment and Politics: A Study in English Social Policy, 1886-1914*, Oxford, Oxford University Press, 1972. Voir également, pour les études de la période, W. Beveridge, «The Unemployed Workmen Act in 1906-7», *The Sociological Review*, 1908, vol. 1, pp. 79-83; W. Beveridge, « Unemployment and its Cure: The First Step », *Contemporary Review*, vol. 93, pp. 385-398.,1908; et Seebohm Rowntree, « Some Necessary Steps toward a Solution of the Unemployment Problem », *Political Science Quarterly*, vol. 38, pp. 189-218.,1923.

¹²² Christian Topalov, *La Naissance du Chômeur, 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994 ; Christian Topalov, éd., *Laboratoires du nouveau siècle: la nébuleuse réformatrice en France et ses réseaux, 1880-1914*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1999 ; et Robert Salais, *L'invention du chômage. Histoire et transformation d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*, Paris, 1986.

¹²³ Alexander Keyssar, *Out of Work: The First Century of Unemployment in Massachusetts* Cambridge and New York: Cambridge University Press, 1986.

Unemployed dresse également un portrait des bureaux commerciaux pour immigrants arrivant aux États-Unis.¹²⁴

En ce qui a trait aux questions gouvernementales et au réseau public de bureaux de placement du Canada, Sautter, dans «The Origins of the Employment Service of Canada», analyse les principales formes que prendra ce service¹²⁵. L'ouvrage de Bryce Stewart, *The Employment Service of Canada*, présente également une étude, cette fois-ci contemporaine, du Service d'Emploi du Canada¹²⁶. Les travaux portant sur les programmes étatiques et les responsabilités gouvernementales en matière de chômage au Canada de James Struthers, *No Fault of Their Own*, abordent aussi le Service d'Emploi du Canada coordonnant les bureaux de placement publics provinciaux après 1918¹²⁷. L'étude québécoise de science juridique et d'histoire de Georges Campeau, *De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi*, traite, de son côté, de l'évolution du droit des chômeurs au Canada sous le régime d'assurance-chômage¹²⁸. Il aborde, avec Thomas Cane, la question du Service d'Emploi du Canada des années 1920, l'implication du gouvernement fédéral en matière d'Emploi

¹²⁴ Udo Sautter, *Three Cheers for the Unemployed*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1991.

¹²⁵ Udo Sautter, "The Origins of the Employment Service of Canada, 1900-1920", *Labour/ Le Travailleur*, no. 6 automne, 1980, p. 20-32.

¹²⁶ Bryce Stewart, «The Employment Service of Canada», numéro 32, The Jackson Press, Kingston, 1919.

¹²⁷ James Struthers, *No Fault of their Own. Unemployment and the Canadian Welfare State, 1914-1941*, Toronto, University of Toronto Press, 1983. Voir également, James Struthers, "Prelude to Depression: The Federal Government and Unemployment, 1918-1929", *Canadian Historical Review*, 1977, vol. 58, no. 3; et plus récemment, James Struthers, *The Limits of Affluence. Welfare in Ontario, 1920-1970*, Toronto, University of Toronto Press, 1994.

¹²⁸ Georges Campeau, *De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi*, Montréal, Boréal, 2001.

dans l'après-guerre (1918-1922) et les projets d'assurance-chômage en phase de conception au fédéral¹²⁹.

La construction de la genèse de l'État providence et les modèles théoriques préfigurant le *Welfare State* dans les années 1910-1932, implicite, en partie, dans notre thèse, sont analysés par des historiens canadiens importants. Ainsi, Barry Ferguson, dans *Remaking Liberalism*, et Douglas Owsam, dans *The Government Generation*, viennent construire et expliquer l'histoire de la formation de l'État fédéral au Canada dans les années 1900-1925¹³⁰. Ajoutons également J.L. Granatstein et son étude incontournable, *The Ottawa Men*¹³¹. Cependant, il faut souligner que cette analyse traite d'une période postérieure à celle étudiée dans notre thèse, à savoir les années 1935-1957.

Quelques études s'intéressent à la question des bureaux de placement privés et des agences d'emploi pour immigrants à Montréal et au Canada dans les années 1900-1920. Les travaux, déjà mentionnés, de Robert Harney, «Montréal's King of Italian Labour» et de Bruno Ramirez, *On the Move*, dressent un portrait de la dynamique des bureaux de placement payants pour travailleurs italiens et ouvriers canadiens-français de la période¹³². Le chercheur, Tomas Martinez, dans *The Human*

¹²⁹ Thomas Cane, *A Test-Case for Canadian Federalism: the Unemployment Insurance Issue, 1919-1940*, These M.A., University of Western Ontario, 1971.

¹³⁰ Barry Ferguson, *Remaking Liberalism : the Intellectual Legacy of Adam Shortt, O.D. Skelton, W.C. Clark and W.A. Mackintosh, 1890-1925*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1993; et Douglas Owsam, *The Government Generation : Canadian Intellectuals and the State, 1900-1945*, Toronto, University of Toronto Press, 1986.

¹³¹ J.L. Granatstein, *The Ottawa Men : The Civil Service Mandarins, 1935-1957*, Toronto, Oxford University Press, 1982.

¹³² Robert F. Harney, «Montréal's King of Italian Labour: A Case Study of Padronism», *Labour/Le Travailleur*, no. 4, 1979, p. 42-56 ; et Bruno Ramirez, *On the Move : French-Canadian and Italian migrants in the North Atlantic economy, 1860-1914*, Toronto, McClelland & Stewart, 1991 ; et Bruno Ramirez, traduit par Christiane Teasdale, *Par monts et par vaux : migrants canadiens-français et italiens dans l'économie nord-atlantique, 1860-1914*, Montréal, Boréal, 1991.

Marketplace, souligne qu'à Montréal, et dans les grandes villes canadiennes, au cours des années 1910-1920, c'est principalement l'ouvrier et l'ouvrière non qualifiés (journaliers et servantes) en perte de travail qui fera affaire avec le commerce des bureaux de placement privés¹³³. L'ouvrage de Lawrence Fric, *Agences de placement à but lucratif*, souligne également que le commerce entrepris par les agences de placement payantes à Montréal sera alimenté par un large volume de chercheurs d'emploi immigrants et par les importantes demandes de main-d'œuvre des grands chantiers du début du 20^e siècle¹³⁴.

Une contribution importante à l'historiographie de la clientèle des bureaux de placement se retrouve dans les études de l'historien Donald Avery, et notamment dans son ouvrage *Dangerous Foreigners*¹³⁵. Avery analyse le rôle des journaliers étrangers dans l'économie canadienne et leurs relations avec la population et le gouvernement canadiens au cours des années 1896 à 1932. Il étudie également, par le fait même, les agences de placement privées et leurs recrutements d'ouvriers immigrants. L'historien présente, entre autres, des données sur la répartition des agences commerciales et leurs filiales en entreprises dans les provinces canadiennes en 1913. Il rend compte également de la forte opposition des organisations syndicales contre les bureaux de placement payants privés. Comme nous le verrons dans notre étude des bureaux québécois, les réprimandes répétées du milieu syndical sont présentes dans la province au cours de la période et viendront influencer sur les politiques du gouvernement.

¹³³ Tomas Martinez, *The Human Marketplace : Examination of Private Employment Agencies*, New-Brunswick, New-Jersey : Transaction Books, 1976, p. 25.

¹³⁴ Lawrence Fric, *Agences de placement à but lucratif, leur rôle sur le marché canadien de l'emploi*, Main-d'œuvre et Immigration Canada, octobre 1975, p. 10-11.

¹³⁵ Donald Avery, «*Dangerous Foreigners*»: *European immigrant workers and labour radicalism in Canada, 1896-1932*, Toronto, McClelland and Stewart, 1979.

En conclusion, il est particulier de constater qu'il n'y a aucune étude historique québécoise qui s'attache à analyser les représentations étatiques du chômage et ses interventions dans la sphère sociale, impulsées par ces représentations, qui créeront les bureaux de placement publics au Québec en 1911 et amèneront un changement de paradigme en regard du chômage à partir de la Première Guerre mondiale. Il faut, de ce fait, mentionner la très grande carence de traitement historiographique de cette forme précoce d'intervention des pouvoirs publics dans le cadre d'une problématique renouvelée du chômage, et la nécessité, dans les circonstances, de faire une étude de cas sur les formes préliminaires d'intervention que constituent les bureaux d'emploi publics.

PARTIE 1
L'ÈRE PROVINCIALE (1910-1917)

Au cours des années 1900-1910, les populations issues de la forte immigration et de l'exode rural qui affluent à Montréal, porte d'entrée importante du Canada, comprennent une masse d'ouvriers manuels en recherche d'emploi. Les agences de placement privées, de la construction, du chemin de fer et de l'agriculture, prospèrent en s'alimentant à ces vagues de nouveaux arrivants en chômage. Ainsi, comme l'observe le *Daily Witness* en 1908 :

It is estimated that the floating population of Montreal varies from thirty to fifty thousand people - mostly strong, able-bodied men, ready to go anywhere at a moment's notice, and to do any kind of what is usually known as "unskilled labor". It is this class of people, living from hand to mouth, who are always the first to feel the effects of depression in trade.¹

L'expression «floating population» employée par le journaliste est révélatrice de la nature fluctuante et nomade de cette population en recherche d'emploi. Le monde ouvrier en chômage est en constance mouvance en ces premières années du 20^e siècle. La présence de la métropole industrielle du Canada qu'est Montréal en 1880-1920 est prépondérante dans la précocité de création de lois du Travail – par rapport aux autres provinces et même à l'État fédéral – et dans la reconnaissance précoce de l'urgence de législations ouvrières gouvernementales au Québec.

¹ *Montreal Daily Witness*, édition du 13 juin 1908.

Le chômage prenant une acuité particulière dans les grandes villes industrielles du tournant du 20^e siècle, instaurer un bureau de placement public gratuit pour les chômeurs devenait une nécessité pour une agglomération telle que Montréal. Ce dernier fera vite concurrence aux bureaux d'emploi payants commerciaux qui exploitaient trop souvent les ouvriers manuels en recherche de travail.

Ainsi, s'annonce une première période pour les bureaux de placement provinciaux, période qui ira de 1910 à 1917. Elle commence avec la loi provinciale des bureaux de placement pour ouvriers et se termine avec la Première Guerre mondiale et l'arrivée du gouvernement fédéral dans le champ du placement de la main-d'œuvre.

CHAPITRE II

LES BUREAUX DE PLACEMENT ISSUS DE LA LOI PROVINCIALE DE 1910 ET LES AGENCES D'EMPLOI PRIVÉES À MONTRÉAL

2.1 Introduction

Ce chapitre mettra en lumière la période fondatrice des bureaux de placement provinciaux au Québec. Nous commencerons par faire un survol de certaines législations ouvrières provinciales contemporaines à l'installation des bureaux d'emploi pour ensuite décrire les modalités de la loi québécoise de 1910. La phase de conception administrative de l'agence provinciale sera explicitée. Cette étape préparera l'implantation des bureaux de placement provinciaux dans les villes de Québec et Montréal au printemps 1911. Nous en décrirons les détails. Les agences d'emploi privées, visées par la loi de 1910, seront également abordées dans le chapitre. Par la suite, nous nous attacherons à comprendre le fonctionnement général du système de bureau de placement public en analysant l'aspect administratif et la nature et la fonction de ce service étatique pour ouvriers en chômage.

2.2 Les origines : la législation ouvrière québécoise de 1890 à 1910.

Les bureaux de placement publics ne sont pas une création étatique spontanée et s'insèrent dans un mouvement de régulation du travail et de l'industrie entrepris par le gouvernement du Québec entre 1890 et 1910. Ils se présentent comme un service public d'aide à l'emploi destiné à la classe ouvrière s'inscrivant dans un ensemble de mesures provinciales touchant le monde du travail industriel. Appelés également

bureaux d'enregistrement pour ouvriers, ils sont mis en place à la même époque où sont sanctionnées différentes lois québécoises du Travail. Outre l'essentiel et fondateur *Acte des manufactures* de 1885¹ qui commence à régir les heures et les conditions de travail des jeunes ouvriers et ouvrières de l'industrie au Québec, un certain nombre de lois provinciales et d'amendements réglementant l'emploi dans le monde manufacturier sont contemporains, ou précèdent de peu, à l'implantation des bureaux publics de placement en 1910.

En 1894, l'*Acte des manufactures* est remplacé par la *Loi des établissements industriels*². Cette dernière établit, dans la province de Québec, l'âge minimum d'un travailleur à 12 ans pour les garçons et à 14 ans pour les filles. Toutefois, cette loi s'appliquera, entre autres, difficilement aux jeunes vendeurs de journaux, messagers, cireurs de chaussures et autres travailleurs de la rue peuplant la cité montréalaise de l'époque. Rappelons que ces occupations de la débrouille embauchent bon nombre de jeunes garçons des classes laborieuses à Montréal dans les années 1900-1920.

La *Loi des établissements industriels* précisera également les rôles et pouvoirs du service provincial d'inspecteurs des manufactures et des édifices publics établi en 1890³. Une vérification de la sécurité des machines et du bon entretien des bâtiments usiniers, un contrôle des règlements sur l'âge minimum des ouvriers et sur le respect des limites d'heures de travail sera effectué dans les manufactures québécoises par ces inspecteurs. Suivant cette loi, la province de Québec est partagée en trois divisions aux fins de l'inspection des établissements industriels. Les divisions de

¹ *Acte pour protéger la vie et la santé des personnes employées dans les manufactures*, 1885, S.Q., c. 32; ci-après nommé l'*Acte des manufactures*.

² *Loi des établissements industriels*, 1894, S.Q., c. 30.

³ Louis Guyon, *Rapports des inspecteurs de manufactures, 1890*, cité par Claudette Crevier, « État et travail des enfants au Québec (1880-1900) », Mémoire, Université du Québec à Montréal, 1992, p. 57-62.

Québec, des Cantons de l'Est et de Montréal constituent les territoires généraux contrôlés par les inspecteurs.

Dans les années 1910, le poste d'inspecteur en chef est occupé par Louis Guyon, qui dirige le bureau provincial de la rue Saint-Jacques à Montréal⁴. Guyon est une figure marquante dans le domaine du travail et des conditions ouvrières au gouvernement du Québec. Il est d'abord inspecteur des établissements industriels et publics dans les années 1890, puis est promu inspecteur en chef en 1901. Il devint le premier sous-ministre du Travail du Québec en 1919, à la suite de la scission du ministère des Travaux publics et du Travail. Il demeura à ce poste jusqu'à sa retraite en 1931⁵. Fait à noter, les inspecteurs des établissements industriels seront chargés en 1910 de la vérification annuelle des agences de placement privées payantes pour ouvriers⁶.

Le 14 mars 1907, l'Assemblée législative du Québec modifie la *Loi des établissements industriels* et fixe à 14 ans l'âge minimum des jeunes ouvriers embauchés dans les industries de la province tout en révisant les diverses mesures

⁴ Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1909-1910, section VI, « Inspection des établissements industriels et des édifices publics », p. 52.

⁵ L'inspecteur en chef chargé de faire respecter la Loi des établissements industriels fut l'un des plus ardents défenseurs d'un âge minimum pour l'emploi et, par le fait même, d'une loi sur la fréquentation scolaire obligatoire. Déplorant l'analphabétisme étendu chez les jeunes ouvriers de manufactures, il réclama, année après année, des normes minimales concernant l'alphabétisation des enfants au travail. Louis Guyon décida, entre autres, en 1901, d'organiser une exposition dans le but de sensibiliser les employeurs aux dangers qui menacent la sécurité et la santé des travailleurs. L'exposition portait sur les soins à donner en cas d'accident et prodiguait des conseils de sécurité relatifs à une grande variété de machines industrielles de l'époque et d'opérations faites par les travailleurs. L'exposition dura jusqu'en 1903. Par la suite, l'inspecteur en chef fit des demandes répétées au gouvernement en vue d'obtenir la création d'un musée entièrement dédié à la sécurité des travailleurs. Ses efforts portèrent leurs fruits et le musée fut inauguré en 1909. Voir, Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1901-1902, p. 113-116.

⁶ Roger Chartier, « Contribution à l'histoire de la législation québécoise du travail », *Relations industrielles*, vol. 17, no. 4, 1962.

protectrices envers les femmes ouvrières, notamment les heures de travail⁷. Les discussions entourant l'âge minimum obligatoire à l'obtention d'un emploi – souvent alliées aux discours sur l'instruction publique obligatoire des jeunes enfants issus des familles ouvrières – furent soutenues et alimentées, entre autres, par les inspecteurs du Service municipal de santé et par les inspecteurs provinciaux des établissements industriels, avec Louis Guyon en tête⁸.

À partir de 1907, les jeunes de moins de 16 ans se présentant pour un emploi dans un établissement industriel doivent passer un examen permettant d'évaluer leur niveau d'instruction. Si les inspecteurs provinciaux, qui effectuent des visites périodiques dans les manufactures, ne les jugent pas suffisamment instruits, les jeunes travailleurs de 14 et 16 ans doivent fréquenter l'école du soir. Pour sa part, la *Loi concernant les responsabilités des accidents* de 1909 vient régler la compensation des ouvriers blessés en usine⁹. Enfin, la *Loi sur le travail des femmes et des enfants* de 1910¹⁰ limite les heures de travail des enfants, des filles et des femmes dans les fabriques de coton, à 58 heures par semaine¹¹.

En conséquence, le gouvernement québécois est particulièrement actif en matière de législations ouvrières au cours de la période. Comme le mentionne, à l'été 1910, Louis Guyon, inspecteur en chef des établissements industriels, à Louis-Alexandre Taschereau, alors ministre des Travaux publics et du Travail du Québec sous le gouvernement libéral de Lomer Gouin (1905-1920) :

⁷ Chartier, *loc. cit.*

⁸ Chartier, *loc. cit.*

⁹ *Loi concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail et la réparation des dommages qui en résultent*, 1909, S. Q., c. 66.

¹⁰ *Loi sur le travail des femmes et des enfants dans certaines industries*, 1910, S.Q., c. 27 et (amendement) 1912, S.Q., c. 37.

¹¹ Jean-H. Gagné et Gérard Trudel, «La législation du Travail dans la province de Québec, 1900-1953», *Commission Royale d'Enquête sur les Problèmes Constitutionnels*, 1955, Annexe 6.

L'année qui vient de finir aura été remarquable au point de vue de la législation nouvelle affectant le travail. Jamais, en effet, depuis 1890, époque de la mise en opération de notre première loi, avons-nous eu à enregistrer la création d'un nombre aussi considérable de mesures destinées à protéger les travailleurs. Nulle autre province du Canada n'a fait autant que Québec en ces deux dernières années pour l'avancement et le perfectionnement de ses lois ouvrières¹².

Les bureaux de placement publics gratuits pour ouvriers, qui s'implanteront à Québec et Montréal au début de 1911, sont donc, en partie, le prolongement de la logique de régulation du marché du travail suivie par le gouvernement du Québec de la période 1890-1910.

Cependant, le système gouvernemental de bureaux de placement pour ouvriers et ouvrières relève aussi d'une autre logique – la distribution de la main-d'œuvre et l'aide au placement – qui échappe aux lois portant sur la protection physique et l'âge des travailleurs et travailleuses ou le contrôle de la sécurité industrielle.

À la différence de ces lois du travail, le bureau de placement ne se définit pas essentiellement comme une législation de protection¹³. La décennie 1910 est différente et n'est pas nécessairement en continuité avec les précédentes. Ainsi, ce qui est remarquable de la législation sur les bureaux de placement est que l'interférence dans le jeu du marché, même minimale ici, ne se justifie ni par une question d'hygiène ni en raison des dangers de l'usine, mais par une préoccupation d'ordre plus générale. L'État québécois, comme d'autres gouvernements occidentaux (Grande-Bretagne, États-Unis), veut désormais – sous les pressions du mouvement

¹² *Rapport de M. Louis Guyon, Inspecteur en chef*, au ministre des Travaux publics et du Travail, L.A. Taschereau, Montréal, 30 juin 1910, transcrit dans le Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail de la province de Québec, 1909-1910, p. 53.

¹³ Nuançant cette affirmation, nous verrons que les bureaux publics gratuits sont mis en place, en partie, pour «protéger» les ouvriers des abus des agences de placement payantes commerciales des années 1910. Néanmoins, cette protection face à un commerce privé n'a que peu à voir avec les lois du travail précédentes.

syndical – occuper un rôle de distributeur public d'emploi ouvrier et réduire la place et l'influence des agences de placement payantes.

2.3 La distribution gouvernementale du travail

Intéressons-nous brièvement au concept de distribution du travail qui modèle la politique de placement ouvrier de Québec en 1910. À la base de ce principe de distribution de main-d'œuvre se retrouvent les comptoirs de placement. Les premiers comptoirs publics d'enregistrement et de placement pour ouvriers apparaissent dans l'environnement des grandes cités industrielles de l'Europe à la fin du 19^e siècle.

Ces bureaux d'emploi sont organisés sous la direction des municipalités et des gouvernements provinciaux dans quelques pays européens, et plus particulièrement dans les villes industrielles allemandes des années 1880¹⁴. Comme le rappelle Bénédicte Zimmermann, c'est dans l'Allemagne de Bismarck que le réseau de placement est le plus efficacement imbriqué avec les autorités publiques locales et les demandes des employeurs¹⁵. Ce programme de distribution de la main-d'œuvre régulera, pour le plus grand nombre, la masse ouvrière non qualifiée composée des travailleurs manuels et des servantes.

Dans l'Angleterre du début du 20^e siècle, les bureaux d'emploi publics deviennent une institution nationale et gouvernementale en réponse aux recommandations du rapport de la *Royal Commission on the Poor Laws and Relief of Distress*¹⁶ de 1909. Cette commission d'enquête effectua, entre 1907 et 1909 une vaste étude sur les politiques et les formes gouvernementales d'assistance aux

¹⁴ Voir, pour les bureaux publics municipaux de placement ouvrier dans l'Allemagne de la fin du 19^e siècle, Bénédicte Zimmermann, *La constitution du chômage en Allemagne. Entre professions et territoires*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2001, p. 5-6.

¹⁵ Zimmermann, *op. cit.*, p. 10-12.

¹⁶ Royaume-Uni, Report of the Royal Commission on the Poor Laws and Relief of Distress, 1909.

pauvres et aux travailleurs ainsi que des études sociologiques des clientèles ouvrières de l'Angleterre. Cette commission, dont le rapport aura un retentissement certain, produira des échos à Montréal. Ainsi, un article du *Montreal Daily Witness* rapporte en février 1909 :

The most important British sociological report in many years has just been issued. For more than three years a royal commission, comprising experts in poor law administration and social economics have been investigating the British poor laws and the industrial and social conditions which led to unemployment and the production of men and women who cannot be employed. The report fills 1,238 large folio pages, while the records of evidence and the reports of special investigators will, when printed, make more than forty volumes. The report, or rather reports, for there are majority and minority reports, contains 250 recommendations. Some of the most striking of these, in which both the majority and the minority agree, are the abolition of general workhouses and boards of poor law guardians, the establishment of separate treatment for the aged, weak, able-bodied unemployed persons and loafers, the compulsory detention of persistent idlers for periods varying from six months to three years and the institution of labor exchanges.¹⁷

Le nouveau régime de support à la main-d'œuvre adopté par le parlement britannique est désigné sous le nom de *Labour Exchanges of the United Kingdom*¹⁸. Le terme de *labour exchanges* (échanges de main-d'œuvre ou «bourses du travail») caractérise la distribution gouvernementale de l'offre de main-d'œuvre. Un réseau public d'enregistrement et de placement coordonne ainsi les demandes des employeurs et des employés.

De manière générale, l'établissement d'un système de distribution du travail implique la mise en place de bureaux de placement publics gratuits pour les ouvriers au sein des municipalités. Ce réseau de mise en lien des demandes d'emploi du

¹⁷ *The Montreal Daily Witness*, « The Poor and Unemployed. Report of the British Royal Commission. The Recommendations made almost Revolutionary », 18 février 1909, p. 2.

¹⁸ Royaume-Uni, *Labour Exchanges Act*, 1909.

capital et du travail pourra être de nature régionale ou nationale. Un des buts de ce système public est d'assister et de coordonner la mobilité de la main-d'œuvre de manière efficiente et moderne. Les «bourses du travail» du gouvernement ont également la fonction de faciliter les échanges et la collecte de données enregistrées sur les chômeurs et les chômeuses urbains.

Mentionnons que dans la France de la même époque, le terme de « bourses du travail » n'a pas la même signification qu'au Canada¹⁹. Ainsi, la terminologie de « bourses du Travail » est plus souvent connue en France comme définissant un établissement constitué de locaux réunissant les organisations ouvrières et syndicales. À Montréal, le Temple du Travail, bâtiment abritant, rue Saint-Dominique, les locaux de diverses associations de travailleurs, dans les années 1910, remplit sensiblement le même rôle (figure 2.1).



Figure 2.1 Le Temple du Travail (*Labor Temple*) de Montréal de la rue Saint-Dominique, quartier général d'organisations ouvrières, occupe sensiblement la même fonction que les bourses du Travail françaises. (*Witness*, 31 août 1912)

¹⁹ Contrairement aux *labor exchanges*, dans les bourses du Travail européennes, les syndicats peuvent exercer leurs activités et communiquer entre eux, ce qui facilite les actions communes via par exemple des pressions intersyndicales. En France, la Fédération des bourses du Travail a été essentiel au mouvement ouvrier en permettant une autonomie organisationnelle. La Fédération des bourses du Travail est fondée en 1892 au congrès de Saint-Étienne. Son premier secrétaire est Fernand Pelloutier. Il n'y a pas d'obligation légale, pour les villes, de les mettre en place. Ces structures ont servi, à la fin du XIX^e siècle, le double but d'aider les syndicats à s'organiser et d'exercer sur eux un certain contrôle.

Un parallèle lexical existe néanmoins entre les *labour exchanges*, définis comme la bourse de la main-d'œuvre (du travail), et les *stock exchanges*, définis comme la bourse des actions et des titres ; le terme de bourse signifiant de manière succincte un lieu d'échange et de distribution.

Dans les villes anglaises, des essais de distribution de main-d'œuvre avaient été tentés quelques années auparavant. Comme le souligne l'historiographie britannique, le *Labour Exchanges Act* de 1909 remplacera et suppléera aux manques de l'*Unemployed Workmen Act* de 1905 et du *Labour Bureaux (London) Act* de 1902²⁰. Tel que le décrit un article de l'*Encyclopaedia Britannica* de l'époque :

*An attempt was made in England to start labor exchanges by the Labor Bureaux (London) Act 1902, which gave metropolitan boroughs power to establish and maintain bureaux, to be paid for out of the general rate. Before this act, however, certain municipalities here and there had made experiments in the way of exchanges, but they were never very successful, for they had no knowledge of what they intended to do; they were not properly staffed; they were hampered by bad rules; they were nearly all started in times of depression, exactly the wrong time to start a labor exchange, the time to start it being when trade is going up. The act of 1902 was a failure because it merely permitted, and did not compel borough councils to establish bureaux, and consequently only a very small part of the metropolis was covered, and there was no interchange of ideas amongst those established.*²¹

Sur la base du modèle londonien, l'*Unemployed Workmen Act* avait initié l'introduction d'un réseau, jugé insuffisant et défaillant, de bureaux publics de placement pour journaliers et servantes. Les critiques répétées des parlementaires anglais à l'égard de cette loi, et des *Poor Laws*, en général, menèrent à la mise sur

²⁰ Royaume-Uni, *Unemployed Workmen Act :labour exchanges, 1905*. Voir, John Burnett, *Idle Hands. The Experience of Unemployment, 1790-1990*, London, Routledge, 1994, p. 89-91.

²¹ *Encyclopedia Britannica*, 11^e édition, 1911.

piéd d'une vaste Commission royale d'enquête ayant pour rôle d'étudier de manière exhaustive la question du chômage et de la pauvreté au Royaume-Uni²².

Fait à noter, le parlement britannique, avec la création du *Unemployed Workmen Act* (1905) et du *Labour Exchanges Act* (1909), commence à introduire des législations sociales et ouvrières à l'extérieur du cadre directeur des *Poor Laws*. Ces nouvelles politiques d'emploi permettent ainsi de déstigmatiser les chômeurs valides et employables, en les dissociant de la classe des pauvres et des inemployables²³. Au cours de la première décennie du 20^e siècle :

*The Liberal government laid the foundations of contemporary social services. Concerns with "national efficiency" fuelled the desire to provide an infrastructure of public services: these services were deliberately provided outside the Poor Law, to avoid the stigma associated with pauperism.*²⁴

S'inspirant de ces nouvelles théorisations du Travail appliquées en Angleterre, le gouvernement québécois (et le parlement canadien, en 1918) entrepris – sous les demandes répétées du milieu syndical – de coordonner la libre circulation du marché de l'emploi ouvrier en 1910, et ce, au dépend des agences de placement commerciales.

²² L'ouvrage marquant de William Beveridge, qui vient remodeler les catégories de chômage et de pauvreté, est publié aussi en 1909 : *Unemployment : A Problem of Industry*. De fait, Beveridge participe aux analyses et aux recherches de la Commission britannique de 1907-1909 et signe le rapport minoritaire.

²³ On pourra ajouter dans le même courant d'introduction de services sociaux britanniques à l'extérieur du cadre des *Poor Laws*, l'*Education Act* de 1906, le *School Medical Service* de 1907, la loi sur les *Old Age Pensions* de 1908 et le *National Insurance Act* (couvrant la santé et le chômage) de 1911.

²⁴ Howard Glennerster, *British Social Policy Since 1945*, London School of Economics, 2000, p. 24. Cependant, cette dissociation des *Poor Laws* des services étatiques offerts à la classe ouvrière au 20^e siècle amènera un autre irritant : les tests de ressources. Ainsi, dans l'entre-deux-guerres, les enquêtes de ressources financières (souvent moralisatrices et exclusives), seront la contrepartie de la déstigmatisation face au paupérisme. Entre 1918 et 1921, en Angleterre, des *means-tests* sont imposés aux ouvriers chômeurs en demande d'aide gouvernementale.

2.4 Loi québécoise des bureaux de placement de 1910 et pressions syndicales

La *Loi relative à l'établissement de bureaux de placement pour les ouvriers* est adoptée, sous la gouverne des libéraux de Lomer Gouin, par le Conseil législatif et l'Assemblée législative de Québec le 4 juin 1910²⁵. Le Québec devient ainsi la première province canadienne à se doter d'un système gouvernemental de bureaux de placement pour ouvriers²⁶. L'État québécois, de ce fait, est l'un des premiers gouvernements occidentaux, avec quelques états américains (Massachusetts, New York) et la Grande-Bretagne, à constituer une institution permanente publique de placement pour les chômeurs et les chômeuses dès la période 1910-1911.

En consultant les débats de l'Assemblée législative du Québec d'avril 1910, nous constatons que les pressions du mouvement syndical – comme c'est d'ailleurs le cas pour les États-Unis (Keyssar) – seront essentiellement à l'origine de la loi québécoise des bureaux de placement²⁷. Le ministre des Travaux publics, Louis-Alexandre Taschereau²⁸, explique ainsi, en défendant ce projet de loi lors de la séance du 19 avril 1910, que, « du reste, dans ce bill nous n'avons fait autre chose que ce qui a été demandé par les syndicats ouvriers eux-mêmes, c'est-à-dire par le Congrès des métiers et du travail du Canada. »²⁹. Au cours de cette séance, les parlementaires débattent de la pertinence du projet de loi. Le ministre Taschereau, le député ouvrier

²⁵ Québec, *Loi relative à l'établissement de bureaux de placement pour les ouvriers*, S.Q. 1910, c. 19, art.

²⁶ Précisons que la province ontarienne possède, en 1910 et jusqu'en 1915, uniquement des bureaux publics de placement de type municipal (ex. ville de Toronto). Voir, Ontario, *Report of the Commission on Unemployment*, 1916.

²⁷ Québec, *Les débats de l'Assemblée législative*, 12e législature, 2e session, Séance du 19 avril 1910.

²⁸ Louis-Alexandre Taschereau, futur premier ministre du Québec de 1920 à 1936, occupe ce poste de ministre des Travaux publics durant les années 1910.

²⁹ Québec, *Les débats de l'Assemblée législative*, 12e législature, 2e session, Séance du 19 avril 1910.

Joseph-Alphonse Langlois et le nationaliste Armand Lavergne y vont d'interventions informatives sur l'origine et les visées du projet de loi³⁰. Le ministre Taschereau, principal interlocuteur, rappelle, au cours de cette séance, que :

Les ouvriers se sont plaints souvent de l'absence de bureaux honnêtes, sous la direction du gouvernement. La présente loi est pour se rendre à leurs vœux. Il est grandement temps de mettre ces bureaux sous le contrôle du gouvernement pour éviter cette exploitation, comme du reste cela se pratique ailleurs. D'une manière générale, ce bill vise à supprimer les abus, plus particulièrement à Montréal où, dans bien des cas, des ententes sont prises entre agents de placement et contremaîtres de manufactures et par lesquelles des ouvriers se font voler leur argent.³¹

Le ministre des Travaux publics du Québec poursuit son intervention en décrivant le détail des abus de certains agents d'emploi et employeurs industriels. Ainsi, ce dernier rapporte que, «des ouvriers paient \$2 ou \$3 pour se procurer un emploi quelconque. Après une semaine les patrons les mettent à la porte de la manufacture et les pauvres ouvriers sont de nouveau sur le pavé. Quant aux revenus, ils vont dans le gousset du contremaître et du chef du bureau de placement».³²

De ce fait, conformément à la loi provinciale des bureaux de placement, le lieutenant-gouverneur en conseil a l'autorisation, et il lui est loisible, d'établir et de maintenir, dans les cités et les villes du Québec, des bureaux de placement pour les ouvriers³³. Les bureaux sont placés sous la supervision du ministre des Travaux publics et du Travail.

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

³³ Québec, *Loi relative à l'établissement de bureaux de placement pour les ouvriers*, S.Q. 1910, c. 19, art. 2520a.

Un surintendant, nommé par le lieutenant-gouverneur, a pour rôle de diriger et d'administrer chaque bureau d'emploi provincial à l'intérieur d'une municipalité. Le salaire du surintendant de bureau est fixé à un maximum de mille dollars par an. Le taux annuel de la paie des quelques employés sous sa responsabilité est laissé à sa discrétion. Le fonds consolidé du revenu de la province, dégagé par le ministère des Finances, défraie les dépenses d'implantation et de fonctionnement des bureaux. Les locations de locaux, l'achat d'équipements (machine à écrire, coffre de sûreté, classeurs et papiers) et la masse salariale sont payés à même ce fonds gouvernemental³⁴.

En ce qui concerne la clientèle, la loi précise que les bureaux de placement publics sont ouverts, de manière exclusive, « aux ouvriers et aux ouvrières, sujets britanniques ou nés au Canada, résidant au Québec »³⁵. Le programme de bureaux de placement du gouvernement québécois est conséquemment de portée limitée. Sous la loi québécoise le régissant, le bureau public n'enregistre donc que les ouvriers canadiens et ne traite pas la vaste main-d'œuvre immigrante en provenance d'Europe centrale et de l'Est et de la Scandinavie débarquant à Montréal au cours de la période³⁶. Seules les agences d'emploi privées payantes pour immigrants, présentes dans la métropole, offrent ce service de placement au nouvel arrivant en recherche d'emploi.

À la différence des bureaux d'emploi dirigés par des particuliers, l'enregistrement au bureau public et le placement éventuel du chômeur et de la chômeuse s'effectuent gratuitement. Aucune contribution, se présentant ailleurs sous

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Du moins jusqu'en 1918, année de l'instauration de la *loi fédérale de coordination des bureaux de placement*, qui permet aux bureaux provinciaux d'être ouvert à *tous* les ouvriers et ouvrières des villes canadiennes. Nous aborderons cette question et cette période ultérieurement au chapitre IV.

la forme d'une cotisation aux agents d'emploi, n'est demandée aux ouvriers (pas plus qu'aux employeurs) pour ce service de mise en réseau du marché du travail. La loi est claire sur ce point. Ainsi, il est stipulé à l'article n° 2520 de la loi de 1910 : « Il est du devoir du surintendant et des autres employés qui l'assistent, de recevoir et d'enregistrer, gratuitement, les demandes qui leur sont faites par les patrons et les employeurs qui requièrent les services d'ouvriers³⁷. »

Soulignons rapidement qu'en 1909-1911, la thématique de la colonisation est aussi à l'avant-scène politique et suscite nombre de débats en chambre³⁸. La colonisation constitue une autre solution promue pour endiguer le chômage urbain. Un courant de pensée, parfois clairement anti-industriel, issu des autorités cléricales et rurales, et supporté en partie par les parlementaires québécois et canadiens – Henri Bourassa sera notamment un ardent défenseur du principe de colonisation –, viendra encourager la mise en place, par l'État, de programmes de retour à la terre et de colonisation. Les colonies de chômeurs qui s'ouvrent vers les territoires de l'Ouest canadien (Manitoba, Saskatchewan) – qui verront, entre autres, un millier de Québécois et de Franco-américains issus des villes industrielles de la Nouvelle-Angleterre transiter par Montréal dans ce qui se perçoit comme un retour, à la fois, «au pays» et à la «terre» – viennent ainsi marquer le paysage national des années 1910³⁹. Au Québec, s'il y a abolition du ministère provincial de la colonisation en 1901, un nouveau ministère du même nom sera remis en place dans les années 1910. Le ministre de la colonisation est Charles Devlin. Il sera guidé par différents plans de colonisation (Plan Gordon, Plan Roger-Auger) qui s'appliqueront à peupler, à l'aide

³⁷ Québec, *Loi relative à l'établissement de bureaux de placement pour les ouvriers*, S.Q. 1910, c. 19, art. 2520e.

³⁸ Ajoutons qu'en 1910, l'Affaire de la Marine de guerre, vient évidemment monopoliser le discours politique (Bourassa, Borden, Laurier) tant au niveau fédéral que provincial.

³⁹ Voir, *La Patrie*, 5 avril 1911.

d'une population urbaine en chômage, des régions telles que l'Abitibi et le Saguenay-Lac St-Jean⁴⁰.

2.5 Une autre source d'inspiration : le modèle bostonnais

Le programme provincial de bureaux de placement pour ouvriers du Québec est inspiré de l'expérience du Massachusetts, en place à la même époque. L'État du Massachusetts avait en effet implanté, en 1906, des bureaux de placement publics pour ouvriers dans la région de Boston⁴¹. La même année, le Bureau américain de la statistique du travail (*U.S. Bureau of Labor Statistics*) est autorisé à créer des bureaux d'emploi gratuits dans différentes villes industrielles du pays⁴².

Comme le précise l'historien Alexander Keyssar, ce service est introduit, sous les pressions syndicales, pour aider la classe ouvrière en chômage à sortir des « griffes » des agences de placement privées payantes qui avaient mauvaise presse à l'époque. Les bureaux d'enregistrement pour ouvriers avaient également pour fonction de réduire le taux de chômage en mettant efficacement en contact les demandeurs d'emploi et les employeurs en besoin de main-d'oeuvre⁴³.

De fait, le modèle administratif des bureaux publics bostonnais orienta les grandes lignes de fonctionnement des bureaux du gouvernement du Québec. C'est ainsi que des visites dans les bureaux américains sont faites par les autorités du bureau de placement de Montréal⁴⁴. Tel que le relate Louis Guyon, qui effectue avec

⁴⁰ Linteau, Durocher, *Québec Contemporain*, tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p.41.

⁴¹ Il y a trois bureaux de placement publics en opération au Massachusetts en 1910, soit un à Springfield, un à Fall River et un bureau général à Boston. Voir, Keyssar, *Out of Work*, p. 243.

⁴² Alexander Keyssar, *Out of Work*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, p. 259.

⁴³ *Op. cit.*

⁴⁴ Cette relation d'emprunt des formes de services gouvernementaux offerts aux chômeurs de Montréal et de Boston, nous permet de mettre en lien, entre autres, les travaux sur le chômage au Massachusetts de l'historien américain Alexander Keyssar.

Francis Payette, futur surintendant du bureau d'emploi public de Montréal, un repérage dans les agences de placement public américaines en 1910 :

Chargé de faire une étude des bureaux de placement aux États-Unis afin de pouvoir adopter le système le plus avantageux et le plus en harmonie avec notre loi nouvelle, nous avons arrêté notre choix sur le système en vigueur dans le Massachusetts, qui nous a paru donner les meilleurs résultats.⁴⁵

Les similitudes entre le bassin de main-d'œuvre industrielle en manque de travail du Montréal des années 1910 et celui de la ville de Boston viennent teinter la forme que prendra le bureau public du gouvernement du Québec dans la métropole. Le surintendant et l'inspecteur en chef relèvent ainsi que :

Boston, par sa population, par son importance maritime, par ses nombreux chemins de fer qui en font un centre de distribution si considérable, offre des analogies considérables avec Montréal, et de plus, les rapports dans lesquels sont consignées les opérations de la loi du Massachusetts furent jugés si satisfaisants, que nous n'hésitâmes pas à profiter de l'expérience de nos voisins en organisant nos bureaux sur le même modèle⁴⁶.

Dans l'État du Massachusetts, c'est le directeur général du département de la statistique, Charles Gettemy, qui produit le rapport officiel des opérations des bureaux de placement publics gratuits des villes de l'État. Cette prévalence des méthodes de la statistique vient aussi teinter les attributs du bureau de placement de Montréal qui, en plus de donner du travail aux demandeurs d'emploi, est un outil gouvernemental de mise en statistique de la main-d'œuvre en chômage. Comme l'explique Louis Guyon au ministre en 1911 :

Il serait peut-être prématuré d'insister sur la statistique des emplois offerts et des demandes de travail dans les bureaux du gouvernement dès les premiers mois. Ce n'est qu'après une année, nous a-t-on dit [Charles Gettemy], qu'il pourrait être

⁴⁵ BNQ, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail de la province de Québec, 1910-1911, p.119.

⁴⁶ *Ibid.*

fait un calcul plus ou moins juste des demandes des patrons et des ouvriers. Néanmoins. M. le surintendant du bureau de Montréal a pu réunir ensemble certains chiffres qui ne manquent pas d'intérêt.⁴⁷

L'inspecteur en chef des établissements industriels conclut ainsi : « j'ai pleine confiance qu'au bout de l'exercice prochain, nous pourrons démontrer par des chiffres considérables la haute valeur économique et humanitaire de la belle œuvre à laquelle je suis fier d'avoir collaboré. »⁴⁸

2.6 L'implantation des bureaux provinciaux de Québec et de Montréal, 1911

Le gouvernement du Québec installera, au printemps 1911, deux bureaux d'enregistrement pour les ouvriers et les ouvrières en manque de travail dans les villes de Québec et de Montréal.

2.6.1 Le bureau de placement provincial de Québec

Le bureau public d'enregistrement des ouvriers de la ville Québec est ouvert le 18 avril 1911. Il est situé près du centre des affaires de la ville, au 83 rue du Pont⁴⁹. Le surintendant de cette officine est Félix Marois, un fonctionnaire d'expérience du ministère des Travaux publics et du Travail. Il a sous ses ordres un jeune assistant très au fait de la science statistique du chômage, Alfred Crowe — qui prendra subséquemment la surintendance à la fin des années 1910 —, et une assistante dirigeant le placement des femmes et des filles, madame E. A. Létourneau.

L'établissement provincial de la Vieille Capitale comprend un bureau, occupé par le surintendant et ses assistants, une salle pour les ouvriers et une autre pour les

⁴⁷ *Ibid.*, p.120.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 129.

⁴⁹ En fait, malgré les affirmations de l'inspecteur, la Rue du Pont (comme la rue Craig, soit Saint-Antoine) sont un peu excentrés par rapport au véritable centre des affaires, qui demeure près du vieux port à Québec et dans le vieux Montréal (sur la butte). Dans le cas de Québec, la rue Du Pont est dans le faubourg ouvrier Saint-Roch mais près de la rue Saint-Joseph, rue commerçante prospère.

patrons. Les femmes sollicitant un emploi entrent par une porte spécifique qui diffère de celle des employeurs et des ouvriers masculins. Les patronnes ou maîtresses, en demande notamment de personnel domestique, qui se présentent et s'enregistrent au bureau de placement, ont la possibilité de rencontrer les servantes.

De son ouverture, à la mi-avril, au 30 juin 1911, le bureau de placement provincial de la ville de Québec reçoit 650 offres d'emploi de la part des patrons, soit 565 hommes et 85 femmes⁵⁰. Le service enregistre 674 ouvriers et ouvrières en demande de travail (585 hommes, 66 femmes, 20 garçons et 3 filles). De ce nombre, 398 personnes trouveront un emploi et seront placées. Les hommes trouveront, pour la plupart, une occupation de journalier (141 placés), de conducteurs de voiture (62 ouvriers) ou un travail dans la construction (26 menuisiers, 21 peintres et 8 plombiers). Toutefois, l'agence ne place pas que des travailleurs manuels. Le secteur du travail de bureau est aussi représenté avec 32 commis et 15 comptables.

En ce qui a trait au placement féminin, seulement 28 candidates, sur un total de 69 enregistrées au bureau public de Québec, accepteront un travail de domestique (servante, femme de chambre, fille de table), et ce, en dépit des nombreuses demandes en ce domaine. Ainsi, plusieurs jeunes femmes québécoises des années 1910 préfèrent trouver un emploi dans les manufactures, ou dans le travail de bureau féminin, en émergence au cours de la période, plutôt qu'un poste de servante. À cet effet, 17 commis et sténographes se placeront à l'aide de l'agence d'emploi provinciale. Le surintendant du bureau de Québec confirme cette tendance et ce passage d'une partie de la main-d'œuvre féminine du secteur domestique au domaine manufacturier en écrivant : « Sur toutes ces demandes, il y en a eu un grand nombre pour servantes que nous n'avons pu remplir à cause de la rareté de ces employées, la plupart des filles préférant travailler dans l'industrie. C'est ce qui explique la

⁵⁰ Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1910-1911, p. 115.

différence qu'il y a entre le nombre des demandes et le nombre de positions remplies.⁵¹»

2.6.2 Le bureau de placement provincial de Montréal

Le bureau d'enregistrement provincial des ouvriers de Montréal ouvre ses portes le 2 avril 1911, au 41 rue Craig Est (figure 2.2). L'agence publique est située au cœur du centre-ville commercial du Montréal des années 1910.

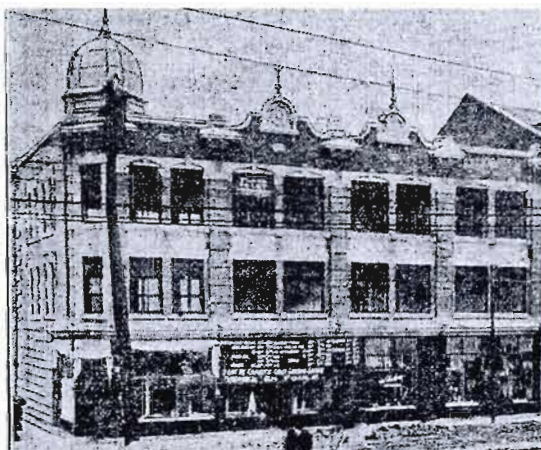


Figure 2.2 Façade de l'édifice Bloomfield, sur la rue Craig, où opérera le bureau de placement provincial gratuit de Montréal en 1911. (*La Presse*, 11 janv. 1911)

Les bureaux de placement provinciaux, dont l'un des rôles est de mettre en relation le Travail et le Capital, s'installent aussi à proximité des faubourgs ouvriers des cités industrielles (centre sud à Montréal et quartier Saint-Roch à Québec). Les secteurs près des centres-villes qui marquent un point de jonction, une plaque de convergence de la main-d'œuvre et du patronat, sont ainsi privilégiés par le ministre des Travaux publics et du Travail (figure 2.3).

⁵¹ *Ibid.*, p. 116.

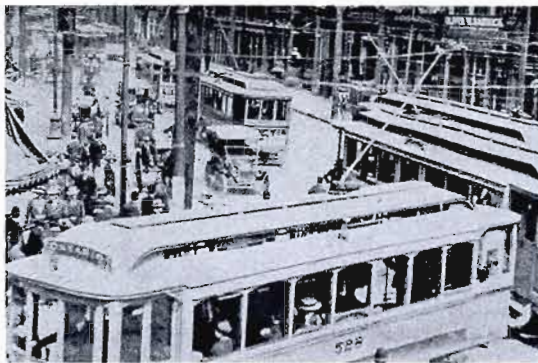


Figure 2.3 Denses activités de travailleurs et des tramways au centre-ville de Montréal, rues Craig et Bleury, en 1912. (*Montreal Standard*, 31 août 1912)

Le surintendant, et directeur, de l'agence gouvernementale, est Francis Payette, un fonctionnaire du ministère des Travaux publics et du Travail. Payette connaît et utilise avec enthousiasme la science statistique appliquée à la main-d'œuvre. On a vu qu'accompagné de Louis Guyon, il avait visité, quelques mois auparavant, les bureaux de placement publics de la région de Boston. Le surintendant montréalais supervise 5 employés affectés au service de placement des ouvriers masculins et 2 employées au service féminin.

Plusieurs chômeurs viennent s'enregistrer à l'agence gouvernementale dans les premiers mois suivants son implantation. Comme l'écrit Louis Guyon, au ministre des Travaux publics :

Nos deux bureaux sont très avantageusement situés, au centre même des affaires. L'ameublement et l'organisation en général ne laissent rien à désirer, et je me plais à vous signaler d'une façon toute particulière le zèle et le dévouement avec lesquels vos officiers accomplissent une tâche difficile et bien souvent très ingrate. De 9h du matin à 5h du soir, le bureau de Montréal est envahi par un nombre considérable d'ouvriers, et durant toute la journée, le personnel peut à peine suffire pour inscrire les noms, examiner les recommandations et répondre aux nombreuses demandes des patrons.⁵²

⁵² *Ibid.*, p.120

Comme le bureau de Québec, celui de Montréal, en plus de posséder un service pour les hommes, comprend aussi un service de placement féminin. Le service des femmes possède deux locaux à proximité, mais clairement séparés, de la salle des ouvriers masculins. On réserve ainsi une aire spécifique et bien aménagée pour recevoir les employeuses – patronnes, dames ou maîtresses des grandes maisons bourgeoises – et les femmes et filles en recherche d’emploi. En séparant physiquement les classes sociales et les sexes, les autorités du bureau d’emploi public visent également à protéger les jeunes ouvrières en voulant ainsi éviter « toute promiscuité gênante ou dangereuse » avec les hommes chômeurs, et plus particulièrement avec l’ouvrier journalier en manque de travail.⁵³

En ce qui concerne le service de placement des femmes du bureau de Montréal, il semble que la clientèle féminine des ouvrières en chômage commence dès les premiers temps à utiliser l’agence et à s’enregistrer. L’inspecteur en chef des établissements industriels, écrit :

Nous avons été surtout très satisfaits de constater qu’un grand nombre de jeunes filles, réalisant l’avantage qu’il y avait de venir s’inscrire dans nos bureaux, commencèrent dès l’ouverture à venir s’inscrire, timidement d’abord, mais augmentant en nombre tous les jours. Là encore, diversité d’emplois : sténographe, couturières, commis, etc.⁵⁴

À cette diversité d’occupations et d’expériences des demandeuses d’emploi correspond la faible variété des offres de travail recueillies par le bureau provincial. Les occupations proposées à la chômeuse se réduisaient, la plupart du temps, au secteur domestique. Guyon écrit :

Les demandes pour jeunes filles et surtout pour les servantes, ont dépassé de beaucoup le nombre d’aspirantes qui se sont présentées, mais nous sommes

⁵³ *Ibid.*, p.124.

⁵⁴ *Ibid.*, p.123.

convaincus qu'une fois que les bureaux seront mieux connus, jeunes filles, servantes, femmes de journée, profiteront de plus en plus de la publicité et de l'influence toujours croissante des bureaux du gouvernement pour venir inscrire leur demande d'emploi.⁵⁵

De l'ouverture en avril au mois de juin 1911, la liste des occupations inscrites dans les demandes des ouvrières au bureau de placement provincial de Montréal touche 193 demandeuses⁵⁶. Pour le secteur manufacturier, 18 buralistes (ouvrières dans une fabrique de tabac), 22 employées de manufacture et 15 couturières s'inscrivent. Les services, de leur côté, enregistrent 39 cuisinières et aides cuisinières, 14 sténographes et 6 commis. Le secteur domestique reçoit les demandes de 37 femmes d'ouvrages généraux et d'entretien ménagé divers, mais seulement de 28 servantes, 5 filles de chambres, 3 femmes de journée et 6 bonnes d'enfants.

En ce qui a trait aux occupations principales données par les chômeurs masculins au bureau d'emploi provincial de Montréal d'avril à juin 1911, on constate la prépondérance des ouvriers non qualifiés avec 1123 journaliers enregistrés sur un peu plus de 2100 chômeurs inscrits⁵⁷. Le secteur de la construction, quant à lui, enregistre 134 charpentiers menuisiers, 165 manœuvres (ouvrage général), 135 menuisiers et 139 peintres. L'industrie de la chaussure et du cuir compile 70 cordonniers et 23 tailleurs de hardes (attelages en cuir). Le domaine du commerce inscrit 134 commis, 172 cochers livreurs et 24 voyageurs. Le domaine agricole est représenté par 100 ouvriers fermiers. Les services voient l'inscription de 104 gardiens, de 47 garçons de salles et de 18 portiers d'hôtels. Fait à noter, les bureaux de placement provinciaux offrent un service aux ingénieurs et aux machinistes en recherche d'emploi dans le secteur industriel et manufacturier en phase de modernisation et de mécanisation de la

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*, p. 127.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 124-127.

production. Ainsi, pas moins de 52 ingénieurs et 60 machinistes s'inscrivent dans les 3 mois suivants l'ouverture de l'agence d'emploi gouvernementale⁵⁸.

Au bureau de placement provincial de Montréal, plusieurs ouvriers non qualifiés seront placés dans les projets de construction et la grande industrie du Québec pendant la période des années 1910. Ainsi, bon nombre de journaliers trouveront, par le biais du bureau public, un travail dans le domaine des pâtes et papiers à Jonquière et à Chicoutimi. De même, une large part des travailleurs non qualifiés, en demande d'emploi en 1911, seront référés au vaste chantier de construction de la future prison de Bordeaux, dans le secteur nord de la métropole, qui remplacera en 1913 la désuète prison du Pied-du-Courant datant de 1837⁵⁹. Les travaux de modernisation des infrastructures de la ville de Montréal emploient également une quantité importante d'ouvriers. La mise en place et l'agrandissement du système d'éclairage urbain, du réseau de téléphone et de télégraphe donne de l'emploi à plusieurs chômeurs⁶⁰.

2.7 Les bureaux d'emploi privés payants de Montréal

Au cours de l'année 1910, le ministère des Travaux publics et du Travail du Québec répertorie pas moins de 22 agences de placement privées payantes opérant à Montréal, principalement dans le secteur de la rue Craig et Saint-Antoine⁶¹. Ces

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Informations sur les chantiers et les industries où sont placés les chômeurs du bureau d'emploi provincial de Montréal rapportées par Louis Guyon, inspecteur en chef, Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1910-1911, p. 123.

⁶⁰ L'élargissement du réseau d'éclairage urbain, témoin de l'esprit du temps, est une caractéristique représentative des villes nord-américaines des années 1910. Il marque un passage dans l'histoire urbaine de la cité nocturne aux rues plutôt sombres du 19^e siècle à la municipalité aux artères éclairées du 20^e siècle. Notons que cette installation accélérée de réverbères est contemporaine des campagnes hygiénistes appliquées à l'environnement urbain qui initieront notamment l'apparition des bains publics à Montréal au cours de la période. La ville *moderne* d'alors se conçoit comme une cité propre, salubre et sécurisée par la présence de la lumière, le soir dans les rues.

⁶¹ Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1910-1911, p. 67

dernières étaient, dans l'ensemble, dédiées aux hommes immigrants en recherche d'emploi dans les grands chantiers de chemins de fer et de construction du Canada.

Tel que le souligne Lawrence Fric, le commerce d'emplois entrepris par les agences de placement privées payantes – alimenté par un large volume de chercheurs d'emploi immigrants ainsi que par les importantes demandes de main-d'œuvre des grands chantiers, les chemins de fer, en tête – est florissant dans le Montréal du début du 20^e siècle⁶². Comme le constate Louis Guyon, en juin 1911.

L'arrivée périodique de forts contingents d'émigrants, le déplacement fréquent de groupes importants d'ouvriers indigènes, la mobilité de ces groupes grâce aux facilités de transport, enfin la centralisation constante dans les grandes villes d'ouvriers venus de la campagne, a fait naître une entreprise nouvelle dans notre province : celle des agences de placement privées.⁶³

Daniel de Bellefeuille et Jean Sexton montrent que certaines agences d'emploi à Montréal ne sont composées que d'un simple local au rez-de-chaussée pourvu d'une vitrine où sont affichés les emplois⁶⁴. Les arrivants, tout juste débarqués des navires du port, empilent leurs bagages dans cette pièce, payent l'agent d'emploi, s'inscrivent et attendent à l'extérieur que quelque chose se présente, « something to turn up » (figure 2.4).

De fait, le premier étage des agences d'emploi payantes de la métropole sert communément, au début du 20^e siècle, de dortoir de fortune pour les immigrants avant le départ vers les chantiers et les travaux agricoles extérieurs.

⁶² Lawrence Fric, *Agences de placement à but lucratif, leur rôle sur le marché canadien de l'emploi*, Main-d'œuvre et Immigration Canada, octobre 1975, p. 10-11.

⁶³ Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1910-1911, p. 118.

⁶⁴ Daniel de Bellefeuille et Jean Sexton, *La dynamique des agences de placement à but lucratif*, Québec : Département des relations industrielles, juin 1981, p. 12-13.



Figure 2.4 Ouvriers immigrants assis à l'extérieur d'une agence d'emploi commerciale du Montréal des années 1900. On remarque la présence d'une affiche d'un paquebot dans la vitrine, coin gauche. (*Daily Witness*, 13 juin 1908)

Au cours des années 1900-1910, la forte immigration qui arrive à Montréal, porte d'entrée importante du Canada, amène une masse d'ouvriers manuels en recherche d'emploi. L'expression anglaise, «floating population», est révélatrice de la nature fluctuante et nomade du chômage des immigrants ou issus de l'exode rural dans le Montréal des années 1910. Le manque de travail et la recherche d'emploi sont d'ailleurs un motif important dans le choix d'immigrer. Ainsi, immigration, exode rural et hauts taux de chômage régionaux (Irlande, Sicile, Ukraine), sont des phénomènes intimement liés.

L'engagement dans les agences commerciales se fait par contacts intéressés et payants. Comme le rapporte Tomas Martinez, durant les années 1910 dans les villes nord-américaines, l'ouvrier et l'ouvrière en chômage qui désiraient faire affaire avec

un bureau de placement privé devaient payer, à l'avance, une commission variant de 1,00 à 5,00 dollars à l'agent d'emploi⁶⁵. Ce qui représente une somme non négligeable pour plusieurs chômeurs, littéralement sans le sou. À titre comparatif, une compagnie de pâtes et papier en 1911, *The Brompton Pulp & Paper*, offre un salaire de 1,40 \$ par jour aux travailleurs.

Selon Michel Grant et Ghyslaine Marcotte, les bureaux de placement payants de l'époque sont, en général, spécialisés dans un secteur d'occupation, et divisés selon le genre ; agences de servantes féminines ou comptoir d'ouvrier de chantier masculin⁶⁶. Ainsi, dans le domaine de la construction, il existe à Montréal en 1910, des agences privées qui placent des hommes de chantier et d'autres qui placent des terrassiers, des charpentiers, ou encore des peintres en bâtiment. De plus, plusieurs bureaux privés ont la capacité de communiquer dans la langue du nouvel arrivant, les agents étant eux-mêmes de la même origine que l'immigrant ou engageant des interprètes. Comme le rapporte un journaliste *du Montreal Daily Witness* qui observe certaines agences d'emploi à Montréal en 1908 :

*There is work in plenty at the present time, instead of crowds of foreign laborers around the labor agencies, the bulletin boards are chalked over in half a dozen languages with offers of work in railway camps for men who can undertake rock blasting, concrete work, and so on.*⁶⁷

Les deux grandes compagnies de chemin de fer, la *Canadian Pacific Railway (CPR)* et la *Canadian National Railway (CNR)*, très actives au début du 20^e siècle, possèdent elles aussi leur propre comptoir d'emploi pour combler leur besoin de main-d'œuvre, ou font appel aux agences privées (figure 2.5).

⁶⁵ Tomas Martinez, *The Human Marketplace : Examination of Private Employment Agencies*, New-Brunswick, New-Jersey : Transaction Books, 1976, p. 25.

⁶⁶ Michel Grant et Ghyslaine Marcotte, *Le travail temporaire et les bureaux de louage de main-d'œuvre*, Université du Québec à Montréal, 1986, p. 95-100.

⁶⁷ *Montreal Daily Witness*, édition du 13 juin 1908.



Figure 2.5 Une foule d'ouvriers en file d'attente à l'extérieur du bureau de placement du Canadien Pacifique de la rue Saint-Antoine à Montréal, s'enregistrant pour les chantiers ferroviaires du printemps 1912. (*Montreal Star*, 18 mai 1912)

Le secteur ferroviaire canadien et leurs grands chantiers de chemins de fer des années 1900-1910 sont de très gros employeurs de main-d'oeuvre, immigrante et journalière. Le quotidien *Daily Witness* rapporte ainsi :

*Railway construction alone is giving employment to many thousands of such laborers, for right across the country, from New Brunswick to the Pacific coast, contractors are busy constructing the Grand Trunk Pacific and other railways - bridging innumerable rivers, big and small, making deep cuttings and excavations, building embankments across muskegs, and so on. Rough carpenters who can help with trestle work, blacksmiths, and other artisans willing to take on work of a rough nature, are also in demand, the wages offered varying from \$1.25 to \$3.00 or \$4.00 a day, according to the class of work. (...) The labor office at the C.P.R. headquarters is often besieged with such men.*⁶⁸

2.7.1 L'ethnicité des bureaux d'emploi privés payants

À la différence des bureaux publics, la dimension ethnique est présente dans nombre de comptoirs de placement privés à Montréal en 1910. L'étude de Robert Harney sur le rôle des agences d'emploi privées au Québec, qui traite notamment du

⁶⁸ *Ibid.*

padrone system (contrôle sur l'ouvrier des patrons de bureaux), est significative sur ce point⁶⁹. Ce dernier présente un portrait de l'ethnicité sous-tendant la mise en place d'une structure alternative, ou un réseau, organisant les vagues de main-d'œuvre immigrante à cette période. Harney, à travers des acteurs historiques tels que Anthony Cardasco, reconnaît l'importance des agents d'emploi ethniques (italophone, ukrainiens, polonais) pour les employeurs de la construction et des chemins de fer et pour les travailleurs immigrants du début du 20^e siècle.

Ces agences de placement, de la même culture et langue que le nouvel arrivant, offrent souvent des services et un support à l'ouvrier immigrant qui dépassent le rôle des bureaux d'emploi publics. Ainsi, les agences ethniques vont parfois aider les travailleurs étrangers à retourner dans leur pays natal (par exemple lors de la fin des chantiers) en leur offrant un service de caisse d'économies permettant de défrayer le coût des billets de transport (navire transatlantique). L'ouvrage de Bruno Ramirez, *On the Move*, étudie également cette dynamique d'organisation de réseaux ethniques se présentant comme des alternatives aux stratégies gouvernementales de rationalisation et de régulation de la main-d'œuvre migrante et des populations ouvrières flottantes⁷⁰. De fait, les bureaux de placement italiens (de la construction) sont très actifs dans la métropole industrielle canadienne au cours des années 1900-1910 (figure 2.6).

⁶⁹ Robert F. Harney, «Montréal's King of Italian Labour: A Case Study of Padronism», *Labour/Le Travailleur*, no. 4, 1979, p. 42-56.

⁷⁰ Bruno Ramirez, *On the Move : French-Canadian and Italian migrants in the North Atlantic economy, 1860-1914*, Toronto, McClelland & Stewart, 1991 ; et Bruno Ramirez, traduit par Christiane Teasdale, *Par monts et par vaux : migrants canadiens-français et italiens dans l'économie nord-atlantique, 1860-1914*, Montréal, Boréal, 1991.

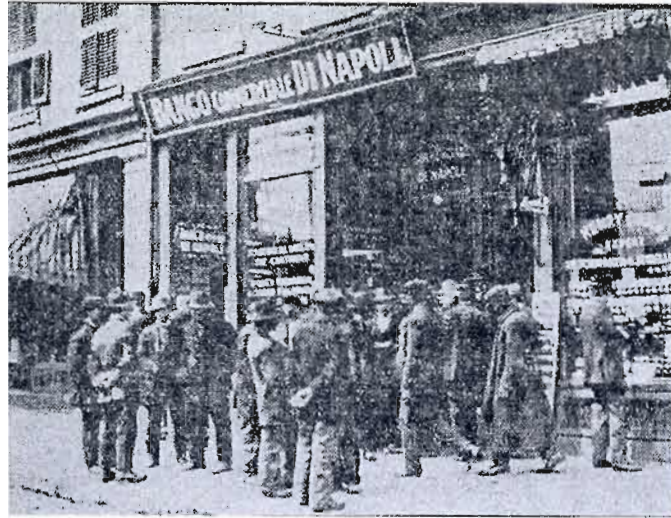


Figure 2.6 Ouvriers immigrants attendant, en face d'un bureau d'emploi italien à Montréal, secteur de la rue Craig et Saint-Antoine, les emplois sur les chantiers de construction débutants au printemps. On remarque le service de caisse d'épargne, «Banco di Napoli», attenant au bureau. (*Witness*, 24 avril 1913).

2.7.2 Les agences de placement privées et les ouvrières

Des bureaux d'emploi pour les femmes et les jeunes filles, récemment arrivées «en ville», existent également à Montréal à la même période⁷¹. Ils sont, dans l'ensemble, spécialisés dans le placement des servantes et des domestiques. On en compte une douzaine à Montréal à l'époque⁷². Le placement des femmes et des filles en recherche d'emploi à Montréal est également effectué par des bureaux payants spécialisés. Les agences privées dédiées à l'engagement des servantes et, plus globalement, aux services domestiques (femme de chambre, fille de table) sont donc

⁷¹ Les agences de placement pour servantes sont de même présentes dans les grandes villes européenne telle que Londres. Voir, à ce sujet, Edith Abbott, « Municipal Employment of Unemployed Women in London », *Journal of Political Economy*, vol. 15, pp. 513-530.,1907.

⁷² Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1911-1912, *Inspection des bureaux de placement privés*, p. 79. L'inspecteur en chef Guyon écrit ainsi au ministre des Travaux publics et du Travail: « L'inspection annuelle de ces bureaux jointe à la visite des bureaux de placement pour servantes qui sont au nombre de 10 ou 12, nous impose un travail assez considérable. N'y aurait-il pas moyen d'en obtenir quelque revenu pour votre département ? »

bien présentes dans la métropole. Ces bureaux s'efforcent de combler la demande en domestique des grandes familles bourgeoises et des services hôteliers montréalais en 1912⁷³.

Dès lors, l'image strictement masculine des chômeurs en face des bureaux de placement privés et dans les rues du Montréal des années 1900 doit être modulée. La chômeuse, journal à la main dans les rues de la cité ou à la porte des agences d'emploi est également une figure familière à l'époque (figure 2.7)⁷⁴.



Figure 2.7 Ouvrière « anxieuse » consultant, sur la rue, les petites annonces à la recherche d'un emploi dans le Montréal des années 1900. (*La Patrie*, 1905)

Recherchant, pour plusieurs d'entre elles, un travail dans le domaine des services domestiques, les immigrantes et les filles arrivant à Montréal, utilisent fréquemment les bureaux de placement privés. Le parcours pouvait être ardu pour celles qui ne

⁷³ Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1911-1912, p. 79. Inspection des bureaux de placement privés.

⁷⁴ On ne parle pas ici de la vagabonde, souvent associée à la prostitution, qui dérive d'une autre problématique. Marcela Aranguiz, *Vagabonds et sans abris à Montréal: Perception et prise en charge de l'errance 1840-1925*, Montréal, RCHTQ, 2000, no.12.

faisaient pas affaire avec une agence d'emploi payante possédant des contacts privilégiés avec les employeurs.

2.7.3 Le bureau public gratuit comme palliatif aux abus des agences payantes

L'exploitation du chômeur par des agents peu scrupuleux capitalisant sur une main-d'œuvre jeune et sans expérience, issue de l'exode rural ou de l'immigration récente, est périodiquement dénoncée par l'opinion publique montréalaise de l'époque⁷⁵. Le *Witness* relate ainsi le stratagème employé par certaines agences, alliées à des contremaîtres de chantier, qui leur permettait d'alimenter frauduleusement leur commerce en chômeurs immigrants.

To add to their misfortunes many of them got into the hands of labor agents, who were anything but scrupulous. These agents, it was stated by the more reliable firms, collected fees on the promise of work, and then kept putting the men off from day to day, and week to week. Sometimes when the men were shipped away to various camps to work, they found their condition was not improved they being discharged again after a week or so of work. So often did this occur that one manager of a labor agency in the city gave it as his opinion that the foreman at the camps were in league with the so-called labor agents to keep a constant succession of men on the move in order that a regular crop of fees might be collected during the dull season. Meanwhile many of the men found their way back to the city again and once more joined the crowds of those who hung around the labor agencies, shivering in the unaccustomed cold of the Canadian winter.⁷⁶

Ainsi, nombre d'agences promettent mer et monde aux ouvriers en recherche d'emploi nouvellement débarqués à Montréal. Plusieurs agents de bureau font miroiter des emplois payants et gratifiants dans un Nouveau Monde qui « a tant à offrir ». Pourtant, ces bureaux ne procurent en retour généralement que des emplois manuels mal payés, durs et pénibles, souvent de courte durée, dans les camps ou les

⁷⁵ A. Keyssar mentionne la mauvaise presse qu'avaient les agences d'emploi privées payantes dans la région de Boston. Voir Keyssar, *op. cit.*, p. 259.

⁷⁶ *Montreal Daily Witness*, édition du 13 juin 1908.

chantiers de chemin de fer ou de l'industrie forestière éloignés dans l'arrière-pays, où leur force de travail sera exploitée par la grande entreprise.

Les ouvriers canadiens-français non qualifiés, issus ou non de l'exode rural, vivent eux aussi une relation semblable avec les agences d'emploi privées. L'inspecteur en chef Guyon, se désole – quitte à noircir quelque peu le tableau dans le but de mettre en valeur la validité des bureaux du gouvernement – et écrit au ministre Taschereau à l'été 1911 :

Que de nombreux émigrants ne connaissant pas la langue du pays, que de pauvres journaliers venus de la campagne ne furent-ils pas détroussés dans ces bureaux où la rapacité des agents égalait la mauvaise foi des contracteurs. Ces abus si souvent dénoncés dans les journaux furent maintes fois portés devant les tribunaux, mais presque toujours sans résultats cependant, car en général, les contrats d'engagement étaient habilement rédigés ou tout au moins assez élastiques pour permettre aux agents coupables de se tirer des mains des autorités.⁷⁷

De plus, Guyon, qui effectue une première visite des agences privées à Montréal en 1911, déplore l'état sanitaire de ces bureaux et l'inaptitude administrative de leurs directeurs. Des normes administratives comme l'importance d'un coffre de sûreté pour les registres et la prohibition de l'utilisation de feuilles volantes sont notamment négligées, souligne l'inspecteur. Il relate ainsi dans son rapport au ministre des Travaux publics :

J'ai constaté, dès les premières visites, que la majorité de ces bureaux laissait tellement à désirer sous le rapport de la propreté, sur la mauvaise tenue des registres et autres documents nécessaires, que je dus retarder l'émission des permis jusqu'à ce que les officiers de santé aient fait faire des nettoyages à fond dans les bureaux et chambres attenantes. J'ai aussi constaté qu'un bon nombre des agents inscrivaient les noms d'ouvriers sur des feuilles volantes et, sauf

⁷⁷ Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1910-1911, p. 118.

quelques exceptions, les propriétaires ignoraient qu'il y avait une loi avec laquelle ils auraient à compter à l'avenir⁷⁸.

Ce commentaire reflète, dans une certaine mesure, l'influence des campagnes hygiénistes urbaines du début du 20^e siècle sur les agents de l'État québécois de la période. L'inspecteur en chef poursuit en décrivant l'apparence générale et la clientèle type de plusieurs agences de placement privées du Montréal des années 1910.

Un nombre très considérable d'émigrants venant de la Russie, de la Pologne et des Balkans même passent sur ces bureaux chaque année. Passagers d'entrepont très peu soucieux de la propreté, une fois débarqués nous les retrouvons empilés armes et bagages dans des chambres situées au-dessus des bureaux généralement, attendant que les agents puissent les expédier sur les chemins de fer où vont se placer le plus grand nombre⁷⁹.

Dans ce commentaire se manifeste la confrontation des pratiques de placement d'ouvriers issus de deux mondes, celui des bureaucrates du gouvernement québécois et celui des propriétaires d'agences privées payantes, petits commerçants possédant quelques contacts dans les chantiers et tirant profit de la main-d'œuvre immigrante abondante à Montréal en 1910-1914.

C'est pourquoi, comme ce fut le cas à Boston en 1906, l'implantation d'un réseau de bureaux de placement gratuits et publics a notamment pour but de protéger les ouvriers et ouvrières des abus des agences d'emploi payantes. Guyon déclare alors, non sans fierté : «Pour remédier à cet état de choses, et pour protéger d'abord les ouvriers de nos villes, vous avez fait ce que l'expérience avait suggéré aux autorités

⁷⁸ *Ibid.*, p. 67.

⁷⁹ *Ibid.*

de presque toutes les grandes villes du continent : créer des bureaux de placement gratuits pour ouvriers.»⁸⁰

2.8 La loi de 1910 et l'inspection des agences de placement payantes

Depuis la fin du 19^e siècle, les autorités municipales montréalaises contrôlaient l'établissement des agences de placement privées en émettant un certificat à leur endroit. Sur un rapport favorable de la police, toute personne ayant des contacts avec des employeurs avait possibilité d'ouvrir un bureau d'emploi payant et de devenir un agent d'emploi moyennant un paiement de 50 dollars au Trésor de la ville. Mis à part ces quelques règles, aucun règlement municipal ne régit le fonctionnement de ces agences pas plus que la sécurité et la salubrité des bâtiments qui les abritent. De fait, ces bâtiments sont sous la juridiction des règlements sanitaires généraux de la ville.

La loi de 1910 stipule que désormais un permis du ministre des Travaux publics et du Travail est nécessaire à tout particulier qui désire ouvrir ou contrôler un bureau de placement pour travailleurs dans une ville de la province. L'autorisation écrite doit être affichée, à la vue du public, dans le local ou la vitrine de l'agence⁸¹. Après l'adoption de la loi des bureaux de placement, la ville de Montréal continuera à prélever une taxe de 50 dollars pour chacune des agences d'emploi privées payantes mais perdra, au profit de Québec, le contrôle sur l'émission de permis⁸². Sous la loi des bureaux de placement, les particuliers qui dirigent un tel bureau dans une ville du Québec sont dans l'obligation de produire un rapport sur leur agence si le ministre le requiert. Une peine de cinquante dollars recouvrable « devant tout magistrat de

⁸⁰ *Ibid.*, p. 118.

⁸¹ Québec, *Loi relative à l'établissement de bureaux de placement pour les ouvriers*, S.Q. 1910, c. 19, art. 2520f.

⁸² Les permis sont toujours donnés en se présentant à l'hôtel de ville de Montréal mais l'approbation passe désormais par la vérification d'un employé du gouvernement du Québec.

juridiction compétente, en la manière ordinaire », est imposée à tout directeur de bureau privé qui ne fournit pas les informations requises par le ministère provincial⁸³.

La loi confie aux inspecteurs des établissements industriels, service en fonction depuis 1890, la vérification des bureaux de placement privés⁸⁴. Une visite annuelle des inspecteurs gouvernementaux à ces agences vient rendre compte des conditions matérielles des locaux et du bâtiment (sécurité, salubrité) ainsi que du bon maintien des livres, registres et documents produits sur les ouvriers et les employeurs. Si les employés municipaux montréalais n'exercent aucun contrôle sur les agences de placement privées, une fois certifiée, cette situation change avec l'arrivée des inspecteurs provinciaux. Ainsi, comme le précise Louis Guyon au ministre des Travaux publics en 1911 : « il en sera autrement à l'avenir, car nous nous proposons de faire une inspection rigide chaque année »⁸⁵.

Cela étant dit, il ne faudrait pas surévaluer cette «surveillance» des inspecteurs. Comme dans le cas de la sécurité du travail dans les manufactures, les inspections sont sporadiques (une à deux fois par année) et les quelques inspecteurs affectés à la tâche ne suffisent pas à offrir une supervision serrée de l'ensemble des agences payantes opérant dans la métropole durant les années 1910.

2.9 Le fonctionnement général du bureau de placement provincial pour ouvriers

Continuons l'analyse et dirigeons notre regard sur la mécanique et les procédures internes de l'agence publique. Nous aborderons la pratique d'enregistrement des

⁸³ Québec, *Loi relative à l'établissement de bureaux de placement pour les ouvriers*, S.Q. 1910, c. 19, art. 2520f.

⁸⁴ Un amendement à la loi, qui ajoute la fonction de contrôle des bureaux de placement privés par les inspecteurs des établissements industriels, se retrouve dans Québec, *Loi relative à l'établissement de bureaux de placement pour les ouvriers*, S.Q. 1910, c. 19.

⁸⁵ Québec, *Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1910-1911*, p. 67

formulaire gouvernementaux et le type de régulation du travail mené par le bureau de placement.

2.9.1 Les formulaires pour employeurs et demandeurs d'emploi

L'employeur ayant besoin de main-d'œuvre dans son entreprise s'enregistre, préalablement, en complétant un formulaire gratuit offert par le bureau de placement. L'entrepreneur inscrit sa raison sociale, sa profession, les conditions salariales et de travail ainsi que le nombre et le type d'ouvriers demandés. Le formulaire est ensuite remis au commis de l'agence publique qui inscrit en abrégé les modalités de la demande sur un «carton-registre» portant le même numéro que le formulaire d'enregistrement de l'employeur. Après quoi, la demande de main-d'œuvre est affichée sur un tableau mural classé par catégories d'occupations et types d'industries. Le panneau des emplois disponibles occupe un mur de la salle des ouvriers et est placé à la vue des chômeurs qui le consultent librement. Les hommes intéressés par une offre de travail se présentent alors au comptoir du bureau. Ils sont reçus par un fonctionnaire de l'agence qui sélectionne le ou les candidats, « qui paraissent le mieux convenir »⁸⁶.

Le bureau d'enregistrement public gratuit joue le rôle d'un service des ressources humaines en sélectionnant les candidats. Il dessert des secteurs qui ne possèdent pas ou peu de tels services où leur facilite la tâche en faisant une présélection. Les secteurs hôteliers, domestiques, et celui de la construction utilisent abondamment les bureaux de placement provinciaux. De manière générale, il semble que la qualité des ouvriers référés par les employés du bureau public donne bonne réputation à ce service. Ce qui tranche avec la piètre qualité de certains travailleurs souvent triés à la va vite par des agences d'emploi privées pressées de placer le plus rapidement possible leurs clients tout en collectant un nombre maximum de frais d'adhésion.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 116.

Ce que le bureau gouvernemental perd en quantité, il semble le gagner en qualité. Les surintendants de bureaux publics reçoivent plusieurs lettres de remerciements ou de félicitations accompagnant les fiches de retour. À titre d'exemple, cette courte lettre (traduite) adressée au surintendant du bureau de placement de Montréal au mois de mai 1911 :

Cher Monsieur,

Nous vous remercions pour les 10 hommes que vous nous avez envoyés. Je me considère comme très bien traité, car ce sont tous de très bons travailleurs et tous sont satisfaits de l'ouvrage qu'on leur a donné.

MM. Paisly & Chisholm, Brick Manufacturers, Kingston, Ontario⁸⁷

Ou encore cette seconde lettre traduite d'une entreprise de bois ontarienne :

Cher Monsieur,

Les onze hommes que vous nous avez envoyés sont arrivés à bon port, et nous désirons vous remercier pour le trouble que cela vous a causé et vous féliciter en même temps sur l'excellente classe de travailleurs que vous nous avez fournis.

The Frost & Wood Company, Smithfalls, Ontario⁸⁸

L'ouvrier en recherche d'emploi au bureau provincial doit préalablement remplir un formulaire détaillé indiquant son nom, adresse, âge, personnes à charge, occupation, expérience et type de travail sollicité. Le demandeur remet ensuite le formulaire au comptoir où l'employé en prend possession et le vérifie. Le fonctionnaire, prenant connaissance des compétences du demandeur, consulte les registres des offres d'emploi et sélectionne la demande des patrons la plus compatible. L'employé du bureau de placement communique au chômeur l'information sur la position à remplir. Si l'ouvrier est intéressé, l'agent lui remet une carte pour son futur employeur. Cette fiche doit être signée par le patron et rapportée au bureau – en personne, par l'ouvrier ou l'employeur, ou par la poste – pour

⁸⁷ Lettre adressée au surintendant du bureau de placement, Francis Payette, en mai 1911, retranscrite dans, *Ibid.*, p. 122.

⁸⁸ *Loc. cit.*

confirmer la visite du demandeur dans l'entreprise et pour signaler l'engagement, le placement, la récusation ou le rejet du candidat. Une compilation des données sur les personnes référées, les situations offertes, ainsi que sur les personnes placées est faite par le service provincial à l'aide de ce système de fiches. Il constitue pour les fonctionnaires de l'État québécois, et pour reprendre les paroles de l'intendant Félix Marois, « un mode d'opération sage et discrète, autant qu'équitable »⁸⁹.

2.9.2 Promotion du bureau public auprès des ouvriers et des patrons

Les officiers du bureau de placement public font, à l'été 1911, une campagne de publicité destinée à faire connaître ce nouveau service gouvernemental, de mise en réseau du travail et du capital, aux industries et aux employeurs de la métropole.

Dès les premières semaines, un grand nombre de lettres circulaires furent envoyées aux patrons les invitant à patroniser [sic] le bureau de placement gratuit, et nous avons eu la visite de presque tous les représentants des grandes entreprises de chemins de fer, de téléphones, etc., suivie de multiples lettres demandant des ouvriers. Les officiers du gouvernement fédéral firent aussi appel au bureau de Montréal maintes fois durant ces derniers mois, et graduellement, patrons et ouvriers, habitués à recourir aux offices du bureau, viennent maintenant avec confiance présenter leur demande au surintendant.⁹⁰

Le gouvernement du Québec informe ainsi la population et les entrepreneurs, par le biais des journaux ou de dépliants, sur ce nouveau service d'État peu connu, dans le but de, « faciliter ses opérations de placements et faire connaître son utilité publique »⁹¹. Certes, l'offre périodique de travail par la municipalité dans les travaux publics pour chômeurs est une réalité concrète et connue par la classe ouvrière depuis la fin du 19^e siècle. En fait, les travaux publics municipaux pour chômeurs constituent la manière de faire face aux vagues de chômage la plus utilisée au Québec, et dans la

⁸⁹ Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1910-1911, p. 116.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 121

⁹¹ *Ibid.*

plupart des pays industrialisés, pour la période 1900-1930. Mais le bureau de placement provincial, plus récent, est aussi plus diversifié dans ses offres d'emploi. À la différence du service municipal qui engage pour son usage les ouvriers dans ses différents projets de construction ou d'entretien public – programmes couramment subventionnés en partenariat avec le provincial et annoncés à la une des quotidiens de la métropole –, le bureau d'emploi provincial n'est pas l'employeur principal. Ce n'est pas le gouvernement du Québec qui engage. La fonction de l'agence est de mettre en rapport, par le biais d'un bureau gouvernemental, les besoins de main-d'œuvre de l'entreprise privée et les chômeurs demandeurs d'emploi.

Un problème récurrent se présente cependant en ce qui touche la publicité des bureaux provinciaux gratuits. Le manque de financement alloué aux annonces et à la promotion de l'agence auprès des entreprises limitera son champ d'influence. C'est ce que laisse entendre Francis Payette, du bureau de Montréal : « en un mot, rien n'a été négligé pour se procurer des renseignements propres à faciliter la tâche des patrons à la recherche d'ouvriers, tout en économisant autant que possible sur les dépenses pour la publicité. »⁹²

En fait, contrairement aux bureaux d'emploi privés payants qui génèrent des revenus en recrutant les ouvriers en recherche d'emploi, les comptoirs d'enregistrement gratuit du gouvernement ne font aucun bénéfice. Toutes les dépenses sont défrayées par Québec qui limite les budgets de publicité pour se concentrer sur les frais associés aux bureaux et à leurs employés.

À la différence de l'agence du gouvernement, durant les années 1900-1910, les bureaux de placement privés les mieux organisés – ceux associés aux grands chantiers de chemin de fer ou, pour les femmes, les agences professionnelles pour

⁹² *Ibid.*

servantes – publient de nombreuses annonces dans les journaux et quotidiens montréalais. Le chômeur et la chômeuse de la période consultent périodiquement ces offres d'emploi imprimés dans les quotidiens (figure 2.8).

Le journal devient ainsi un outil essentiel et un médium central d'information de la pratique de recherche de travail de l'ouvrier et de l'ouvrière des villes industrielles de la province. La consultation quotidienne des petites annonces de *La Patrie* ou *La Presse* fait partie intégrante des pratiques des sans-travail du Montréal des années 1900-1920.

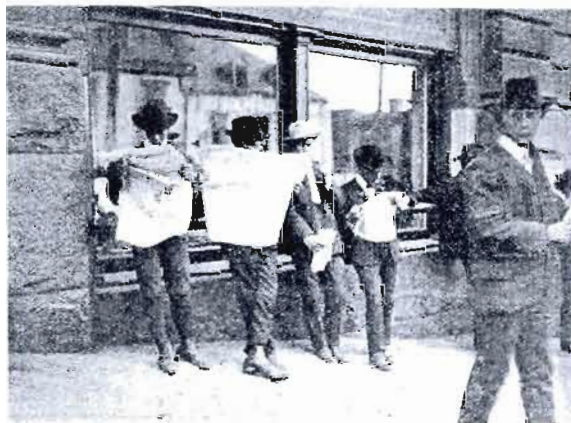


Figure 2.8 Travailleurs en recherche d'emploi consultant les journaux dans les rues de Montréal au cours des années 1900. (*La Patrie*, 1905)

Une des faiblesses des bureaux d'emploi provinciaux est qu'ils ne défraient pas les coûts de transports vers les chantiers. Les bureaux privés payants, eux, s'occupent des frais de déplacement de l'ouvrier. Ce qui est un avantage certain. Ce service attire un nombre important de chômeurs qui, une fois payé l'agent d'emploi, n'ont plus à se soucier de leur manque d'argent pour l'achat de tickets de tramway, de trains ou de bateaux. Tel que le précise l'inspecteur Guyon :

Comme les agences privées, par des contrats ou arrangements consentis avec les patrons et contracteurs, fournissent les frais de transport, et même au besoin un agent chargé de conduire les ouvriers à destination, il s'ensuit que les propriétaires des bureaux privés ont toujours la main haute sur les ouvriers

étrangers désireux de se placer hors de la ville. Le bureau de placement ne dispose d'aucun fonds pour payer les frais de transport des ouvriers.⁹³

Une alternative à l'absence de paiement des frais de déplacement vers l'emploi est néanmoins utilisée par les patrons en demande de main-d'œuvre. Ainsi, plusieurs entrepreneurs feront parvenir de l'argent au responsable de l'agence gouvernementale, par la poste ou par personne interposée, destiné au travailleur. À titre d'exemple, un employeur de la ville de Campbellton écrit au surintendant du bureau public de Montréal, le 15 mai 1911 :

Cher Monsieur,

L'homme que vous nous avez envoyé mercredi est arrivé. Il nous a remis la balance de l'argent que nous vous avons envoyé pour son transport ici.

J'ai l'honneur d'être, Votre dévoué, G. Vermette,
Campbellton, New Brunswick⁹⁴

C'est une main-d'œuvre en mouvance, une classe ouvrière quasi nomade, et une population flottante, dont il est question quand on étudie les travailleurs et travailleuses du Québec des années 1900-1910. L'aspect géographique vient ainsi peser puissamment dans la balance. Le Québec et le Canada couvrant de vastes territoires, les centres industriels et les chantiers sont fortement distants les uns des autres. De plus, les demandes d'emploi se présentant un peu partout à travers la province et le pays, les distances à couvrir par le chômeur sont parfois importantes. Dans ces conditions, le défraiement des coûts de transport n'est pas un service secondaire, une exigence exceptionnelle, pour plusieurs demandeurs d'emploi souvent en état de pauvreté. Son absence constituera une carence non négligeable des bureaux de placement du gouvernement du Québec.

⁹³ *Ibid.*, p. 122.

⁹⁴ Lettre adressée au surintendant du bureau de placement, Francis Payette, le 15 mai 1911, retranscrite dans, *Ibid.*

2.9.3 Conditionner le comportement des ouvriers et régulariser le travail

Le demandeur d'emploi est ainsi enregistré, fiché, et comptabilisé par l'État à l'aide des bureaux de placement provinciaux. Ceux-ci procurent, certes, du travail aux ouvriers, comme le font d'ailleurs les agences de placement privées. Cependant, l'organisme gouvernemental a une seconde fonction qui est celle de classer, de mettre les relations d'offre et demande de main-d'œuvre dans un certain ordre. On place les chômeurs à l'intérieur d'une position, d'un emploi, qui constitue, de manière figurative, une case travail.⁹⁵

Les bureaux de placement gouvernementaux possèdent, au cœur de leur conception et de leur aspiration initiales, une fonction réformatrice face à la classe ouvrière. L'État québécois désire former, par l'enregistrement et le recours aux bureaux publics, de bons ouvriers ayant des pratiques responsables de recherche d'emploi. L'agence gouvernementale tend du même coup à contrôler les travailleurs en les faisant entrer dans un système de mise en relation avec le patronat dirigé par les agents de l'État. Le futur sous-ministre du Travail rapporte ainsi :

Cette œuvre a une portée très considérable. Elle fait plus que rendre service aux patrons et aux ouvriers, car prise dans son ensemble, c'est une œuvre de relèvement moral en même temps qu'une digue à cette plaie sociale : le chômage, – non le chômage dû aux dépressions dans le commerce et l'industrie, mais le chômage résultant, bien souvent hélas! de l'imprévoyance ou de la mauvaise conduite de l'ouvrier.⁹⁶

Notons que l'utilisation du mot «œuvre» pour décrire les bureaux est très révélatrice de la dimension charitable de cette initiative.

⁹⁵ Notons sur ce point que le mot *placement* signifie, globalement, le fait de procurer une place, un emploi à quelqu'un. Il est l'action de mettre des choses, des personnes, dans un certain ordre, de les ranger dans un espace plus ou moins fixe qui constitue leur «place». Le vocable de *placement* est représentatif de l'esprit du programme. Il témoigne de la nature de ce service.

⁹⁶ Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1910-1911, p. 118.

Dans le même courant de pensée que les réformistes du chômage américain ou des économistes sociaux du travail britanniques des années 1910, les fonctionnaires du gouvernement du Québec veulent offrir, avec les bureaux de placement, un remède au mal social que constitue désormais le chômage et lutter contre l'imprévoyance et l'errance ouvrière associée aux pratiques du travail irrégulier.

Du côté américain, l'*Association de Législation ouvrière*, et son secrétaire, M. Osgood, ont été particulièrement actifs au cours de cette période et ont appuyé l'institution de bureaux de placement publics gratuits pour ouvriers. À ce sujet, le ministère québécois des Travaux publics et du Travail souligne que, « aux États-Unis, où il existe de nombreux bureaux de placement dans les grandes villes, il semble admis que c'est là la solution la plus pratique, la seule en effet, qui puisse enrayer les perturbations et les troubles causés par le chômage et le désœuvrement des ouvriers. »⁹⁷

Dès lors, les bureaux de placement publics avec leurs enregistrements de journaliers errants s'attaquent, par une politique de placement au travail, à l'abaissement du vagabondage, récurrent et abondant au début du 20^e siècle, constituant en fait ces ouvriers de réserve en chômage et employables (Beveridge) peuplant les rues, les postes de police et la prison des villes industrielles telle que Montréal et Québec⁹⁸.

L'importance numérique des placements de journaliers en 1911 et dans les années subséquentes est peu étonnante. Les ouvriers non qualifiés composent une large couche de la main-d'œuvre ouvrière québécoise des premières décennies du 20^e siècle. Les bureaux d'enregistrement pour ouvriers du gouvernement provincial sont

⁹⁷ Louis Guyon avec les conseils de Francis Payette, dans, *Ibid.*, p. 119.

⁹⁸ Voir, entre autres, Helen Reid, *The Problem of the Unemployed*, Montreal, National Council of Women, 1898.

conçus, principalement, pour les manœuvres et les prolétaires qui n'ont que la force de leurs bras donner à l'industrie. De fait, la terminologie appliquée à la clientèle principale ciblée par l'agence gouvernementale est précisée par la loi de 1910 et se présente ainsi :

Le mot : « ouvrier », dans la présente section, comprend et désigne toute personne se livrant à un travail manuel et qui, dans l'arrêté en conseil créant chaque bureau de placement, est comprise dans la classe de personnes que le dit arrêté en conseil désigne comme pouvant se prévaloir des dispositions de la présente section⁹⁹.

Or, le comportement de ce journalier diffère sensiblement du journalier traditionnel qui se présente quotidiennement et souvent de manière aléatoire à la porte des entreprises. Contrairement à ce dernier, il utilise un service gouvernemental de placement, il prend la peine de remplir un formulaire, de s'enregistrer et de faire une demande d'emploi. S'il est catégorisé comme journalier – et que ses tâches sont celles de manœuvres et d'hommes à tout faire de chantier –, le travailleur demandeur d'emploi qui utilise le bureau public n'est déjà plus le journalier classique et imprévisible, produit du sous-emploi et de l'armée de réserve ouvrière (Marx) de la fin du 19^e siècle. La nouvelle pratique de recherche d'emploi tend à transformer cette catégorie d'ouvrier. La pratique change graduellement le chômeur.

Une lutte aux pratiques du sous-emploi et aux « mauvaises conduites » du chômeur héritées du 19^e siècle est engagée par les bureaux d'enregistrement du gouvernement du Québec. L'ouvrier doit rechercher de manière systématique et rationnelle son emploi à l'aide des outils bureaucratiques que le gouvernement québécois place à sa disposition, en le mettant en lien avec l'employeur. Dès lors, terminées les pratiques de recherche de travail aléatoires, non organisées, qui

⁹⁹ Québec, *Loi relative à l'établissement de bureaux de placement pour les ouvriers*, S.Q. 1910, c. 19, art. 2520g.

induisent une perte de temps et d'énergie inutile, et inutilisée. Comme le proclament les fonctionnaires des nouveaux bureaux de placement : « on combat énergiquement la pratique des ouvriers sans travail qui cherchent de l'emploi de porte en porte, ou de chantiers en chantiers. »¹⁰⁰ Une remarque du surintendant de Québec, Félix Marois, trahit le désir d'organisation par l'enregistrement de la main-d'œuvre québécoise, avec en filigrane la structuration scientifique tayloriste du temps de l'industrie qui commence à influencer sur la grande entreprise au Québec.

À mesure que l'industrie se développe et que se multiplie le nombre des ouvriers libres ou incorporés, il importe qu'il soit établi une organisation permanente, destinée à mettre en communication les patrons et les ouvriers. Il le faut pour éviter les pertes de temps, les retards des entreprises et les dommages souvent sérieux qui en résultent.¹⁰¹

2.10 Conclusion

En somme, le bureau de placement provincial possède deux fonctions générales. Il est à la fois une agence d'emploi public gratuite affichant des offres de travail, et un bureau d'enregistrement des ouvriers servant à compiler des statistiques sur le chômage des grandes villes. Le gouvernement, par ses bureaux de Montréal et Québec, désire avoir une fenêtre d'observation sur la main-d'œuvre québécoise en chômage. L'enregistrement de l'ouvrier et de l'ouvrière, la mise en statistique des chômeurs et des fluctuations des demandes et des placements, est une raison d'être des bureaux publics. Cette fonction de l'organisme provincial le positionne dans un espace qui n'a que peu avoir avec le bureau d'emploi privé payant.

Cet univers bureaucratique, avec ses pratiques rituelles de complétion de formulaires et d'enregistrement nominatif, ses classements et compilations et sa

¹⁰⁰ Lettre du surintendant Félix Marois au ministre des Travaux publics et du Travail, L. A. Taschereau, Québec, 30 juin 1911, rapport annuel de 1910-1911, p. 116.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 114.

production de statistiques, commence à s'imposer sur l'ouvrier en recherche de travail des années 1910-1920. Celui-ci devient pour le gouvernement le solliciteur d'emploi. La lutte aux bureaux de placement privés, payants et intéressés, qui exploitent souvent les travailleurs, possède un aspect positif pour la classe ouvrière. Mais, derrière ces intentions louables se profile une lutte de territoire menée par les agents de l'État face aux agences privées. Un conflit entre le privé et le public est engagé.

Les nouvelles étiquettes et catégories créées par les réformateurs et les administrations publiques apparaissent dans le langage public au même moment où se conçoivent des dispositifs de gestion des ouvriers sans emploi. Elles se diffusent dans le monde ouvrier et contribuent à transformer les stratégies de survie des chômeurs. La «régulation morale» d'une force de travail à travers l'enregistrement au placement est l'un des buts et aspirations des dirigeants du programme de bureaux d'emploi publics.

Faire face au chômage au Québec dans les premières décennies du 20^e siècle se conjugue désormais, non plus seulement avec les établissements d'assistance et de charité, mais avec la présence d'institutions publiques d'enregistrement et de placement, soumis aux principes d'admissibilité propres aux programmes d'aide gouvernementaux et de travaux publics¹⁰².

Le bureau d'enregistrement instauré au début du 20^e siècle constitue en fait la première institution concrète permanente pour aider les chômeurs au Québec. Elle est le témoin des mutations dans la façon de percevoir le chômage et la responsabilité gouvernementale à son endroit. Ces bureaux marquent l'amorce de la transition vers la modernité des outils de régulation des sans-travail.

¹⁰² Christian Topalov, *La Naissance du Chômeur, 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994, p.25.

Le chômeur, le sans-travail, est ainsi étiqueté par cette procédure administrative d'enregistrement gouvernementale comme un solliciteur d'emploi. Tel que le rappelle l'historien du chômage français, Christian Topalov, c'est le solliciteur d'emploi des registres étatiques qui est à la source de la construction symbolique du statut de chômeur¹⁰³. Dès lors, Topalov analyse le phénomène du manque d'emploi chez l'ouvrier en se référant principalement au vocable non pas de sans-travail ou de *unwilling idlers* (Baskerville)¹⁰⁴, qui rendent compte davantage de la fin du 19^e siècle, mais de demandeur d'emploi enregistré ou identifié par les instances étatiques. Les bureaux de placement public ont conséquemment un rôle fondamental et structurel dans l'identification et la naissance du chômage dans les sociétés industrielles occidentales des premières décennies du 20^e siècle.

Nous pouvons, en définitive, constater le contraste de nature entre la création de bureaux de placement publics gratuits au Québec et l'ouverture d'agences d'emploi privées payantes, profitant financièrement des vagues d'immigration d'ouvriers manuels à Montréal au cours des années 1900-1910. La distribution du travail par les bureaux provinciaux et l'enregistrement statistique de la population des chômeurs fait partie d'un mouvement plus large initié par l'État québécois pour inspecter, protéger et réguler les ouvriers et l'industrie. De ce fait, le gouvernement du Québec et ses surintendants de bureaux de placement évoluent à l'intérieur d'un mouvement transatlantique de réforme urbaine et du travail, se matérialisant notamment par les politiques de bureaux d'emploi publics¹⁰⁵.

¹⁰³ Christian Topalov, *Op. cit.*, p. 30-32.

¹⁰⁴ Peter Baskerville et Eric Sager, *Unwilling Idlers: The Urban Unemployed and Their Families in Late Victorian Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1998.

¹⁰⁵ Voir, à ce sujet, W.H. Beveridge, « Labour Exchanges and the Unemployed », *The Economic Journal*, vol. 17, 1907, pp. 66-81; Maurice Bellom, « L'assurance ouvrière en Autriche et les projets de réforme », *Revue d'économie politique*, vol. 22, 1908, pp. 401-429; et Max Lazard, « La lutte contre le chômage en Angleterre et sa nouvelle orientation », *Revue politique et parlementaire*, vol. 63, 1910, pp. 369-379.

CHAPITRE III

LE SOLLICITEUR D'EMPLOI ET LE BUREAU DE PLACEMENT PROVINCIAL DE MONTRÉAL, 1911-1918

3.1 Introduction

Le chômeur, en tant que catégorie de la population des nations industrialisées, prend naissance comme une donnée statistique gouvernementale, comme une nouvelle étiquette socio-économique à compiler. La période 1911-1918 est marquée par deux événements nationaux majeurs, l'un économique et l'autre politique, qui viennent modifier le cours de l'offre et de la demande de main-d'œuvre dans la province. Le Canada vivra ainsi une phase de dépression économique entre les années 1913 et 1915 et subira les effets de la Première Guerre mondiale de 1914-1918.

Nous commencerons par présenter brièvement les caractéristiques de la statistique gouvernementale du Travail et son influence sur le bureau de placement des années 1910. Les bureaux de placement du gouvernement du Québec ayant pour fonction l'enregistrement des chômeurs et des chômeuses, ce chapitre portera ensuite son éclairage sur les registres des opérations et l'analyse des statistiques produites par le bureau de placement provincial de Montréal ainsi que sur les tendances et mouvements sériels qui se dessinent entre 1911 et 1918¹.

¹ La seconde fonction de base du bureau d'emploi public est évidemment le placement des chômeurs enregistrés à des postes et des occupations soumis par les employeurs. Cet aspect,

Nous verrons comment est construit, par l'imbrication de différentes étiquettes, le *Registre des Opérations* de l'agence publique d'emploi. Une analyse de ses diverses rubriques sera effectuée. Cet exercice permettra de dresser un premier portrait du chômeur et de la chômeuse qui s'enregistrent au bureau public, de constater l'implication des employeurs dans ce service et d'observer le type de statistiques, utilisables par les gouvernements, produites par le bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1918.

3.2 La production d'une première statistique du chômage québécois

Au cours des années 1900-1920, les gouvernements nord-américains perfectionnent leurs outils de dénombrement des chômeurs. Ce désir de raffinement des services étatiques de la statistique est contemporain à la clarification du temps de travail et de non travail et à la délimitation claire du concept de chômage initiée par le courant de structuration scientifique des industries. À cet effet, des services gouvernementaux de la statistique sur l'emploi et la main-d'œuvre nationale sont mis en place, ou renforcés, au cours de cette période, dans la plupart des États occidentaux. Comptabiliser et recenser les chômeurs passera par l'instauration de réseaux de bureaux de placement publics et gratuits qui auront pour fonction d'enregistrer scientifiquement les solliciteurs d'emploi.

La régulation étatique du chômage s'entreprend simultanément par le processus de construction et de définition bureaucratique de l'étiquette de chômeur, de la position de solliciteur d'emploi, ainsi que par l'introduction et le perfectionnement des outils de mise en nombre de cette catégorie. Cette action bidirectionnelle d'identification et de comptabilisation de la réalité du chômage se perçoit dans un commentaire émis par un observateur de l'époque, Carroll Wright, qui écrit dans les années 1890:

comprenant les différentes catégories professionnelles où seront placés les ouvriers, sera traité en détail dans le cinquième chapitre de notre étude.

*Workers who were «not employed» through no fault of their own were a disturbing presence in a nation that celebrated opportunity, and it had become a matter of «great value and importance» for the public to know how many such workers there were. For the first time in American history, the phenomenon of “involuntary idleness” had become sufficiently widespread or important or visible to need its own name and to be measured.*²

Pour les autorités gouvernementales, le chômage moderne est, dans une large mesure, un problème à chiffrer par les sciences statistiques. Dès lors, le chômeur, comme ensemble social, est analysé et traité sous la forme d'une donnée statistique par les gouvernements. Tel que le révèle Robert Salais, « la mise en place de procédures de dénombrement apparaît centrale dans la formation du chômage comme catégorie »³. La définition de la position de chômeur et son rapport avec l'emploi salarié se présentent comme un enjeu social qui trouvera réponse – du moins, c'est ce que croient plusieurs économistes et statisticiens de l'époque – dans le développement de politiques étatiques de dénombrement social.

Les premières statistiques produites sur les chômeurs en Amérique du Nord apparaissent aux États-Unis vers 1878 alors que s'institue le Bureau américain de la statistique sur le travail (*U.S. Bureau of Labor Statistics*). Comme le rappelle Alexander Keyssar, les évaluations des taux de chômage nationaux au 19^e siècle sont généralement imprécises et évasives. Ce n'est pas avant les années 1880, lors de la création de bureaux de statistiques, que les pays industrialisés sont en mesure de mesurer le chômage de manière efficiente⁴. Cette évolution continuera avec l'introduction des bureaux de placement (et d'enregistrement) publics pour ouvriers dans les années 1907-1911, notamment dans l'État du Massachusetts et dans la province de Québec.

² Carroll Wright cité par Alexander Keyssar, *Out of Work*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, p. 4.

³ Robert Salais, « La formation du chômage comme catégorie : le moment des années 1930 », *Revue économique*, no. 2, mars 1985, p. 322.

⁴ Alexander Keyssar, *Out of Work*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, p.1

3.3 Les opérations au bureau de placement provincial de Montréal

Le bureau de placement de Montréal du gouvernement du Québec produira, pour ces fins statistiques, un registre compilant les demandes des chômeurs et des employeurs enregistrés, à l'aide du système de carte, au comptoir d'emploi public. Les bilans nommés *Registres des opérations* produits par les bureaux de placement provinciaux sont présents dans les Rapports annuels du ministère provincial des Travaux publics et du Travail entre 1911 et 1918. Malheureusement, le registre des opérations n'est complet et ne se révèle donc apte à un traitement sériel que pour la ville de Montréal⁵. Rappelons que le surintendant en charge du bureau d'enregistrement montréalais, Francis Payette, est très au fait des procédures statistiques nouvelles produites sur les sans-travail et s'inspire des bureaux de placement publics de la région de Boston liés au *Statistics Bureau* du Massachusetts. Comme le rapporte Louis Guyon, au ministre des Travaux publics et du Travail, L-A Taschereau, en juin 1912 :

Vous trouverez annexé à ce dernier chapitre les chiffres présentés par M. Francis Payette, le zélé et infatigable surintendant du bureau de placement de Montréal. Il n'est pas besoin de longues phrases pour faire apprécier les résultats obtenus durant l'année. Les chiffres donnés sont d'une rigoureuse exactitude.⁶

Cependant, les registres des opérations ne sont plus présents à partir du Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail de 1918-1919. L'implantation du Service d'Emploi du Canada et l'introduction de la *Loi fédérale de coordination des bureaux de placement* de 1918 viendront changer les procédures administratives

⁵ Il y a cependant, dans les rapports annuels du ministère des Travaux publics et du Travail de 1912 à 1918, un nombre restreint de registres des opérations de bureaux de placement utilisables pour la ville de Québec et de Sherbrooke. Le bureau provincial de Québec commence à inscrire des statistiques parcellaires après 1913. Les registres du bureau public d'emploi de Sherbrooke, qui se met en place en 1912, ne sont pas complets entre 1912 et 1914 et ne compilent pas le nombre de personnes placées. Les registres de 1915 à 1918 sont complétés mais les placements sont généralement entrés dans le texte du rapport de l'intendant et non dans le registre des opérations.

⁶ BNC, Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1911-1912, p. 79-80, Louis Guyon au ministre des Travaux Publics et du Travail, L-A Taschereau.

et les types de bilans produits. Ainsi, un nouveau modèle, synthétisé et réduit, de présentation des données des bureaux de placement amènera la disparition du registre des opérations des rapports annuels du gouvernement du Québec⁷. En conséquence, limités par ces contraintes de sources sérielles utilisables, nous avons choisi de traiter uniquement les registres du bureau de placement provincial de Montréal. Pour les besoins de notre étude, nous avons donc compilé et mis en forme dans une base de données *Excel*, l'ensemble des données comprises dans les registres des opérations du comptoir d'enregistrement public et gratuit pour ouvriers de la métropole entre 1911 et 1918.

3.3.1 Le registre des opérations du bureau public : les rubriques

Le registre construit et utilisé par les fonctionnaires provinciaux du bureau de placement pour ouvriers comprend deux divisions de base. Une première section, nommée *Demandes des employeurs (Employés demandés)*, fait face à une seconde section intitulée *Demande des employés (Situations demandées)*. Elles polarisent le registre, de part et d'autre, entre les offres et demandes du Capital et du Travail (figure 3.1). Cette bipolarité relationnelle, entre classe ouvrière et patronat, est soulignée par le surintendant du bureau de Québec, Félix Marois, qui rappelle à Taschereau, en 1911 :

S'il est une question qui intéresse au plus haut point les relations entre le capital et le travail, c'est bien celle qui prévoit les meilleurs moyens de rapprochement entre l'employé qui a besoin de travail et le patron qui a besoin d'ouvriers. Considérée à ce point de vue, la fondation du Bureau de Placement doit être considérée comme une œuvre à la fois humanitaire, économique et sociale. Le fonctionnement du Bureau de Placement établit un courant d'offres et de demandes d'emploi; il assure aux patrons un choix continu de bons employés, et dirige les ouvriers sans travail chez les patrons qui sont aptes à les employer.⁸

⁷ Une autre liste disparaît après l'année 1918. Ainsi, la comptabilisation du nombre des «visites journalières des chômeurs par mois» au bureau d'emploi public de Montréal, présente de 1911 à 1918, n'apparaît plus après la Grande Guerre.

⁸ BNC, Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1911-1912, p. 115.

Dans le formulaire, les demandes de main-d'œuvre des employeurs sont comptabilisées en dénombrant, dans un premier temps, le nombre de fiches (cartes d'enregistrement) et sont catégorisées géographiquement sous la double étiquette de postes offerts, «en ville» ou «hors de la ville». Le registre compile, dans un second temps, le nombre d'employés (hommes et femmes) demandés par les patrons.

Les demandes des employés, nommées également *situations demandées*, sont divisées globalement entre hommes et femmes, pour ensuite être comptabilisées collectivement. Cette section est découpée, selon l'âge des solliciteurs, en deux tranches; celle des «au-dessous de 16 ans » et celle des «16 ans et au-dessus». Cette subdivision est conforme aux lois provinciales du travail au Québec, qui régissent l'âge minimum et l'éducation de base des jeunes ouvriers.

Comme pour les demandes des employeurs, le registre compile, pour les employés, ceux sollicitant un emploi «en ville» et ceux sollicitant un emploi «hors de la ville». S'intéressant aux sous-groupes des chômeurs pourvoyeurs et des chômeurs célibataires, le registre des opérations additionne, pour les hommes et les femmes, le nombre de solliciteurs ayant quelqu'un à charge, le nombre de solliciteurs n'ayant personne à charge et le nombre total de personnes à la charge des solliciteurs d'emploi. En ce qui concerne les chômeurs syndiqués, la section des demandes des employés se termine avec une compilation des solliciteurs nommés «unionistes».

BUREAU DE MONTREAL

REGISTRE DES OPERATIONS

Du 1er juillet 1911, au 30 juin 1912.

DEMANDES DES EMPLOYEURS

Employés demandés

Nombre de demandes des patrons.	En ville : 3,779	Hors de la ville : 650...	4,429
Nombre d'employés demandés.....	12,850		
Hommes	11,162		
Femmes	1,688		

DEMANDE DES EMPLOYES	HOMMES			FEMMES			COLLECTIVEMENT			
	Situations demandées	Au- dessous de 16 ans	16 ans et au- dessus	Total	Au- dessous de 16 ans	16 ans et au- dessus	Total	Au- dessous de 16 ans	16 ans et au- dessus	Total
Nombre de personnes En ville.....	25	7,407	7,432	5	375	380	30	7,782	7,812	
sollicitant de l'emploi. Hors de la ville		155	155		15	15		170	170	
Nombre de solliciteurs ayant quelqu'un à charge		1,718	1,718		69	69		1,787	1,787	
Nombre de solliciteurs n'ayant personne à charge	25	5,844	5,869	5	321	326	30	6,165	6,195	
Nombre de personnes à la char- ge des solliciteurs.....		4,911	4,911		109	109		5,020	5,020	
Nombre de solliciteurs, unionie- tes.....		327	327					327	327	

Nombre total de demandes d'emploi enregistrées au bureau.

Hommes 7,587 ; Femmes 395 7,982

Nombre de situations offertes.

Hommes 5,870 ; Femmes 440 ; Garçons 944 ; Filles 47..... 7,301

Nombre par cent de personnes placées.

Hommes	80 p. c.		4,696
Femmes	60		264
Garçons et Filles. Garçons.....	80	755 ; Filles 60 p. c. 28.....	783
Grand Total.....			5,743

FRANCIS PAYETTE,

Surintendant.

Figure 3.1 Le registre des opérations du Bureau de placement pour ouvriers de Montréal, du 1^{er} juillet 1911 au 30 juin 1912. (Québec, Min. des Travaux publics et du Travail)

Viennent ensuite trois sections rendant compte du fonctionnement et de l'efficacité des bureaux de placement pour ouvriers du gouvernement du Québec. Une première section compile le nombre total des demandes d'emploi des solliciteurs masculins et féminins de 16 ans et plus enregistrées au bureau. Une seconde section comptabilise, en distinguant entre hommes et femmes (garçons et filles), le nombre de situations offertes aux chômeurs. Cette compilation calcule le nombre de postes vacants auxquels ont été référés les solliciteurs. Elle rend compte du nombre de visites de chômeurs chez les employeurs. Une troisième section, subdivisée de la même façon, additionne le nombre de personnes placées, de solliciteurs engagés par les employeurs. Dans cette section, les employés du bureau de placement établissent le pourcentage d'efficacité des placements en effectuant un rapport entre les personnes placées et les situations offertes.

3.4 La dynamique de placement public vue à travers les statistiques compilées

Nous nous intéresserons, dans ce volet analytique, uniquement aux données présentes entre 1911 et 1918 qui disparaîtront des rapports annuels du ministère des Travaux publics et du Travail du Québec en 1919. Conformément à ce choix méthodologique, les données qui continuent d'être compilées dans les années 1920, à savoir le nombre d'employés demandés (postes vacants ou *vacances*), le nombre des demandes d'emploi des ouvriers, le nombre de situations offertes ainsi que le nombre de personnes placées (le sous-groupe de «garçons» et «filles» en moins), seront analysées ultérieurement dans le chapitre 5.

3.4.1 Les emplois à l'extérieur et à l'intérieur de la municipalité

Nous avons compilé et mis en forme les données du registre d'opération du bureau de placement en additionnant les demandes et les offres d'emploi sous l'étiquette «en ville» et «hors de la ville» de Montréal. Cette rubrique gouvernementale qui reclasse les demandes en rapport au centre urbain n'est pas désintéressée. Ainsi, les administrateurs des bureaux d'enregistrement désirent savoir,

entre autres, si malgré le non-paiement des frais de transport vers le lieu de travail (contrairement à certains bureaux privés payants) les chômeurs sollicitent tout de même un emploi à l'extérieur de la ville par le biais du comptoir public. Il y a également derrière cette rubrique une représentation d'une fonction indirecte des bureaux, à savoir sortir le trop-plein de chômeurs des rues des grandes villes industrielles de la province. Ainsi, le bureau se propose d'aider les entreprises opérant en milieu rural et en région, ainsi que le monde agricole – dans une optique de «retour à la terre» –, en leur fournissant de la main-d'œuvre montréalaise.

Au point de vue opératoire, il faut préciser que les données sur les besoins en main-d'œuvre, internes et externes à la cité, sont uniquement calculées en nombre de fiches de demandes, en cartes d'enregistrement complétées par les employeurs, et non selon le nombre de postes vacants. De plus, contrairement aux autres sections du registre, ces demandes des patrons ne sont pas divisées selon le sexe. Ainsi, ces chiffres ne rendent pas compte du nombre d'employés demandés à Montréal, ou à l'extérieur, mais bien du nombre de cartes remplies par les patrons. Une carte peut contenir un nombre variable d'employés, généralement de moins de 5 ouvriers ou ouvrières⁹. Ces données ont néanmoins le mérite d'offrir un éclairage sur la question des demandes de main-d'œuvre interne et externe à la municipalité enregistrées par le bureau de placement public. Les données révèlent que les demandes des patrons pour des postes en ville vont varier grandement sous l'effet de la dépression économique de 1913-1915¹⁰ (figure 3.2).

⁹ Nous avons pu évaluer le nombre moyen d'employés demandés inscrits par carte en effectuant un rapport entre le nombre d'ouvriers demandé et le nombre de fiches additionnées pour l'année.

¹⁰ Voir, sur la crise économique de 1913-1915, Kenneth Norrie et Douglas Owram, *A history of the Canadian economy*, Toronto, Harcourt Brace, 1991, p. 302-310.

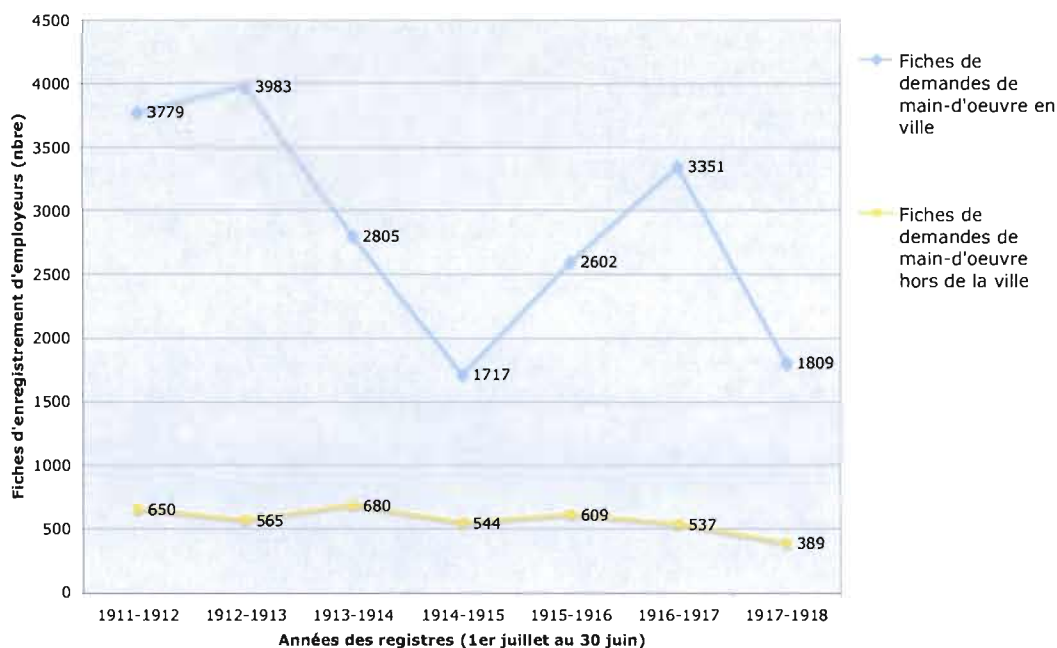


Figure 3.2 Nombres de fiches de demandes de main-d'œuvre des employeurs, en ville et hors de la ville, enregistrées au bureau de placement provincial de Montréal, 1911 à 1918.

Dès lors, si le bureau de placement provincial enregistre près de 4000 fiches d'offres d'emploi entre le 1^{er} juillet 1912 et le 30 juin 1913, ce nombre chutera à 1700 cartes en 1914-1915. La reprise économique de la fin de 1915 à 1917 est également bien représentée par la hausse des demandes de main-d'œuvre au comptoir d'emploi public. Les demandes hors de la ville, quant à elle, ne varient que très peu, mise à part l'année 1917-1918. Force est de constater que les besoins de main-d'œuvre en région (ex. ouvriers agricoles) sont moins soumis aux grands cycles économiques que les entreprises urbaines montréalaises.

La croissance des demandes après 1915 est néanmoins renversée à la fin de 1917. La descente de la courbe de demandes de main-d'œuvre de 1917-1918 s'explique, en partie, par le fait que, au cours de la Première Guerre mondiale, les usines de munition engagent massivement et directement à leurs portes sans passer par l'agence provinciale.

De plus, les manufactures situées en dehors de la métropole, profitant de l'économie de guerre et des contrats du gouvernement fédéral, vont être principalement alimentées en travailleurs non par le bureau provincial, mais bien par les agences d'emploi privées payantes. Comme le montre Lawrence Fric, les bureaux commerciaux du Québec et de l'Ontario feront de fort bonnes affaires lors du conflit mondial de 1914-1918¹¹. Ces faits peuvent expliquer la baisse du nombre de fiches de demandes de main-d'œuvre hors de la ville, qui passe de 609 cartes en 1915-1916 à 389 cartes en 1917-1918 (figure 3.2).

Une seconde tendance du marché de l'emploi se dessine après 1916. Dans le contexte national de guerre, mises à part les industries de munition et d'approvisionnement qui profitent des contrats du ministère de la Défense, l'économie et l'emploi au Québec vivent une période creuse en 1917-1918. Les entreprises de construction sont grandement ralenties par la mobilisation des ressources vers l'effort de guerre. La carence d'hommes valides pour le travail drainés par la Grande Guerre, enrôlés dans l'armée et partis à l'extérieur du pays, ainsi que l'arrêt quasi complet de l'immigration décrété par le Fédéral, amène une crise aiguë de main-d'œuvre qui affectera les entreprises au Québec et ailleurs au Canada.

Les régions rurales et l'industrie agricole de la période, déjà par l'exode de sa population vers les grands centres, souffrent de même grandement de cette «perte de bras» d'ouvriers agricoles. Comme le rappelle Bernard Dansereau, dans son étude *Le mouvement ouvrier montréalais et la crise de la conscription*, la politique obligatoire de conscription imposée par Ottawa en 1917-1918 ne fera rien pour arranger les

¹¹ Lawrence Fric, *Agences de placement à but lucratif, leur rôle sur le marché canadien de l'emploi*, Main-d'œuvre et Immigration Canada, octobre 1975, p. 34.

choses dans cette crise du marché du travail canadien et ce temps de pénurie d'ouvriers manuels¹².

De fait, le registre des opérations du bureau de Montréal rend compte clairement de cette période exceptionnelle de rareté de journaliers – classe de travailleurs habituellement en surnombre dans la métropole – en enregistrant, au cours de la période, davantage de demandes des patrons que d'ouvriers masculins en recherche d'emploi (figure 3.3).

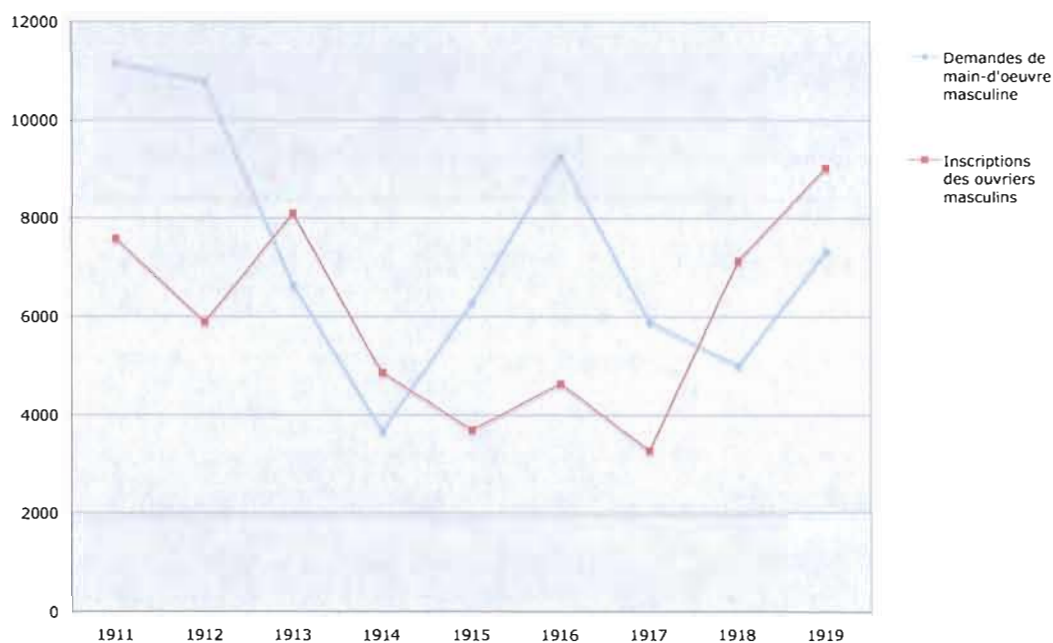


Figure 3.3 Courbes du nombre d'employés demandés par les employeurs et du nombre de chômeurs inscrits au bureau de placement provincial de Montréal, 1911-1919.

En ce qui a trait aux demandes d'emploi produites par les ouvriers, les chômeurs et les chômeuses qui s'enregistrent au bureau de placement solliciteront peu d'emplois hors de la ville de Montréal. En moyenne, de 2 à 3 % des demandeurs et

¹² Dès lors, il est possible de retrouver une part du mécontentement de la population canadienne-française lors de la Crise de la Conscription au Québec, qui s'additionne aux justifications politiques et aux oppositions patriotiques, dans cette crise de main-d'œuvre et la dépression de l'industrie agricole que subit la province au cours de la période 1917-1918. Voir, Bernard Dansereau, *Le mouvement ouvrier montréalais et la crise de la conscription*, mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1994.

demandeuses recherchent un travail à l'extérieur de la cité par l'entremise de l'agence publique dans le domaine du travail agricole, par exemple (tableau 3.1).

Tableau 3.1

Nombre de demandeurs sollicitant un poste en ville et hors de la ville de Montréal au bureau de placement provincial, du 1er juillet 1911 au 30 juin 1918

<i>Années</i>	Chômeur masculin sollicitant un emploi			
	En ville	Hors de la ville	Total	Hors ville / Total
<i>1911-1912</i>	7432	155	7587	2%
<i>1912-1913</i>	5783	104	5887	2%
<i>1913-1914</i>	7996	99	8095	1%
<i>1914-1915</i>	4808	50	4858	1%
<i>1915-1916</i>	3613	73	3686	2%
<i>1916-1917</i>	4393	235	4628	5%
<i>1917-1918</i>	3208	64	3272	2%

Source : Québec, Rapports annuels, Min. des Travaux publics et du Travail, 1911 à 1918.

On constate donc qu'un très faible pourcentage de demandes des employés sollicite un emploi à l'extérieur de la ville. Dans les années 1911 à 1918, le demandeur et la demandeuse s'enregistrant au bureau public provincial de Montréal, s'ils doivent, bien souvent, accepter un travail en région (emploi agricole ou forestier), semblent de prime abord vouloir peu se déplacer en dehors de la métropole pour travailler. Le fait que bon nombre d'ouvriers journaliers québécois sont le produit de l'exode rural vers les centres urbains explique, en partie, la réticence de ces derniers à occuper un emploi qui les ferait retourner d'où ils viennent.

Les femmes en recherche d'emploi, souvent jeunes ouvrières du secteur domestique ou manufacturier ayant quitté son village pour la «grande ville», n'ont, elles non plus, généralement pas le projet immédiat de retourner en région (tableau 3.2). D'autre part, entre 1911 et 1918, on peut supposer que le chômeur de Montréal voulant travailler plus particulièrement en région utilisera de préférence les bureaux d'emploi payants, qui défraient les coûts de déplacements, plutôt que le service public gratuit.

Tableau 3.2

Nombre de demandeuses sollicitant un poste en ville et hors de la ville de Montréal au bureau de placement provincial, du 1er juillet 1911 au 30 juin 1918

Années	Femmes chômeuses sollicitant un emploi			
	En ville	Hors de la ville	Total	Hors ville / Total
1911-1912	380	15	395	4%
1912-1913	338	5	343	1%
1913-1914	505	10	515	2%
1914-1915	505	9	514	2%
1915-1916	334	12	346	3%
1916-1917	350	15	365	4%
1917-1918	450	9	459	2%

Source : Québec, Rapports annuels, Min. des Travaux publics et du Travail, 1911 à 1918.

La statistique des demandes des patrons est plus nuancée. En moyenne, 17% des demandes de main-d'œuvre concernent l'extérieur de la ville. La différence entre les préférences géographiques des demandes d'emploi des patrons et celles des employés se constate alors par un patronat offrant 1/5 de ses postes à l'extérieur du cadre urbain. Les besoins d'ouvriers en région, même s'ils ne reçoivent pas toujours l'écho des travailleurs inscrits au bureau de placement, sont bien réels.

Cependant, sont bien tangibles les préférences des clients de l'agence publique pour trouver du travail à l'intérieur des quartiers de Montréal, et non à l'extérieur, sur les fermes et dans la forêt, même si à plusieurs égards ce sont à ces endroits que se présentent les demandes pour l'ouvrier manuel non qualifié. Ainsi, un élément de *coercition* semble apparaître dans la trame du bureau de placement entre le chômeur et la chômeuse en phase d'urbanité et les fonctionnaires proposant des emplois en région. Les bureaux de placement, de cette période, quoiqu'étant créés dans un environnement urbain, fonctionneront, en partie, comme support à l'idée du «retour à la terre»; une rhétorique que les chômeurs devront endurer jusque dans les années 1930.

3.4.2 Les chômeurs célibataires et les chômeurs pourvoyeurs

L'implication du Canada dans la Première Guerre mondiale et ses vagues d'enrôlement militaire de jeunes hommes amènent une chute des enregistrements de chômeurs célibataires sans enfant à partir de 1914-1915 (figure 3.4).

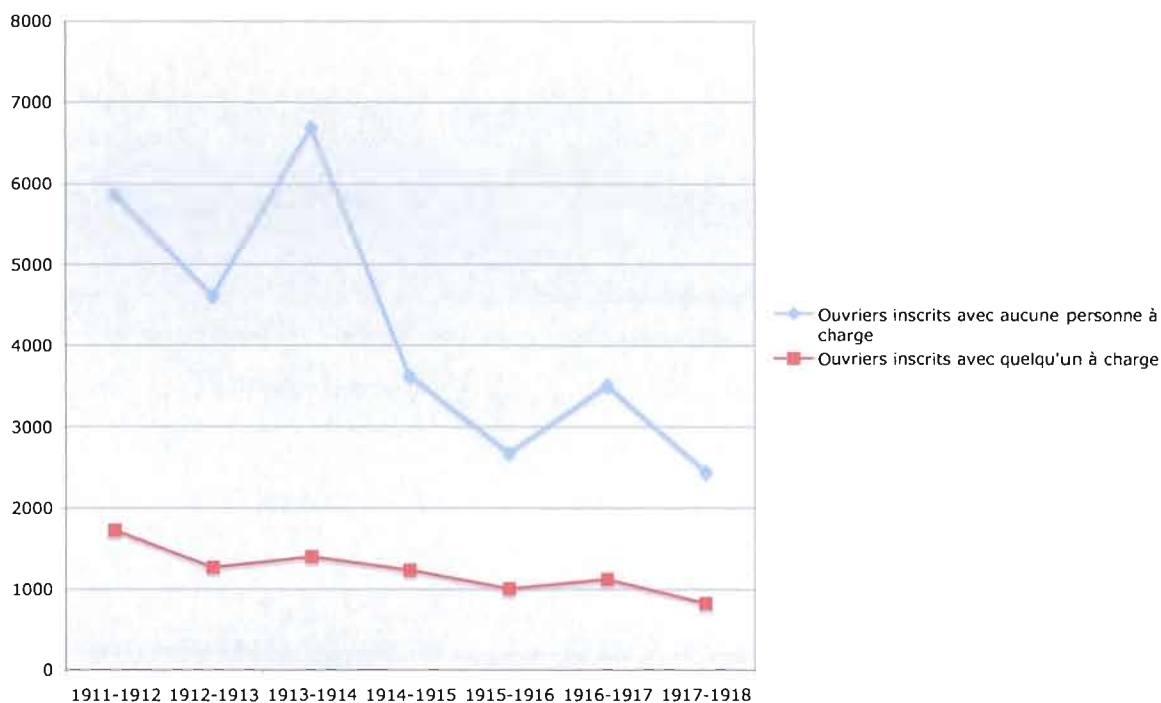


Figure 3.4 Nombre d'ouvriers en chômage, pourvoyeurs et sans personne à charge, enregistré au bureau de placement de Montréal de 1911 à 1918.

On constate que si le nombre d'hommes inscrits avec quelqu'un à charge au bureau ne varie que très peu, les chiffres tournant aux alentours de 1 200, les enregistrements de célibataires, quant à eux, plongent dans la seconde moitié de 1914. Ainsi, de 6 700 solliciteurs en 1913-1914, on passe à 2 680 en 1915-1916. À ce sujet, le surintendant du bureau de placement provincial de Montréal souligne, fait exceptionnel, le manque d'ouvriers journaliers pour le marché du travail de la métropole.

Phénomène particulier souligné par l'historiographie (Struthers, Horn), la masse des journaliers qui forme habituellement une main-d'œuvre en surplus des villes industrielles du Québec et du Canada fondra durant le temps de la Grande Guerre pour devenir une main-d'œuvre recherchée. Évidemment, la loi de l'offre et de la demande de travail – étant pour l'une des rares fois, en ce début du 20^e siècle, en faveur de la classe ouvrière québécoise – fera augmenter les salaires des ouvriers durant la période de guerre.

De plus, la dépression économique et la hausse du chômage de 1913-1915 au Canada amèneront bon nombre de jeunes hommes, souvent journaliers au travail précaire peu valorisé, à s'enrôler comme soldat, «fier défenseur de la nation», dans l'un des bureaux de recrutement de l'armée canadienne. En ce sens, comme le rappelle Pierre Vennat, la crise économique de 1913-1915 fut un catalyseur des succès des premiers enrôlements militaires volontaires au Canada, formés, en partie, de jeunes chômeurs¹³. De même que la reprise économique et la situation de l'emploi favorable de 1916-1917 (hausse des salaires, industries actives, syndicalisation)¹⁴, alliée à la douloureuse désillusion de la population face à cette guerre, seront un accélérateur des baisses de recrutement de la Défense nationale¹⁵. Le travail de soldat perd alors de ses attraits, à la fois pour la paye et les aspirations héroïques. Elizabeth Howard Armstrong, souligne aussi que la politique fédérale de conscription de 1917-1918, palliera ce manque d'enthousiasme pour la carrière militaire du travailleur canadien-français montréalais, en mettant en place le recrutement forcé dans la province et ailleurs au pays¹⁶.

¹³ Pierre Vennat, *Les poilus québécois de 1914-1918*, Montréal, Éditions du Méridien, 1999, p. 54.

¹⁴ La *Gazette du Travail* de 1917 souligne ces phénomènes du marché de l'emploi.

¹⁵ Voir, Mourad Djebabla-Brun, *Se souvenir de la Grande Guerre*, Montréal, VLB Éditeur, 2004.

¹⁶ Elizabeth Howard Armstrong, *Le Québec et la crise de la conscription*, Montréal, VLB éditeur, 1998, p. 34.

En ce qui a trait aux ouvrières inscrites au bureau de placement public de Montréal, on constate un mouvement de baisse des enregistrements des femmes avec personne à charge à partir de 1914, soit à partir du déclenchement de la Première Guerre mondiale (figure 3.5). Certaines femmes, avec une ou plusieurs personnes à leur charge, resteront à la maison lorsque le mari partira à la guerre, tandis que d'autres (comme les femmes célibataires) trouveront du travail directement dans les manufactures de munitions et d'approvisionnement (ex. uniformes), secteurs en recherche de main-d'oeuvre, sans avoir besoin de passer par le bureau public.

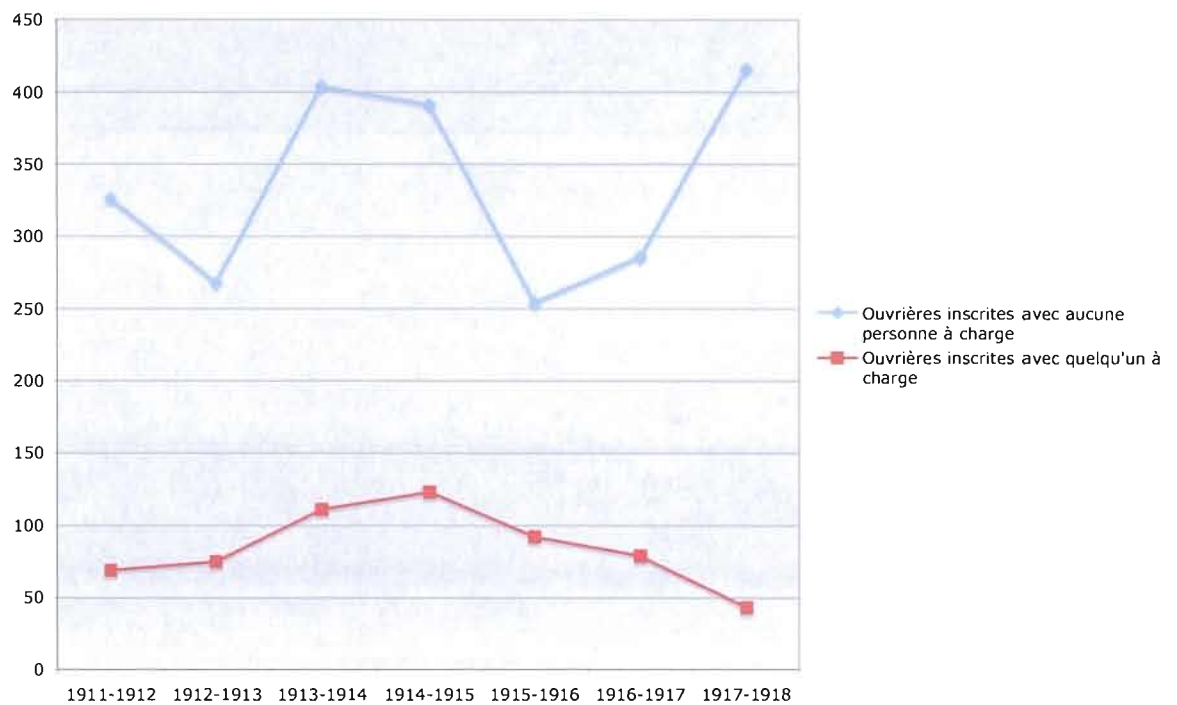


Figure 3.5 Nombre d'ouvrières inscrites avec ou sans personnes à charge, enregistrées au bureau de placement provincial de Montréal de 1911 à 1918.

Pour les chômeuses sans personne à charge, la tendance à la baisse de la courbe des demandeuses célibataires en 1915, est précédée par une hausse des enregistrements (emplois de servantes) lors de la dépression de 1913-1915. Ce mouvement redevient nettement ascendant dans la seconde moitié de 1917. Ainsi, malgré l'engagement direct à la porte des entreprises de guerre, les femmes

célibataires continuent de s'enregistrer au bureau d'emploi public. Nous verrons que ce mouvement et cette présence des femmes chômeuses au bureau de placement public se poursuivront et exploseront dans les années 1920. La jeune femme célibataire sans-travail de Montréal utilisera de manière croissante les bureaux de placement gratuits pour sa recherche d'emploi.

En ce qui a trait à la taille des ménages en chômage, force est de constater que la famille ouvrière montréalaise, dont le pourvoyeur sollicite de l'emploi au bureau de placement public des années 1911 à 1918, n'est pas très nombreuse (tableau 3.3). Les hommes inscrits ont au maximum 4 personnes à charge (1914, 1915 et 1918) pour une moyenne générale de 3,4 individus par chômeur pourvoyeur.

Tableau 3.3

Solliciteurs avec quelqu'un à charge, total de personnes à charge et personnes à charge par solliciteur, au bureau de placement de Montréal, 1911-1918

<i>Années</i>	Chômeurs avec quelqu'un à charge	Total de personnes à charge	Personnes à charge par chômeur
1911-1912	1718	4911	3
1912-1913	1267	3594	3
1913-1914	1396	4617	3
1914-1915	1231	4340	4
1915-1916	1005	3898	4
1916-1917	1120	3542	3
1917-1918	822	3220	4

Source : Québec, Min. des Travaux publics et du Travail, Rapports annuels, 1911 à 1918.

Cette tendance est encore plus nette en ce qui concerne les chômeuses avec personnes à charge (tableau 3.4). Les femmes pourvoyeuses s'enregistrant au bureau de placement n'ont en moyenne que 2 personnes à charge, pour un minimum de 1,6 individu en 1911 et un maximum de 2,4 en 1915.

Ce sont principalement, et presque exclusivement en 1918, les femmes célibataires qui recherchent de l'emploi au bureau de placement. La chômeuse montréalaise des années 1910 est essentiellement la travailleuse sans enfant employée en majeure partie au service domestique, et dans une moindre mesure, par l'industrie

manufacturière, avec, comme le souligne Margery Davies dans le cas américain, une croissance du travail de bureau et des emplois dans le secteur commercial¹⁷.

Tableau 3.4

Chômeuses avec quelqu'un à charge, total de personnes à charge et personnes à charge par chômeuse, au bureau de placement de Montréal, 1911-1918

Années	Avec quelqu'un à charge	Personnes à charge (nbre)	Personnes à charge par chômeuse
1911-1912	69	109	1,6
1912-1913	75	144	1,9
1913-1914	111	204	1,8
1914-1915	123	234	1,9
1915-1916	92	223	2,4
1916-1917	79	176	2,2
1917-1918	43	100	2,3

Source : Québec, Min. des Travaux publics et du Travail, Rapports annuels, 1911 à 1918.

Les demandeuses d'emploi sans personne à charge comptent en moyenne pour 80% des enregistrements féminins au bureau. Le minimum de chômeuses célibataires est de 73% en 1915 et le maximum compte pour pas moins de 91% en 1918. Les demandeurs d'emploi masculins sans personne à charge comptent, de leur côté, pour une moyenne de 77% des hommes inscrits. Néanmoins, le rapport n'est pas aussi écrasant que l'on pourrait estimer. L'effet de la Première Guerre mondiale aidant, – plusieurs milliers d'hommes célibataires étant partis pour le front entre 1914 et 1918 – plus de 1 demandeur sur 4 (26%) sera un homme avec des personnes à sa charge. Cela étant dit, même sans la guerre, les hommes mariés, des années 1911-1913, comptent pour 23% des inscrits au bureau.

Le célibat de la demandeuse d'emploi est donc davantage fréquent que chez le demandeur masculin. Le pourcentage minimal des chômeurs pourvoyeurs enregistrés ne descend pas sous la barre des 17% (1913). Chez les chômeuses le minimum de représentation des femmes mariées atteindra les 9 % en 1918.

¹⁷ Margery Davies, *Woman's place is at the typewriter : office work and office workers, 1870-1930*, Philadelphie, Temple University Press, 1982 (1937), p. 29.

Ainsi, au cours de la période, le chômeur et la chômeuse enregistrés, devenant les solliciteurs d'emploi des statistiques gouvernementales, seront, dans l'ensemble, des ouvriers et ouvrières, célibataires et sans personne à charge, ou dans une moindre mesure des chômeurs à la tête de petites familles, avec, en moyenne, une à trois personnes à leur charge.

3.4.3 Les très jeunes ouvriers de moins de 16 ans

Le bureau de placement de Montréal enregistre annuellement un nombre restreint, mais significatif, d'ouvriers et ouvrières de moins de 16 ans. Le formulaire prévoit une section pour cette catégorie de très jeunes chômeurs. En compilant les données, on constate qu'une centaine de garçons de moins de 16 ans s'inscrivent chaque année entre 1913 et 1915, période de hausse du chômage (figure 3.6). En moyenne, 72 préadolescents s'enregistrent pour la période 1911-1918. La présence des jeunes filles de moins de 16 ans est cependant négligeable. Le bureau ne compte en moyenne qu'une dizaine d'inscriptions par an en ce qui concerne celles-ci.

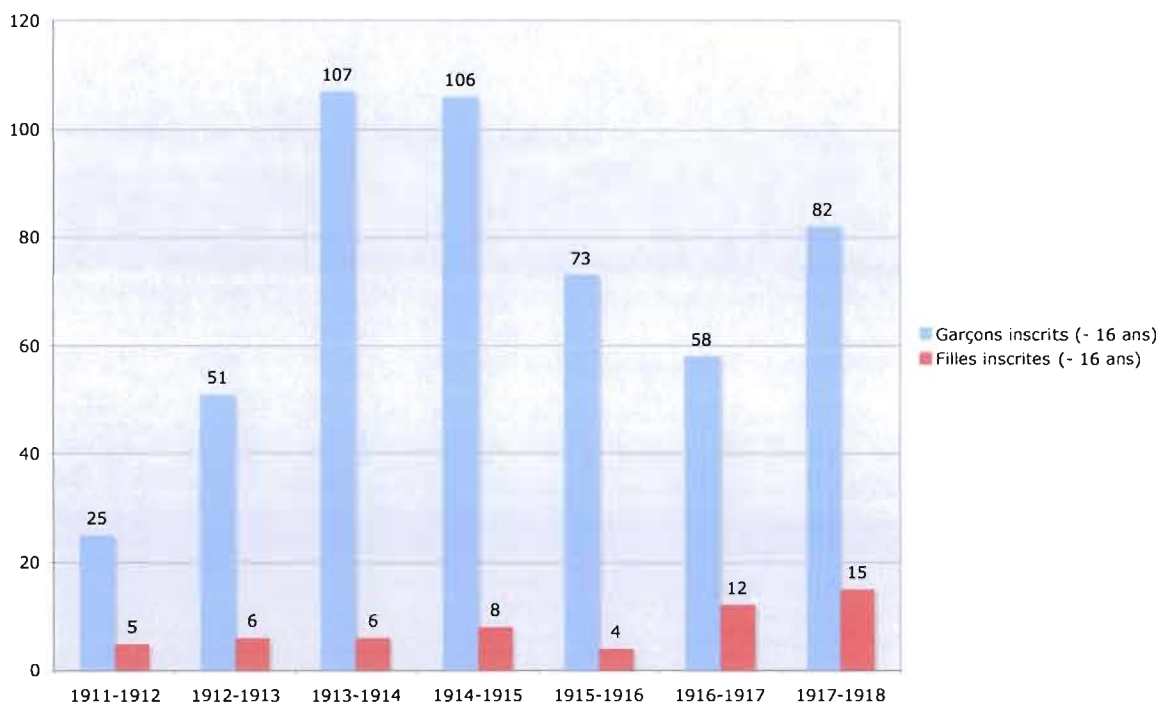


Figure 3.6 Nombre de garçons et de filles de moins de 16 ans s'enregistrant au bureau de placement provincial pour ouvriers de Montréal, 1911-1918.

Chez les garçons, contrairement aux ouvriers de 17 ans et plus, admissibles au recrutement dans l'armée canadienne lors de la Grande Guerre, ni le conflit mondial ni même la conscription ne viennent diminuer drastiquement leurs inscriptions.

Mentionnons finalement que les très jeunes travailleurs de 14 à 15 ans (garçons et filles), dans le cas où ils sont incapables de prouver qu'ils savent lire et écrire, sont référés, par le surintendant de bureau, à une école. Rappelons que l'âge de 14 ans est le minimum légal pour travailler au Québec depuis la loi de 1910. Ainsi, un rôle secondaire, mais bien réel, de régulation de l'âge des ouvriers et de réintégration au système scolaire est confié au bureau de placement public provincial. Louis Guyon, sera particulièrement intéressé à cette problématique des très jeunes ouvriers du milieu manufacturier de la province.

3.4.4 Les garçons et les filles chômeurs de 14 à 17 ans

Le registre des opérations du bureau de Montréal de 1911-1918 procure des informations sur les situations offertes aux garçons et aux filles ainsi que sur leur placement à un emploi. La catégorie de «garçons» et de «filles» compile les jeunes chômeurs de 14 à 17 ans, soit les ouvriers et ouvrières qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité¹⁸. La présence de mineurs est significative surtout chez les garçons¹⁹ (tableau 3.5).

¹⁸ Il est à noter que le registre provincial ne subdivise pas les données sur l'enregistrement des ouvriers et les demandes des patrons en tenant compte du sous-groupe de garçon et fille.

¹⁹ Mentionnons que le Service d'Emploi du Canada créera, en 1918, une division jeunesse (*youth division*) pour ces placements publics de chômeurs.

Tableau 3.5

Nombre de garçons et d'hommes enregistrés au bureau de placement provincial
entre 1911 et 1918

Années	Personnes référées à un poste (situations offertes)			
	Hommes	Garçons	Total	Garçons / Total
1911-1912	5870	944	6814	14%
1912-1913	6241	642	6883	9%
1913-1914	5265	548	5813	9%
1914-1915	3047	276	3323	8%
1915-1916	4549	405	4954	8%
1916-1917	5347	507	5854	9%
1917-1918	3973	478	4451	11%

Source : Québec, Min. des Travaux publics et du Travail, Rapports annuels, 1911 à 1918.

Si le bureau enregistre une centaine d'ouvriers de moins de 16 ans par année, il offrira en revanche, à son maximum, des situations d'emplois à plus de 900 garçons de 14 à 17 ans en 1911-1912. De fait, les mineurs masculins représentent, en moyenne, 1 personne sur 10 référée à un poste vacant. Ainsi, en ce début de 20^e siècle, la tranche d'âge des jeunes ouvriers mineurs – petits travailleurs de la débrouille s'improvisant cireurs de chaussures, messagers ou crieurs de journaux – n'est pas négligeable dans le paysage montréalais et, conséquemment, dans le bureau de placement du Québec (figure 3.7).



Figure 3.7 Jeune crieur de journaux de la rue Saint-Jacques, 1905 (Musée McCord)

Au cours des années 1910, les rues et les fabriques de la métropole sont peuplées de ces jeunes travailleurs des quartiers ouvriers où se côtoient, sans grande

dissociation, pauvreté indigente et chômage ouvrier (figure 3.8). La famille ouvrière du Montréal de l'époque, qui passe de manière cyclique par des périodes de chômage et de perte de revenu, compte sur le jeune garçon pour ramener un salaire à la cellule familiale, si frugal soit-il. Se libérant de cette imposition, bon nombre d'adolescents quitteront un milieu familial miséreux pour la liberté apparente de la rue et ses métiers de la débrouille.



Figure 3.8 Fabrique de tabac et jeunes travailleuses à Montréal vers 1890 (McCord)

En ce qui a trait aux jeunes chômeuses, un nombre beaucoup plus restreint d'ouvrières de la catégorie «filles» est référé à des emplois par le biais du bureau du gouvernement (tableau 3.6). Pour la période 1911-1918, en moyenne, seulement une quarantaine de jeunes filles enregistrées au bureau public deviendront des candidates potentielles à des postes, principalement de domestiques (filles de chambres).

Tableau 3.6

Nombre de situations offertes aux garçons et aux filles enregistrés au bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1918

ANNÉE	Situations offertes aux garçons	Situations offertes aux filles	Total des emplois offerts aux garçons et filles
1911-1912	944	47	991
1912-1913	642	38	680
1913-1914	548	39	587
1914-1915	276	39	315
1915-1916	405	28	433
1916-1917	507	38	545
1917-1918	478	43	521
<i>Moyenne</i>	543	39	582

Source : Québec, Min. des Travaux publics et du Travail, Rapports annuels, 1911- 1918.

Fait notable, pour la période 1911-1918, le bureau d'enregistrement montréalais référerait, en général, davantage de garçons que de femmes, adulte et fille ensemble. Ce n'est que pendant l'année 1914-1915 que le bureau offre plus d'emplois aux ouvrières (423) qu'aux garçons (276). Cela étant dit, une tendance se dessine vers la fin des années 1917. Les femmes commencent de plus en plus à être référées à des emplois, pour se retrouver, en 1918, avec un nombre de situations offertes égal à celui des garçons. Nous le verrons ultérieurement, le placement des femmes montréalaises, suivant cette montée, explose durant les années 1920, avec l'aide du Service d'Emploi du Canada, nouvellement créé en 1918, et l'amélioration du service dédié au placement féminin, principalement de domestiques²⁰.

3.4.5 L'ouvrier syndiqué et le solliciteur d'emploi

En insérant cette rubrique de demandeur unioniste, les fonctionnaires du bureau de placement public du Québec voulaient évidemment s'enquérir de la proportion de chômeurs syndiqués qui sollicitait l'aide de l'agence gouvernementale. Le ministère des Travaux publics et du Travail désirait ainsi constater si ses comptoirs d'emploi attiraient les ouvriers syndiqués, supportés par leur «union» dans leur recherche d'emploi, et mesurer le pouvoir de pénétration de cette nouvelle institution auprès de cette clientèle.

Force est de constater que les ouvriers syndiqués de Montréal ne s'enregistreront, sommes toutes, que très peu au bureau d'emploi public entre 1911 et 1918. On observe que c'est aux moments de crise économique, où la situation de l'emploi était la plus difficile pour les travailleurs, que les ouvriers syndiqués, au nombre de 606 pour l'année 1913-1914, utiliseront davantage le bureau de placement du gouvernement (figure 3.9). Passé ce maximum, les inscriptions des ouvriers syndiqués ne feront que décroître pour n'atteindre qu'une centaine d'enregistrements

²⁰ Il est désappointant de constater que les données prenant en compte la catégorie de garçons et de filles disparaissent après 1919. Il aurait été intéressant de suivre la progression des jeunes chômeurs et chômeuses au cours des années 1920.

(96 inscrits) pour l'année 1917-1918. Les solliciteurs unionistes comptent en moyenne pour seulement 6% des enregistrements totaux au bureau de placement montréalais entre 1911 et 1918. Les ouvriers syndiqués représenteront au maximum 9% des demandes totales, en 1914-1915, et au minimum 3% en 1917-1918²¹.

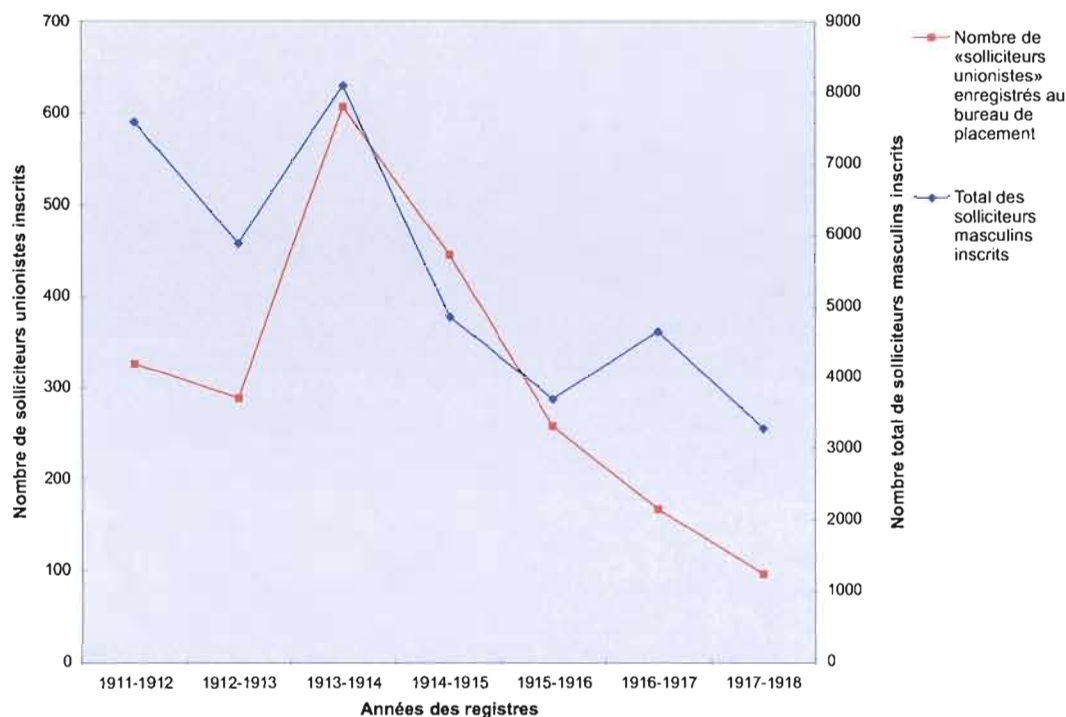


Figure 3.9 Nombre d'enregistrement d'ouvriers syndiqués (*solliciteurs unionistes*) et total des chômeurs inscrits au bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1918.

Suivant les données graphiques, on constate que la courbe des demandeurs syndiqués, si elle correspond relativement à la courbe totale des hommes enregistrés, – notamment le sommet produit par la crise économique en 1913-1914 – déclinera rapidement à partir de la seconde moitié de 1916. La croissance rapide de l'industrie de guerre à Montréal, qui engage massivement dans les années 1916-1918, ainsi que

²¹ C'est sans surprise que nous constatons l'absence complète de femme membre d'un syndicat enregistrée au bureau d'emploi public pour la période 1911 à 1918.

les recrutements de l'armée canadienne, ne sont pas étrangers à cette baisse des ouvriers syndiqués en recherche d'emploi enregistrés au bureau public.

Comme le rappelle Jacques Rouillard, il faut savoir que la plupart des syndicats de l'époque aidaient, à l'interne, leurs membres en situation de perte d'emploi à se placer dans un nouveau travail²². Par conséquent, les bureaux publics viendront en aide essentiellement aux chômeurs non qualifiés et non organisés qui ne profitent pas d'une protection syndicale ou d'un support associatif de type secours mutuel. À l'évidence, les ouvriers syndiqués du Montréal des années 1910 expérimentent eux aussi des périodes de chômage. Cependant, les minces données issues du registre des opérations du bureau de placement provincial de Montréal ne permettent pas de dépeindre clairement la situation du sans-travail unioniste et de l'ouvrier syndiqué en phase de recherche d'emploi²³.

Le service de placement provincial n'entre pas, en 1911-1918, dans les pratiques de recherche d'emploi de la plupart des ouvriers unionistes. Ceux-ci auront recours à l'aide de leurs délégués syndicaux, ou plus traditionnellement aux contacts professionnels et personnels ou aux journaux (petites annonces) pour se trouver un emploi. Les services internes de placement des organisations syndicales entrent ainsi, en un sens, en «compétition» avec les agences publiques d'emploi, qu'elles peuvent considérer parfois comme un service rival.

L'historiographie ouvrière en général s'entend sur le fait que c'est principalement le travailleur non qualifié, nouvellement engagé et non syndiqué qui expérimentera le plus les périodes de chômage. En ce sens, et comme le souligne Keyssar, le bureau de placement public gratuit est mis en place, dans l'ensemble, pour l'ouvrier en déracinement, de plus et plus présent et atomisé dans les villes

²² Jacques Rouillard, *Les syndicats nationaux au Québec de 1900 à 1930*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1979.

²³ Nous signalons la possibilité, quand même, que les chiffres des unionistes soient sous-évalués, dans la mesure où certains syndiqués ont pu préférer ne pas signaler qu'ils étaient syndiqués pour ne pas effrayer un employeur éventuel.

industrielles du début du 20^e siècle²⁴. Le travailleur journalier, individualisé et prolétarisé, facilement substituable est ainsi mis à la porte et engagé de manière cyclique.

En conséquence, le solliciteur d'emploi nouvellement créé par les instances de l'État en 1910, le chômeur enregistré, se définira essentiellement au Québec comme un travailleur ne bénéficiant pas d'une protection syndicale ou d'une organisation ouvrière²⁵. Néanmoins, il est important de préciser que le solliciteur du service public ne sera pas entièrement issu du domaine du travail journalier ou non qualifié. Ainsi, l'important secteur de la construction au Québec, peu syndiqué dans les années 1910-1920, emploiera une large main-d'œuvre qualifiée ou semi qualifiée (charpentier, menuisier, briqueteur) provenant des travailleurs en chômage enregistrés aux bureaux de placement provinciaux²⁶.

D'un autre côté, et, pour reprendre les analyses des ouvriers en grève de l'historienne Michelle Perrot, le travailleur de la classe ouvrière, spécialement celui qui est qualifié, portera un regard souvent empreint d'indifférence sur le chômeur issu du travail journalier, sur le sans-travail²⁷. Comme le rappelle l'historienne, les syndicats et leurs membres, de même qu'une bonne part de la classe ouvrière, ne s'associeront pas, ou peu, aux mouvements de sans-travail de la fin du 19^e et du début

²⁴ A. Keyssar, constate, dans *Out of Work*, que l'ouvrier en chômage des cités industrielles nord-américaines sera, à mesure que se termine le 19^e siècle et commence le 20^e, de plus en plus seul à faire face aux périodes de non emploi. Voir, Alexander Keyssar, *Out of Work: The First Century of Unemployment in Massachusetts*, Cambridge and New York, Cambridge University Press, 1986, p. 14.

²⁵ Néanmoins, comme nous le verrons dans les chapitres ultérieures, les syndicalistes joueront un rôle représentatif dans le Conseil du Service d'Emploi. De plus, le directeur du Service d'Emploi du Canada sera, en 1922, Richard Rigg, un syndicaliste canadien actif de la fin des années 1910.

²⁶ Sur le peu de syndicalisation du secteur de la construction au Québec dans les années 1910, voir, Jacques Rouillard, *Op. cit.*, p. 53.

²⁷ L'historienne française souligne que, « le chômeur est un *sans-travail* : le vocabulaire de l'époque exprime bien la carence, le non-être qui le caractérise. ». Michelle Perrot, *Les ouvriers en grève, France 1871-1890*, Paris-LaHaye, Mouton, 1974, tome I, p. 160.

du 20^e siècle et ne voudront pas être identifiés à ces manifestations de sans-culotte quémendant de l'emploi aux portes des hôtels de ville²⁸.

La hantise du chômage, « ces ténèbres extérieures qui happent l'ouvrier mis à pied »²⁹, ressentie par le travailleur qualifié l'amène à s'éloigner des établissements pour chômeurs pauvres. L'ouvrier syndiqué qualifié, fier représentant de sa classe et possédant, face au capital, le pouvoir de la noble grève, franchit donc peu la porte des bureaux de placement public, qui évoquent ces agences payantes pour journaliers et immigrants dont on a que faire et qui rebute. Comme le note Perrot, « la grève demeure un privilège de nantis. Rejeté, le chômeur est dans une position d'infériorité, de suppliant »³⁰. C'est principalement lors des crises économiques et des périodes de fort chômage que le travailleur unioniste s'enregistrera, en dernier recours et par nécessité, au bureau d'emploi public, cette « oeuvre du gouvernement »³¹.

Cela étant dit, lors du 14^e Colloque annuel de *l'Association internationale des services de placement publics* tenu à Montréal en 1926, le vice-président, J. T. Foster, du Conseil des Métiers et du Travail du Canada ne semble pas désavouer les bureaux de placement publics même si, comme il le précise, ses membres ont peu à faire avec les agences publiques d'emploi. Ce dernier rappelle que ce sont principalement les ouvriers non syndiqués, les «non organisés», qui utilisent les bureaux d'enregistrement publics :

Labour's interest in the public employment office is largely unselfish. We have our own employment agents in the person of the business agents. Our members do not, generally speaking, use the public employment office. But though Organized Labour is only a part – possibly a minority – of those who work for a living, we cannot claim with justification to speak for all labour. We are organized and, consequently, articulate : unorganized labour is inarticulate. We

²⁸ *Ibid.*, p. 160-163.

²⁹ *Ibid.*, p. 159.

³⁰ *Ibid.*, p.160.

³¹ Comme le souligne Perrot, « en temps de crise, la grève est un médiocre instrument », *Ibid.*, p. 158.

*have taken up the cudgels on their behalf more than once, and we know when we advocate public employment offices that it is largely unorganized labour we are assisting, but this we are happy to do.*³²

Le CMTC apprécie particulièrement le fait que les bureaux gratuits protègent les travailleurs en général des abus des agences commerciales. On comprend que les organisations syndicales de la période n'apprécient guère (et exècrent) les agences privées commerciales. Le principe de faire payer un ouvrier en chômage pour lui trouver un travail indigné les représentants ouvriers. Le fait également que les agences privées servent parfois à recruter des briseurs de grèves lors de conflits avec les employeurs irrite les syndicats nationaux. Comme l'affirme le vice-président du *Trades and Labour Congress of Canada* au colloque de Montréal de 1926 :

Organized labour is unalterably opposed to private, fee-charging employment agencies. Fee-charging employment agencies have been weighed in the balance and found wanting. Too often it has been proven that they were merely the agents of interests bent on defeating Labour's legitimate purposes in times of strikes or other industrial disputes.

*But labour's interest is not only one looking to self-preservation. The carrying on of a fee-charging commercial employment agency has been seen in practice to be conducive of the basest exploitation of the worker, not only in isolated cases, but in a sufficient number of instances to justify the condemnation of the whole system. The man out of work should not be forced to pay a fee to secure a job, and when he is victimized in connection with his placement as to incidentals, such as transportation, meals, etc., the case is still more serious and demands a remedy.*³³

Si la lutte aux agences privées est clairement revendiquée, on constate que l'appui timide des représentants syndicaux canadiens en regard des bureaux de placement publics émerge comme un second thème central. En effet, cette relative indifférence des organisations ouvrières limitera le support, à la fois, du politique et

³² Archives nationales du Canada, ministère du Travail (RG 27), volume 2112, dossier 0-14-7-1, vol. 2, «International Association of Public Employment Services», 1926, Proceedings of the Fourteenth Annual Meeting, J. T. Foster, «Organized Labour and the Public Employment Service», p. 45.

³³ *Ibid.*, pp. 44-45.

de l'opinion publique, pour l'entreprise effectuée par ces établissements au Québec. Ainsi, l'organisation syndicale des années 1910-1920, la voix la plus forte de la classe ouvrière au Canada, ne considère pas, ou peu, les distributions publiques de main-d'œuvre comme un programme qu'elle utiliserait et qu'elle aiderait, en l'occurrence, à faire croître. Par conséquent, la marginalité et la nature non qualifiée de la clientèle des bureaux gratuits du gouvernement québécois en seront incidemment renforcées tout au long de la période.

3.5 Conclusion

Tel que nous l'avons relevé dans ce troisième chapitre, dans les années 1910, la volonté de comptabiliser les sans-travail des grandes villes nord-américaines, comme Montréal, passera par l'instauration de bureaux de placement publics qui auront pour fonction d'enregistrer les ouvriers et ouvrières employables. De même, la régulation étatique du chômage passe par le processus de construction bureaucratique de la catégorie de chômeur et de la position de solliciteur d'emploi. En conséquence, le bureau de placement public pour ouvriers qui s'instaure dans les principales villes du Québec durant les années 1910 apparaît comme central dans la genèse de la construction du solliciteur d'emploi. Fait à noter, et comme le rappelle Topalov, ces bureaux publics constituent, pour la première fois, des instruments d'étiquetage systématique de la population chômeuse des villes de la première décennie du 20^e siècle.

Le bureau de placement provincial de Montréal produira donc, pour ces fins statistiques, un registre compilant les demandes des chômeurs et des employeurs enregistrées, à l'aide du système de cartes. Ce registre adopté par les fonctionnaires provinciaux comprenait deux divisions de base, polarisant ainsi en deux blocs le capital et le travail

Nous avons constaté que les demandes des patrons pour des postes à Montréal varièrent grandement sous l'effet de la dépression économique de 1913-1915. Les

demandes hors de la ville, quant à elles, ne se modifièrent que très peu. En conséquence, on a pu voir que les besoins de main-d'oeuvre en région (secteur agricole) étaient moins soumis aux grands cycles économiques que les entreprises urbaines montréalaises. Nos données ont aussi révélé que les chômeurs et les chômeuses qui s'enregistrent au bureau de placement, dans les années 1910, sollicitaient peu d'emplois hors de la ville de Montréal. En moyenne, de 2 à 3 % des demandeurs et demandeuses ont exprimé une préférence pour un travail à l'extérieur de la métropole, dans l'agriculture, par exemple.

Dans les années 1911 à 1918, le demandeur et la demandeuse s'enregistrant au bureau public provincial de Montréal, s'ils doivent, bien souvent, accepter un travail en région (emploi agricole ou forestier), semblent de prime abord vouloir peu se déplacer en dehors de la métropole pour travailler. Le fait que bon nombre d'ouvriers journaliers québécois sont le produit de l'exode rural vers les centres urbains explique, en partie, la réticence de ces derniers à occuper un emploi qui les ferait ressortir du milieu urbain montréalais. Au cours de la période, le chômeur de Montréal voulant travailler plus particulièrement en région utilisera probablement de préférence les bureaux d'emploi commerciaux, qui défraient généralement les coûts de déplacements vers les chantiers, plutôt que le service public gratuit.

Nous avons constaté, de même, que la Première Guerre mondiale amènera une chute des enregistrements de chômeurs célibataires sans enfant à partir de 1914-1915. Dans le cas des femmes, on constate un mouvement à la baisse des enregistrements d'ouvrières pourvoyeuses à partir de 1914. De leur côté, et malgré les engagements directs des industries de munitions, les femmes célibataires continuent de s'enregistrer de manière significative au bureau d'emploi public durant la Grande Guerre. Ce sont d'ailleurs principalement, et presque exclusivement en 1918, les femmes célibataires qui recherchent de l'emploi par le biais du bureau de placement. La chômeuse montréalaise des années 1910 est donc essentiellement la travailleuse sans enfant employée en large partie au service domestique, et dans une moindre

mesure, par l'industrie manufacturière. De plus, le célibat de la demandeuse d'emploi est davantage représenté que chez le demandeur masculin.

En somme, au cours de la période, le chômeur et la chômeuse seront, dans l'ensemble, des ouvriers et ouvrières, célibataires et sans personne à leur charge, ou dans une moindre mesure des chômeurs à la tête de petites familles, avec, en moyenne, une à trois personnes à pourvoir.

Le bureau de placement de Montréal enregistre annuellement des ouvriers et ouvrières de moins de 16 ans. Le formulaire provincial inclut une section pour cette catégorie de très jeunes chômeurs qui, s'ils sont incapables de prouver qu'ils savent lire et écrire, seront référés, par le surintendant de bureau, à une école d'instruction publique. Un rôle de régulation de l'âge des ouvriers qui se présente au bureau de Montréal et de réintégration au système scolaire est donc confié à l'établissement.

L'étiquette de garçons et de filles est également créée par le registre gouvernemental. Nous avons vu que la présence de mineurs est significative au bureau d'enregistrement de Montréal surtout en ce qui concerne les garçons. De ce fait, les mineurs masculins représentent en général 10% des référés à un poste vacant par les employés du bureau.

En 1910, la tranche d'âge des jeunes ouvriers mineurs est non négligeable dans le paysage montréalais et les rues de la ville et dès lors au bureau gratuit. Finalement, nous avons constaté que les ouvriers syndiqués de Montréal s'enregistreront très peu au bureau. C'est uniquement au moment de la crise économique de 1913-1915 que certains ouvriers syndiqués utiliseront le bureau de placement public. De manière générale, ce dernier n'entre pas dans les pratiques de recherche d'emploi de la plupart des ouvriers unionistes.

En conséquence, le demandeur d'emploi compilé et nouvellement créé par les instances de l'État en 1910, le chômeur enregistré, se définira essentiellement au Québec comme un ouvrier ne bénéficiant pas d'une protection syndicale. Pour conclure, dès le commencement, la naissance du chômeur – et de son corollaire, le

solliciteur d'emploi – se comprend au sein de ce passage vers la technocratisation gouvernementale des pratiques en matière de régulation du chômage de masse.

PARTIE 2

L'ÈRE FÉDÉRALE (1918-1932)

La problématique du chômage acquiert une intelligibilité dans la relation entre l'État moderne et sa force de travail nationale. Au Canada, l'engagement de l'état fédéral dans la sphère sociale s'est limité, jusqu'en 1918, à maintenir une sécurité sociale résiduelle¹, et ce dans un cadre avant tout municipal. Ce concept joua un rôle majeur dans l'élaboration des politiques et programmes au Canada au début du 20^e siècle. En conséquence, la responsabilité du gouvernement à l'échelle nationale envers les chômeurs des cités manufacturières tardera à se concrétiser. Lors de la crise économique de 1913-1915, personne au gouvernement fédéral ne savait exactement combien de travailleurs étaient sans emploi au pays puisqu'Ottawa n'avait pas encore installé de service compilant des statistiques nationales sur le chômage².

La dépression économique et le déclenchement du conflit mondial en août 1914 changent cependant la donne en ce qui a trait aux responsabilités gouvernementales en matière de travail et d'industrie. Le gouvernement fédéral canadien, qui jusque-là était réticent à s'immiscer dans l'économie libérale, s'implique désormais

¹ Guest précise: «This minimal, temporary type of service [...] meeting need only after evidence had been presented that all other avenues of help had been explored, was typical of what has been termed a residual concept of social security.» Dennis Guest, *The Emergence of Social Security in Canada*, Vancouver, UBC Press, 1985, p. 23.

² S'il n'y a pas de services spécifiques consacrés au chômage sur une base nationale, les recensements de la période 1891 et 1901 s'intéressent néanmoins minimalement à la population active en manque d'emploi. Le recensement de 1901 contient notamment quelques données sur le chômage qu'utiliseront les historiens Baskerville et Sager dans leur étude *Unwilling Idlers*. L'absence d'un organisme fédéral ou provincial régulant le chômage pose cependant des limites certaines sur les études s'intéressant aux populations chômeuses canadiennes de la fin du 19^e siècle.

directement dans la gestion de l'économie de guerre et dans le contrôle du marché du travail industriel.

Tel que le rappelle l'historiographie (Guest, Struthers) la Première Guerre mondiale constituera un tournant majeur en matière d'intervention gouvernementale. Dans l'environnement d'après-guerre canadien, la démobilisation massive des soldats et les nombreuses mises à pied de l'industrie de guerre poussent l'État fédéral à poursuivre son implication dans le champ de l'industrie et du travail. Cette implication avait été rendue nécessaire durant la Grande Guerre pour coordonner l'effort industriel de guerre et superviser sa main-d'oeuvre.

La loi fédérale de coordination des bureaux de placement est ainsi promulguée en 1918. Une entente fédérale-provinciale sur le placement national de la main-d'œuvre sera aussi conçue par Ottawa et signée par les provinces. Cette politique canadienne de distribution du travail favorisera le placement des démobilisés et vétérans et des chômeurs et chômeuses de l'industrie de guerre. Elle provoquera notamment une forte croissance des inscriptions dans les bureaux publics de placement après 1918.

La répartition des pouvoirs et des responsabilités entre les instances fédérale, provinciale et municipale, notamment face au problème du chômage, est au cœur de la problématique de la genèse d'un système de sécurité sociale en matière d'emploi. La loi fédérale de coordination des bureaux de placement sanctionnée en 1918 vient notamment modifier la relation avec les provinces. Comme l'explique James Struthers :

*Behind the issue of what should be done with the unemployed was the question of who should do it. At the heart of the controversy was the federal system [and] in a broader sense, the provinces, with their jurisdiction over the merging fields of health and social welfare, conditions of employment, and the debts of their municipalities*³.

³ James Struthers, *No Fault of Their Own*, Toronto, University of Toronto Press, 1983., p. 9.

La théorie des «effets de déplacement», de l'économiste anglais A.T. Peacock rend compte de la «rigidité» des administrations du secteur public gouvernemental⁴. Ainsi, selon Peacock, les grandes mobilisations nationales des États, telle que celle engendrée par la Première Guerre mondiale, créent un «effet de déplacement» faisant augmenter les dépenses publiques. Or, il arrive le plus souvent que les prélèvements et l'augmentation du pouvoir de l'État instaurés de manière temporaire et conjoncturelle lors de ces périodes, tendent à se maintenir une fois la crise passée. Les périodes de bouleversements politiques mondiales créant ainsi à la fois des obligations durables et rigides à l'État et une augmentation de sa sphère d'influence sur le social et l'économique⁵.

La problématique de la démobilisation à moyen terme des milliers de soldats rentrant au pays sans emploi civil vient forcer les États à instituer des programmes d'aide et de placement aux chômeurs et aux vétérans. En 1914, le ministre fédéral du Travail, Thomas Crothers, souligne le manque de données gouvernementales sur le chômage au Canada. La même année, le premier ministre Borden demande à ses ministres du Travail et des Travaux publics d'obtenir, au plus tôt, une, « exact and correct information as to unemployment and make provision for any necessary future action by the Government.⁶»

En septembre 1914, Bryce Stewart et quelques autres chercheurs en économie de l'Université Queen's sont engagés par le ministère fédéral du Travail dans le but de mettre en place un département de la statistique de l'Emploi. Quelques années plus tard, en 1918, le gouvernement fédéral, pressé par la démobilisation et le contexte incertain de l'emploi d'après-guerre, crée le Service d'Emploi du Canada (SEC) dont l'une des fonctions est d'implanter un réseau pancanadien de bureaux de placement.

⁴ A.T. Peacock et J. Wiseman, *The Growth of Public Expenditure in the United Kingdom*, Londres, Allen and Unwin, 1967, p. 46.

⁵ *Ibid.*, p. 50.

⁶ Struthers, *op. cit.*, p. 15.

Stewart deviendra le premier président du Service d'Emploi du Canada. Le syndicaliste Richard A Rigg prendra sa place en 1922 et occupera le poste de président du SEC jusqu'en 1940, année d'introduction du régime fédéral d'assurance-chômage.

Dans les années 1919 à 1922, le réseau de bureaux de placement coordonné par le Fédéral est en pleine croissance et les bureaux d'enregistrement provinciaux seront financés et supervisés dans les principales villes industrielles canadiennes, dont Montréal et Toronto. Dès 1920, des projets d'études pour un programme national d'assurance-chômage de type britannique sont en cours au Canada⁷.

Un département canadien de la statistique, compilant et analysant, pour le compte du ministère du Travail, les données sur la main-d'œuvre nationale sera établi de manière permanente. Au cours de cette période, une vague de scientificité et de mise en statistique de la main-d'œuvre nationale se propage dans les nations industrialisées. La prise en charge gouvernementale du chômage passe ainsi, en premier lieu, par la mise en nombre étatique des chômeurs et par le développement de la statistique sociale et économique comme outil gouvernemental essentiel de gestion de masse.

Dès lors, la période traitée dans cette partie est comprise entre 1918 et 1932. Elle commence donc avec la fin de la Première Guerre mondiale et se termine avec le début de la grande dépression.

⁷ Rappelons que le régime d'assurance-chômage pour les travailleurs de Grande-Bretagne fut institué au courant de l'année 1911. Voir, Struthers, *op. cit.*, p. 16.

CHAPITRE IV

LA LOI FÉDÉRALE DE COORDINATION DES BUREAUX DE PLACEMENT ET LE SERVICE D'EMPLOI DU CANADA, 1918-1922

4.1 Introduction

La période analysée dans le précédent chapitre marque la première phase des bureaux de placement publics québécois. Cependant, avec la fin de la Première Guerre mondiale se met en place une seconde phase pour les bureaux d'emploi. Elle se définit par l'entrée de l'instance fédérale dans les questions de placement national de la main-d'œuvre et de régulation de la distribution de la force de travail au pays. La nouvelle orientation d'Ottawa amènera conséquemment l'introduction de la loi fédérale de coordination des bureaux de placement et la création du Service d'Emploi du Canada en 1918. Ces derniers auront des incidences directes sur les bureaux de placement du Québec.

Dans ce chapitre, nous traiterons de l'entente fédérale-provinciale sur la coordination des bureaux de placement publics conclue entre Ottawa et les provinces en 1918. Cette entente aura un effet direct sur le réseau de bureaux d'enregistrement du Québec. Par la suite, la *Loi de coordination des bureaux de placement* sera étudiée. Nous présenterons le Service d'Emploi du Canada (SEC) et décrirons le Conseil du Service d'Emploi. Nous porterons, pour terminer, notre attention sur la fin de la période 1918-1922 caractérisée par une diminution de l'implication du gouvernement fédéral envers le Service d'Emploi du Canada et par sa déresponsabilisation partielle de la problématique du chômage ouvrier.

4.2 Coordonner le placement national des chômeurs canadiens en 1918

Une Entente fédérale-provinciale, initiée par la *Loi de coordination des bureaux de placement*, est signée par chacune des provinces canadiennes en décembre 1918¹. Cette entente prévoit, entre autres, un financement des programmes de bureaux d'emploi public provinciaux. Elle sera réajustée au besoin en fonction de la création de nouveaux bureaux de placement par la province². Ottawa précise que les paiements, en ce qui concerne chaque province, doivent être conditionnels à l'accord entre le ministre et le gouvernement de la province, quant aux termes, conditions et objets, suivant l'interprétation de la présente loi, auxquels et pour lesquels les paiements doivent être faits et appliqués, et ils doivent aussi être conditionnels à l'approbation de cet accord par le gouverneur en son conseil³.

La politique fédérale des bureaux de placement de 1918, concrétisée par l'entente fédérale-provinciale, se veut de dimension nationale. Le modèle fédéral, de type centralisé, national et interprovincial, s'inspire des vues et de la nature du programme britannique (*British Employment Service*) fortement axé sur un État central coordonnateur.

Comme le met en évidence l'historiographie canadienne (Struthers, Campeau) la régulation du chômage est au cœur des répartitions de pouvoirs et des modes de financement entre Ottawa et les provinces. Fait important dans l'histoire du chômage canadien, l'entente fédérale-provinciale de 1918 est la première du genre. Elle marque un premier jalon qui initiera subséquemment d'autres accords et conférences entre Ottawa et les provinces en matière d'emploi et de chômage (Conférences de 1922 et de 1924). Le modèle fédéral, et les limites de ses pouvoirs, sont ainsi mis en

¹ Canada, *Loi de coordination des bureaux de placement*, S.C. 1918, c. 21 ; Archives nationales du Canada, fonds du ministère de la Justice, RG13, série A-2, volume 1945, dossier : 1920-1220, *Minister of Labour - Form of Agreement with Provincial Governments, Employment Offices Co-ordination Act*, 17 décembre 1918.

² *Ibid.*

³ Canada, *Loi de coordination des bureaux de placement*, S.C. 1918, c. 21., art. 6.

jeu dans la création de programmes d'aide aux chômeurs : bureaux de placement, secours directs, et plus tard, assurance-chômage. Ces questions traversent la genèse d'un système de sécurité sociale en matière d'emploi. En cette première moitié du 20^e siècle, le partage des compétences entre les différentes sphères de gouvernement est ainsi inhérent à la dynamique de prise en charge étatique des chômeurs au Canada.

En observant l'accord de 1918, on peut relever que, contrairement à la plupart des ententes canadiennes fédérale-provinciales des années 1920 à 1940 – toutes précédées d'une conférence avec les provinces –, l'entente d'après-guerre ne sera pas négociée, au préalable, avec les représentants provinciaux.

Cet accord se présente, dans ce cas-ci, comme un « contrat type » élaboré par le ministre du Travail, Gideon Robertson, et le sous-ministre de la Justice, E.L. Newcombe⁴. Chaque province canadienne est alors tenue de signer une entente contractuelle avec Ottawa leur faisant bénéficier d'un financement partiel de leurs bureaux de placement respectifs. Ce contrat permet à Ottawa d'investir le champ des réseaux de bureaux de placement provinciaux et de coordonner les agences publiques déjà existantes du Québec et de l'Ontario⁵.

Dès lors, la mise en application de la loi de coordination aura un impact significatif sur les bureaux de placement du gouvernement québécois. Ainsi, divers règlements viendront désormais chapeauter le réseau de bureaux publics de la province.

⁴ Archives nationales du Canada, fonds du ministère de la Justice, RG13, série A-2, volume 1945, dossier : 1920-1220, *Minister of Labour - Form of agreement with provincial governments, Employment Offices Co-ordination Act*, 17 décembre 1918.

⁵ Notons, à ce sujet, que la politique de bureaux de placement du gouvernement ontarien se mettra en place en 1917 en réponse aux recommandations du rapport de la Commission d'enquête provinciale sur le chômage (*Report on Commission on Unemployment*) de 1916. L'Ontario est la seule province canadienne, avec le Québec, à posséder un réseau de bureaux d'enregistrement pour ouvriers avant 1918-1919.

4.2.1 La loi de coordination et les nouvelles règles administratives

Au printemps 1918, la dernière phase de la Première Guerre mondiale crée le besoin d'accentuer le pouvoir du fédéral dans la répartition de la main-d'œuvre. La démobilisation prochaine des soldats canadiens et les mises à pied massives prévues des ouvriers et ouvrières de l'industrie de l'armement viennent justifier la nécessité de construire un réseau de placement national. Le surintendant général des bureaux de la province de Québec constate alors que :

Plusieurs mois avant la signature de l'armistice qui mettait fin aux opérations militaires de la Grande Guerre, l'on se préoccupait de la solution des problèmes nés de cet immense conflit. Il fallait se préparer à recevoir et faciliter le rétablissement dans la vie civile de nos militaires. La fabrication du matériel de guerre étant arrêtée subitement, des milliers de travailleurs allaient se trouver sans emploi⁶.

À la suite d'une longue session parlementaire se concluant le 24 mai 1918, le gouvernement de Robert Borden fait adopter, avec plusieurs autres lois, la *Loi tendant à aider et encourager l'organisation et la coordination des bureaux de placement*⁷. Il faut mentionner que la loi de coordination, diluée dans un vaste contexte de guerre mondiale, de conscription nationale et de vagues de grèves industrielles, passera à l'arrière-scène des événements du printemps 1918. Par exemple si, à Montréal, le quotidien *La Patrie* rapporte les grandes lignes de la session du 24 mai, il reste muet sur l'adoption de la loi fédérale de coordination⁸. Fait à remarquer, comme dans le cas de l'adoption de la loi provinciale, que la loi de

⁶ Québec, Ministère des Travaux publics et du Travail, *Rapport du surintendant général des bureaux de placement provinciaux*, juin 1919, p. 118-119.

⁷ Canada, Hansard, Session parlementaire du 24 mai 1918; Canada, *Loi de coordination des bureaux de placement*, S.C. 1918, c. 21., art. 8.

⁸ *La Patrie*, 24 mai 1918, p.1-2. Il n'est fait mention à aucun endroit de la Loi de coordination des bureaux de placement dans les pages du quotidien.

coordination des bureaux de placement n'alimenta pas, ou peu, les débats à la Chambre des communes à Ottawa⁹. En résumé, cette loi vise à :

- a) Encourager les gouvernements provinciaux à ouvrir de nouveaux bureaux.
- b) Établir et maintenir des bureaux de répartition de la main-d'œuvre ou bureaux de répartition (*clearing houses*)¹⁰.
- c) Assurer l'uniformité des méthodes dans les bureaux de placement provinciaux et établir un système d'inspection des bureaux de placement.
- d) Recueillir et publier des statistiques concernant les conditions du marché de la main-d'œuvre et imprimer, aux frais du Ministère du Travail, les formulaires employés dans ces bureaux.
- e) Mettre à exécution, avec l'approbation du ministre, les recommandations du Conseil du Service de Placement (d'Emploi) du Canada.
- f) Payer aux gouvernements provinciaux, dès qu'ils se conformeront aux présents règlements, les sommes qui leur sont dues sous le régime de la loi de Coordination, ainsi qu'en feront foi les rapports exigés de ces gouvernements.¹¹

En réponse à l'accord, différentes normes administratives sont imposées par Ottawa aux bureaux de placement provinciaux. L'entente souligne de manière générale que dans tout accord ainsi intervenu, des conditions concernant les opérations des bureaux de placement peuvent être énoncées. Ainsi, les bureaux doivent s'efforcer de procurer des emplois dans tous les domaines et non exclusivement des postes non qualifiés. Ils doivent offrir des placements pour les employés des deux sexes et de toutes origines. Le Service d'Emploi du Canada entend ainsi concurrencer les agences de placement privées payantes pour servantes immigrantes.

Les surintendants des bureaux provinciaux doivent, de même, rédiger un rapport mensuel des opérations sous la forme imposée par le SEC et se soumettre aux

⁹ Nous n'avons pas retrouvé de débats spécifiques, dans les débats fédéraux publiés, concernant la loi de coordination de 1918.

¹⁰ Les bureaux de répartition du SEC servent à redistribuer, dans d'autres régions et provinces, les demandeurs d'emploi inscrits à un bureau de placement qui n'ont pu être placés à un emploi par ce dernier.

¹¹ Ottawa, *Règlements adoptés en vertu de la Loi de coordination des bureaux de placement*, article 1, Gazette du Canada (1918), p. 2130.

inspections des vérificateurs fédéraux¹². L'uniformisation relative des méthodes de gestion des établissements provinciaux est ainsi promue par le fédéral. Comme le rapporte un Ordre en Conseil de décembre 1918 :

*It shall be the duty of the Department of Labour under the Employment Offices Co-ordination Act: (d) To promote uniformity of methods in provincial employment offices; (e) To establish a system of inspection of provincial employment offices (...) (h) To print at the expense of the Department of Labour all forms used by the employment offices*¹³.

Au lendemain de l'adoption de la loi, un haut fonctionnaire provincial, Joseph Ainey, est nommé surintendant général des bureaux de placement par le gouvernement de la province de Québec. Le ministre des Travaux publics et du Travail, Louis-Alexandre Taschereau, le nomme à ce poste en août 1918¹⁴. Le surintendant occupera le Bureau central provincial situé au 63, rue Notre-Dame Est à Montréal¹⁵. Dans le cadre de la coordination fédérale des bureaux provinciaux, Ainey collabore plus particulièrement avec Louis Guyon, nommé sous-ministre du Travail en 1919¹⁶, et Francis Payette, toujours surintendant du bureau de placement de Montréal¹⁷.

¹² Canada, *Loi de coordination des bureaux de placement*, S.C. 1918, c. 21., art. 7.

¹³ Archives nationales du Canada, fonds du ministère de la Justice, RG 13, volume 1945, dossier 1920 -1220, Conseil privé, Règlements soumis par le ministre du Travail, Gideon Robertson, approuvés par le gouverneur en conseil au Parlement d'Ottawa, le 17 décembre 1918, P.C. 3111.

¹⁴ L-A Taschereau, ministre des Travaux publics, deviendra premier ministre du Québec moins de 2 ans plus tard (1920) à la suite de la démission de Lomer Gouin.

¹⁵ ANC, Ottawa, fonds du ministère du Travail, RG27, série H-1 , volume 2112, dossier : 0-16-0-3-4, « Employment Service of Canada - Reports – Quebec, 1922-1932 ».

¹⁶ Louis Guyon devint le premier sous-ministre du Travail du Québec en 1919. Il demeura à ce poste jusqu'à sa retraite en 1931.

¹⁷ Québec, Ministère des Travaux publics et du Travail, *Rapport du surintendant général des bureaux de placement provinciaux*, juin 1919, p. 120.

4.2.2 Élargissement de la clientèle admise dans les bureaux du Québec

En réponse aux orientations d'Ottawa, la législation concernant les bureaux de placement provinciaux subira quelques modifications¹⁸. Tel que le soulignent Gagné et Trudel, la *Loi de coordination des bureaux de placement* du gouvernement fédéral vient orienter une bonne part des infléchissements de la loi provinciale¹⁹.

Un correctif majeur apparaît, à partir de 1919, en ce qui concerne le statut de la clientèle admise dans les bureaux de placement publics. En effet, entre 1910 et 1918, seuls les ouvriers et les ouvrières, sujets britanniques ou nés au Canada et résidant dans la province de Québec, étaient autorisés à s'enregistrer dans les bureaux provinciaux. Cependant, à partir de 1919, tous les travailleurs et travailleuses, immigrants ou citoyens, présents en sol canadien, peuvent s'enregistrer à un bureau public affilié au Service d'Emploi du Canada et profiter de ce service de placement. Comme l'indique Roger Chartier, l'amendement à loi provinciale des bureaux de placement (9 Geo. V, ch. 33) datant du 17 mars 1919, ouvrira le service des bureaux de placement gratuits du gouvernement à l'ensemble des travailleurs faisant la demande dans une ville québécoise possédant un tel établissement (Montréal, Québec, Sherbrooke, Hull ou Trois-Rivières)²⁰.

4.2.3 Les subventions fédérales aux bureaux provinciaux

Au cours de la période allant de 1918 à 1922, le ministère du Travail du Canada consacrera en moyenne 150 000 dollars par année pour financer les bureaux de placement des provinces. L'article 4 de la Loi de coordination le stipule ainsi:

Pour instituer cette coordination et cette organisation, et subordonnement (sic) aux conditions stipulées dans l'article sept, la somme de cent cinquante mille

¹⁸ Québec, *Loi relative à l'établissement de bureaux de placement pour les ouvriers*, S.Q. 1910, c. 19, section XIV, p. 1327-1330.

¹⁹ Jean-H. Gagné et Gérard Trudel, « La législation du Travail dans la province de Québec, 1900-1953 », *Commission royale d'Enquête sur les Problèmes constitutionnels*, 1955, Annexe 6, p. 11.

²⁰ Roger Chartier, « Contribution à l'histoire de la législation québécoise du travail », *Relations industrielles*, vol. 17, n° 4, 1962, p. 451-452.

dollars (150 000 \$) doit être réservée et prélevée sur le fonds du revenu consolidé du Canada, durant chaque année financière²¹.

Ce montant est réparti entre les différentes provinces selon le nombre de bureaux présents admissibles à une aide financière d'Ottawa. Pour favoriser le réseau, Ottawa subventionne les provinces pour un montant limite équivalent à la moitié de leurs dépenses totales attribuées à leurs bureaux de placement. La loi prévoit ainsi que :

Les sommes réservées chaque année doivent être réparties et payées aux gouvernements des provinces respectives dans la proportion que leurs dépenses, pour le maintien des bureaux de placement, comportent à l'égard du total des dépenses de toutes les provinces pour pareils objets; mais en aucun cas l'octroi à une province ne doit excéder la moitié du montant dépensé pour le maintien des bureaux de placement par cette province²².

Rappelons à titre de comparaison que pour la période 1910-1918 le gouvernement du Québec allouait annuellement, en moyenne, 15 000 dollars pour le financement des trois bureaux de placement public de la province²³.

4.2.4 La pression administrative du gouvernement sur les agences privées

L'amendement de la loi québécoise des bureaux de placement, conditionné par la loi fédérale de coordination, vient également renforcer le contrôle gouvernemental sur les agences privées. Ainsi, à partir de 1919, le lieutenant-gouverneur en conseil a les pouvoirs, « en tout temps, d'ordonner la fermeture de tous les bureaux de placement, tenus ou contrôlés par des particuliers, compagnies ou autres personnes, aux endroits qu'il détermine²⁴. » S'ajoute à cela une amende d'au plus 500 dollars et, à défaut de paiement, un emprisonnement n'excédant pas 3 mois, pour tout tenancier de bureau de placement qui refuse de fermer son agence sur l'ordre du lieutenant-gouverneur.

²¹ Canada, *Loi de coordination des bureaux de placement*, S.C. 1918, c. 21., art. 3.

²² Canada, *Loi de coordination des bureaux de placement*, S.C. 1918, c. 21., art. 5.

²³ Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1913-1914, p. 110.

²⁴ Québec, *Loi relative à l'établissement de bureaux de placement pour les ouvriers*, S.Q. 1910, c. 19, section XIV, p. 1328.

Ces mesures marquent le point extrême de la politique de lutte aux bureaux de placement privés engagée par le gouvernement fédéral et imposée aux provinces dans les années d'après-guerre.

Ottawa suggère aux gouvernements provinciaux d'intégrer graduellement les agences de placement non commerciales (bureaux municipaux, bureaux philanthropiques et charitables) dans le réseau public étatique. Ainsi, les règlements adoptés dans le cadre de la loi fédérale enjoignent le ministère du Travail, « de favoriser la coopération des bureaux d'emploi provinciaux et des centres de répartition provinciaux avec les agences d'emploi non commerciales existantes avec comme objectif l'absorption graduelle de ces agences. »²⁵

Toutefois, c'est avec des moyens plus subtils, dérivant d'un arsenal bureaucratique, que les fermetures progressives se produiront, notamment à Montréal. Lawrence Fric montre que, sans avoir recours à une interdiction d'existence formelle, un renforcement des contrôles des inspecteurs des établissements industriels, une complexification des procédures de demande de permis ainsi que des exigences administratives nouvellement imposées (rapports mensuels, données statistiques et registres bilingues) viendront à bout de la presque totalité des agences de placement privées du Canada dans les années 1920-1930²⁶.

Le nouveau droit d'accès des immigrants et des travailleurs étrangers aux bureaux de placement provinciaux accentue d'ailleurs cette tendance. Ainsi, une partie des nouveaux arrivants délaisseront, par choix ou faute de moyens, les agences d'emploi payantes pour aller s'enregistrer dans un centre provincial. On peut supposer que la plupart des immigrants masculins utiliseront à la fois les bureaux commerciaux mis en place par des agents de même origine ethnique – à Montréal, les

²⁵ Ottawa, *Règlements adoptés en vertu de la Loi de coordination des bureaux de placement*, article 1, Gazette du Canada (1918), p. 2130.

²⁶ Lawrence Fric, *Agences de placement à but lucratif, leur rôle sur le marché canadien de l'emploi*, Main-d'œuvre et Immigration Canada, octobre 1975, p. 36-37.

comptoirs italiens de placement d'ouvriers de la construction en sont un bon exemple – et les établissements gratuits du gouvernement. La situation est comparable pour les ouvrières immigrantes et canadiennes-françaises qui feront affaire, de plus en plus, aux bureaux gratuits du gouvernement pour des postes de servantes, délaissant, en partie, les agences privées payantes pour femmes domestiques²⁷.

Le ministre fédéral du Travail peut, de ce fait, à partir de 1918, exiger d'une personne ou d'une firme privée un rapport écrit renfermant tous les renseignements jugés nécessaires aux objets de la loi ou de quelque règlement édicté sous son autorité et ce, sous peine d'une amende²⁸. Ainsi, un ensemble de dispositions sont prises par Ottawa pour contrôler, et éventuellement faire disparaître, le commerce des agences d'emploi payantes privées des villes canadiennes. 'Chaque trimestre, les ministères provinciaux des Travaux publics et du Travail doivent remettre au Service d'Emploi du Canada, une liste des agences d'emploi commerciales payantes actives dans les municipalités de leur territoire.

Les objectifs d'Ottawa à l'égard des bureaux privés sont clairs : réduire au minimum ce type de commerce dans les villes du pays. Dans ce cadre, le ministre fédéral du Travail demande aux provinces canadiennes, pour l'année 1920, de faire parvenir les informations pour lui permettre d'être constamment au courant du progrès des fermetures d'agences qui sont faits par les différents gouvernements provinciaux, de façon à se diriger « vers une suppression complète des agences d'emploi commerciales »²⁹.

²⁷ Voir, entre autres, Claudette Lacelle, *Les domestiques en milieu urbain canadien au XIXe*, Ottawa, Lieux et parcs historiques nationaux, Environnement Canada, 1987. Nous verrons plus en détail ces données d'enregistrement aux bureaux provinciaux de placement du Québec dans le chapitre 5.

²⁸ Canada, *Loi de coordination des bureaux de placement*, S.C. 1918, c. 21., art. 3.

²⁹ ANC, RG13, série A-2, volume 1945, dossier : 1920-1220, Minister of Labour - Form of agreement with provincial governments, Employment Offices Co-ordination Act.; mémorandum du ministre du Travail, Gideon Robertson, p. 3.

Selon cette stratégie, le nombre des inspections et les règles d'admissibilité des agences commerciales d'emploi – type de contrôles administratifs présents avant 1918 au Québec – sont clairement renforcés. Ainsi, en matière d'octroi du permis, d'une durée limitée à une seule année, « le ministre, sur rapport favorable de l'inspecteur qui a visité le local où doit être tenu le bureau, peut accorder un permis non transférable autorisant la personne mentionnée à ouvrir ou contrôler un bureau de placement »³⁰. Des règlements sur la tenue et les opérations des agences d'emploi commerciales pour les ouvriers sont adoptés. Ils stipulent notamment que :

*Toute personne contrôlant un bureau de placement, autre qu'un bureau de placement ouvert pour les femmes seulement, est responsable de la bonne tenue de ce bureau suivant les exigences de la loi, et spécialement elle doit : 1) tenir, en français ou en anglais, un registre aux fins de la présente loi, de la manière et la forme que prescrit l'inspecteur; 2) Faire un rapport mensuel à l'inspecteur en mentionnant le nombre des ouvriers inscrits, leur pays d'origine, le nom de la personne chez laquelle les ouvriers ont été placés et le montant des honoraires perçus par la personne en charge du bureau ou par ses agents; 3) Fournir, chaque année, à l'inspecteur un certificat du bureau d'hygiène local, attestant que l'état sanitaire du bureau est satisfaisant.*³¹

De plus, en ce qui concerne les documents et formulaires de contrats émis par les agences payantes que le demandeur ou la demandeuse d'emploi devait signer, suivi de son paiement, un contrôle provincial est imposé et « les formules de reçus délivrés par la personne en charge du bureau, ou par ses agents, aux ouvriers qui versent au bureau certaines sommes, doivent, avant d'être employés, avoir reçu l'approbation de l'inspecteur. »³² Rappelons qu'en ce qui concerne les honoraires payés par un

³⁰ Québec, *Loi relative à l'établissement de bureaux de placement pour les ouvriers*, S.Q. 1910, c. 19, section XIV, p. 1328.

³¹ Québec, *Loi relative à l'établissement de bureaux de placement pour les ouvriers*, S.Q. 1910, c. 19, section XIV.

³² *Ibid.*

chômeur et une chômeuse à une agence privée, la loi provinciale de 1910 précisait qu'ils ne pouvaient excéder la somme de trois dollars³³.

Cet acharnement administratif de la part des inspecteurs fédéraux et provinciaux aura graduellement raison des bureaux de placement commerciaux. Ainsi, de la vingtaine d'agences d'emploi payantes opérant à Montréal en 1911, il n'en restera plus que cinq en 1923³⁴. Comme le confirme le chercheur canadien, Lawrence Fric, cette diminution du nombre d'agences d'emploi commerciales dans les années 1920 caractérise l'ensemble des villes industrielles du Canada de la période³⁵. Conjointement aux pressions gouvernementales, ces fermetures seront aussi la conséquence, entre autres, du fléchissement des vagues d'immigration, du ralentissement des grands travaux de chemin de fer et de construction ainsi que des effets de la récession économique de 1920-1921. Ces facteurs mineront grandement les offres et les demandes de clientèles ouvrières des agences commerciales. Quelques années plus tard, la grande dépression de 1930 – qui affecte de façon considérable les demandes de main-d'œuvre des secteurs industriels primaire et secondaire, soit les clients principaux des agents d'emploi – marquera au Canada le crépuscule du secteur commercial des bureaux de placement privés payants³⁶.

La responsabilité et le pouvoir de l'État dans la distribution de la main-d'œuvre gagneront donc en importance sous les auspices des bureaux gouvernementaux. À ce sujet, le surintendant Ainey écrit :

Ce service a pris une importance considérable non seulement en Angleterre, mais aussi aux États-Unis, et notre pays, le Canada, est entré en lice suivant l'exemple des pays les plus avancés. Partout l'on se pénètre de l'idée que l'État se doit de

³³ *Ibid.*

³⁴ Ottawa, ministère du Travail, *La Gazette du Travail*, décembre 1923.

³⁵ Lawrence Fric, *Agences de placement à but lucratif, leur rôle sur le marché canadien de l'emploi*, Main-d'œuvre et Immigration Canada, octobre 1975, p. 38.

³⁶ Michel Grant et Ghyslaine Marcotte, *Le travail temporaire et les bureaux de louage de main-d'œuvre*, Université du Québec à Montréal, 1986, p. 98

secourir ceux qui sont sans ouvrage, et que l'on ne peut laisser plus longtemps aux bureaux de placement privés la responsabilité de la distribution du travail. L'on considère que c'est le devoir de l'État d'intervenir dans l'intérêt des employeurs et des employés³⁷.

Selon cette philosophie, seul l'État a la compétence, et la justification, pour gérer la distribution de la main-d'œuvre. Les gouvernements ne doivent pas laisser au domaine commercial et au pouvoir privé les problématiques d'emploi et de placement de la force de travail nationale. L'appareil gouvernemental et son service national d'emploi assument dès lors différentes fonctions :

- (a) réduire le chômage, en encourageant et aidant les sans-travail d'une région à se transporter dans un autre district où il y a pénurie d'ouvriers;
- (b) diminuer le changement excessif de personnel, qui consiste à engager et congédier les employés, instabilité dommageable à l'industrie, et qui permet l'exploitation des ouvriers, surtout des étrangers qui sont le plus exposés aux extorsions de quelques gérants de bureaux de placement privés, qui se font payer un honoraire pour chaque placement, agissant quelquefois de complicité avec certains contremaîtres;
- (c) démontrer aux patrons et aux employés que de recruter à la porte de l'usine le personnel requis, est défectueux, donnant lieu à un énorme surplus de travail³⁸, cause de malaise économique, qui sera atténué par la création d'un marché central du travail sous l'égide du Service d'Emploi³⁹.

De fait, les pouvoirs publics essayeront de récupérer, et d'étatiser, en un sens, le champ occupé par le commerce privé des agences de placement pour ouvriers.

Le travail des inspecteurs fédéraux et provinciaux et les réglementations vont graduellement réduire le rôle de la distribution privée de la main-d'œuvre par les agences commerciales d'emploi à mesure que s'avancent les années 1920. Or, si ce mouvement de fermeture d'agences d'emploi privées est bien réel dans les villes

³⁷ Québec, Ministère des Travaux publics et du Travail, *Rapport du surintendant général des bureaux de placement provinciaux*, juin 1919, p. 117.

³⁸ Un « surplus de travail », anglicisme de *labor surplus*, pourra être compris comme un surplus de travailleurs ou de force de travail (*labor strength*). Ce passage n'est pas sans rappeler le concept d'*armée de réserve* développé par Marx.

³⁹ Québec, Ministère des Travaux publics et du Travail, *Rapport du surintendant général des bureaux de placement provinciaux*, juin 1919, p. 118.

canadiennes (Montréal, Toronto), il sera ralenti vers 1925. À partir de cette année, les deux compagnies de chemin de fer transcontinental du Canada reçoivent, une fois de plus, la permission d'Ottawa de recruter des immigrants agricoles en Europe et d'établir, indépendamment du Service d'Emploi du Canada, leur propre service privé d'emploi pour placer ces travailleurs dans les chantiers canadiens⁴⁰.

La pratique de placement ouvrier assumée par les grandes compagnies ferroviaires de la seconde moitié des années 1920 vient paralyser les efforts, et réduire l'impact réel, du Service d'Emploi du Canada. Ainsi, le SEC ne réussira pas dans son objectif de prise de contrôle du champ occupé par les agences d'emploi privées, et sera loin de créer un monopole étatique dans l'espace du placement et de l'enregistrement de la main-d'œuvre nationale du Canada au cours des années 1920⁴¹.

4.3 Le Service d'Emploi du Canada

En 1918, l'introduction de la Loi fédérale de coordination des bureaux de placement mettra en place le Service d'Emploi du Canada (SEC); nouvel organisme dédié à la supervision du réseau de bureaux de placement et à l'étude scientifique du chômage. Un personnel de fonctionnaires et de chercheurs sera attribué à ce Service. Le SEC sera composé d'une structure développée que nous décrirons. De plus, le fédéral initiera des campagnes de promotion du service destinées à faire connaître, aux ouvriers canadiens, les bureaux d'emploi gouvernementaux. La fonction d'outil statistique du Service n'étant pas négligeable nous en verrons brièvement les formes.

4.3.1 La mise en place du SEC

La Loi fédérale de coordination de 1918 met en place un nouveau service gouvernemental consacré à la direction nationale du placement public, à la

⁴⁰ James Struthers, *No Fault of Their Own*, p. 38-39.

⁴¹ Pour Stewart, le placement de la main-d'œuvre de doit plus être laissé entre les mains d'agences privées commerciales et doit désormais constitué un monopole des instances gouvernementales. Voir, Bryce Stewart, «The Employment Service of Canada», numéro 32, *The Jackson Press*, Kingston, 1919, p. 8.

compilation de la main-d'œuvre en chômage et aux recherches socio-économiques sur le chômage : le Service d'Emploi du Canada (SEC)⁴²

Un chercheur du ministère fédéral du Travail, Bryce Stewart – un gradué en économie de l'Université Queen's, imprégné des conceptions socio-économiques de William Beveridge sur le chômage – deviendra le premier directeur du Service d'Emploi du Canada. Stewart, ira notamment puiser à la source des politiques britanniques de main-d'œuvre pour élaborer le régime de placement ouvrier canadien. Le syndicaliste Richard A. Rigg⁴³ prendra éventuellement sa place en 1922 et occupera ce poste jusqu'en 1940⁴⁴.

L'Armistice du 11 novembre 1918, marquant la fin de l'engagement de l'armée canadienne en Europe, impose au cœur des priorités d'Ottawa la problématique de la régulation des milliers de soldats rentrant au pays. L'environnement d'après-guerre vient forcer l'État central à concrétiser sa politique de placement des ex-travailleurs de l'industrie de guerre. Dans le cadre de la *Loi de coordination des bureaux de placement*, un Ordre en Conseil du Parlement canadien du 17 décembre 1918 met en place le Service d'Emploi du Canada.

4.3.2 La formation du personnel du SEC et le domaine universitaire

En matière d'effectifs, la loi prévoit la mise en place d'un personnel affecté au Service d'Emploi du Canada. Des employés fédéraux, nouvellement engagés, sont requis pour l'exécution des dispositions de la loi, et pour les inspections, examens et

⁴² Ce département est aussi nommé, *Service de Placement du Canada*.

⁴³ On pourra consulter aux Archives nationales du Canada le fonds Richard A. Rigg (Rigg Fonds), R1615-0-X-E (anciennement le MG30-A45), ainsi que le fonds du ministère du Travail, RG27, série H-1, volume 2067, dossier : Y9 « Employment Service of Canada Dept. of Labour - General Correspondence-R.A. Rigg, Director, 1936-1940 ».

⁴⁴ À cette date sera introduit le régime fédéral d'assurance-chômage. Il amène une refonte du Service d'Emploi du Canada et son remplacement par le *Service National de Placement*. Il met en place également la *Commission de l'Assurance-chômage (CAC)*, *Unemployment Insurance Commission*, vaste organisme qui administre l'ensemble du régime. Voir, entre autres, sur cette question, Georges Campeau, *De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi*, Montréal, Boréal, 2001.

rapports nécessaires dans le cadre de cette loi. Comme le rappelle la loi, « ces nominations doivent être faites en vertu des dispositions des lois relatives au service civil, et les traitements et dépenses de ces fonctionnaires doivent être pris sur les fonds votés à cette fin par le Parlement⁴⁵. »

Dès 1920, pour chapeauter la formation technique (statistique) et théorique du personnel, une coopération sera mise en place, entre le milieu universitaire – principalement celui de l’Université Queen’s, alma mater de Stewart, qui aura une influence sur le fond et la forme du SEC⁴⁶ – et le Service d’Emploi du Canada. Cette formation sera effectuée, en partie, par les départements d’économie et de sociologie. Ainsi, il est suggéré que le ministère défrayera les, « *expenditures as may be agreed upon by the parties hereto on university or other courses for the training of employment office staffs, the advancement of efficiency in employment offices, and the promotion of interest in employment problems.* »⁴⁷ Cette disposition fut ajoutée à la suite des rencontres avec les surintendants du Service d’Emploi qui avaient fait remarquer que ce type de travail était entièrement nouveau au Canada et que le besoin de formation du personnel était urgent si le gouvernement voulait opérer efficacement ce service d’emploi et de placement des chômeurs.

De plus, une expérience semblable de coopération avec les universités avait eu lieu aux États-Unis, quelques années auparavant, lors de la Première Guerre

⁴⁵ Canada, *Loi de coordination des bureaux de placement*, S.C. 1918, c. 21., art. 8.

⁴⁶ Il est à noter que les universitaires de Queen’s auront ultérieurement un rôle beaucoup plus important, vingt ans plus tard, dans le virage keynésien du gouvernement fédéral canadien des années 1940. Surnommés parfois les « socialistes de la Chaire », ces derniers seront engagés en grand nombre à des postes de hauts fonctionnaires dans la fonction publique canadienne. Ces agents de l’État auront une influence décisive sur la mise en forme du *Welfare State* au Canada dans les années d’après Seconde Guerre mondiale. Le politologue Yves Vaillancourt analyse, entre autres, cette question dans *L’évolution des politiques sociales au Québec (1940-1960)*, Montréal, Les Presses de l’Université de Montréal, 1988.

⁴⁷ Ottawa, *Règlements adoptés en vertu de la Loi de coordination des bureaux de placement*, article 1, *Gazette du Canada* (1918).

mondiale, sous l'égide du *United States Employment Service*⁴⁸. Ce dernier apparaît comme un vaste organisme national du Travail qui coordonnera, entre 1916 et 1918, l'ensemble des secteurs industriels et les offres et placements de main-d'œuvre. Le *U.S. Employment Service* est conçu pour rendre optimal, sous une gestion gouvernementale et « scientifique » des ressources humaines (au sens de Taylor⁴⁹), l'effort de guerre des États-Unis⁵⁰. Ce service profitera conséquemment de l'aide et de l'expertise des milieux de recherches universitaires américains.

Sur la scène provinciale canadienne, dans les années d'après-guerre, le gouvernement ontarien utilisera, lui aussi, en 1919, les conseils des chercheurs en socioéconomie du Travail lors de l'expansion de son réseau de bureaux de placement⁵¹. Au Québec, nous n'avons pas retrouvé une telle coopération avec le milieu universitaire. Cependant, dans la province, les surintendants de Montréal et Québec, Francis Payette et Alfred Crowe, mettent régulièrement à jour leurs expertises, en allant notamment aux congrès de l'Association internationale des bureaux publics, et servent, en un sens, de statisticiens et d'*experts* ayant la capacité de former leurs employés⁵².

⁴⁸ Alexander Keyssar, *Out of Work: The First Century of Unemployment in Massachusetts* Cambridge and New York: Cambridge University Press, 1986.

⁴⁹ Frederick Winslow Taylor, *The Principles of Scientific Management*, New York and London, Harper & Brothers, (1911)1913.

⁵⁰ À ce sujet, la Première Guerre mondiale vient catalyser la modernisation du monde industriel. L'influence du conflit mondial de 1914-1918 sur l'industrie occidentale et son lien avec les nouveaux préceptes de l'organisation scientifique du travail est marquante. Le mouvement organisationnel de l'industrie lourde, amorcé au début du 20^e siècle, s'accélère au cours de la Première Guerre mondiale et marque une des particularités essentielles de cette guerre, qui s'appuiera, à partir des années 1915-1916, sur les capacités nationales de production industrielle. Cette dernière est, entre autres, bien analysée par Gerd Hardach dans «La mobilisation industrielle en 1914-1918 : production, planification et idéologie» dans Patrick Fridenson, *1914-1918. L'autre front*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1977, p.81-109).

⁵¹ Archives nationales du Canada, fonds du ministère de la Justice, RG13, série A-2, volume 1945, dossier : 1920-1220, Minister of Labour - Form of agreement with provincial governments, Employment Offices Co-ordination Act; mémorandum du ministre du Travail, Gideon Robertson, au sous-ministre de la Justice, E. L. Newcombe, clarifiant l'entente fédérale-provinciale sous la loi de coordination des bureaux de placement, Ottawa, 14 mai 1920, p. 2.

⁵² Québec, ministère des Travaux publics et du Travail, Rapport annuel, 1919-1920, p. 120.

4.3.3 La structure du SEC et l'objectif de distribution de la main-d'oeuvre

Le modèle de bureau de placement public de type britannique viendra fortement influencer le gouvernement canadien d'après-guerre. Comme le rapporte, en 1919, Joseph Ainey :

Depuis 1910, le Royaume-Uni est doté d'un système de bureaux de placement, embrassant tout le pays avec bureau central à Londres; huit bureaux de divisions couvrant l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande et le pays de Galles, ces derniers servant de comptoirs de répartition, et dirigeant au-delà de 400 bureaux de placement proprement dits, qui font le placement des sans-travail que l'on divise en quatre classes, hommes, femmes, enfants et employés d'occasion. Le travail est surveillé par des Comités dits d'aviseurs, composés d'employeurs et d'employés.⁵³

La structure organisationnelle du Service d'Emploi du Canada est composée, au niveau supérieur, d'un Bureau central situé à Ottawa⁵⁴. Chaque province doit également mettre en place un Bureau central provincial dirigé par un surintendant général qui a pour fonction de superviser les bureaux de placement publics situés dans les différents centres urbains et de réunir les statistiques et les données sur les demandeurs et demandeuses d'emploi enregistrés. Au Québec, le poste de surintendant général des bureaux de placement est occupé, pour la période 1918-1931, par Joseph Ainey, un administrateur et fonctionnaire du ministère des Travaux publics et du Travail.

Un bureau central de distribution, ou bureau de répartition, est aussi installé dans chaque province. Il est généralement, comme au Québec, intégré au Bureau central provincial. Le bureau de répartition a pour fonction de coordonner le placement des

⁵³ Québec, Ministère des Travaux publics et du Travail, *Rapport du surintendant général des bureaux de placement provinciaux*, juin 1919, p. 117.

⁵⁴ Ottawa, Ordre en Conseil du 17 décembre 1918, P.C. 3111.

bureaux locaux et de voir au transfert des inemployés d'une région où il y a chômage, aux territoires où des ouvriers sont en demande⁵⁵.

Le Bureau central général d'Ottawa est alimenté par quatre Bureaux de Districts fédéraux. Les bureaux de districts servent aux transferts des chômeurs d'une province à une autre, selon les offres et demandes de main-d'œuvre des différents secteurs industriels⁵⁶. Il en existe un pour les provinces maritimes, un pour les provinces des prairies (Alberta, Saskatchewan, Manitoba) et un pour la Colombie-Britannique. Le bureau central de distribution de chaque province alimente les bureaux de districts fédéraux.

Une des fonctions du SEC est d'implanter un réseau pancanadien, et interprovincial, de bureaux de placement. Une organisation de ce type est présente principalement pour faciliter le transfert interprovincial de la main-d'œuvre et diminuer le chômage sectoriel⁵⁷.

En 1919, pas moins de 87 bureaux de placement publics et 10 centres de distribution, sous la supervision du Service d'Emploi du Canada, étaient en opération à travers les villes du pays⁵⁸. Le directeur Stewart explique ainsi :

When the Employment Offices' Co-ordination Act came into force in the summer of 1918 there were a dozen provincial offices in Ontario and Quebec. Since then

⁵⁵ Le bureau central est appelé également, en anglais, *clearing-house* mais il se distingue des *clearing-houses* régionales (de districts) en ne supervisant qu'une seule province et ses bureaux de placement publics.

⁵⁶ On retrouve une Clearing-House en Colombie-Britannique, avec la *Pacific Clearing-House* et dans les maritimes avec la *Maritime Clearing House*. Les gouvernements québécois et ontarien possédant déjà un réseau de bureaux de placement en 1918 (qui se développera) – le Québec en 1910 et l'Ontario en 1916, à la suite de la *Commission on Employment* de 1916 — qui effectue le travail d'enregistrement et de placement hors province (un service de répartition par bureau d'emploi public), ont donc peu besoin de la présence de Bureaux de District. Ce service concerne davantage les provinces, moins urbanisées, qui n'avaient pas créé de réseau de bureaux de placement publics. Voir, ANC, RG27, série H-1, volume 2113, dossier : 2-5-2011 -11, *Employment & Unemployment Statistics 1919 — Pacific Clearing House Vol. 1, 2 & 3*.

⁵⁷ Ainsi, un des rôles clés du SEC et de ses centres de répartition (*clearing-houses*) est de simplifier le transfert des ouvriers en chômage d'une province à l'autre. Nous verrons les données chiffrées et les type d'occupation de ces transferts trans-provinciaux dans le chapitre 6.

⁵⁸ Bryce Stewart, «The Employment Service of Canada», numéro 32, The Jackson Press, Kingston, 1919, p. 11.

*a system of eighty-seven local offices, and six provincial and four inter-provincial clearing houses has been established, with a personnel of about three hundred in all, not including the representatives of the Soldiers' Civil Re-establishment Department in the local offices.*⁵⁹

Les compagnies de chemins de fer sont également mises à contribution pour faciliter les transferts de main-d'œuvre en chômage vers les différentes régions par le biais des bureaux de placement coordonnés par le fédéral. Ainsi, en mars 1919, précédant la première conférence du Conseil de Placement du Canada des 12 au 14 mai, les compagnies ferroviaires canadiennes acceptent d'offrir un tarif spécial de transport de 1 cent le mille pour tout trajet dont le prix du billet excède quatre dollars⁶⁰. Comme le souligne le surintendant général Ainey, « cette réduction a servi au transport de plusieurs travailleurs, spécialement des bûcherons »⁶¹.

Ajoutons que, de façon complémentaire au SEC, et pour la période immédiate suivant l'après-guerre, les militaires de la Défense nationale vont opérer, en 1919-1920, leurs propres bureaux de placement pour soldats⁶². Ces établissements profiteront des contacts professionnels et de l'expertise administrative des bureaux de placement provinciaux, principalement celui de Montréal. La métropole est une plaque tournante de la démobilisation et du retour au pays des troupes canadiennes⁶³.

Ainsi, et fonctionnant de manière parallèle et conjointe au SEC, un bureau de placement militaire, sous la direction des autorités de la Défense, fut mis en place le

⁵⁹ *Loc. cit.*

⁶⁰ ANC, Fonds du ministère du Travail (RG 27), volume 183, bobine T-10142, dossier : 614.05, « Conference of Employment Service Council of Canada. Ottawa, 12-14 May 1919 ».

⁶¹ Québec, Ministère des Travaux publics et du Travail, *Rapport du surintendant général des bureaux de placement provinciaux*, juin 1919, p. 120.

⁶² On pourra consulter, entre autres, sur cette question, les Archives nationales du Canada, fonds de la Gendarmerie royale du Canada, RG18, série A-1, volume 529, dossier : 115 -17, « List of returned soldiers eligible for employment in the Civil Service, 1917 ».

⁶³ Voir, à ce sujet, Archives nationales du Canada, *Fonds de la Gendarmerie royale du Canada (RG 18), série A-1, volume 529, dossier : 115-17, « List of returned soldiers eligible for employment in the Civil Service, 1917 ».*

24 janvier 1919 à Montréal⁶⁴. Le ministère provincial des Travaux publics et du Travail aida la Défense à installer un bureau d'emploi gratuit pour soldats démobilisés, au 65, rue Notre-Dame Est. Ce service, administré par les soldats, déménagea quelques mois plus tard sur la rue Windsor, non loin du quartier général de la Défense à Montréal⁶⁵.

4.3.4 La nécessaire visibilité du Service d'Emploi

Dans le même esprit de mobilité nationale de la main-d'œuvre, le SEC s'efforce d'effectuer une uniformisation de l'information associée aux bureaux d'emploi gratuits provinciaux de chaque région du Canada. Ainsi, la standardisation bilingue de l'appellation de l'organisation sous le nom officiel d'*Employment Service of Canada* ou de *Service d'Emploi du Canada*, utilisée dans les médias écrits (brochures, bottins téléphoniques), fait partie intégrante de cette campagne de publicité du service. L'uniformisation de la terminologie a pour but de permettre à n'importe quels travailleur et chercheur d'emploi du Canada de retrouver facilement un bureau de placement public et ce, peu importe la ville dans laquelle il se trouve. Tel que le constate le ministre du Travail :

It has been found that the employment offices are listed in the telephone directories in the different provinces in various ways, and this has proven an inconvenience to employees travelling from province to province and also to branch houses advised by their headquarters to secure their help through the Employment Service of Canada. Representatives of firms and government

⁶⁴ Québec, Ministère des Travaux publics et du Travail, *Rapport du surintendant général des bureaux de placement provinciaux*, juin 1919, p. 121.

⁶⁵ Fait intéressant à souligner, au Canada, l'implication du ministère de la Défense nationale dans le placement des chômeurs et la distribution de la main-d'œuvre nationale qui se concrétise durant les années d'après-guerre (1919-1920) se reproduira durant la Crise, sous une autre forme, à la suite de l'introduction d'une vaste politique de camps de travail pour les sans-emploi, les *Reliefs Camps*, instituée en 1932 par le gouvernement Bennett, dirigée par le chef d'État major, Andrew McNaughton, et contrôlée par la Défense. L'intérêt des militaires canadiens pour la régulation de la force de travail et le maintien d'une réserve d'homme valide pour le service et maintenu en condition par les vertus du travail est un phénomène complémentaire à cette question du *labour exchange*. Pour des précisions sur le programme fédéral de Camps de secours des années 1932-1936, voir, François Bisson, *La gestion des chômeurs célibataires sans-abri au cours de la Dépression : le cas du Camp de secours de Valcartier*, M.A., Université du Québec à Montréal, 1999.

*departments travelling from province to province and employing labour have also had difficulty in locating the local offices readily because of this difference in terminology.*⁶⁶

Ce qui peut sembler un détail administratif révèle en fait une campagne de modification comportementale du chercheur d'emploi canadien. Le ministère du Travail désire de cette manière transformer les habitudes de recherche d'emploi des ouvriers en s'imposant comme le service de placement le plus facilement repérable dans les publications de référence publique. Le réflexe du chômeur des années 1900-1920 de chercher, dans le privé, une agence de placement dans le bottin téléphonique doit alors disparaître pour faire place à une recherche, dans le public, de services gouvernementaux. Le projet gouvernemental de transformation des comportements du chercheur d'emploi passe donc par le passage progressif de la clientèle des agences privées vers les services de placement publics.

En conséquence, le Service d'Emploi du Canada se donne un rôle dans le développement d'une campagne de modification des comportements de la pratique de recherche d'emploi de l'ouvrier canadien et québécois dans les années 1920.

4.3.5 L'enregistrement national

Le Service d'Emploi du Canada aura comme autre fonction d'enregistrer des statistiques nationales sur l'emploi au Canada.

Mentionnons que les premières tentatives de compilations statistiques des fluctuations du chômage industriel par le gouvernement fédéral faites, quelques années auparavant, lors de la dépression économique de 1913-1915. Avant ce fléchissement de l'économie canadienne, qui marquait incidemment la fin de la période de développement accélérée de 1900-1912, le fédéral s'était intéressé assez peu à question du chômage. Ainsi, en 1913, en plein cœur d'une vague de chômage

⁶⁶ Archives nationales du Canada, fonds du ministère de la Justice, RG13, série A-2, volume 1945, dossier : 1920-1220, Minister of Labour - Form of agreement with provincial governments, Employment Offices Co-ordination Act.; mémorandum du ministre du Travail, Gideon Robertson, au sous-ministre de la Justice, E. L. Newcombe, clarifiant l'entente fédérale-provinciale sous la loi de coordination des bureaux de placement, Ottawa, 14 mai 1920, p. 4.

touchant l'ensemble des ouvriers, personne au gouvernement fédéral canadien ne savait exactement combien de travailleurs étaient sans emploi.

La récession que subissent l'industrie et la main-d'œuvre accélère ainsi la création, par l'État central, d'un service voué à rendre compte des fluctuations numériques du chômage au niveau national. Tel que le relate Bryce Stewart :

*In 1913 it became apparent that an unprecedented period of industrial expansion was at an end and that Canada had an oversupply of labor, especially in building and construction. There was a severe unemployment crisis in the winter of 1913-1914 and parades of unemployed and relief funds were general in the cities (...) Early in the summer of 1914 the Department of Labor began a departmental enquiry on unemployment.*⁶⁷

De fait, à l'automne 1914, des économistes de l'Université Queen's sont engagés par le ministère fédéral du Travail pour développer le département de la statistique de l'Emploi⁶⁸. Cette tâche de compilation des statistiques du chômage par le Fédéral se poursuit en 1918. Ainsi, le SEC deviendra un outil national de comptabilité statistique et d'analyse de la main-d'œuvre en perte de travail et en demande d'emploi. Comme le précise la loi de coordination, de nouveaux pouvoirs sont alors attribués au ministre fédéral du Travail qui pourra :

Aider et encourager l'organisation et la coordination de bureaux de placement, et assurer l'uniformité des méthodes dans ces bureaux; établir un bureau ou des bureaux de centralisation (clearing-house) pour l'échange mutuel de renseignements entre les bureaux de placement concernant le transfert de la main-d'œuvre et autres objets; compiler et distribuer les renseignements reçus des bureaux de placement et d'autres sources, concernant les conditions qui règnent au sujet du travail⁶⁹

L'acquisition de données sur les demandeurs d'emploi est ainsi un élément essentiel de la loi de coordination et comme le précise le Conseil privé, « *It shall be the duty of the Department of Labour under the Employment Offices Co-ordination*

⁶⁷ Bryce Stewart, *Bulletin of the Departments of History and Political and Economic Science in Queen's University*, «The Employment Service of Canada», numéro 32, The Jackson Press, Kingston, 1919, p. 3.

⁶⁸ Bryce Stewart, *loc. cit.*, p. 9.

⁶⁹ Canada, *Loi de coordination des bureaux de placement*, S.C. 1918, c. 21., art. 3.

Act : (f) To collect and publish information as to the condition of the labour market⁷⁰.»

Suivant les politiques d'acquisition de données gouvernementales sur la main-d'oeuvre, Ottawa mettra également en place, en février 1918, le Bureau de l'enregistrement national ou *Canada Registration Board (CRB)*⁷¹. Ce bureau, attaché à Statistique Canada, aura pour fonction générale de comptabiliser les effectifs de la population active du pays. Une première campagne d'enregistrement national de la classe ouvrière canadienne effectuée par le CRB commence à l'été 1918⁷². Le quotidien montréalais *La Patrie* rapporte cet événement prochain en écrivant, le 24 mai :

L'enregistrement de la main-d'œuvre masculine et féminine aura lieu dans tout le Dominion, samedi, 22 juin. C'est ce qu'a définitivement annoncé aujourd'hui le Bureau d'enregistrement national. Cette date a été enfin fixée à une assemblée du bureau tenue hier après-midi. En l'absence du sénateur Robertson, président du bureau, actuellement à Winnipeg, M.G.M. Murray remplit les fonctions de président.⁷³

De manière générale, cet exercice devait permettre de rendre compte de la situation du marché du travail au pays et de préparer d'éventuels programmes de soutien étatique à l'emploi et l'industrie lors de la période d'après-guerre. L'enregistrement national viendra aussi appuyer la politique fédérale de conscription du gouvernement Borden. Le Canada Registration Board servira, entre autres, dans ce

⁷⁰ Archives nationales du Canada, fonds du ministère de la Justice, RG 13, volume 1945, dossier 1920 -1220, Conseil privé, Règlements soumis par le ministre du Travail, Gideon Robertson, approuvés par le gouverneur en conseil au Parlement d'Ottawa, le 17 décembre 1918, P.C. 3111.

⁷¹ Le Bureau de l'enregistrement national (Canada Registration Board) est établi par un décret du Conseil privé (*Order in Council P.C. 404*) à Ottawa le 23 février 1918.

⁷² Il faut mentionner que les documents ayant trait à cet enregistrement n'existent plus. Bibliothèque et Archives Canada, de même que Statistique Canada, ne possèdent pas d'archives détaillées sur l'enregistrement de juin 1918.

⁷³ *La Patrie*, 24 mai 1918, p. 1.

contexte, pour le contrôle des hommes valides pour le service militaire réfractaires à s'enrôler⁷⁴.

4.4 Le Conseil du Service d'Emploi du Canada

Le gouvernement Borden, dans le cadre de la Loi de coordination, mettra également en place le Conseil du Service d'Emploi du Canada. Ce dernier tiendra sa première conférence annuelle au printemps 1919.

4.4.1 La mise en place et la composition du Conseil du Service d'Emploi

La loi fédérale de 1918 crée en effet un organisme consultatif destiné à analyser le système public de placement ouvrier et à proposer des solutions concrètes au chômage d'après-guerre : le Conseil du Service d'Emploi du Canada (*Employment Service Council of Canada*)⁷⁵. Le Conseil, composé de représentants du patronat, de la classe ouvrière et des deux paliers de gouvernements, est un comité consultatif liant les différents intervenants du monde du travail au Service d'Emploi du Canada⁷⁶.

La mise en place du Conseil fait partie intégrante de la politique d'expansion du réseau de bureaux de placement. Il effectue des recommandations pour améliorer les bureaux publics et la situation de l'emploi au pays. Le Conseil possède deux fonctions générales. Il se propose comme lieu d'échange où les questions théoriques

⁷⁴ Une compilation semblable est effectuée en 1940 lors de la Seconde Guerre mondiale. L'enregistrement national de 1940 est le résultat de l'inscription obligatoire de tous les adultes qui résidaient au Canada. À l'époque, les renseignements étaient obtenus en vertu de la *Loi sur la mobilisation des ressources nationales* et de la *Loi sur les mesures d'urgence*, afin de permettre la mobilisation de toutes les ressources humaines et matérielles pour assurer la défense et la sécurité du Canada. Ils serviront, de même, à administrer la clientèle du nouveau programme fédéral d'assurance-chômage introduit en 1940. Les documents qui s'y rapportent sont conservés par Statistique Canada.

⁷⁵ Les emprunts au système britannique que fera le Service d'Emploi du Canada sont manifestes ici, notamment la reproduction des *advisers comities* du British Employment Service. Les « comités de conseillers » deviendront, au Canada, le Conseil du Service d'Emploi réunissant les représentants des employeurs et des travailleurs.

⁷⁶ Ottawa, *Règlements adoptés en vertu de la Loi de coordination des bureaux de placement*, article 1, Gazette du Canada (1918), p. 2130.

et pratiques touchant le chômage et l'emploi sont débattues entre différents intervenants du milieu patronal et ouvrier. Le Conseil tente alors de proposer des solutions au problème du chômage et suggérer des améliorations à la distribution assistée de la main-d'œuvre au Canada. Cet organisme possède également comme seconde fonction un rôle administratif touchant à la supervision du régime national de placement⁷⁷.

Le Conseil du Service d'Emploi du Canada est composé d'un représentant de chaque province, et comprend aussi deux membres de l'Association canadienne des manufacturiers, deux membres du Congrès (Conseil fédéré) des Métiers et du Travail du Canada (CMTC), un représentant du *Railway War Board*, un membre de la Fraternité des Chemins de Fer, deux porte-parole du Conseil canadien de l'Agriculture, trois représentants du ministère du Travail dont deux devront être des femmes, un porte-parole des soldats rapatriés, ainsi qu'un membre du service de rétablissement civil des soldats. Les membres du Conseil du Service d'Emploi du Canada, ainsi que son président, sont mandatés pour une période de 3 ans et sont éligibles pour un nouveau mandat après cette période⁷⁸.

Dès lors, une structure consultative du monde du travail est établie au sein du Conseil du Service d'Emploi du Canada. Ce qui n'est pas négligeable pour la classe ouvrière canadienne de l'époque. Dans une période où le mouvement ouvrier canadien possède peu de canaux consultatifs de représentation face à l'État fédéral, le Conseil du SEC offre une voix aux travailleurs sur les questions relatives au travail et au chômage.

Le Conseil, de la période qui va de 1918 à 1921, est fortement touché, comme le SEC, par le problème de la démobilisation et de la réorganisation de l'économie

⁷⁷ Ottawa, *Règlements adoptés en vertu de la Loi de coordination des bureaux de placement*, article 1, Gazette du Canada (1918), p. 2130.

⁷⁸ Ottawa, *Règlements adoptés en vertu de la Loi de coordination des bureaux de placement*, article 1, Gazette du Canada (1918), p. 2130.

industrielle. Les organismes pour vétérans assistent à l'occasion aux réunions du Conseil. De manière générale, les problématiques reliées au chômage intéressent ces derniers. À titre d'exemple, le *Montreal Herald* rapporte, en 1921, une réunion tenue par l'Association des vétérans de la Grande Guerre qui avait pour but de proposer des solutions au chômage. L'Association des anciens combattants écrit, en cette année de dépression économique :

To meet the present grave condition of general unemployment in Canada, and, in order to replace pauperism relief with various forms of constructive and revenue-producing employment, the Great War Veterans' Association recommend and support legislation dealing with the questions of employment, immigration, undesirables, public works, as follows : "Employment : (1) - State unemployment insurance: (2) proper distribution of labor through the Employment Service Council of Canada, same to be extended and supplemented by special provision for the needs of qualified returned soldiers, preference being accorded to them and provincial and local advisory councils being established to this end: (3) municipal, provincial and federal governments to require that all labor contracts shall contain a guarantee providing for the employment of a minimum of 25 per cent of staff and workmen of ex-service men."⁷⁹

La présence des vétérans et leur relation avec le Service d'Emploi sont significatives. Ainsi, bon nombre de militaires de la période perçoivent le SEC essentiellement comme un organisme de placement public pour vétérans.

Les deux grandes compagnies de chemin de fer canadiennes sont également représentées au Conseil. Le Canadien pacifique (CPR) et le Canadien national (CNR) poursuivent deux buts, à savoir : la récupération des hommes valides pour leurs besoins en main-d'œuvre sur les chantiers du rail, et le lien de coopération, avec les

⁷⁹ *The Montreal Herald*, 7 juillet 1921, compte rendu d'une conférence de la *Great War Veterans» Association* tenue en juillet de la même année.

bureaux de placement, dans le transport et le transfert interrégional des ouvriers placés par les agents provinciaux⁸⁰.

La loi prévoyait également l'introduction de conseils consultatifs provinciaux, composés de patrons et d'ouvriers, « ayant pour mission de sauvegarder les intérêts des employeurs et des employés dans la distribution de la main-d'œuvre »⁸¹. De plus, chapeautés par la loi de coordination, des conseils locaux pouvaient être constitués dans les villes où opéraient des bureaux de placement public⁸².

La principale occasion de rencontre du Conseil est la réunion annuelle au cours de laquelle sont discutées les diverses questions portant sur l'emploi, l'industrie, le placement ouvrier et la réhabilitation civile des soldats au cours de la période d'après-guerre. Quelques réunions organisationnelles, préparant la mise en opération du régime de placement fédéral, eurent lieu à Ottawa et Montréal en 1918. Elles impliquaient principalement le directeur du SEC, les représentants du service de rétablissement civil des soldats et les porte-parole des gouvernements des

⁸⁰ Voir, Archives nationales du Canada, Fonds des Chemins de fer nationaux du Canada (RG 30), série V-A-9-h, volume 8650, dossier : 18-26, « Returns - The Canadian National Railways - Weekly Report to the Dominion Provincial Employment Service, 1919-1921 ».

⁸¹ Québec, Ministère des Travaux publics et du Travail, *Rapport du surintendant général des bureaux de placement provinciaux*, juin 1919, p. 119.

⁸² Nous n'avons pas retrouvé d'archives ou de document gouvernemental rendant compte de l'existence et de l'activité de conseils de placement municipaux ou provinciaux s'apparentant, localement, au Conseil du Service d'Emploi du Canada. La province de Québec et la ville de Montréal ne semblent pas avoir créé de Conseil de service de placement de type fédéral, et ne privilégiaient pas les mêmes priorités administratives que le surintendant général. La foi de ce dernier dans les vertus du modèle des bureaux d'emploi publics et de son conseil, qui devaient être présent dans toutes les sphères sociopolitiques locales, convainc peu la classe politique et industrielle québécoise. Le Québec se distingue notamment du cas allemand, où les pouvoirs municipaux avaient formé, dès 1900, des conseils sur le placement public de leurs ouvriers. Voir, Bénédicte Zimmermann, *La constitution du chômage en Allemagne. Entre professions et territoires*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2001. Au Québec, c'est sur d'autres terrains, telles les réunions tenues sous la loi provinciale sur les différents ouvriers, que les employeurs et les employés se mettront en relation. En 1901, la *Loi des différends ouvriers* du gouvernement québécois devient la première loi de conciliation et d'arbitrage en ce domaine au Canada.

provinces⁸³. Le SEC demeure néanmoins une institution de nature civile, tel que l'explique Stewart :

*Immediately after the signing of the Armistice, the problem of the placement of the returned soldier came to the fore. A conference with the Department of Soldiers' Civil Re-establishment resulted in the view that a special organization should not be established for the returned soldier, but that the regular employment offices should be utilized and that their routine should be modified wherever necessary to meet the special problems of the returned man.*⁸⁴

4.4.2 La première réunion annuelle du Conseil

La première conférence annuelle du Conseil du Service de l'Emploi du Canada (SEC) – nommé aussi Conseil de Placement du Canada – tenue les 12, 13, 14 mai 1919 à Ottawa, marque le début des sessions officielles des représentants et des intervenants associés au SEC⁸⁵. En plus des membres permanents du Conseil nommés plus haut, l'Association des Vétérans de la Grande Guerre assiste à la conférence.

Les principales thématiques abordées lors de la conférence du Conseil du SEC de mai 1919 furent :

⁸³ Bryce Stewart, *loc. cit.*, p. 13.

⁸⁴ *Loc. cit.*

⁸⁵ D'autres réunions du Conseil du SEC se tiendront entre 1919 et 1935 Nos recherches nous ont permis de retrouver les archives de certaines d'entre elles. Voir, ANC, Fonds du ministère du Travail (RG 27), volume 183, bobine T-10142, dossier : 614.05, « Conference of Employment Service Council of Canada. Ottawa, 12 May 1919 »; ANC, Fonds du ministère du Travail (RG 27), volume 114, bobine T-10106, dossier : 600.02-82, « Verbatim report of Proceedings of the Sixth Annual Meeting of the Employment Service Council, held in Ottawa, 2-5 September 1924 »; ANC, Fonds du ministère du Travail (RG 27), volume 116, bobine T-10107, dossier : 600.02-122, « Eighth meeting of the Employment Service Council of Canada, Ottawa, 23-24 June 1927 »; ANC, Fonds du ministère du Travail (RG 27), volume 117, bobine T-10107, dossier : 600.02-133, « Ninth Annual Meeting, Employment Service Council of Canada, Ottawa, April 1928 »; ANC, Fonds du ministère du Travail (RG 27), volume 117, bobine T-10107, dossier : 600.02-154, « Eleventh Annual meeting, Employment Service Council of Canada, may 1930 - Conference regarding Unemployment »; et ANC, Fonds du ministère du Travail (RG 27), volume 183, bobine T-10142, dossier : 614.05, « Employment Service Council of Canada, 1925-1935 ».

a) la promotion du Service d'Emploi du Canada par des campagnes de publicité et d'information auprès des ouvriers et des employeurs ainsi qu'auprès des gouvernements provinciaux;

b) la réitération des procédures d'abolition des agences de placement commerciales pour ouvriers;

c) la mise en place de conseils consultatifs provinciaux et locaux; l'introduction, par les compagnies de chemins de fer, de tarifs réduits de transport aux chômeurs enregistrés à un bureau de placement public et référés à un emploi nécessitant un déplacement interrégional;

d) les questions du placement des soldats et ouvriers invalides et du placement des ouvriers agricoles; la problématique du travail des enfants et des femmes dans l'industrie;

e) la question de l'immigration et de la coopération projetée avec les bureaux de placement britannique;

f) les projets pour la création, à l'intérieur des bureaux d'enregistrement, d'une division de placement pour les hommes d'affaires, les professionnels et les travailleurs de métiers, séparée du service aux ouvriers journaliers et occupant un autre espace que la salle, souvent bondée, des sans-travail non qualifiés⁸⁶.

Ces thématiques reviendront lors des autres sessions annuelles du Conseil. Elles rejoignent, entre autres, les demandes et préoccupations des surintendants de bureau de placement de Montréal et Québec.

4.5 Vers la déresponsabilisation du pouvoir fédéral?

Les années d'après-guerre passées, le contexte sociopolitique canadien des années 1921-1922 devient défavorable aux programmes d'emploi gouvernementaux, ce qui aura un effet marquant sur le Service d'Emploi du Canada.

⁸⁶ ANC, Fonds du ministère du Travail (RG 27), volume 183, bobine T-10142, dossier : 614.05, « Conference of Employment Service Council of Canada. Ottawa, 12-14 May 1919 ».

4.5.1 Un contexte politique et social canadien défavorable

Le chercheur québécois en droit juridique de l'assurance-chômage, Georges Campeau, qualifie la période, allant de 1918 à 1921, de « nouvel interventionnisme de l'État fédéral »⁸⁷. Quelques événements, s'ajoutant à la création du Service d'Emploi du Canada, venaient concrétiser ce nouvel interventionnisme d'Ottawa?

L'année 1919 avait placé le projet d'assurance-chômage parmi les politiques envisagées par le gouvernement canadien. Le ministère du Travail, encouragé par une opinion publique favorable, est chargé d'étudier la mise en place d'un régime assurantiel national de type britannique pour chômeurs⁸⁸.

De plus, après la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT)⁸⁹ au cours de cette même année, un représentant influent du cabinet du premier ministre Borden, Newton Rowell, assiste à la première conférence de l'OIT à Washington⁹⁰. Comme le rappelle James Struthers, dès 1919, le gouvernement canadien avait créé un réseau national de bureaux de répartition, avait alloué des fonds pour la recherche sur le chômage, et produit les bases d'un futur régime d'assurance-chômage moderne,

⁸⁷ Georges Campeau, *De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi*, Montréal, Boréal, 2001, p. 73.

⁸⁸ Bryce Stewart, «Canadian Opinion on Unemployment Insurance», *Social Welfare*, 1921, p. 272.

⁸⁹ L'OIT fût créée lors de la Conférence de paix en avril 1919. Sa Constitution forme la partie XIII du Traité de Versailles. Son organisation tripartite est spécifique en son genre puisqu'elle réunit dans les mêmes instances dirigeantes des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. La première conférence internationale de l'OIT eut lieu à Washington, le 28 novembre 1919. Furent alors adoptées, les six premières conventions internationales du travail qui concernent la durée du travail dans l'industrie, le chômage, la protection de la maternité, le travail de nuit des femmes, l'âge minimum et le travail de nuit des enfants dans l'industrie. Voir, B.I.T., «Recommandation concernant le chômage», *Organisation internationale du travail 1919-1966*, Genève, 1966.

⁹⁰ Newton Rowell, présidera notamment, quelques années plus tard, une commission royale d'enquête sur les relations entre le pouvoir fédéral et les gouvernements provinciaux, en 1939. Voir, Canada, *Rapport de la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces* (Rapport Rowell-Sirois), Appendice 6, Ottawa, 1940. La Commission Rowell-Sirois apportera une contribution au programme d'assurance-chômage canadien dont les lignes directrices sont tracées par le ministère du Travail en 1935. Voir, *Loi sur le placement et les assurances sociales*, S.C. 1935, ch. 38.

faisant du Canada de l'entre-deux-guerres le leader nord-américain des questions de chômage⁹¹.

Or, la nouvelle responsabilité de l'État face au chômage assumée par le gouvernement central depuis 1918 s'amenuisera à mesure que s'écoulent les années d'après-guerre. En conséquence de la démission de Borden en 1920, le conservateur Meighen devient premier ministre du Canada. Arrivé au pouvoir, Meighen cherche à se désengager de l'approche interventionniste dans l'économie du travail du gouvernement unioniste de Borden. Le premier ministre amorce ainsi un retrait de l'implication gouvernementale face à la question du chômage. Mackenzie King, élu en décembre 1921, poursuivra la politique de désengagement de Meighen.

Un autre facteur politique défavorable aux politiques urbaines de type bureaux de placement vient jouer dans la balance au Canada : l'importance du lobby agricole et fermier s'opposant aux chômeurs urbains en général et au Service d'Emploi du Canada en particulier, à partir de 1921. Le rôle des 65 députés du Parti Progressiste se retrouvant à Ottawa, suivant l'élection de 1921, et le pouvoir des groupes de pression agricoles, auront une grande influence sur la promotion de politiques de retour à la terre et de colonisation. Ces groupes diffuseront, dans le discours public, l'idée que les chômeurs des villes, dans un pays où les possibilités travail rural sont énormes, sont les seuls responsables de leur état. Dès lors, les politiques de retour à la terre et de colonisation des années 1910-1930 au Québec et au Canada viendront augmenter la résistance à des programmes d'aide aux chômeurs ou à des services de type bureau de placement public.

Ces points de vue et ces reproches envers le chômeur urbain sont exprimés clairement par les Progressistes dans, et à l'extérieur, du Parlement ainsi qu'aux conférences nationales sur le chômage de 1922 et 1924. Ces groupes de pression influencèrent l'approche préconisée par Mackenzie King en regard de la question du

⁹¹ James Struthers, *op. cit.* p. 12.

chômage et du rôle de l'État fédéral. De fait, l'objectif politique du premier ministre canadien dans les années 1920 était d'obtenir l'appui du lobby agricole et des membres du Parti Progressiste dans le but de les rallier au Parti libéral.

Le gouvernement King convoquera, en 1922, une Conférence fédérale-provinciale portant sur la question du chômage⁹². Tel que le rapporte Campeau, cette conférence conclura, en résumé, que l'implication d'Ottawa était essentiellement circonstancielle – motivée par la problématique de la démobilisation et de la reconstruction du marché du travail et de l'industrie d'après-guerre – et que le problème du chômage demeurait, en première instance, de compétence provinciale⁹³. Selon le gouvernement King, les provinces et leurs municipalités avaient seules la responsabilité de secourir leurs chômeurs.

Le désengagement du fédéral en matière de chômage, au début des années 1920, s'inscrit dans un contexte social et économique défavorable qui contribue à atténuer les pressions de la classe ouvrière canadienne sur l'État. Comme le souligne le surintendant Ainey, le maintien et le développement d'une politique d'emploi au service de la classe ouvrière permettaient :

(...) de se prémunir contre le danger de la création d'un sentiment d'hostilité contre les autorités constituées, qui consiste, dans certains pays, pour les travailleurs, à accuser le gouvernement d'être toujours du côté des patrons; ce Service d'Emploi servira de trait d'union entre les employés et les employeurs, dans cette alternative si importante pour celui qui peine à se trouver du travail. Ce qui précède s'applique encore avec plus de force à l'immigrant qui vient s'établir dans notre pays⁹⁴.

Cependant, après les années de production de guerre, propices aux organisations syndicales, la dépression économique que subissent les travailleurs en 1921 affaiblit

⁹² Archives nationales du Québec à Québec, fonds du ministère provincial des Travaux publics (E25), « Conférence fédérale-provinciale de 1922 sur le chômage », versement 1960-01-041/794.

⁹³ Georges Campeau, *De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi*, Montréal, Boréal, 2001, p. 77.

⁹⁴ Québec, Ministère des Travaux publics et du Travail, *Rapport du surintendant général des bureaux de placement provinciaux*, juin 1919, p. 118.

la classe laborieuse. Le pouvoir de la grève, efficient dans une économie industrielle florissante, perd grandement en force lors des périodes de récession et chutes de production. À titre d'exemple, la « menace socialiste » pesant sur le gouvernement et actualisée par la grève générale de Winnipeg de 1919 et les mouvements de masse du *One Big Union*, se dissipera dès la fin de l'année⁹⁵. Cette fin de la « peur rouge » impulsée par les mouvements ouvriers des provinces de l'Ouest laisse le champ libre à un retour aux politiques économiques libérales des dirigeants fédéraux.

Les politiques interventionnistes dans le domaine du travail et de l'industrie des années 1916-1919 sont remises en cause durant les années 1920 par une vague de fond conservatrice nord-américaine. Le courant économique libéral, libéré des contraintes de la reconstruction d'après-guerre et encouragé par une franche reprise de l'économie à partir de 1923, revendique un retour à la liberté du marché.

En conséquence, l'État fédéral doit, selon plusieurs contemporains, restreindre son intervention. Ce que le monde des affaires perçoit comme une intrusion de l'État dans le marché de l'emploi et de l'industrie – ce « dirigisme gouvernemental » et ces politiques tendant à un « socialisme d'État » – n'a plus sa raison d'être et doit cesser ou, du moins, être grandement limité. Comme le résume Campeau : « dans la lorgnette du marché, un régime d'assurance-chômage est une autre intervention nuisible de l'État : le chômage finira par se résorber si on laisse l'économie de marché fonctionner sans entraves. »⁹⁶

4.5.2 Le recul du fédéral et ses effets sur le Service d'Emploi du Canada

L'année 1922 marque officiellement pour Ottawa la fin de la période d'après-guerre et conséquemment une remise en question de son intervention dans le champ de la main-d'œuvre et l'industrie. Une fois la récession économique de 1921

⁹⁵ Voir, à ce sujet, D.C. Masters, *The Winnipeg General Strike*, Toronto, University of Toronto Press, 1950.

⁹⁶ Georges Campeau, *Op. cit.*, p. 78.

terminée, le gouvernement fédéral commence, dès l'été 1922, à réduire son engagement dans les questions de chômage⁹⁷.

Le budget gouvernemental alloué au Service d'Emploi du Canada et son réseau national de bureaux de placement est réduit de manière significative et subira d'importantes coupures entre 1922 et 1926. À partir de 1925, la part des subventions d'Ottawa au Service d'Emploi du Canada passe de 50 % à moins de 34 %⁹⁸. Cette réduction du financement du gouvernement central affectera également la perception des provinces en ce qui a trait au rôle du fédéral dans le domaine du chômage.

Les projets de recherches économiques et sociologiques sur le chômage entrepris par le SEC et le ministère du Travail perdent leur financement et seront virtuellement abandonnés. Les fonds alloués pour les secteurs de recherche sur le chômage et l'analyse des fluctuations du marché du travail sont coupés. Dès lors, comme le mentionne l'historien James Struthers, le gouvernement fédéral, devra, après la prospérité économique des années 1923-1929, aborder la grande dépression, sans préparation, « not through what was unknown but through what had been forgotten and abandoned »⁹⁹. En conséquence, reconnaître le chômage comme problème est une chose, établir des programmes fédéraux durables en est une autre. Sur cette question, et reprenant certaines formules des réformistes sociaux du début du 20^e siècle, l'historien Alexander Keyssar rappelle qu'aux États-Unis, comme au Canada :

⁹⁷ *Op. cit.*

⁹⁸ Struthers, *op. cit.* p. 24.

⁹⁹ Struthers, *op. cit.* p. 12. De plus, le directeur du SEC démissionne et quitte le ministère du Travail au cours de l'année 1922. Stewart poursuivra des recherches économiques et sociales sur le chômage aux États-Unis. Ainsi, entre 1923 et 1938, ce dernier participera, avec d'autres économistes, aux études et projets du régime d'assurance-chômage américain. Il reviendra éventuellement au Canada en 1939 et occupera, à ce moment, le poste de sous-ministre du Travail. Le socioéconomiste et d'autres chercheurs de l'Université Queen's contribueront alors à la mise en place du programme d'assurance-chômage canadien. Voir, à ce sujet, Barry Ferguson, *Remaking Liberalism: the Intellectual Legacy of Adam Shortt, O.D. Skelton, W.C. Clark and W.A. Mackintosh, 1890-1925*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1993.

Public officials had become more sympathetic to the notion that the state ought to serve as the guardian of the poor and the powerless. Joblessness may or may not have been « next to godlessness » in the eyes of most citizens, but it had become a recognized « social evil ». Translating that recognition into policy, however, proved to be a complex and conflict-ridden task.¹⁰⁰

4.6 Conclusion

La fin de la Première Guerre mondiale fut donc marquée par l'affirmation de la responsabilité du gouvernement fédéral en matière de placement de la main-d'œuvre nationale et de régulation du chômage. Le gouvernement canadien des années d'après-guerre s'inspira de la politique des *labour exchanges* britanniques pour élaborer son propre système de placement de main-d'œuvre. La loi fédérale de coordination des bureaux de placement de 1918 mettra en place un réseau pancanadien en élaborant une entente entre les provinces et Ottawa.

Le Service d'Emploi du Canada est mis en place pour administrer les bureaux de placement canadiens, effectuer des recherches sur le phénomène du chômage et compiler des statistiques nationales sur l'emploi et le chômage. Le Conseil du Service d'Emploi du Canada, réunissant différents intervenants des milieux gouvernementaux, ouvriers et patronaux est constitué en organisme consultatif. La loi de coordination fédérale eut un effet certain sur les bureaux de placement déjà présents au Québec depuis 1911. Elle permit un élargissement de la clientèle admise. L'entente signée par Québec apporte des subventions fédérales aux bureaux provinciaux. Ces mesures renforcent les pressions administratives gouvernementales sur les agences d'emploi privées.

Le gouvernement canadien de cette période modifiera alors son approche non interventionniste envers la problématique du chômage. La politique d'Ottawa, qui consistait, depuis la fin du 19^e siècle, à laisser aux provinces et aux pouvoirs

¹⁰⁰ Alexander Keyssar, *op. cit.*, p. 272.

municipaux la charge de secourir leurs populations en chômage, se transforme à partir de 1918.

Dans la foulée de sa récente administration et direction de l'économie et l'industrie lors de la Grande Guerre, le gouvernement fédéral poursuivra son engagement dans le domaine de l'emploi. Le ministère du Travail commence alors à occuper de sa présence administrative le champ du libre marché du travail national.

Cependant, à compter de 1922, le pouvoir fédéral se désintéresse des questions de chômage. Incidemment, le programme d'assurance-chômage, mis à l'étude par le ministère du Travail vers 1919, ne verra pas le jour au Canada dans les années 1920. Enfin, si les problématiques de gestion étatique de l'Emploi sont au cœur des préoccupations des gouvernements occidentaux pendant la période 1918-1921 (comme le montre la mise en place de l'Organisation internationale du Travail en 1919), la question du chômage est rangée, par la suite, à l'arrière-scène politique nord-américaine, et ce, jusqu'en octobre 1929.

Soulignons, en conclusion, que malgré cette conjoncture et le désengagement partiel du gouvernement King, le SEC fonctionnera activement auprès de la main-d'œuvre en chômage entre 1922 et 1931. Si les recherches scientifiques sur l'emploi sont profondément réduites, le volet de la coordination des bureaux de placement provinciaux permettra de fournir de l'emploi à des milliers d'ouvriers et d'ouvrières à travers le pays au cours de la période. Nous analyserons cette question, dans le prochain chapitre, en nous centrant sur les bureaux de placement publics du Québec et leurs différentes clientèles.

CHAPITRE V

LE BUREAU DE PLACEMENT PROVINCIAL DE MONTRÉAL, 1911 À 1932 : LES CYCLES D'OPÉRATIONS ET LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

5.1 Introduction

Ce chapitre, resserrant le cadre d'analyse, centrera son champ d'investigation sur les cycles d'opérations du bureau public de Montréal. Nous nous attacherons, sur ce, à bien définir les quatre catégories opérationnelles à la base du système public. Leurs applications concrètes au bureau provincial de la métropole seront présentées par la suite. Nous exposerons la dynamique des enregistrements des ouvriers et des ouvrières en recherche d'emploi en examinant également les cycles de demandes de personnel signalées par les employeurs. Dans le but d'offrir un contexte plus large, les opérations du bureau de Montréal seront mises en relation avec les conditions générales du marché de l'emploi canadien marquant les années 1911 à 1931 : crises économiques épisodiques et croissances industrielles.

5.2 Les bureaux de placement québécois sous le Service d'Emploi du Canada

La mise en place du Service d'Emploi du Canada vient remodeler les procédures administratives et clarifier les catégories opérationnelles des bureaux de placement provinciaux. De plus, le SEC va également encourager, par un financement partiel, la création de nouveaux bureaux dans la province de Québec.

5.2.1 Des procédures administratives nouvelles

Avec l'introduction de la loi fédérale de coordination de 1918, les bureaux de placement provinciaux du Québec continuent d'administrer un département d'enregistrement pour les hommes et un département pour les femmes. Les bureaux du Service d'Emploi du Canada divisent donc leur rapport annuel en deux sections, masculine et féminine.

Les rapports annuels des bureaux de placement du SEC saisissent une année complète allant du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ils diffèrent des anciens registres annuels produits par le gouvernement provincial du Québec qui, on l'a vu, s'étendait du 1^{er} juillet au 30 juin de l'autre année (ex. rapport annuel 1912-1913). Différence plus notable encore, avec l'entente fédérale-provinciale, les rapports de chaque bureau du Québec¹ sont regroupés et envoyés par le surintendant général, Joseph Ainey, au directeur du Service d'Emploi du Canada, Richard Rigg, à Ottawa (figure 5.1).

5.2.2 Les quatre rouages du placement public

Les bureaux publics du Service d'Emploi du Canada compilent quatre catégories opérationnelles à la base du système de placement. Les rapports font, dans un premier temps, une récapitulation annuelle des enregistrements des personnes inscrites ayant rempli une demande d'emploi. Les chômeurs et chômeuses enregistrés deviennent alors des solliciteurs d'emploi². Cette catégorie correspond au nombre de « situations demandées par les employés », ou au nombre de demandes des employés, inscrites dans les anciens registres des opérations provinciales de la période 1910-1917.

¹ Le Québec des années 1920 compte cinq bureaux de placement. Les villes de Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières et Hull possèdent une agence gratuite d'emploi pour les sans-travail.

² Les employés des bureaux de placement gouvernementaux vont parfois utiliser l'anglicisme d'«*applicants*» pour désigner les personnes inscrites.

EMPLOYMENT SERVICE OF CANADA

PROVINCE OF QUEBEC
DEPARTMENT
OF
PUBLIC WORKS & LABOR

**Free Employment
Bureaux**

JOSEPH AINEY
General Superintendent
63, NOTRE DAME ST. EAST
MONTREAL
Telephone : Main 8700 — Local 125



Bureaux in the Province

MONTREAL

MEN

F. PAYETTE, Superintendent
8 St. James Street. Phone: Main 8700. Local 125

WOMEN

61 Notre Dame St. E. Phone: Main 8700. Local 125

QUEBEC

A. CROWE, Superintendent
407 St. Paul Street. Phone: 2-2933
SHERBROOKE

E. M. BIRON & O. BEGIN, Superintendents
31a King St. West. Phone: 411

THREE RIVERS

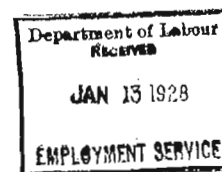
C. B. MORRISSETTE, Superintendent
25 Des Forges Street. Phone: 985

HULL

O. LATULPPE, Superintendent
191 Main Street. Phone: Sherwood 1731

Montreal, January 12th., 1928

R.A. Rigg, Esq.,
Director Employment Service of Canada,
Regal Bldg.,
OTTAWA, Ont.



Dear Sir:-

In accordance with clause "13" of the Memorandum of Agreement between the Federal and Provincial Departments of Labour, I am enclosing under this cover, the Annual Reports of our Employment Offices. They cover the operations of the last twelve months, until the 31st. of December, 1927; they are prepared on our special forms mentioning placements only.

Placements are divided in industrial groups and occupations. We have succeeded this year in effecting 26,681 placements, an increase over the previous report of 1,347.

Yours truly,

Joseph Ainey
GENERAL SUPERINTENDENT.

JA/AD

Figure 5.1 Lettre du surintendant général des bureaux de placement du Québec, Joseph Ainey, au directeur du Service d'Emploi du Canada, Richard Rigg, janvier 1928. (ANC, min. du Travail, RG 27, Employment Service of Canada)

Les rapports annuels compilent, dans un second temps, les postes vacants à pourvoir, signalés par les patrons, que le service nomme les « vacances »³. Ces dernières représentent le nombre d'ouvriers ou d'ouvrières demandés lors de l'enregistrement des employeurs au bureau gouvernemental. Le terme de « vacances » des registres du SEC est comparable à la rubrique « demandes des employeurs : employés demandés » des formulaires du ministère provincial des Travaux publics d'avant 1918.

Les rapports sériels enregistrent, dans un troisième temps, les personnes référées aux postes à pourvoir, aux vacances, par les fonctionnaires de l'agence. La terminologie de « situation offerte » des formulaires provinciaux de 1910 est remplacée en 1919 par « personnes référées aux vacances », ou simplement « personnes référées ». La dynamique cependant reste la même. Elle représente le nombre de candidats qui se sont vu offrir une place dans les entreprises. Le patron confirme la visite des candidats en signant et en retournant une carte d'introduction aux agents du bureau public, qui atteste que les demandeurs sont bien venus solliciter l'emploi. La carte d'introduction est remise, au départ, au chômeur référé (ou à la chômeuse référée) qui reçoit la consigne de la donner à l'employeur.

Comme quatrième catégorie, les rapports font la statistique, pour l'ensemble de l'année, des personnes placées et engagées officiellement pour un emploi. Le patron confirme le placement en retournant la carte au bureau. Cette dernière atteste de l'engagement officiel des employés recommandés par le service d'État. Sur cette question du placement officiel et confirmé de l'ouvrier, Louis Guyon explique, en 1912, au ministre des Travaux publics, L-A Taschereau : « Un ouvrier placé ne veut pas dire un ouvrier que l'on a adressé à tel ou tel employeur. L'ouvrier placé, d'après

³ De vacant, libre, vide. État d'une charge, d'un poste vacant. Poste sans titulaire, poste à pourvoir. Les vacances enregistrées au comptoir d'emploi gratuit du gouvernement, en 1920, ne réfèrent donc pas à la signification actuelle de congé estival.

la statistique fournie, est celui qui est entré au travail et qui a rapporté au surintendant une preuve écrite du patron⁴. »

Réunissant ces quatre données, un tableau général des opérations des bureaux provinciaux est transmis au Service d'Emploi du Canada, tel que représenté dans ce document, pour la province de Québec, de l'année 1927 (*voir*, A.1).

Un exemple de tableau des compilations annuelles des cinq bureaux de placement public du Québec, retranscrit et traité dans une base Excel, rend compte des quatre catégories opérationnelles, et de la division par sexe, de l'année 1922 (tableau 5.1)⁵.

Tableau 5.1

Opérations des bureaux de placement du Québec pour l'année 1922, par ville, nombre d'inscrits, postes vacants signalés par les employeurs, demandeurs référés et placés, répartis selon le sexe.

<i>VILLE</i>	Inscrit	H	F	Vacant	H	F	Référé	H	F	Placé	H	F
<i>MTL</i>	25249	19748	5501	11654	7273	4381	11403	7458	3945	10680	6768	3912
<i>QUÉ</i>	5747	5584	163	1861	1780	81	1721	1635	86	1959	1898	61
<i>HULL</i>	3312	3284	28	1412	1395	17	4168	4123	45	1830	1813	17
<i>SHER</i>	2274	1692	582	1898	1510	388	1857	1429	428	1635	1359	276
<i>T-R</i>	1712	740	972	764	302	462	766	217	549	480	162	318
TOTAL	38294	31048	7246	17589	12260	5329	19915	14862	5053	16584	12000	4584

Source : ANC, Min. du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, « Employment Service of Canada - Reports - Quebec, 1922-1932 ».

5.2.3 Les bureaux de placement du Québec après 1918

En prévision de la démobilisation des militaires et des travailleurs et travailleuses de l'industrie de guerre⁶, le surintendant général des bureaux de placement publics de la province de Québec, Joseph Ainey, reçoit l'instruction de faire les démarches pour

⁴ Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1911-1912, p. 79-80.

⁵ Nous traiterons plus en détail des cinq bureaux de placement publics du Québec dans le chapitre suivant.

⁶ Les travailleuses de l'industrie de l'armement des années 1914-1918 sont parfois surnommées les «munitionnettes».

l'ouverture de deux nouveaux bureaux publics⁷. Le ministère provincial des Travaux publics et du Travail ouvre donc, en avril 1919, un bureau d'enregistrement dans la ville de Trois-Rivières et un bureau dans la municipalité de Hull⁸. Les surintendants nommés pour diriger ces institutions sont, pour Trois-Rivières, C.B. Morissette, et pour la ville de Hull, O. Latulippe⁹.

En ce qui a trait aux bureaux provinciaux établis en 1911-1913, rappelons que le surintendant du bureau de Montréal est Francis Payette¹⁰. Le surintendant de l'établissement gratuit de la ville de Québec est Alfred Crowe¹¹. En ce qui concerne le bureau public de Sherbrooke, deux surintendants, E.M. Biron et O. Begin, administrent l'institution pour sans-travail¹². En juin 1919, les cinq bureaux de placement provinciaux du Québec employaient un personnel d'une vingtaine d'employés.

Encouragé par la demande de main-d'œuvre forestière des années 1927-1928 et par le développement de l'Abitibi (colonisation, construction), le gouvernement du Québec institue, en 1929, deux nouveaux bureaux de placement dans les villes d'Amos et de Rouyn¹³. Le bureau de placement provincial de la ville d'Amos était

⁷ Au cours des années 1920, le bureau du surintendant général est situé au 63, rue Notre-Dame Est à Montréal. À partir de 1931, ce bureau sera sis au 97 Notre-Dame Est.

⁸ Le bureau de Trois-Rivières est situé au 25 rue des Forges et le bureau de Hull est établi au 191 rue Principale. Québec, Ministère des Travaux publics et du Travail, *Rapport du surintendant général des bureaux de placement provinciaux*, juin 1919, p. 121.

⁹ ANC, fonds du ministère fédéral du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, dossier : 0-16-0-3-4, « Employment Service of Canada – Reports Quebec, 1922-1932 », Opérations des bureaux de la province de Québec pour l'année fédérale 1922.

¹⁰ Il administre le bureau du gouvernement situé, en 1920, au 8 rue Saint-Jacques Est.

¹¹ Ce dernier dirige les enregistrements des sans-travail au 407 rue Saint-Paul. Dans les années 1930, le bureau de placement provincial de Québec sera situé au 229 rue Saint-Paul.

¹² Le bureau de Sherbrooke est situé au 31a rue King Est.

¹³ Québec, Ministère du Travail, rapport annuel, 1928-1929.

dirigé par le surintendant Jean-Baptiste Alarie. Le comptoir gouvernemental d'emploi de la ville de Rouyn était administré par le surintendant Joseph Turcotte¹⁴.

Toutefois, le court envol de ces comptoirs publics d'enregistrement ouvrier sera rapidement affecté par la grande dépression (tableau 5.2). Dès lors, si ces nouveaux bureaux provinciaux placent déjà 640 chômeurs à des postes d'ouvriers forestiers en 1930, ils n'en placeront qu'un peu moins de 150 en 1931. Le bureau de Rouyn, bien administré par le surintendant Joseph Turcotte, aura néanmoins un rôle non négligeable, dans les années subséquentes, auprès des ouvriers manuels d'Abitibi et dans le développement de la ville (construction, voirie) et de la région (industrie forestière, mines). Le service public participe, entre autres, à la régulation de la main-d'œuvre des colons et des chômeurs issus des politiques de colonisation de la province de Québec de l'époque.

Tableau 5.2

Placement d'ouvrier forestier dans les bureaux d'Amos et Rouyn (Abitibi), 1929-1931

Année	Bureaux de placement provinciaux d'Abitibi		Total annuel
	Amos	Rouyn	
1929	11	415	426
1930	209	430	639
1931	9	139	148
Total	229	984	1213

Source : ANC, Min. du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, « Employment Service of Canada - Reports - Quebec, 1922-1932 ».

5.3 Le traitement des sources

En nous concentrant sur le bureau d'enregistrement de Montréal, nous exposerons et analyserons l'interaction des quatre catégories opérationnelles du SEC. Au premier abord, il est nécessaire de décrire brièvement les sources et le type de traitement utilisés pour construire notre étude des opérations du bureau montréalais.

¹⁴ Le bureau d'emploi public de Rouyn est situé au 79 rue Principale.

Pour avoir une image globale de l'évolution du bureau de Montréal, nous avons intégré les données provinciales des registres des opérations de la période 1911 à 1921 et les tableaux des rapports annuels du Service d'Emploi du Canada de 1922 à 1931. Deux sources principales composent ainsi ce traitement sériel. Nous avons retracé et compilé les registres des opérations des bureaux de placement inclus dans les rapports annuels de 1910 à 1921 du ministère des Travaux publics et du Travail de la province de Québec. Nous avons traité également les données du fond du ministère fédéral du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, « Employment Service of Canada - Reports - Quebec, 1922-1932 » conservées aux Archives nationales du Canada à Ottawa¹⁵.

À l'aide de ses données sérielles compilées par le SEC, nous analyserons le fonctionnement interne des opérations du bureau de Montréal, entre 1911 et 1931. Nous étudierons, pour ce faire, les cycles des enregistrements des demandeurs et demandeuses d'emploi, les postes vacants (vacances) signalés par les employeurs, les chômeurs référés à un emploi et les placements effectués par l'agence provinciale de la métropole. Des croisements entre ces variables seront conçus dans le but d'approfondir l'examen des opérations de l'agence gouvernementale.

5.4 L'enregistrement des sans-travail au bureau de placement

Les deux départements du bureau de placement provincial de Montréal enregistrent un nombre appréciable d'hommes et de femmes en recherche d'emploi. Les données sérielles, compilées pour une période de vingt ans, nous permettent d'analyser le cycle des enregistrements de chômeurs et de chômeuses au comptoir public gratuit de la métropole.

¹⁵ Malgré nos recherches aux Archives nationales du Canada, nous n'avons malheureusement pas retrouvé de sources comparables couvrant la période de 1918 à 1921.

5.4.1 Les inscriptions de chômeurs

En étudiant le cycle des inscriptions de sans-travail de 1911 à 1931, on constate que l'influence du Service d'Emploi du Canada sur le bureau provincial est manifeste (figure 5.2). Ainsi, une période que nous qualifierons de phase de précoordination, composée des années antérieures à la loi fédérale de coordination et au SEC, se dessine entre 1911 et 1918. Cette époque se caractérise par une moyenne de 5600 ouvriers inscrits par année à l'agence gratuite¹⁶. Une phase de postcoordination se manifeste à partir de 1919. Cette période des années 1919 à 1930 comprend une moyenne annuelle d'enregistrement de chômeurs de 20 700 demandes; soit plus du triple des inscriptions des années 1910. Pour l'ensemble de la période 1911 à 1931, le bureau de placement gouvernemental de Montréal enregistrera, au total, un nombre appréciable de 320 626 chômeurs et journaliers sans-travail.

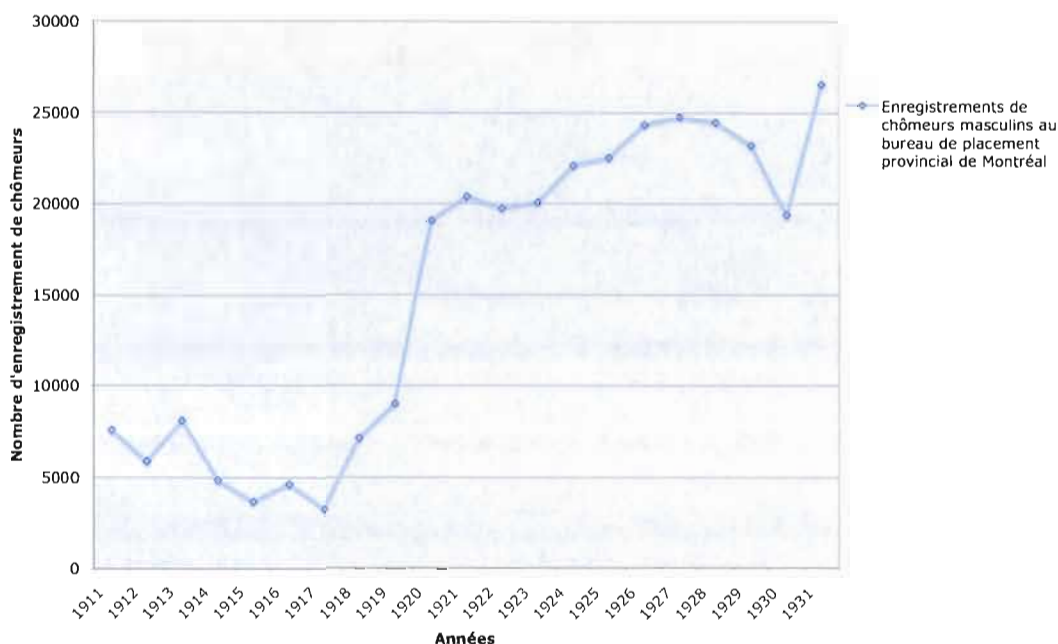


Figure 5.2 Nombre d'enregistrements de chômeurs masculins compilés au bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1931. (Québec, ministère des Travaux publics et du Travail; Ottawa, ministère du Travail, *ESC*)

¹⁶ Québec, Ministère des Travaux publics et du Travail, rapport annuel, 1911-1912 à 1918-1919, «bureaux de placement pour ouvriers».

Deux précisions sont à faire sur ces données. Primo, il est important de spécifier que la variable « enregistrement » ne compte pas le nombre de visites, ou le nombre d'entrées, mais bien le nombre de fiches de demandes d'emploi dûment complétées par le chômeur¹⁷. Une fiche d'enregistrement, et non un registre d'entrée, est utilisée dans le système de traitement effectué par les employés du bureau public.

Secundo, il est avéré que, dans l'environnement urbain industriel, plusieurs chercheurs d'emploi peuplent incidemment les rues de la métropole durant les années 1910-1920. Cela étant dit, avec l'augmentation de ces chiffres, il ne faudrait pas conclure trop hâtivement à une soudaine apparition d'une masse de chômeurs durant la décennie 1920. La différence ici est que les sans-travail, délaissant en partie les agences privées payantes, s'enregistrent de plus en plus au bureau provincial d'emploi¹⁸. Cette armée de réserve d'ouvriers bien présente avant les années 1920, mais plutôt discrète dans les données étatiques, recourt désormais au bureau public et s'enregistre comme solliciteur d'emploi. En ce sens, cette période marque le début de l'enregistrement public de masse de la main-d'œuvre au Canada qui se poursuivra dans les décennies subséquentes.

5.4.2 La hausse des inscriptions au bureau public après 1918

En commençant de manière chronologique, il faut signaler que la présence du Service d'Emploi du Canada aura divers effets sur l'augmentation des enregistrements de chômeurs. Le financement des bureaux provinciaux du Canada par le ministère fédéral du Travail poussera, par exemple, l'agence publique à changer d'adresse et à s'agrandir au cours de l'année 1920. Le service gouvernemental pour sans-travail quitte ainsi la rue Craig pour s'installer dans un

¹⁷ Pour les détails de la procédure voir le chapitre 3.

¹⁸ Lawrence Fric, *Agences de placement à but lucratif, leur rôle sur le marché canadien de l'emploi*, Main-d'œuvre et Immigration Canada, octobre 1975, p. 36-37.

bâtiment situé sur la rue Saint-Jacques¹⁹. Ce nouvel emplacement au centre-ville est à même de recevoir davantage d'inscriptions d'ouvriers.

La visibilité croissante des bureaux d'emploi auprès des travailleurs manuels québécois et montréalais (par exemple leur présence dans les bottins téléphoniques), encouragée par le financement et le support fédéral du Service d'Emploi du Canada, vient en partie expliquer cet accroissement du nombre d'enregistrements de sans-travail. La loi fédérale de coordination, qui ouvre les bureaux provinciaux à tous les chômeurs du Canada, citoyens ou immigrants, vient également favoriser la hausse des inscriptions des travailleurs manuels et journaliers au comptoir gratuit montréalais.

De plus, la pression gouvernementale sur les agences privées payantes, renforcée par la loi de 1918, amène la fermeture de nombre de bureaux d'emploi commerciaux à Montréal²⁰. Le service public récupérera ainsi, au cours des années 1920, la clientèle, immigrante et canadienne-française, formée des journaliers de chantiers, bûcherons, ouvriers agricoles et travailleurs de la construction faisant affaire auparavant avec les agences privées²¹. L'accroissement des enregistrements de chômeurs masculins à Montréal reflète, en partie, ce phénomène.

Le mouvement ascendant des inscriptions au bureau du Service d'Emploi, observé en 1918-1919, s'explique également par la conclusion de la Première Guerre mondiale et par la démobilisation des milliers soldats arrivant dans la ville de Montréal. Les enregistrements au bureau passent alors de 3 270 hommes en 1917 à 9 000 chômeurs en 1919, et ultérieurement, à 19 000 demandeurs entre le 1er juillet 1919 et le 30 juin 1920.

À ce sujet, il faut rappeler que le département de la Défense administrera, entre 1918 et 1920, un bureau de placement militaire sur la rue Windsor à Montréal. En

¹⁹ Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1920-1921, p. 119.

²⁰ *La Gazette du Travail*, juillet 1920.

²¹ Nous élaborerons plus en profondeur la question des occupations procurées aux demandeurs d'emploi par les bureaux de placement provinciaux dans le prochain chapitre.

conséquence, le nombre des inscriptions au bureau civil aurait été plus élevé n'eût été de la présence du bureau d'emploi militaire qui draine une bonne part des enregistrements de chômeurs²². Dans l'environnement du travail d'après-guerre, l'ouvrier en recherche d'emploi dans la métropole sera très souvent un vétéran, un ex-soldat ou un travailleur industriel démobilisé de la Grande Guerre. Enfin, la récession économique et la crise de l'emploi de 1921, qui commence à l'hiver 1920 à Montréal, produiront un accroissement du nombre des inscriptions de sans-travail au service gouvernemental. Le nombre de 9 000 chômeurs inscrits en 1919 se gonfle, sous l'effet de la dépression, à 20 400 hommes inscrits en 1921²³. Les refuges de la ville sont d'ailleurs débordés. Le *Montreal Herald* rapporte ainsi, en juillet 1921, la situation prévalant à la *Old Brewery Mission* de Montréal :

*Unemployment at Record High. Summer Finds Brewery Mission, Usually Few, With Highest Bed Relief. There appears to be no relief in the situation of unemployment, if it may be judged by the number of men applying for free food and beds," stated Mr. David Scott, superintendent of the Old Brewery Mission. « Generally, in summer, the number of persons who have no place to spend the night, becomes a negligible quantity in comparison to the winter months». But this season is proving a strong exception, because we have more callers at present than we ever had in the existence of the Mission during either summer or winter. People are coming to Montreal from all points in the country in the hope of finding work. Why they come to Montreal, where the conditions are as bad, or even worse than in other cities, seems to be a mystery. Men arrive here without a cent in their pockets, after paying their railway fare, and after hunting all day for work, which exists only in their minds, come to the Mission asking for food and shelter.*²⁴

La forte présence de chômeurs dans les refuges montréalais, tels que la *Old Brewery Mission*, et ce, en pleine saison estivale, est symptomatique du problème du marché de l'emploi à ce moment. Les longues files d'attente se formant à l'entrée des

²² Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1918-1919, p. 120.

²³ ANC, fonds du ministère fédéral du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, dossier : 0-16-0-3-4, « Employment Service of Canada – Reports Quebec, 1922-1932 », Opérations des bureaux de la province de Québec pour l'année fédérale 1922 à 1931.

²⁴ *Montreal Herald*, 21 juillet 1921.

refuges durant l'été 1921 est une manifestation particulière – ces dernières étant généralement réservées à la période de chômage hivernal – qui vient rendre compte de l'ampleur de cette crise industrielle. La récession de 1920-1921 sera marquante dans le paysage socioéconomique canadien, même si elle fut, sommes toutes, peu étudiée dans l'historiographie et rapidement éclipsée par la grande dépression de 1930. Il est à noter que la *Loi d'assistance publique* du Québec de 1921 sera mise en place sur ce fond de marasme économique et de crise du marché de l'emploi²⁵.

5.4.3 Le plateau d'enregistrements élevés entre 1925 et 1929

Un phénomène intéressant se dessine entre 1925 et 1929. Ainsi, fait surprenant au premier regard, en pleine période de prospérité économique, les ouvriers en manque de travail de la région de Montréal continuent, bien après la panique²⁶ de 1921, de s'enregistrer en grand nombre au bureau de placement d'État (figure 5.2). On aurait pu s'attendre à une baisse, et non une hausse, des inscriptions de sans-travail durant ces années favorables pour l'emploi et l'industrie canadienne. Or, mis à part le contexte exceptionnel de la Dépression en 1931, le plus grand nombre d'enregistrements ouvriers de la période sous étude constitué des 24 753 chômeurs inscrits en 1927, se produit au cours d'une période économique favorable.

Trois causes générales peuvent expliquer cet état de fait. Comme le rappelle l'historiographie ouvrière, au sein des sociétés industrielles du début du 20^e siècle, le chômage des prolétaires ne se résume pas aux crises économiques. Dès lors, les épisodes de manque d'ouvrage de la classe ouvrière, particulièrement celle des

²⁵ *Loi d'assistance publique*, S.Q. 1921. c.79. Cette loi vise l'aide aux indigents lesquels sont définis comme étant des personnes qui ne peuvent subvenir à leur entretien directement (fortune ou travail) ou indirectement (recours aux obligations familiales en vertu du Code civil) et qui, sur attestation d'un élu municipal, peuvent être admis en institution.

²⁶ Comme le souligne l'historien américain Keyssar, les crises économiques sont également appelées «paniques» par les économistes de la période 1900-1920. Alexander Keyssar, *Out of Work: The First Century of Unemployment in Massachusetts* Cambridge and New York: Cambridge University Press, 1986, p. 22.

ouvriers non qualifiés et des journaliers, reviennent de manière récurrente, et ce, peu importe la santé du marché de l'emploi et de l'industrie montréalaise.

On peut constater, de même, que l'enregistrement au bureau public provincial commence à faire partie des habitudes, des stratégies de recherche de travail, des chômeurs et chômeuses de Montréal, et ce, spécialement à partir de l'année 1920. Les ouvriers sans-travail découvrent ainsi la place de l'État dans l'économie de l'emploi et participent activement à un programme gouvernemental tel que le bureau de placement du SEC. La main-d'œuvre montréalaise, particulièrement la classe des journaliers et des servantes, commence à percevoir l'État comme un fournisseur de services permettant de trouver un travail dans le marché privé.

Un troisième facteur, intrinsèque au marché de l'emploi du Canada, et au monde du travail manuel et journalier en particulier, vient expliquer la constance des enregistrements élevés de 1925 à 1929 : le chômage saisonnier hivernal. Les licenciements saisonniers et les mises à pied hivernales, conséquence des effets neutralisants de l'hiver sur l'industrie, font partie intégrante de l'économie de l'emploi québécois et canadien des premières décennies du 20^e siècle. Ainsi, une large part des travailleurs manuels, notamment ceux du secteur de la construction ou du port de Montréal, même lors des périodes économiques fastes, tombe inévitablement en chômage vers le mois de novembre, et jusqu'à la fin de l'hiver. Ces hommes en perte de revenu vont alors s'inscrire en grand nombre à l'agence d'emploi gouvernementale. Le directeur du SEC écrit à ce propos: «*again, our Canadian winter gives to industry a highly seasonal character and forces the curve of employment into many sharp peaks which the Employment service, as it acquires more knowledge, should be able to flatten somewhat.*²⁷ »

Un professeur du département d'économie politique de l'Université de Toronto, Gilbert Jackson, dans un article sur les cycles du chômage au Canada, fait une place

²⁷ Bryce Stewart, *The Employment Service of Canada*, juillet 1919, p. 25.

importante au chômage saisonnier, lors du colloque annuel de l'*International Association of Public Employment Services* tenu à Montréal en septembre 1926. Une compilation de données l'amène à affirmer :

*Seasonal unemployment in Canada is a very real problem ; more serious, I fancy, than most of us have ever admitted. Yet there is nothing to be gained by a refusal to face the facts. Of the 1,000 men, whom we took as representative a moment ago, 111 may safely expect to be out of work on New Year's Day. Only at one stage in the year can the whole number expect to find employment simultaneously.*²⁸

Le surintendant Payette souligne la place prépondérante du chômage saisonnier hivernal dans le marché du travail québécois :

Il faut bien remarquer qu'il y aura toujours forcément des différences considérables dans le nombre de demandes des journaliers comparé aux places offertes; par exemple, la suspension des travaux durant l'hiver, l'arrêt complet de la navigation sont autant de causes dont il faudra retenir compte dans la statistique à faire.²⁹

Les bureaux du Service d'Emploi du Canada, dont celui de Montréal, essayeront de compenser le chômage saisonnier hivernal subi par les journaliers et les ouvriers de la construction. De fait, l'industrie de la coupe de bois et les chantiers forestiers de la saison d'hiver constitueront un recours et un important débouché de placement pour la saison d'hiver. Comme nous le verrons dans le prochain chapitre, les hommes placés au sein de l'industrie du bois, à des occupations de bûcherons et de floteurs de billots, seront nombreux dans les bureaux provinciaux québécois au cours des années 1920³⁰.

²⁸ Ministère du Travail, *Proceedings of the Fourteenth Annual Meeting of the International Association of Public Employment Services*, 16-18 septembre 1926, Gilbert Jackson, «Cycles of Unemployment in Canada», p. 53.

²⁹ Louis Guyon et Francis Payette, rapport 1910-11, p. 120-121.

³⁰ Évidemment, la transhumance des ouvriers canadiens-français montant dans les camps de bûcherons durant l'hiver au Québec n'est pas un phénomène nouveau en 1920. Cette pratique a cours dans le Canada du 19^e siècle. Ce qu'il y a de différent est l'accroissement, et le changement d'échelle, de l'industrie forestière canadienne (bois, papier) durant les années 1920. La grande entreprise du bois et des pâtes et papiers de la période n'a plus rien à voir avec les camps et les scieries des années 1800.

5.4.4 Les chômeuses inscrites au bureau public d'emploi de la métropole

En ce qui a trait au cycle des inscriptions féminines, on constate qu'entre 1911 et 1919, les ouvrières en recherche de travail à Montréal recourent, très peu au bureau d'emploi du gouvernement (figure 5.3). En revanche, le nombre d'inscriptions au département des femmes, jusque-là très modeste, prend un essor considérable à partir de 1920.

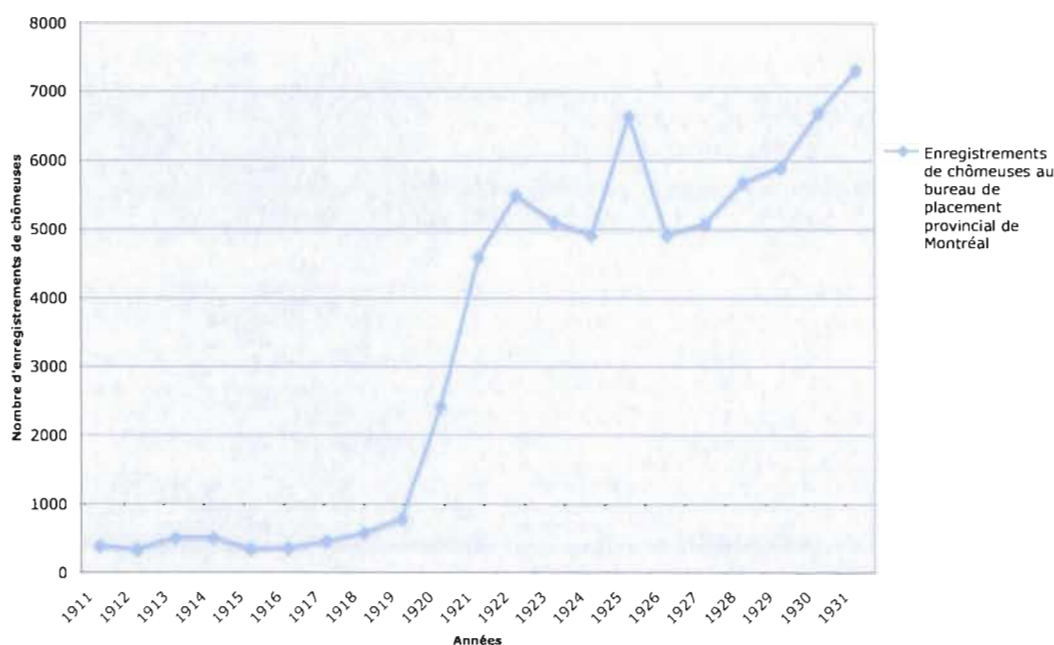


Figure 5.3 Nombre d'enregistrements de chômeuses compilés au bureau provincial de placement de Montréal entre 1911 et 1931. (Québec, ministère des Travaux publics et du Travail; Ottawa, ministère du Travail, *ESC*)

Comme pour le département des hommes, l'influence du Service d'Emploi du Canada est ici clairement apparente. Durant la phase de précoordination, le département des femmes enregistre, entre 1911 et 1919, une moyenne de 480 inscriptions annuelles. De fait, on peut avancer qu'avant les années 1920, et malgré la mixité officielle du service, le bureau d'enregistrement provincial de Montréal était

Le travailleur change également. L'ancien agriculteur devenant bûcheron en 1870 fait place, en 1920, à l'ouvrier urbain salarié. Voir, à ce sujet, René Hardy et Normand Séguin, *Forêt et société en Mauricie*, Montréal, Boréal Express, 1984.

essentiellement une agence de placement gratuite pour hommes en chômage. La situation change cependant après 1919. La période de postcoordination se reflète par une très forte pente ascendante entre 1919 et 1922. De 800 femmes inscrites pour l'année 1919, le département féminin enregistre un nombre appréciable de 5 500 demandeuses d'emploi en 1922.

L'opposition gouvernementale aux agences privées payantes féminines, qui favorise la fermeture des comptoirs commerciaux de placement de servantes, amène évidemment une hausse de la clientèle. La loi de coordination de 1918, qui ouvre les bureaux à toutes les ouvrières, et non uniquement aux Québécoises, vient également favoriser l'enregistrement des femmes immigrantes au bureau public gratuit. La croissance des inscriptions, constante de 1927 à 1931, reflète la part de clientèle prise sur les agences privées payantes de placement de servantes et de domestiques de moins en moins nombreuses à Montréal à l'époque³¹.

L'année 1925, bien représentée par une crête importante d'inscriptions, correspond à l'ouverture d'un établissement dédié uniquement au placement des femmes. Le nouveau bureau du service féminin sera situé et opérera sur la rue Notre-Dame à Montréal³². La phase d'ouverture du service provincial féminin, qui se fait davantage connaître du public, sera propice à l'augmentation des enregistrements de chômeuses de Montréal. Pour l'ensemble de la période de 1911 à 1931, le bureau provincial de placement enregistre un total de 69 178 chômeuses et servantes sans emploi.

Comparons maintenant la progression combinée des cycles des enregistrements des hommes et des femmes en recherche d'emploi au bureau de Montréal. On

³¹ Voir, les résumés des visites des inspecteurs des établissements industriels dans les agences d'emploi payantes privées à Montréal entre 1927 et 1931, dans, BNQ, Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1927 à 1931, «Les bureaux de placements privés».

³² Le bureau d'emploi public du département des femmes de Montréal est situé au 61 rue Notre-Dame Est. BNQ, Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1924-1925, p. 121.

constate, pour les deux sexes, l'influence de l'entrée du Service d'Emploi du Canada et de la crise économique de 1921, révélée par une forte pente ascendante dans les années 1919 à 1922 (figure 5.4).

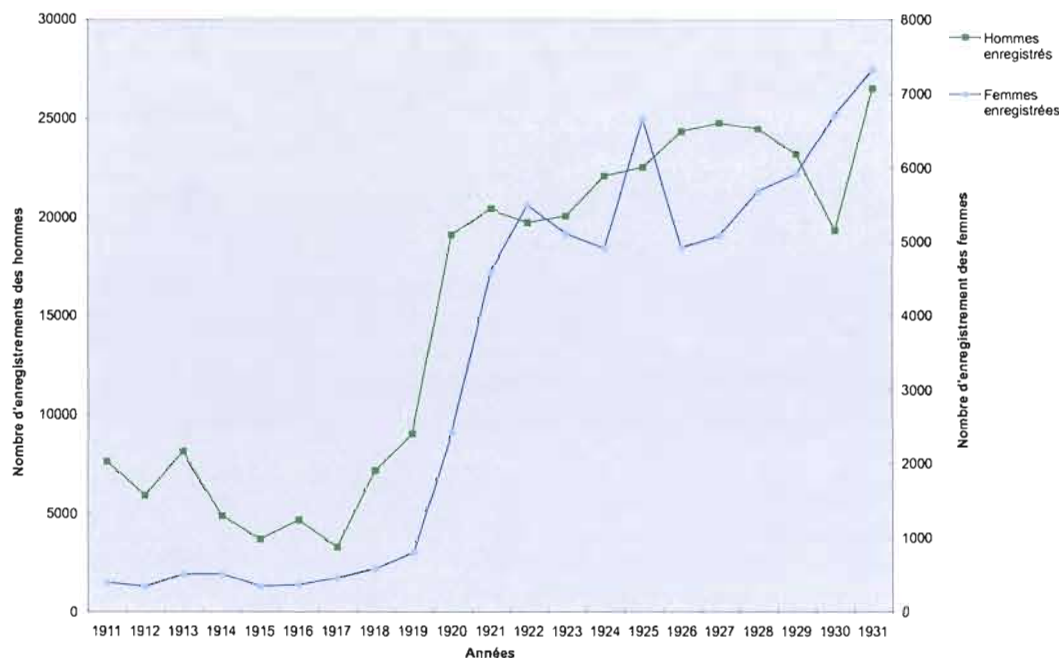


Figure 5.4 Courbes comparatives du nombre d'enregistrements des hommes et des femmes au bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1931. (Québec, ministère des Travaux publics et du Travail; Ottawa, ministère du Travail, ESC)

La chute des inscriptions de femmes sans-travail après le pic correspondant à l'ouverture du nouveau département en 1925, fait rapidement place à une remontée stable. Pour sa part, le nombre d'enregistrements des hommes, entre 1926 et 1929, reste relativement constant, tournant aux alentours des 24 000 inscriptions annuelles. Mis à part le contexte de la grande dépression qui se dessine en 1931, le nombre annuel de demandeurs d'emploi qui s'inscrivent après 1921, semble relativement peu influencé par les grands mouvements économiques du marché. Ce qui ne sera pas le cas des postes vacants signalés par les employeurs au bureau provincial.

5.5 Les emplois signalés par les employeurs au bureau d'emploi

L'agence d'emploi gratuite de Montréal, qui se veut un instrument d'échange entre le capital et le travail, enregistre, en plus des inscriptions ouvrières, les demandes de main-d'œuvre des entrepreneurs et des patronnes. Les données sérielles compilées nous permettent d'analyser le cycle des postes vacants masculins et féminins signalés au surintendant Payette et à ses fonctionnaires.

5.5.1 L'offre d'emploi masculine

Entre 1911 et 1931, les demandes de main-d'œuvre, ou vacances, vont varier grandement sous l'effet des mouvements de l'économie de marché canadienne et internationale. Nous observerons, de manière chronologique, les variations des demandes de personnel signalées au bureau public, corrélatives aux cycles économiques.

Au cours des années 1911 et 1912, le grand nombre de postes vacants à pourvoir, que l'on observe dans les registres d'opération du bureau de Montréal, correspond à la période de développement intense du Canada du début du 20^e siècle³³ (figure 5.5). La période qui va de 1900 à 1912 est, pour l'économie de l'emploi manuel, le moment des grands chantiers ferroviaires, de la colonisation agricole des Prairies et des vastes projets de construction (infrastructure, bâtiment) à travers les villes du pays. Le développement accéléré de l'Ouest canadien, alimenté par une immigration importante, marque un paysage socioéconomique en pleine effervescence. Dans ce contexte, l'agence gouvernementale de Montréal enregistre 11 200 demandes de main-d'œuvre en 1911 et 10 800 postes à pourvoir en 1912.

Cependant, une crise économique, affectant l'industrie et la construction au Canada entre 1913 et 1915, mettra fin à ces années de prospérité de l'emploi ouvrier canadien. Cette crise créera une vague de chômage qui engendre une masse de sans-

³³ Une courte crise économique se produit néanmoins au Canada de 1907 à 1908.

travail dans les grandes villes canadiennes³⁴. La dépression précédant la Première Guerre mondiale est clairement visible dans les statistiques du bureau de Montréal, provoquant une forte baisse des demandes de travailleurs en 1913-1914 (figure 5.5). Si l'agence publique avait reçu près de 11 000 demandes en 1912, elle n'en recevrait plus que 3675 en 1914; soit 3 fois moins de demandes de personnel émises par les employeurs.



Figure 5.5 Nombre de postes vacants masculins, demandes de main-d'œuvre, signalés par les employeurs au bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1931. (Québec, ministère des Travaux publics et du Travail; Ottawa, ministère du Travail, *ESC*)

Au cours de l'année 1919, les demandes de main-d'œuvre de l'après-guerre, vont faire augmenter les postes à pourvoir à 7 300 ouvriers³⁵. Sous la pression du Service

³⁴ Le problème des chômeurs dans les villes ontariennes amène conséquemment la mise sur pied d'une commission d'étude gouvernementale sur la question durant les années 1914-1915. Voir, Ontario, *Report on Commission on Unemployment*, 1916.

³⁵ Nous ne nous attardons pas sur la variation des demandes des ouvriers et des employeurs lors de la Grande Guerre qui furent analysées dans le troisième chapitre.

d'Emploi du Canada et des organisations de vétérans³⁶, les employeurs sont encouragés à faire appel aux bureaux d'enregistrement du gouvernement. Rappelons que le ministère de la Défense administrera, entre 1918 et 1920, un bureau de placement militaire pour ouvriers et vétérans sur la rue Windsor à Montréal. De ce fait, même si, globalement, les postes vacants augmentent, ce bureau militaire amenuise la hausse du nombre de demandes de main-d'œuvre adressées au bureau civil. Comme le souligne le surintendant de Montréal, au moment de la reconstruction, bon nombre d'employeurs de la métropole délaissent le service civil pour signaler leurs vacances au comptoir de la Défense³⁷.

La crise de l'emploi de 1920 et 1921 est bien représentée par un plateau inférieur compilant un faible nombre annuel de 4 800 demandes de personnel au bureau de Montréal (figure 5.5). Comme le rappelle Ainey au ministre fédéral du Travail, James Murdock, la dépression économique de 1921 ralentira grandement les placements des bureaux publics³⁸.

La reprise de l'économie canadienne en 1922 et 1923 – qui favorise notamment le désengagement partiel du gouvernement fédéral en matière de chômage – se manifeste par une pente ascendante des demandes de main-d'œuvre, principalement dans le secteur de la construction et de l'industrie forestière. Elle sera suivie par une année difficile pour le domaine des ressources naturelles. En 1924, une courte dépression affectera, au Canada, le secteur des industries primaires d'exportation, en particulier l'industrie du bois³⁹. Cette crise passagère est dénotée par une chute des

³⁶ La *Great War Veterans' Association* est notamment très active en ce qui concerne la question de l'emploi, et assiste périodiquement au réunion du Conseil du Service d'Emploi du Canada.

³⁷ Le surintendant du bureau de Montréal, Francis Payette, rapporte cet état de fait, dans, Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1918-1919, p. 120.

³⁸ ANC, fonds du ministère fédéral du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, dossier : 0-16-0-3-4, « Employment Service of Canada – Reports Quebec, 1922-1932 », correspondance de Joseph Ainey à James Murdock du 19 août 1922.

³⁹ Voir, Ministère du Travail, *La Gazette du Travail* de mai 1924.

vacances à pourvoir. Ainsi, le bureau gouvernemental n'enregistre que 4 570 demandes de travailleurs pour cette année.

La période de croissance économique et de prospérité du marché canadien comprise entre les années 1925 et 1929 correspond, sans surprise, à une forte hausse des demandes de personnel masculin. En plein cœur des années folles, qui rappellent les belles années du capital industriel et ferroviaire de 1911-1912, le bureau provincial retrouve les moyennes de vacances du début des années 1910. À titre d'exemple, le surintendant Payette compilera dans son rapport annuel plus de 11 130 postes à pourvoir en 1926.

Le cycle des postes vacants signalés au bureau public de la métropole est donc sensiblement corrélatif aux cycles du chômage national enregistré par le ministère fédéral du Travail et Statistique Canada (figure 5.6). Ainsi, la hausse à 9 % du taux de chômage au Canada, en 1921, amène au même moment une baisse significative des demandes à l'agence gouvernementale de Montréal. De même, la montée du chômage en 1924, à 7,1 %, rend compte de la crise du secteur des matières premières au pays (industrie du bois).

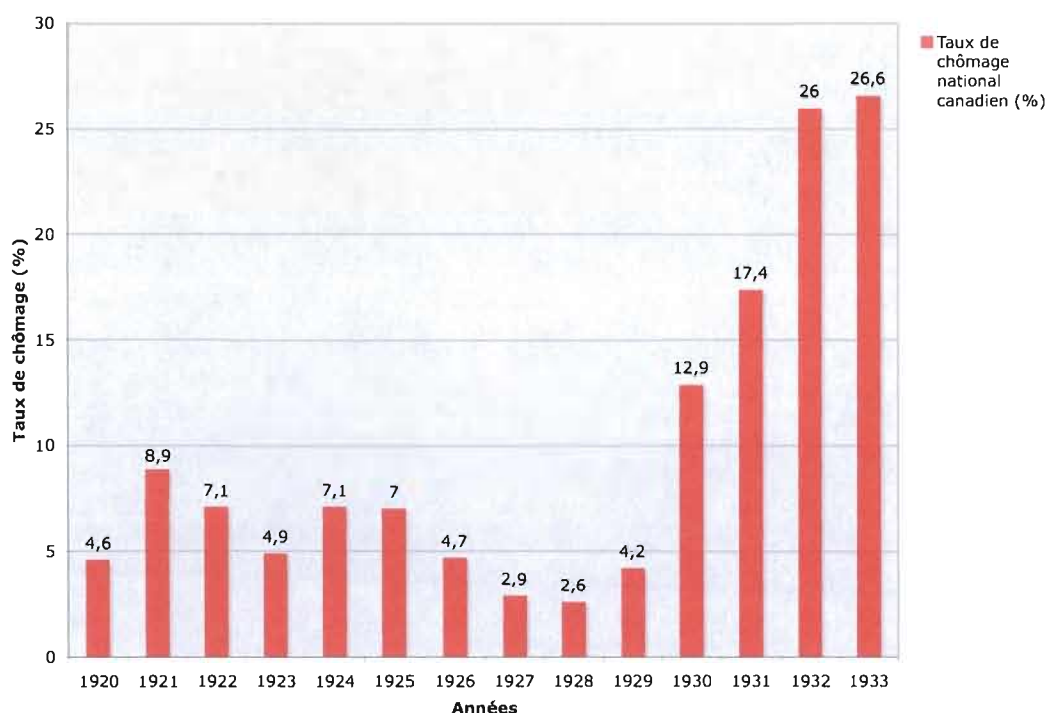


Figure 5.6 Taux de chômage nationaux annuels du Canada calculés par le ministère du Travail entre 1920 et 1933. (Tirée de Statistiques Canada, 1941)

5.5.2 La fiabilité des taux de chômage calculés au Canada en 1920

La période favorable pour l'économie et l'industrie canadienne des années 1926 à 1929⁴⁰ apparaît clairement avec la présence de faible taux de chômage. À cette époque le ministère du Travail compile des taux nationaux de chômage de 2,6% à 4,7%. Or, malgré ces taux de chômage très faibles inventoriés par le ministère du Travail, le Canada de l'époque 1926-1929 ne vit pas, comme on pourrait le penser, une période de quasi-plein-emploi.

⁴⁰ Rappelons que le krach new-yorkais d'octobre 1929, essentiellement boursier à ses débuts, ne sera ressenti concrètement dans l'industrie nord-américaine et le marché de l'emploi qu'à partir de 1930. C'est pourquoi l'année 1929, avec un taux de chômage de 4,2%, sera une bonne année pour la population active et l'emploi au Canada. Voir, à ce sujet, Michiel Horn, *The Depression in Canada : responses to economic crisis*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1988.

Il faut comprendre que les données statistiques nationales sur le chômage de cette époque manquent de fiabilité, même celles compilées par Statistique Canada⁴¹. Les seules données que le gouvernement canadien compilait étaient celles enregistrées par les bureaux de placement du SEC (qui donnaient une image partielle de la force de travail), les rapports des organisations syndicales sur le chômage de leurs membres dans les grandes villes canadiennes (enjolvant souvent la situation réelle) et la projection basée sur la comparaison des statistiques du chômage telles que compilées dans les recensements de 1921 et 1931. Ainsi, un taux de chômage de 2,7 % pour 1927 ne signifie pas la même chose qu'aujourd'hui, ou qu'après 1941, période où les services d'Emploi produisent des données beaucoup plus précises sur le chômage, grâce à l'expertise générée par le Bureau fédéral sur la statistique et le développement de sondages sur la force de travail⁴².

Au Canada et aux États-Unis, le chômage, même à l'époque des années folles, demeure plus étendu que les données statistiques ou les impressions publiques ne le laissent entendre⁴³. Leonard Marsh estimait, lors de son étude comme consultant pour le projet d'assurance-chômage de Bennett (1933-1934), qu'entre 1922 et 1930 le chômage réel au Canada tournait aux alentours des 10,6 %⁴⁴. Pas moins de 30 % de la force de travail avait chômé durant l'année et la moyenne de perte d'emploi pour les travailleurs au cours de ces huit années était de 18 semaines par année.

Les historiens du Travail remettent ainsi en cause le présupposé événementiel des Années folles comme étant une période de prospérité économique généralisée au Canada. John Herd Thompson et Allen Seager, dans *Canada 1922-1939 : Decades of*

⁴¹ Voir, Canada, ministère du Travail, *Gazettes du Travail*, 1926 à 1929.

⁴² Georges Campeau, *De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi*, Montréal, Boréal, 2001, p. 332.

⁴³ Sur ce point, voir, pour les États-Unis, le livre de l'historien américain Irving Bernstein, *The Lean Years : a History of the American Worker, 1920-1933*, Baltimore, Penguin/Pelican Books, 1966 ; et pour le Canada, James Struthers, *op. cit.*, p. 120.

⁴⁴ James Struthers, *op. cit.*, p. 121.

Discord, ainsi que Craig Brown, dans son *Histoire générale du Canada*, modulent grandement l'idée préconçue d'une époque faste et ininterrompue pour le marché de l'emploi au pays⁴⁵.

Cela étant dit, les masses épisodiques de sans-travail manifestant sur les places des hôtels de ville canadiennes, en 1913 ou en 1921, sont de moins en moins présentes dans le paysage urbain. Ce que les réformistes du travail appelaient le «spectre du chômage» semble alors s'évaporer graduellement de l'environnement socioéconomique nord-américain, et ce mis à part le chômage saisonnier hivernal prévisible. Dès lors, la problématique du chômage, si présente au Canada entre 1918 et 1921, passe désormais à l'arrière-scène des préoccupations des politiciens et des industriels canadiens des années 1922-1929⁴⁶.

5.5.3 Les postes vacants féminins et masculins à pourvoir

Le bureau d'emploi de Montréal enregistre de même les postes vacants pour femmes signalés par les employeurs et les patronnes. Comme nous le verrons dans le prochain chapitre, ces demandes de personnel féminin proviendront principalement des services domestiques privés et hôteliers œuvrant dans le quotidien de la classe bourgeoise du Québec des années 1920.

En combinant le cycle des demandes d'ouvrières et celui des demandes d'ouvriers, nous constatons qu'ils ne suivent pas toujours les mêmes tendances (figure 5.7). Lors de la crise de 1920-1921, les postes disponibles pour les hommes chutent au bas niveau de 4 800 demandes de personnel par année. Or, dans le même temps, les postes à combler signalés au département des femmes seront, à l'inverse, à

⁴⁵ John Herd Thompson et Allen Seager, *Canada 1922-1939 : Decades of Discord*, Toronto, McClelland & Stewart, 1985 ; et Craig Brown, *Histoire générale du Canada*, Montréal, Boréal, 1988.

⁴⁶ Or, cette époque faste de l'économie de marché et de la bourgeoisie industrielle, bercée par les années folles, durera moins de dix ans. La grande dépression remettra l'ombre du chômage à l'avant-scène des événements politiques et sociaux. Le taux de chômage national au Canada explosera à 27 % entre 1932 et 1933. Voir, pour le Canada, Michiel Horn, *Years of Despair : 1929-1939*, Toronto, Grolier, 1986 ; et pour le Québec, Claude Larivière, *Crise économique et contrôle social, 1929-1937 : le cas de Montréal*, Montréal, Éditions coopératives A. St-Martin, 1977.

la hausse. Les 2 032 demandes d'ouvrières signalées en 1919 passent à 4 000 postes vacants en 1921. Par conséquent, cette année sombre pour les ouvriers journaliers, devenus sans-travail, sera, au contraire, favorable pour les servantes en recherche d'emploi à Montréal qui voient les demandes du bureau public doublées par rapport à 1919.

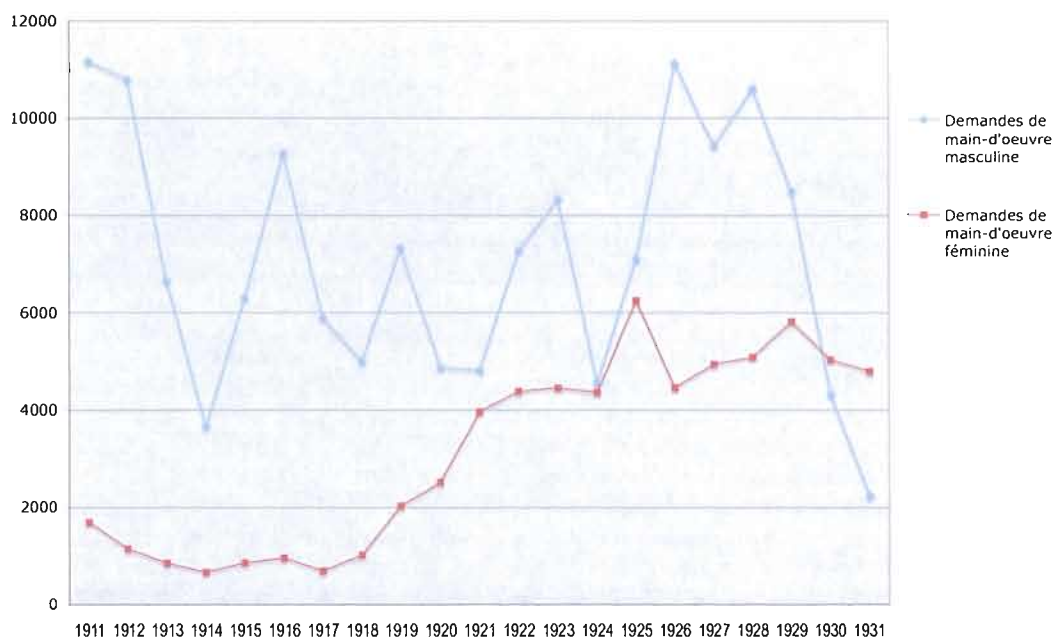


Figure 5.7 Nombre de demandes de main-d'œuvre masculine et féminine enregistrées au bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1931. (Québec, ministère des Travaux publics; Ottawa, ministère du Travail, *ESC*)

Autre tendance observée, la faiblesse de l'économie en 1924 touchant le secteur primaire et secondaire (industrie du bois), amènera à égalité le nombre de demandes de travailleuses et de travailleurs au bureau public. Ainsi, le département des femmes enregistre, pour cette année, 4 362 postes à combler, au moment où le département des hommes, sous-alimenté en demandes, reçoit un nombre de 4 573 vacances.

Le phénomène le plus notable se produit cependant dans les premières années de la grande dépression. Ainsi, entre 1930 et 1931, les demandes de personnel des services domestiques féminins vont même surpasser les demandes de personnel

masculin. Pour la première fois dans l'histoire du bureau de placement provincial de Montréal, les chômeuses se verront offrir davantage d'emploi que les journaliers en manque d'ouvrage. L'agence gouvernementale compilera ainsi plus de 5 000 postes vacants féminins en 1930 au moment où le département des hommes, véritablement en chute libre, ne recevra que 2 240 vacances en 1931; le plus bas niveau jamais enregistré en vingt ans d'existence.

À ce propos, on doit évidemment rappeler, à la suite de plusieurs historiens, que la grande dépression touchera particulièrement les secteurs primaires et secondaires (construction) employant une large part de journaliers au pays⁴⁷. De son côté, le secteur des services, qui emploie une forte proportion de femmes à des postes de domestiques privés ou hôteliers, sera moins touché par les vagues de mises à pied produites par la grande dépression⁴⁸. Au moment où une large part des ouvriers manuels du pays ne trouve plus de travail, une proportion appréciable de femmes se trouvent de l'emploi dans les secteurs domestiques, au cours des années dures de la Crise⁴⁹.

⁴⁷ Voir, entre autres, Michiel Horn, *La Grande Dépression des années 1930 au Canada* (trad.), Ottawa, Société historique du Canada, n° 39, 1984, p. 6.

⁴⁸ Les historiens de la Grande dépression et les historiennes des femmes constatent tous deux que les ouvrières féminines avaient moins de difficultés que les travailleurs masculins à se trouver un emploi au cours de la Crise des années 1930. Les secteurs d'occupation qui les employaient étaient, en général, moins touchés par la crise mondiale de l'emploi. De plus, les femmes coûtaient souvent moins cher à l'employeur que les hommes. Voir, Linda Gordon, *Pitied but not Entitled : Single Mothers and the History of Welfare : 1890-1935*, New York, Free Press, 1994; et Udo Sautter, *Three Cheers for the Unemployed*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1991.

⁴⁹ Cela étant dit, si les femmes canadiennes pouvaient effectivement se trouver une occupation de servante durant la Grande dépression, il faut préciser que pour plusieurs de ces travailleuses du 20^e siècle, le travail de domestique constituait une option de dernier recours. L'emploi en usine, dans les manufactures, les magasins ou les bureaux était beaucoup plus préférable pour la femme des années 1920-1930 que l'occupation de servante privée ou hôtelière. Voir, entre autres, Magda Fahrni, «Ruffled Mistresses and Discontented Maids: Respectability and the Case of Domestic Service, 1880-1914», *Labour/le Travail*, no 39, printemps 1997.

5.5.4 Les emplois disponibles au bureau public et les chômeurs enregistrés

Pour affiner l'analyse, nous avons effectué un croisement de deux séries de données. Un rapport a été effectué entre les vacances signalées et les enregistrements d'ouvriers et d'ouvrières.

5.5.4.1 Les chômeuses inscrites et les postes à pourvoir

Lorsque nous consultons l'ensemble des postes vacants de concert avec les inscriptions féminines de la période 1911-1931, nous observons différents phénomènes. Ainsi, en ce qui a trait au département des femmes, les années 1911 à 1919 voient apparaître un taux moyen de 239 %, entre le nombre de postes signalés et le nombre d'ouvrières inscrites. Ce taux reflète une demande de main-d'œuvre annuelle moyenne de 1 100 travailleuses signalée au bureau public qui côtoie une faible moyenne d'enregistrement de chômeuses de 480 femmes par année (*voir*, A.2).

Après 1919, la tendance s'inverse et l'influence du Service d'Emploi du Canada apparaît clairement sur l'augmentation du nombre d'ouvrières inscrites. L'ouverture des bureaux à la clientèle immigrante et l'opposition gouvernementale aux agences privées payantes pour servantes alimenteront désormais en clientèle le bureau gouvernemental. De fait, le taux tend à se rapprocher de 100 % après 1919 et présente, entre 1920 et 1931 un rapport moyen *vacants-inscrites* de 88 %. Durant les années 1920, le département des femmes du bureau provincial enregistre sensiblement le même nombre de femmes, servantes en recherche d'emploi, que de demandes de personnel de la part des employeurs privés ou hôteliers.

La situation change modérément dans les premières années de la grande dépression. Ainsi, cette époque voit une augmentation des enregistrements de chômeuses alliée à une légère baisse des postes vacants à pourvoir. Le taux de 98 % de vacances sur enregistrements féminins, de l'année 1929, passe à 65 % en 1931. En conclusion, mis à part la période dépressionnaire, force est de constater que, avec des taux moyens *vacants-inscriptions* frôlant les 90 %, la presque totalité des ouvrières,

s'inscrivant au bureau d'emploi du gouvernement dans les années 1920 à Montréal, aura la chance de trouver un travail par le biais de l'agence. La situation pour les ouvriers masculins sans-travail et les demandeurs d'emploi sera toute autre.

5.5.4.2 Les chômeurs inscrits et les emplois disponibles

Lorsque nous comparons, pour le bureau de Montréal, l'ensemble des postes vacants de concert avec les inscriptions de chômeurs, nous constatons de grandes différences. Au cours de la phase de précoordination, de hauts pourcentages dépassant les 140 % signalent qu'il y a davantage de postes à pourvoir que d'ouvriers inscrits au bureau de placement provincial (*voir*, A.3). Deux périodes connaissent ces pourcentages élevés. Pour la phase de 1911 et de 1912, la croissance et le développement accéléré du Canada expliquent la forte présence de postes vacants signalés. L'activité des fonctionnaires auprès des employeurs lors des premiers temps du bureau, institué par la loi de 1910, favorise également le nombre élevé de postes vacants signalés. De son côté, l'enregistrement modéré des chômeurs est lié au fait que la classe ouvrière ne connaît encore que très peu les bureaux de placement gratuit du gouvernement du Québec récemment établis⁵⁰.

On constate le même phénomène entre 1915 et 1917. Les taux de 171 % à 200 % de cette période témoignent principalement des effets de la Grande Guerre sur la main-d'œuvre ouvrière (*voir*, A.3). Comme il a été souligné dans le troisième chapitre, l'armée canadienne et l'industrie de l'armement produisent à ce moment un effet de drainage qui amène une pénurie circonstancielle de journaliers et d'ouvriers manuels (construction, agricole), et conséquemment de demandeurs d'emploi aux bureaux publics.

En continuant notre étude chronologique, nous constatons que l'effet des années de démobilisation est bien visible en 1918 et 1919. Ceci amène un équilibrage de

⁵⁰ Ajoutons à cela que les agences privées de placement de Montréal sont très actives à cette époque et drainent une large part des ouvriers manuels. Voir, Ottawa, ministère du Travail, *La Gazette du Travail*, avril 1913.

l'offre et de la demande traitées par le bureau gouvernemental qui se perçoit avec des taux de 70 % et 81 %. Par la suite, la crise de l'emploi de 1920 et 1921 se constate par la chute des postes vacants à pourvoir signalés par les patrons et par une explosion des inscriptions des sans-travail. Ce double phénomène produit de faibles taux *vacances-inscrits* de 26 % et 24 %. En 1924, la crise du marché du bois amène plusieurs ouvriers forestiers en chômage à s'inscrire au bureau. Elle provoque du même coup une baisse des postes vacants à pourvoir. Par conséquent, les postes vacants disponibles compteront, en 1924, pour seulement 21 % du nombre de chômeurs enregistrés.

Cette courte crise passée, l'économie de marché et l'industrie reprennent de la vigueur au Canada. Cependant, fait à signaler, la croissance économique des années 1922 à 1929 ne se traduira pas par une forte augmentation des offres d'emploi signalées à l'agence provinciale. Les inscriptions de sans-travail demeurant élevées, ces années sont marquées conséquemment par un rapport moyen *vacants-enregistrements* de 39 %. Ce qui constitue un faible taux en comparaison des taux enregistrés au département des femmes. Ainsi au cours des années 1920 à Montréal, environ un sans-travail inscrit sur trois aura la chance de trouver un emploi par le biais de l'agence gouvernementale.

À la différence des demandes des patrons, les inscriptions de chômeurs décuplent après 1919 (figure 5.8). Dès lors, il semble que le patronat industriel montréalais utilisant le bureau de placement provincial atteint un plafond qui ne dépassera que très rarement les 10 000 demandes d'ouvriers, pour une moyenne générale de 7 100 postes vacants masculins signalés entre 1911 et 1931.



Figure 5.8 Nombre de postes vacants signalés par les patrons et nombre d'inscriptions de chômeurs au bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1931. (Québec, ministère des Travaux publics et du Travail; Ottawa, ministère du Travail, *ESC*)

Au moment où les inscriptions de chômeurs ne descendent pas sous la barre des 19 000 inscriptions annuelles après 1921, les demandes des patrons, de leur côté, continuent à évoluer dans le même ordre de grandeur que pour les années 1910 et lors de la phase de précoordination fédérale⁵¹.

Le début de la grande dépression apparaît influencer de manière importante sur l'offre et la demande d'ouvriers au bureau de Montréal en 1930 et 1931. Ses effets se feront sentir grandement sur le marché de l'emploi des journaliers de la construction et des travailleurs du secteur primaire (bois, mines, agriculture). La grande dépression paralysera littéralement le système de placement public de la métropole qui enregistre

⁵¹ Nous verrons dans le chapitre suivant que certains secteurs industriels, grand utilisateurs de personnel non qualifié, notamment le domaine manufacturier et usinier, utiliseront peu le service de placement du gouvernement dans les années 1920.

un rapport de postes signalés sur ouvriers inscrits de seulement 8 % (*voir*, A.2). Au cours de l'année 1931, une masse de 26 540 sans-travail s'enregistrent à l'agence provinciale pour se voir offrir moins de 2 300 occupations par les industriels. Ainsi, dans la même année, le nombre le plus bas de demandes de main-d'œuvre enregistré depuis l'ouverture du bureau de Montréal en 1911 côtoie le nombre le plus élevé d'inscriptions de chômeurs jamais reçues.

La paralysie du marché industriel nord-américain, qui amène une chute radicale des demandes de main-d'œuvre dans les années 1930, fait évaporer les offres d'emploi des bureaux publics. Dès lors, le bureau étatique, conçu comme lien de distribution de la main-d'œuvre entre le capital et le travail, est incapable de compenser cette grave crise de l'emploi disponible. Le bureau de placement public, qui réussit, tant bien que mal, à réguler une clientèle en chômage lors des crises cycliques des années 1910-1920, sera en revanche complètement impuissant face à l'ampleur de la grande dépression.

5.6 Les ouvriers et ouvrières référés à un emploi par le bureau public

La troisième catégorie opérationnelle du système de placement est la compilation du nombre d'ouvriers et d'ouvrières référés à une offre d'emploi par le bureau. Nous étudierons, de manière croisée, le nombre de demandeurs référés à un travail et le nombre de postes vacants signalés ainsi que le nombre de personnes référées et le nombre de personnes placées et engagées pour l'emploi.

5.6.1 Les chômeurs référés à un emploi vacant

Commençons par rappeler la procédure administrative qui amène un ouvrier à être référé à une occupation. La servante et le journalier en recherche de travail consultent les offres d'emploi affichées sur les murs de leur département respectif et complètent une fiche d'enregistrement. Les employés du département des hommes et du département des femmes peuvent également sélectionner, en discutant avec les candidats, les postes vacants qui pourraient leur convenir. Lorsqu'un chômeur trouve

une demande d'emploi qui l'intéresse, il en fait part à un employé du bureau. Le fonctionnaire vérifie la compatibilité entre les expériences professionnelles du candidat et la nature du type de poste offert.

Si les données concordent, le demandeur ou la demandeuse se voient référer à une entreprise ou à une résidence bourgeoise en demande de personnel. Tel que mentionné précédemment, le candidat reçoit alors une carte d'introduction comprenant l'adresse, le nom de la personne à rencontrer et le type d'occupation à remplir. Le chômeur inscrit est alors officiellement un demandeur référé et sa candidature est ajoutée dans le rapport d'opération du bureau du Service d'Emploi du Canada.

Nous pouvons constater, de manière globale, que presque l'ensemble des postes vacants signalés par les patrons aux fonctionnaires de l'agence publique, et disponible pour un traitement, se verra référer des ouvriers et ouvrières (*voir*, A.4). De fait, de 1913 à 1931, en moyenne 90 % des demandeurs référés seront liés, par les employés du bureau, à un poste signalé⁵². Entre 1911 et 1931, le bureau de placement provincial de Montréal réfèrera, au total, 188 304 chômeurs et chômeuses de la métropole à 215 224 postes et occupations. Par conséquent, force est de constater que le surintendant Payette et ses employés du bureau public traitent avec une certaine efficacité les besoins de main-d'œuvre qu'ils ont à gérer⁵³.

⁵² Nous avons retiré de ce taux les années 1911-1912 et leurs faibles pourcentages de 57% et 61%. Le nombre réduit d'ouvriers référés s'explique principalement par le nombre modeste de sans-travail s'étant enregistrés au cours de la période. Ces pourcentages rendent compte du peu de connaissance chez l'ouvrier et l'ouvrière de la présence de cette nouvelle institution d'État ainsi que de la très forte demande de main-d'œuvre de la période de développement économique canadien du début du 20^e siècle.

⁵³ Les années 1923 à 1925, avec leurs taux de 103% et 114%, constituent des périodes d'exception où le bureau réfèrera, au total, davantage de demandeurs que le nombre de postes signalés. Ces données qui peuvent sembler étonnantes reflètent, soit une pratique qui consiste à référer plusieurs ouvriers pour un même poste (pour que l'employeur fasse sa sélection), soit le fait que l'on réfère des demandeurs à des offres d'emploi non compilées officiellement.

5.6.2 Les ouvriers référés à un travail et les chômeurs placés

La quatrième et dernière catégorie opérationnelle est le nombre de demandeurs placés officiellement à un poste. Ce placement est officialisé par le retour au bureau de la carte d'introduction signée par l'employeur, confirmant les engagements de candidats et de candidates. Dans le but d'alimenter l'analyse, nous avons compilé les données produites sur les demandeurs référés et sur les demandeurs placés à un emploi.

Il apparaît que pour la phase précoordination, de 1911 à 1918, une moyenne de 83 % des hommes et des femmes référés à un poste seront officiellement engagés (*voir*, A.5). Le pourcentage le plus bas de cette phase apparaît en 1918 avec 76 % des personnes référées, placées à un emploi. Entre 1919 et 1931, période où le Service d'Emploi du Canada entre en scène, le taux moyen s'améliore à 89 %. Les pourcentages les plus élevés se retrouvent en 1922 et 1925 avec une moyenne de 94 % des chômeurs et chômeuses référés par le bureau qui seront placés. Pour la période de 1911 à 1931, plus de 188 000 chômeurs et chômeuses seront référés à des occupations par les employés du bureau provincial de Montréal. De ce nombre, 166 000 trouveront officiellement un emploi. Au total, un pourcentage de 87 % des demandeurs (hommes et femmes) recommandés seront engagés par les employeurs et les patronnes de la métropole durant les années 1910-1920.

Ces pourcentages appréciables de placement des ouvriers référés nous permettent d'affirmer que les agents du bureau gouvernemental effectuent un travail appréciable de compatibilité entre les demandeurs inscrits et les types de postes disponibles. De ce point de vue, le bureau de la métropole constitue un service valable de ressources humaines pour les servantes et les ouvriers manuels des années 1920. Les taux élevés d'engagement des candidats et des candidates recommandés par le bureau public gratuit sont des faits positifs pour l'ouvrier et l'ouvrière non qualifiés de la période. À ce sujet, le bureau public de Montréal sera particulièrement apprécié du secteur de la construction. Les entrepreneurs en bâtiments des années 1920 pourront, de cette

manière, engager de «bons ouvriers», en laissant faire le travail de sélection des candidats, notamment des journaliers, par les employés du bureau provincial⁵⁴. Au cours de la période, le service gouvernemental servira ni plus ni moins de département de ressources humaines pour les secteurs de la construction et de l'industrie forestière⁵⁵. Cette lettre de retour (traduite) d'entrepreneurs envoyée au surintendant du bureau de Montréal à l'été 1912 rend compte de l'appréciation de ce service:

Montréal, 8 juin 1912

Cher Monsieur, ci-inclus veuillez trouver les trois cartes d'introduction que nous avons signées. Comme vous pourrez le constater, nous avons engagé deux hommes sur les trois que vous avez envoyés, le troisième demandait un salaire trop élevé. Vos dévoués, Dominion Bridge Co. Lachine, J. M. Doyle⁵⁶

En ce qui a trait au secteur domestique féminin, le travail du bureau de placement, qui recommande généralement de « bonnes filles », est vraisemblablement apprécié par les dames de maisons bourgeoises et les directeurs des services hôteliers de Montréal⁵⁷. Il faut comprendre que, spécialement dans le cas des hommes, la qualité de la main-d'œuvre référée par le bureau est favorisée par un effet d'entonnoir. Ce dernier apparaît avec le nombre élevé d'ouvriers inscrits et le nombre modéré de postes à pourvoir. Ainsi, la dynamique de l'offre et de la demande avantagera les patrons en assurant, par la sélection du nombre, une qualité globale des engagés.

⁵⁴ On constatera la forte présence des placements en construction et dans le travail forestier dans le prochain chapitre.

⁵⁵ Nous étudierons plus en profondeur cette question dans le prochain chapitre.

⁵⁶ Lettre à Francis Payette, surintendant de Montréal, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1911-1912, p.123. Il est dommage que ces exemples de lettres de retour des patrons inclus dans les rapports annuels des années 1911-1912, disparaissent dans les années subséquentes.

⁵⁷ Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, «Bureaux de placement publics», 1917-1918, p. 122.

5.7 Les chômeurs et chômeuses placés à une occupation par le bureau

Poursuivons l'analyse, en refermant la boucle, en nous intéressant aux croisements entre les placements et les inscriptions (féminines et masculines) au bureau provincial d'enregistrement de Montréal entre 1911 et 1931.

5.7.1 Les femmes inscrites placées à un emploi

Dans le cas du département des femmes, on observe que les enregistrements de chômeuses et les placements de candidates suivent globalement le même cycle (figure 5.9). Ainsi, la hausse marquée des enregistrements de chômeuses côtoie la hausse des placements à l'emploi de 1920 à 1922. Par conséquent, les deux données demeurent dans le même ordre de grandeur.

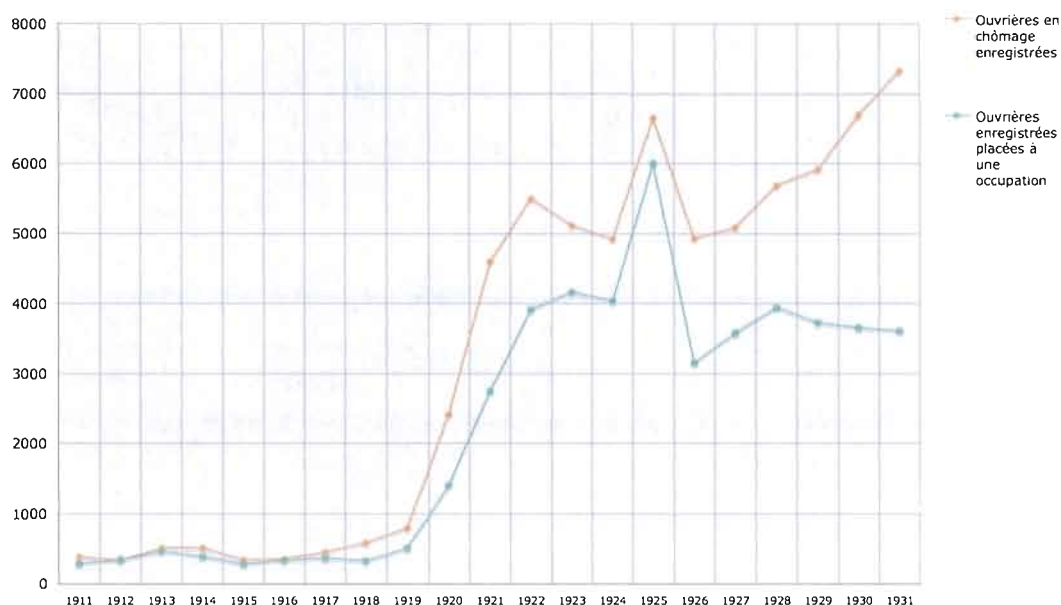


Figure 5.9 Nombre d'ouvrières en chômage enregistrées au bureau de placement provincial de Montréal et nombre d'ouvrières placées à une occupation par ce bureau entre 1911 et 1931. (Québec, ministère des Travaux publics et du Travail; Ottawa, ministère du Travail, *ESC*)

La pointe de 1925, représentant l'ouverture de l'établissement public pour femmes de la rue Notre-Dame, est bien présente. À ce moment, les employées du département féminin effectueront des campagnes d'informations auprès des patronnes

du secteur domestique et auprès des ouvrières en recherche d'emploi⁵⁸. Les chômeuses, comme les employeurs, répondront en s'enregistrant davantage à ce bureau.

On remarque néanmoins qu'entre 1928 et 1931, au moment où les femmes s'inscrivent davantage chaque année au bureau d'emploi gratuit du SEC, les placements à une occupation plafonnent, puis diminuent légèrement. La pente ascendante créée par les 5 700 inscrites de 1928 et les 7 300 enregistrées de 1931, côtoie, pour la même période, un plateau constitué d'une moyenne 3 730 ouvrières placées. Par conséquent, à partir de la fin des années 1920 et du début des années 1930, davantage de candidates postuleront pour un même poste affiché au bureau public. De plus, avec une moyenne de 50 % des ouvrières inscrites placées à une occupation, on constate que les patronnes du Montréal des années 1928 à 1931 seront, à ce moment, plus sélectives dans leur choix de servantes.

5.7.2 Les hommes inscrits et les chômeurs placés à un travail

En ce qui a trait au département des hommes, nous pouvons observer que, contrairement à la situation rapportée par le département des femmes, le cycle des placements masculins ne suivra pas la hausse importante du cycle des enregistrements ouvriers des années 1920 (figure 5.10). Entre 1920 et 1930, une moyenne de 21 800 chômeurs s'inscrit annuellement au bureau public. De ce nombre, seulement 7 000 hommes seront placés en moyenne par année. Ainsi, pas plus de 32 % des demandeurs inscrits trouveront, un emploi par le biais de l'agence gouvernementale au cours de cette période. Même dans les années favorables de 1926 à 1929, seulement 39 % des hommes enregistrés trouveront un emploi, en moyenne (9 375 ouvriers placés sur 24 175 enregistrements).

⁵⁸ Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1924-1925, p. 122.



Figure 5.10 Nombre d'enregistrements de chômeurs masculins et nombre de chômeurs placés par le bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1931. (Québec, ministère des Travaux publics et du Travail; Ottawa, ministère du Travail, *ESC*)

Nous observons que les employeurs de Montréal faisant affaire avec le bureau public semblent afficher, à l'occasion, plus de postes vacants que leurs demandes actuelles de personnel. Cette pratique, ayant cours dans les bureaux publics en général (Québec, Massachusetts), permet aux employeurs de faire une sélection de la main-d'œuvre référée. Ainsi, Guyon et Payette, expliquent en 1911 :

Dans son rapport de 1910, M. le directeur des bureaux de Massachusetts, parlant des difficultés qu'il y avait de faire une statistique tout à fait juste des opérations des bureaux de placement, disait : La statistique correcte des bureaux de placement, quoi qu'on fasse, restera toujours excessivement difficile à faire, car il faut bien se rendre compte que sur le chiffre des demandes de places durant l'année il y aura toujours un grand nombre de personnes qui auront fait plus d'une demande d'emploi, et comme il est certain que les patrons demandent presque toujours plus d'employés qu'ils n'en ont réellement besoin, afin de pouvoir mieux choisir, il s'ensuivra donc toujours que le chiffre total des

personnes demandées dépassera toujours le nombre actuel des positions disponibles.⁵⁹

5.7.3 Des courbes parallèles entre les chômeurs placés et enregistrés

On aurait pu s'attendre à ce que, lors des bonnes périodes économiques, des courbes décroissantes d'enregistrements d'ouvriers sans emploi correspondent, à l'inverse, à des courbes ascendantes de postes à pourvoir et à une hausse des placements. Ce phénomène de ciseau refléterait, pour une période donnée, la baisse du chômage ouvrier et l'augmentation des occasions de travail. Or, ce n'est généralement pas le cas avec les données du bureau montréalais.

Mis à part la hausse fulgurante de 1920-1921, qui décuple l'ordre de grandeur des enregistrements des ouvriers, les cycles des inscrits et des placés suivent, dans l'ensemble, des rythmes comparables. En effet, le nombre de chômeurs inscrits et le nombre de demandeurs engagés croissent tous deux parallèlement entre 1918 et 1919, ainsi qu'entre la fin de 1924 et l'année 1926. Ensuite apparaît un plateau, se manifestant pour les deux variables, entre 1926 et 1929. Cette courte période reflète une phase d'équilibre, pour le bureau gratuit de Montréal, entre les enregistrements de sans-travail et les placements à l'emploi (figure 5.10).

Fait plus étonnant encore, la baisse des placements masculins de l'année 1930, conséquence du début de la Dépression, côtoie une baisse des enregistrements de chômeurs au bureau d'emploi, et ce, même si le taux de chômage national s'élève à 13 % au Canada et que la main-d'œuvre journalière de Montréal est touchée par la Grande dépression. Un facteur peut éclairer au moins partiellement ce phénomène de correspondance des cycles *inscrits-placés*, correspondance perceptible tant au département des hommes qu'à celui des femmes. Les chômeuses et les chômeurs de Montréal qui visitent le bureau provincial gratuit prennent généralement

⁵⁹ Louis Guyon et Francis Payette, Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1910-11, p. 121.

connaissance, au préalable, du nombre de postes vacants à pourvoir avant de s'enregistrer officiellement. Plusieurs journaliers et servantes en recherche de travail regarderont, dans un premier temps, les offres d'emploi disponibles et s'enregistreront éventuellement davantage lorsqu'il y aura plusieurs postes vacants à pourvoir et s'inscriront moins lorsqu'il y aura peu d'occupations affichées.

Par conséquent, les ouvriers sans-travail de l'année 1930 à Montréal, même touchés par la crise de l'emploi, s'enregistreront moins au bureau du gouvernement étant donné la baisse des postes disponibles signalés. À ce moment, il semble que les chômeurs de la métropole, comme plusieurs dirigeants politiques au pays, perçoivent 1930 comme une autre de ces mauvaises années, amenant ses jours de pluie, qui devraient disparaître rapidement⁶⁰. Les ouvriers québécois, ayant l'habitude des courtes crises cycliques des années 1910-1920, semblent se dire que s'il n'y a pas beaucoup d'emploi cette année, il y en aura l'année prochaine; « l'ouvrage reviendra ». Or, on le sait, le travail ne reviendra pas. Les années suivantes seront pires et feront entrer le monde ouvrier du Canada dans la phase des Années dures⁶¹.

Contrairement à 1930, l'année 1931 reflète, pour sa part, un changement d'attitude des chercheurs d'emploi. Au cours de cette année, plus de 26 500 hommes en manque d'ouvrage viendront s'enregistrer au bureau et ce, même si seulement 2 240 postes seront affichés. Une forte hausse des inscriptions de sans-travail côtoie alors une forte baisse des emplois disponibles (figure 5.10). Dès lors, rien ne va plus dans le système de placement public du Service d'Emploi du Canada de la métropole. Ainsi, postes vacants affichés ou non, une masse de journaliers en chômage, en état de panique et sans ressources face au marché du travail, s'inscrivent au bureau

⁶⁰ À titre d'exemple, le premier ministre Bennett est un de ces politiciens qui mettra longtemps à comprendre que le Canada des années 1930 n'était pas en train de vivre une autre de ces crises épisodiques de courtes durées mais bien la pire dépression que connaîtra le monde occidental et le modèle capitaliste au 20^e siècle. Voir, J. R. H. Wilbur, *The Bennett New Deal : Fraud or Portent*, Toronto, The Copp Clark Publishing Company, 1968.

⁶¹ Michiel Horn, *The Dirty Thirties*, Toronto, The Copp Clark Publishing Company, 1972.

provincial en quête d'un illusoire emploi. Désormais au pays, et pour les gouvernements, l'heure n'est plus à l'emploi, mais aux secours et à l'aide publique.

5.8 Crise des années 1930, bureaux publics et camps de secours pour chômeurs

Le marché du travail étant paralysé par la grande dépression, les bureaux d'enregistrement du Canada se verront assigner d'autres débouchés, cette fois-ci dans le champ des travaux de secours pour chômeurs. Entre 1932 et 1936, les bureaux d'emploi du SEC auront ainsi un rôle central dans le recrutement de clientèles dans le cadre des programmes gouvernementaux de secours au chômage, tels que les travaux publics et les camps de secours⁶².

Le programme fédéral de secours aux chômeurs célibataires sans-abri est instauré dans la province de Québec le 26 octobre 1932⁶³. Un projet de restauration de la Citadelle et des fortifications de la ville de Québec voit alors le jour. Ce projet dirigé par la Défense nationale, connu sous le nom de *U.E.R.*⁶⁴ *project n° 7*, permettra d'héberger, de nourrir et de vêtir en moyenne 500 sans-abri de Québec dans le bastion Dalhousie (Citadelle), et ainsi de désengorger les rues de la Vieille Capitale, tout en permettant de rénover un monument historique significatif pour le patrimoine canadien⁶⁵. Tel que l'écrira le quotidien *L'Événement* à la fin d'octobre 1932 :

Les quartiers-généraux du district militaire numéro 5 de Québec ont reçu d'Ottawa, mercredi dernier, l'ordre d'engager près de sept cents célibataires

⁶² Pour une analyse des camps de secours au Québec, voir, François Bisson, *La gestion des chômeurs célibataires sans-abri à Montréal lors de la Crise des années 1930 : le cas du camp de secours de Valcartier, 1932-1936*, M.A., Université du Québec à Montréal, 1999.

⁶³ Mentionnons que les ouvriers des projets de secours étaient surnommés les «vingt cennes» en raison de l'allocation de 20 sous par jour accordée à ces derniers.

⁶⁴ Abréviation de *Unemployment Emergency Relief*.

⁶⁵ Pour plus d'informations sur le projet de chômeurs de la Citadelle de Québec, voir ANC, RG 24, *Unemployment Relief Scheme*, volume 3032 et le RG 24, volume 3181, file Q 1-4-6-15 (vol. 1) : *Newspaper clippings* (M.D. n° 5).

nécessiteux et sans logis, pour des travaux de chômage. De 300 à 500 hommes travailleront à la réfection des murs de la citadelle ⁶⁶.

Un premier projet modeste au camp de Valcartier (*U.E.R. project n° 39*) sera également mis en œuvre en octobre 1932. De 50 à 60 chômeurs de Québec iront y effectuer des travaux de déblaiement et de défrichage⁶⁷. Cette pré-ouverture aura pour but le réaménagement du camp militaire - qui fut inutilisé après la Première Guerre mondiale et quasi abandonné depuis 1920 - préparant l'ouverture officielle en avril 1933. Cette période marque ainsi la réouverture «civile» du camp militaire de Valcartier⁶⁸.

L'enregistrement à l'automne de 1932 des premiers sans-travail de la province se fera au bureau de placement de la ville de Québec. Des centaines de chômeurs iront s'enregistrer dans les jours suivant l'instauration de cette politique fédérale. Le nombre de chômeurs se présentant étant élevé, le bureau de placements fera appel à la police de la ville de Québec pour maintenir l'ordre à quelques occasions.

Depuis le commencement de la semaine, des centaines de chômeurs assiègent, chaque jour, le bureau de placement de la rue St-Paul, et ses alentours. Les sans-travail qui viennent de partout demander leur admission à la citadelle sont si

⁶⁶ *L'Événement* de Québec, 28 octobre 1932.

⁶⁷ ANC, RG 24, volume 3065, Valcartier (UER project n° 39).

⁶⁸ Ajoutons que deux projets de construction de pistes d'atterrissages engageant chacun une cinquantaine d'hommes dans les Cantons de l'Est près des villages de Bishopton (*U.E.R. project n° 6*) et de Mégantic (*U.E.R. project n° 5*) seront mis en place par la Défense nationale au cours de la période. Ces constructions de pistes intermédiaires qui avaient lieu dans plus d'une trentaine d'endroits à travers le pays (ex.: Winnipeg n° 21, Ottawa n° 27, Havelock (N.B.) n° 41) et engageaient, en juin 1933, 1090 chômeurs, servirent à bâtir un réseau national d'aérodromes dont profita le service civil de la *Transcanadian Airways* mais aussi le service militaire. En effet, tel que le mentionne H. M. Cathcart dans son « histoire du camp de Valcartier », bon nombre de ces pistes d'atterrissages construites par les chômeurs durant les années 1930 serviront à l'entraînement des pilotes alliés lors de la Seconde Guerre mondiale.

On pourra consulter pour approfondir les connaissances sur ces deux projets de chômeurs en Estrie : ANC, Fonds McNaughton (MG 30), E 133, Série II, Unemployment Relief Files, volume 22 ; MG 30, E 133, Série II, volume 60, dossier 372, *The Engineering Institute Journal of Canada*, « Department of National Defense Relief Camps and Projects », juillet 1933, p. 321 ; et H. M. Cathcart, *L'histoire du camp Valcartier, P.Q., 1647-1957*, brochure historique, service historique du ministère de la Défense nationale, 1957.

nombreux que M. Alfred Crowe, le surintendant, a même jugé opportun de demander de l'aide au capitaine A.-S. Bigaouette, sous-chef de la Police municipale, qui met quatre de ses hommes à sa disposition ⁶⁹.

À Montréal, le refuge Vitré, ainsi que les bureaux de comté, servirent principalement à recruter les chômeurs des premiers contingents. Par la suite, l'abri de jour Vitré étant fermé en août 1934, et les locaux de comté s'avérant peu adaptés à cette tâche, les sans-abri engagés au camp de Valcartier passeront généralement par le bureau de placement provincial, la Commission du secours au chômage et par le Comité du secours de Montréal⁷⁰. Précisons que les autorités s'assureront que les sans-abri inscrits à ce programme seront des citoyens de la municipalité et non des «étrangers». Ces derniers pouvant être des chômeurs des autres villes mais également des hommes d'origine étrangère.

Le recrutement des célibataires qui bénéficieront des avantages du gouvernement fédéral en trouvant de l'emploi à la citadelle ou à Valcartier va bon train. M. Alfred Crowe, surintendant du Bureau de Placements de Québec, nous disait hier soir que plus de deux cents hommes sont allés s'enregistrer jusqu'à date au bureau de la rue St-Paul. Sur ce nombre, une trentaine seulement sont des étrangers.⁷¹

La priorité sera donc donnée aux sans-logis de la ville de Québec. Ainsi comme le précisera Alfred Crowe, surintendant du bureau de placements: «Nous avons reçu les ordres les plus sévères de n'admettre pour le moment que des gens de la ville. Les sans-travail nous arrivent de toutes les parties de la province. Il en vient même de l'étranger⁷².» On voit comment une vision municipale du chômage, encore présente, influence ce programme fédéral. Dans les faits, le but de cette politique sera de décongestionner les centres urbains importants de «leurs chômeurs» et non de prendre en charge tous les sans-travail provenant des villes et villages s'y retrouvant. On peut

⁶⁹ *L'Événement* de Québec, le 9 novembre 1932.

⁷⁰ François Bisson, *loc. cit.*, p. 99.

⁷¹ *L'Événement* de Québec, 29 octobre 1932.

⁷² *L'Événement* de Québec, le 9 novembre 1932.

voir ainsi que chaque projet avait une agglomération, et un bureau d'enregistrement du Service d'Emploi du Canada, bien précis à drainer et par le fait même une clientèle clairement identifiée à desservir⁷³.

Finalement, en 1936, une commission mandatée par le ministère fédéral du Travail, dirigée par le président du Service d'Emploi, Richard Rigg, sera instituée pour visiter les camps de secours de la Défense et préparer le processus de fermeture du programme⁷⁴. Cette enquête du ministère du Travail, connue sous le nom de Commission Rigg, créée par le nouveau gouvernement libéral de Mackenzie King, visitera notamment le camp de Valcartier à la fin de janvier 1936. Tel que le confirme à Montréal *The Gazette*, le 24 janvier 1936 :

*Gradual abolition of Canada's 140 relief camps, in which 20,000 single homeless men are being cared for, probably will be recommended by the Commission which was appointed by the Minister of Labor to make a survey of conditions in the camps. [...]. The Commission [...] is leaving immediately for an inspection of Valcartier Camp in Quebec*⁷⁵.

5.9 La phase finale de la lutte aux agences d'emploi privées, 1932

Les années de crise économique, alliées à un resserrement gouvernemental sur les bureaux privés, auront pour conséquence de précipiter, ni plus ni moins, la fin des agences d'emploi commerciales de la province. Le 19 février 1932, l'Assemblée législative du Québec adopte la *Loi modifiant la Loi des bureaux de placement*⁷⁶. Le gouvernement libéral, sous les demandes répétées, et toujours présentes, du mouvement syndical, adopte une politique qui interdit légalement les agences privées. On constate, en consultant les débats de l'Assemblée législative provinciale, que les

⁷³ François Bisson, *loc. cit.*, p. 98.

⁷⁴ Cette commission est également formée du député d'Hamilton, Humphrey Mitchell, et du directeur du *Frontier College*, E. W. Bradwin.

⁷⁵ *The Montreal Gazette*, 24 janvier 1936.

⁷⁶ Québec, *Loi modifiant la Loi des bureaux de placement*, bill 205, Sanction royale, Séance de l'Assemblée législative, Cahier no 58, 19 février 1932, p. 725.

parlementaires désirent clore la question sur les bureaux d'emploi commerciaux, déjà largement disparus sous les effets de la grande crise du marché du travail canadien⁷⁷.

Sous les instances du ministre Arcand, la loi de 1932, poussée par les organisations de travailleurs, vient exclure légalement les opérations des bureaux de placement commerciaux payants. Arcand explique ainsi :

À la demande répétée d'associations ouvrières importantes et à la suite de résolutions passées par ces associations, le gouvernement a cru devoir amender la loi des bureaux de placement et faire disparaître totalement les bureaux de placement privés. Le présent projet de loi est pour faire disparaître ces bureaux de placement privés et pour n'avoir en cette province que des bureaux tenus par le gouvernement.⁷⁸

La loi de 1932 vient, de même, limiter et encadrer fortement la présence d'autres agences de placement dans la province. Dès lors, l'Assemblée législative stipule, en rapport à la *Loi modifiant la Loi des bureaux de placement*, que :

La prohibition décrétée par l'article 7 ne s'étend pas aux bureaux de placement établis et maintenus par: 1. Les congrégations ou les sociétés religieuses qui s'occupent de placer leurs protégés; 2. Les sociétés ouvrières qui ont pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux des employés; 3. Les sociétés charitables et les sociétés de bienfaisance; 4. Les employeurs qui ont leur propre bureau de placement, Pourvu que, dans tous les cas ci-dessus, - a. Un permis à cette fin ait été obtenu au préalable du ministre et soit en vigueur; b. Aucune rémunération à cette fin ne soit exigée du solliciteur d'emploi; et, c. Un registre soit tenu dans la forme déterminée par le ministre. Le permis prévu par l'article 8 est émis gratuitement pour une année ou une fraction d'année seulement, et expire le premier juillet subséquent à cet octroi.⁷⁹

Dès lors, si la loi provinciale de 1910 lance l'offensive étatique contre les agences privées et que la loi fédérale de 1918 l'accroît de manière significative, la loi de 1932 marque définitivement le crépuscule des bureaux d'emploi commerciaux

⁷⁷ Québec, *Les débats de l'Assemblée législative*, 18^e législature, 1^{ère} session, Séance de l'Assemblée législative, cahier no 37, 21 janvier 1932, p. 408.

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ Québec, *Les débats de l'Assemblée législative*, 18^e législature, 1^{ère} session, 2^e lecture, Séance de l'Assemblée législative, Cahier n°51, 10 février 1932, p. 591.

apparus, et se nourrissant des vagues d'immigration et d'exode rural transitant à Montréal, dans les années 1880.

5.10 Conclusion

Nous avons analysé en détail les opérations du bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1931. Les quatre catégories opérationnelles, que sont les inscriptions, vacances, référés et placés, nous ont permis d'analyser le fonctionnement d'un bureau du Service d'Emploi du Canada. Dans ce chapitre, nous avons relevé qu'une phase de précoordination, composée des années antérieures à la *Loi de coordination des bureaux de placement*, se dessine entre 1911 et 1918. Une phase de postcoordination se manifeste à partir de 1919. Les années de 1919 à 1930 comprennent une moyenne annuelle d'enregistrement de chômeurs au bureau de Montréal de 20 700 demandes; soit plus du triple des inscriptions des années 1910. Les sans-travail recourent désormais davantage au bureau public et s'enregistrent comme solliciteurs d'emploi.

Le service public récupérera, au cours des années 1920, la clientèle, immigrante et canadienne-française, formée des journaliers de chantiers et travailleurs de la construction faisant affaire auparavant avec les agences privées. L'accroissement des enregistrements officiels de chômeurs masculins à Montréal entre 1919 et 1928 reflète, en partie, ce phénomène. L'impact majeur de la loi fédérale de coordination de 1918 sur l'accroissement de l'étendue et de l'efficacité du travail des bureaux d'emploi publics du Québec est notable.

La démobilisation des milliers soldats arrivant dans la ville de Montréal à la fin de 1918 vient également augmenter les inscriptions au bureau. La crise de l'emploi de 1921, qui commence à l'hiver 1920 à Montréal, produira un accroissement du nombre des inscriptions de sans-travail au service gouvernemental.

Les épisodes de manque d'ouvrage de la classe ouvrière, particulièrement des ouvriers non qualifiés, reviennent de manière cyclique et ce, peu importe la santé du

marché de l'emploi et de l'industrie montréalaise. Ce phénomène se reflète sur la constance des enregistrements au bureau gratuit. Le groupe des journaliers et des servantes commence à percevoir l'État comme un fournisseur de services permettant de trouver un travail dans le marché privé. Le chômage saisonnier hivernal, intrinsèque au marché de l'emploi du Canada, et au monde du travail manuel, vient aussi expliquer la constance des enregistrements lors des périodes économiques favorables.

Avant les années 1920, et malgré la mixité officielle du service, le bureau d'enregistrement provincial de Montréal sera essentiellement un établissement de placement gratuit pour hommes en chômage. La situation change cependant radicalement après 1919. La période de postcoordination se reflète par une très forte montée des inscriptions féminines après 1919. Les postes vacants signalés par les employeurs au bureau provincial sont influencés par les grands mouvements économiques du marché. Les demandes d'ouvriers au bureau public de la métropole seront globalement corrélatives aux cycles du chômage national enregistré par le ministère fédéral du Travail.

Chez les femmes, la presque totalité des ouvrières (90 %), s'inscrivant au bureau d'emploi du gouvernement dans les années 1920 à Montréal, aura la chance de trouver un travail par le biais du service public. Chez les hommes, pas plus de 32 % des demandeurs inscrits trouveront, en moyenne, un emploi par le bureau gratuit au cours de cette période. On remarque ainsi la différence significative entre les genres, entre les chômeurs et les chômeuses, dans leur taux de succès de l'utilisation du service d'emploi public.

Au moment où les inscriptions de chômeurs ne descendent pas sous la barre des 19 000 inscriptions annuelles après 1921, les demandes des patrons, de leur côté, continuent d'évoluer dans le même ordre de grandeur que les années 1910 et lors de la phase de précoordination fédérale.

Les pourcentages appréciables de placement des ouvriers référés nous permettent d'affirmer que les agents du bureau gouvernemental effectuent un travail appréciable de compatibilité entre les demandeurs inscrits et les types de postes disponibles. Le bureau public de Montréal sera notamment apprécié du secteur de la construction. Au cours de la période, le service gouvernemental servira, en un sens, de département de ressources humaines pour les secteurs de la construction et pour le recrutement de la main-d'œuvre de l'industrie forestière. Notre analyse a montré la fonction de département de ressources humaines que joue le bureau public pour les employeurs des secteurs de la construction, du bois, de l'emploi journalier et du service domestique et hôtelier féminin.

Une conclusion importante de ce chapitre est la présence et l'étendue de l'influence du réseau public d'emploi au Québec et au Canada qui commence à changer et à standardiser la façon dont les travailleurs cherchent du travail dans les années 1920. Comme nous l'avons démontré, quand l'économie allait bien et que les postes vacants étaient disponibles, les ouvriers allaient chercher les services des bureaux du SEC, faisant augmenter les enregistrements. Mais nous avons aussi montré que le bureau d'emploi montréalais du SEC fonctionna beaucoup mieux pour les employeurs que pour les employés au cours de la période 1911-1931.

Le bureau de placement public, qui réussit à réguler une clientèle en chômage même lors des crises cycliques des années 1910-1920, sera en revanche complètement impuissant face à l'ampleur de la grande dépression. Le marché du Travail étant fortement ralenti, les bureaux d'enregistrement du Canada devront trouver d'autres débouchés, cette fois-ci, dans le champ des travaux de secours pour chômeurs. Le bureau provincial possède deux fonctions distinctes qu'il doit remplir de manière efficiente. Le service gouvernemental en est un, à la fois, d'enregistrement d'ouvriers et un de placement et de distribution à l'emploi. En ce qui a trait à la première fonction, le bureau public enregistre un nombre toujours croissant d'ouvriers, avec une hausse radicale après la Première Guerre mondiale et

durant les années 1920 ; les enregistrements dépassant les 20,000 solliciteurs à Montréal. Ce nombre substantiel d'inscriptions permet au bureau d'emploi de compiler des statistiques pertinentes sur le chômage dans le métropole.

La fonction de service de placement à l'emploi, quant à elle, plafonne et peine à suffire à la demande des chômeurs; sauf le placement féminin qui décuple dans les années 1920. Ainsi, le service du gouvernement, portera bien son appellation de bureau d'enregistrement gratuit pour ouvriers. Cependant, le placement sera tributaire des demandes modérées d'employés faites par l'entreprise privée. Le bureau public n'ayant pas un rôle de création d'emploi, mais plutôt un rôle de distribution de la main-d'œuvre, de lien entre le capital et le travail, il sera limité de manière intrinsèque par le nombre de postes vacants soumis par les employeurs et les patronnes de Montréal. Comme nous le verrons dans le sixième chapitre, malgré son importance relative, le réseau d'établissements publics des années 1920 ne sera pas un outil global et fortement étendu de placement de sans-travail au Québec.

CHAPITRE VI

L'ACTIVITÉ DES BUREAUX D'EMPLOI QUÉBÉCOIS : LE PROFIL DES EMPLOIS ET LA COORDINATION NATIONALE, 1922-1931

6.1 Introduction

Pour compléter notre étude, il s'agira d'analyser les différents secteurs d'occupation présents dans les bureaux de placement provinciaux des années 1920. Ainsi, la grande industrie manufacturière, la grande industrie forestière, le secteur de la construction et le domaine agricole concourront, par les caractéristiques de leurs placements, à bâtir l'étiquette du solliciteur d'emploi québécois. Pour les femmes sans-travail, la domesticité, principalement, contribue, de son côté, à bâtir la catégorie de solliciteuse d'emploi.

Après avoir présenté un profil général des placements en décrivant, pour ce faire, les sources le composant, nous analyserons en détail les secteurs d'emploi en commençant par le domaine manufacturier. Notre regard se portera notamment sur le rapport qu'entretiendront les patrons de manufactures avec les bureaux d'emploi gouvernementaux. L'industrie forestière et ses grandes demandes de main-d'œuvre nous intéresseront par la suite. Nous verrons que le bureau provincial de Hull sera particulièrement sollicité par les chantiers du bois québécois et ontariens. Nous enchaînerons en constatant l'importance que prendra le secteur de la construction dans le placement des sans-travail du Montréal des années 1920. Après quoi, notre étude se portera sur le travail agricole, occupation traditionnelle du chômeur nomade, ainsi que sur les secteurs des transports, des services et du commerce.

Le placement des femmes sans emploi par les bureaux publics constituera par la suite notre sujet d'investigation. Nous observerons, entre autres, que les chômeuses des villes du Québec de la période seront référées en grand nombre dans le domaine domestique. L'un des rôles fondamentaux du Service d'Emploi du Canada étant la distribution nationale de la main-d'œuvre et la baisse du chômage sectoriel, une analyse des transferts interprovinciaux d'ouvriers sera développée.

6.2 Le profil général des placements

Dans le but de construire une image globale des placements publics au Québec, entre 1922 et 1931, ce chapitre s'alimente principalement aux sources du ministère fédéral du Travail constituées des rapports d'opérations du SEC. Une présentation des différentes rubriques compilées par le gouvernement nous permettra de comprendre la dynamique des occupations. Suivant les préceptes socioéconomiques de l'époque luttant pour contrer le sous-emploi, les bureaux d'enregistrement divisent ainsi leurs registres en placement «régulier» et «occasionnel». Sur ce, différents secteurs d'occupations vont être affichés sur les murs des agences publiques et composeront le profil des catégories d'emploi.

6.2.1 Les sources présentes et utilisées

Pour analyser les occupations¹ auxquelles sont référés les demandeurs et demandeuses d'emploi des bureaux de placement du Québec, nous avons traité et compilé les données du fond du ministère fédéral du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, «Employment Service of Canada - Reports - Quebec, 1922-1932» conservées aux Archives nationales du Canada à Ottawa. Une base de données Excel fut construite pour chacun des cinq bureaux d'enregistrement québécois du Service d'Emploi du Canada comprenant les sans-travail masculins et féminins placés entre 1922 et 1931. L'ensemble des occupations inscrites dans les rapports annuels, au

¹ Nous utiliserons le vocable d'occupation pour désigner les différents types de métiers même s'il constitue, en un sens, un anglicisme. Ce terme est couramment utilisé dans les textes et archives de la période.

cours de ces années, par les départements des hommes et des femmes des bureaux de Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières et Hull, a été pris en compte.

Dans les formulaires gouvernementaux, les types d'emplois trouvés par les personnes placées par les bureaux de placement publics du Service d'Emploi du Canada sont identifiés par une lettre représentant un groupe professionnel². Sous cette classification, les fonctionnaires de l'agence d'enregistrement pour ouvriers inscrivent la cote R, pour les occupations agricoles et rurales ; L, pour le secteur du bois (*lumber*) ; N, pour le secteur minier ; M, pour les occupations en manufacture et en usine (grande industrie) ; X, pour le domaine de la construction³ ; P, pour le secteur des transports ; et, T, pour le commerce et la vente. Voici un exemple de cette catégorisation dans le registre du bureau de placement de Montréal de 1927 (figure 6.1). Les occupations touchant les services sont placées sous le code «S». Ce groupe, bien représenté dans le département des femmes, est subdivisé entre, d'une part, les services généraux et les services hôteliers (S) et d'autre part, les services domestiques privés et de servantes (SN)⁴.

On retrouve aussi, très sporadiquement, la cote SPG pour les occupations dans les services publics gouvernementaux (ex. sténographes) et l'abréviation CP, pour les postes dans les compagnies de téléphone, groupe composé des opératrices téléphoniques. À titre d'exemple, cette catégorisation apparaît dans les registres du département des femmes du bureau de Montréal (*voir*, A.13).

² ANC, fonds du ministère fédéral du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, dossier : 0-16-0-3-4, « Employment Service of Canada – Reports Quebec, 1922-1932 ».

³ Les bureaux d'enregistrement publics inscrivent très rarement, en précisant le groupe d'occupation, XH pour la construction de route et XR pour la construction de rails (chemin de fer).

⁴ Le sigle SH, pour service d'hôtel est parfois présent, de même que, SR, pour service récréatif (ex. planteurs de quilles).

RAPPORT ANNUEL

Bureau de Placement de MONTRÉAL.....

Placements depuis le premier Janvier 1927..... au 31 Décembre 1927.....

Département des HOMMES.....

Liste des différents Métiers et Occupations

GROUPES	OCCUPATIONS	PLACES		
		DANS LA PROVINCE DE QUEBEC		DANS LES AUTRES PROVINCES
		ZONE DE <u>MONTRÉAL</u>	AUTRES ZONES	
		2944		439
X	Finisseurs en ciment	5		
"	Ingénieur en Const.	1		
"	Journaliers de ch.de fer	509		
"	" de Construction	2490		
"	Manoeuvres	33		
"	Memisiers	694		
"	Peintres	417		
"	Plâtriers	19		
"	Plombiers	20		
"	Poseurs de blocs	6		
"	Poseurs de lattes	15		
"	Poseurs de tuile		2 Qué	
"	Tuyautiers	7		
"	Vitriers	2		
P	Chauffeur de marine	1		
"	Cuisiniers de transport	3		
"	Débardeurs	221		
"	Journaliers dentrepôt	136		
"	" de transport	86		
"	Matelots	8		
"	Commis de bureau	5		
"	Commis épiciers	2		
"	Commis ferronnerie	1		
"	Commis de taverne	1		
"	Comptables	2		
"	Expéditeurs	2		
"	Mesureurs de bois	2		
"	Solliciteurs	15		
S	Barbier	1		
"	Charretiers	24		
"	Chauffeurs	40		
"	Cireur de bottes	1		
"	Concierges	3		
"	Garçons de table	18		
"	Garde-manger	3		
"	Gardiens	4		
"	Homme d'ascenseur	1		
"	Hommes d'utilité gén'le.	11		
"	" Sandwich	7		
"	Laveur d'autos	1		
"	Laveurs de vitres	6		
"	Coupeurs de glaces	2		
"	Infirmier	1		
		7770	2 Qué	439 Ont

Figure 6.1 Échantillon des groupes d'occupations des placements au département des hommes du bureau d'enregistrement de Montréal, 1927.

6.2.2 Des emplois réguliers et du travail occasionnel

Fait à noter, les rapports annuels des bureaux du Service d'Emploi du Canada compilent séparément les placements réguliers et les placements à des travaux occasionnels. Ainsi, le registre du département des hommes de Montréal compilera 94 chômeurs placés à des travaux d'occasion en 1927 (*voir*, A.14). Dans le cas des femmes, même si ce n'est pas clairement précisé, le placement à des travaux d'occasion se fera, en général, dans le secteur domestique sous la forme d'occupations temporaires de femme de ménage ou de femme de journée. De fait, la catégorie de femmes de ménage changera de classification en 1930 au bureau de Montréal pour être placée dans le groupe du travail d'occasion. Les types d'occupations concernant le placement à des travaux d'occasion pour les hommes ne sont généralement pas définis. Le bureau d'enregistrement provincial de Hull précise néanmoins, en 1926, que les placements de chômeurs à un travail occasionnel se répartissent entre les journaliers de construction, les fermiers ou les peintres (figure 6.2). Les travaux d'occasion diffèrent des placements réguliers en ce sens qu'ils se présentent comme des emplois temporaires (une journée, quelques jours), à distinguer de véritables contrats de travail d'une durée plus substantielle et mieux définie.

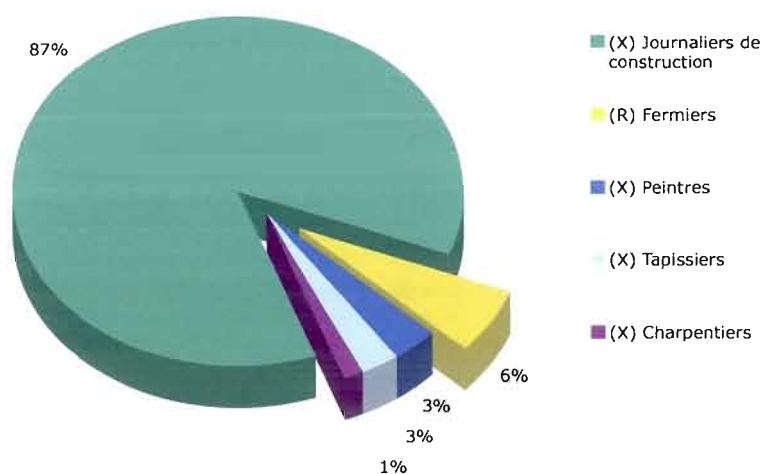


Figure 6.2 Répartition des occupations de 147 chômeurs placés à des «travaux d'occasion» par le bureau de placement provincial de Hull en 1926.

Cette classification des placements en deux parties nous montre que la direction du Service d'Emploi du Canada adopte et favorise les thèses sur l'emploi régulier de la socioéconomie du Travail de Beveridge⁵. Ces bureaux de placement provinciaux n'encouragent pas le cycle de travail et de chômage sporadique et participent, à leur manière, à la lutte au sous-emploi. En l'occurrence, les bureaux publics placent les chômeurs et les chômeuses à des emplois que l'on nomme situations⁶. Cette terminologie employée implique ainsi un certain caractère de régularité et de stabilité du travail.

Si dans les faits, les bureaux placent un nombre substantiel de journaliers, notamment dans le secteur de la construction, ces placements sont considérés comme des situations et des postes contractuels, mais relativement réguliers. Ainsi, le travailleur journalier, placé chez un employeur, n'est pas classifié dans la catégorie des placements occasionnels. De même, le travail de bûcherons, emploi éminemment saisonnier, sera considéré comme un travail régulier et non occasionnel. En définitive, le travail de journalier (construction, chemin de fer, transport, manufacture), dans un marché de l'emploi cyclique et une industrie fluctuante, est un emploi à part entière pour les ouvriers manuels non qualifiés des années 1920. Dès lors, le journalier qui s'enregistre à un établissement public en 1920 ne sera plus le journalier errant et anonyme, figure classique du Canada de la fin du 19^e siècle.

⁵ Tel que le précise William Beveridge : « Upon under-employment then attention must first be concentrated. The evil is most pronounced in certain occupations such as waterside labour and building. It is by no means confined to them. The experience of Distress Committees shows a fringe of under-employed labour almost everywhere and in dependence upon an enormous variety of trades (...) These forces produce or tend to produce everywhere reserve bodies of labour. They involve almost everywhere a certain irregularity of employment and leakage of labour and earning power. The leakage, however, need not be so great as to cause actual distress. ». William Beveridge, *Unemployment : A Problem of Industry*, réédition, New York, AMS Press, (1909) 1969, p. 110.

⁶ De ce fait le vocable de «situation» se définit essentiellement comme un poste rémunérateur régulier et stable.

6.2.3 Le profil des catégories d'emploi

Poursuivons l'analyse en nous intéressant aux répartitions des différents secteurs d'occupations où seront placés les demandeurs d'emploi s'enregistrant aux agences publiques gratuites des principales villes du Québec entre 1922 et 1931. Nous observons, de façon générale, qu'au cours des années 1920, les bureaux d'enregistrement, et particulièrement celui de Montréal, placeront une large part de leur sans-travail dans les secteurs de la construction, de l'industrie forestière et du domaine agricole et très peu dans le secteur manufacturier⁷ (figure 6.3).

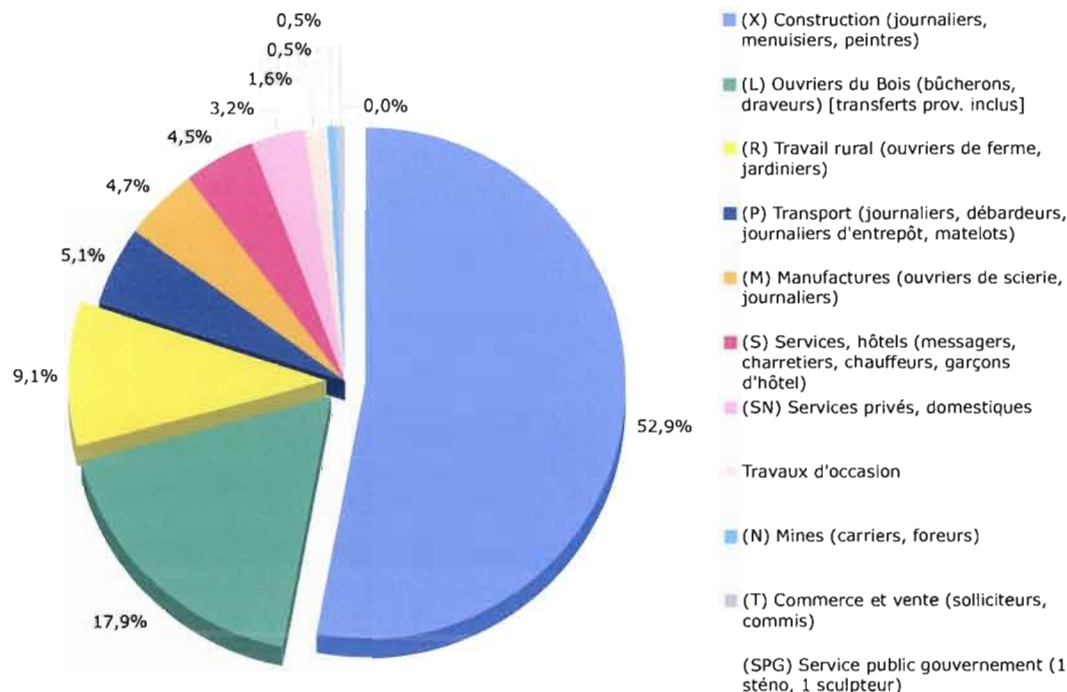


Figure 6.3 Répartition des groupes professionnels masculins des 10 109 hommes placés par le bureau d'enregistrement provincial de Montréal en 1928.

⁷ Le terme de manufacture, datant de 1511, provient du latin médiéval, manufactura, «travail manuel». Le vocable englobe la grande fabrique et l'établissement industriel utilisant surtout le travail à la main, sans que le machinisme en soit exclu. C'est le cas particulièrement des manufactures nord-américaines des années 1920, de plus en plus mécanisées par la vague machiniste dirigée par l'ingénierie industrielle.

En prenant 1928 comme année d'échantillon, nous relevons qu'à Montréal, sur plus de 10 100 demandeurs placés, 5 350 ouvriers le seront dans le secteur de la construction (53%), 1 800 dans l'industrie forestière (18%), 915 dans le secteur agricole (9%) mais seulement 477 dans le domaine manufacturier (4,7%).

Pour ce qui est du bureau provincial de la ville de Québec, on remarque que parmi les placements de cet établissement, l'industrie du bois surpassera généralement le secteur de la construction (figure 6.4). Ainsi, le bureau public place, en 1927 plusieurs bûcherons et flotteurs de billots qui représentent ensemble plus de placements que les journaliers de construction et les charpentiers menuisiers. De fait, le poids numérique du secteur de la construction à Québec ne sera pas aussi écrasant qu'à Montréal.

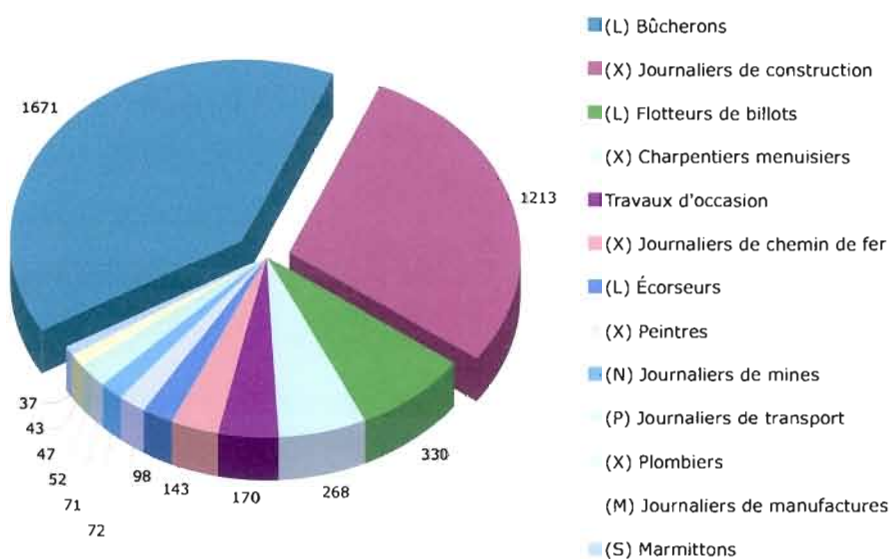


Figure 6.4 Répartition des occupations de 4 215 chômeurs placés par le bureau de placement provincial de la ville de Québec en 1927.

Dans le cas de Sherbrooke, le bureau de cette ville utilisera, dans les années 1920, plusieurs sans-travail à des travaux de voirie et d'égouts (figure 6.5). Ce recours au bureau de placement provincial par des entrepreneurs de routes et d'aqueduc est particulier à l'agence sherbrookoise. La modernisation du service

d'égouts et des rues de la ville sera par conséquent effectuée, en partie, par des demandeurs d'emploi référés par le bureau du gouvernement. Les surintendants E.M Biron et O. Begin placeront, en 1925, en plus des ouvriers de construction et des charpentiers, 157 ouvriers de voirie et 122 ouvriers d'égouts.

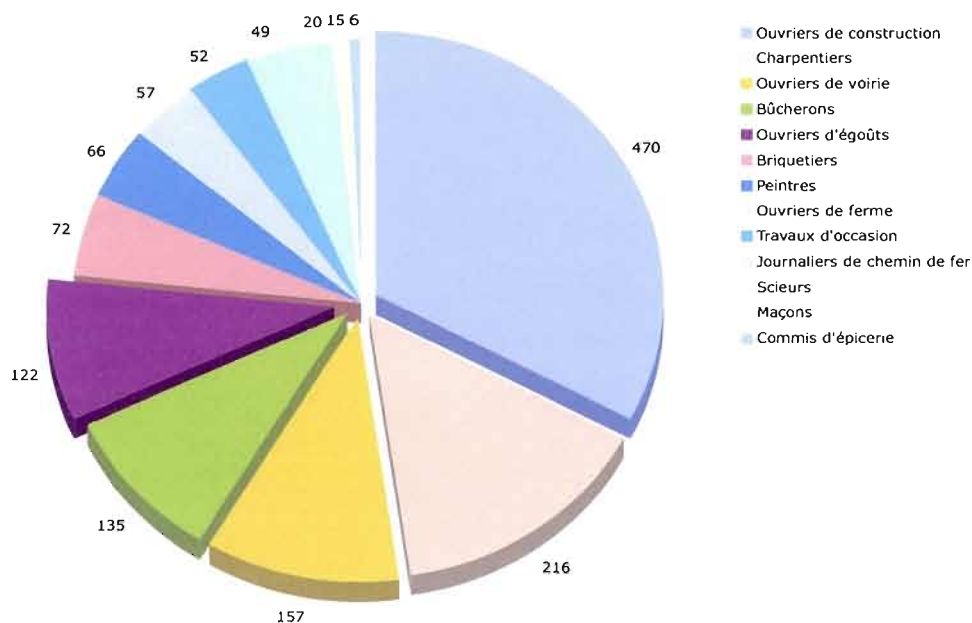


Figure 6.5 Répartition des occupations données à 1 437 chômeurs placés par le bureau provincial de placement de Sherbrooke pour l'année 1925.

Cette alliance interinstitutionnelle entre le service provincial de placement et le programme municipal de travaux publics est spécifique à Sherbrooke – les placements s'effectuant généralement dans le secteur privé – et dénote une stratégie proactive dans la lutte au chômage saisonnier de cette municipalité.

6.3 La grande industrie manufacturière

Au bureau de placement public de Montréal, entre 1922 et 1931, les deux occupations les plus représentées du groupe manufacturier sont les journaliers d'usine et les ouvriers de scieries industrielles (*voir*, A.6). Le secteur du bois est présent dans sa phase usinière (dernière étape de l'exploitation forestière) sous la forme des grandes scieries industrielles des années 1920. C'est pourquoi ces placements, bien

que reliés à l'industrie forestière, ne sont pas intégrés dans la catégorie du travail du bois (L) mais bien sous celle des manufactures (M).

Au bureau public de la métropole, les autres occupations du secteur manufacturier, relativement diversifiées, comptent cependant pour un nombre restreint des placements annuels. Ainsi, pour plus de 2 000 journaliers de construction placés par le bureau de Montréal en 1927, le secteur manufacturier n'engagera que 216 journaliers de fabrique par le biais du bureau d'emploi (*voir*, A.7). On remarquera aussi que la grande fabrique et la manufacture des années 1920 regroupent plusieurs secteurs d'emploi qui étaient auparavant associés au petit commerce. À titre d'exemple, le secteur de l'alimentation, en phase d'industrialisation, avec ses pâtisseries et ses boulangers, se conjugue désormais avec la production de la grande entreprise.

6.3.1 Le secteur manufacturier, le bureau public et les syndicats

Le secteur usinier et manufacturier, celui de la grande industrie, semble avoir peu de rapports avec les bureaux d'emploi publics. Les chiffres peu élevés des journaliers de manufactures et des ouvriers non qualifiés en usine placés par ces bureaux québécois en témoignent. Dans le Québec des années 1920, le domaine manufacturier et usinier, pourtant grand employeur de main-d'œuvre non qualifiée masculine et féminine, fonctionne très peu en partenariat avec les bureaux d'enregistrement provinciaux du SEC (*voir*, figure 6.3).

Il semble que les industries implantées en milieu urbain, dans les parcs usiniers montréalais, ont peu besoin de recourir aux bureaux publics. De plus, ces grandes entreprises possèdent souvent leur propre service d'embauche et éventuellement créeront un département de ressources humaines.

De plus, l'un des buts généraux du système de bureau de placement public gratuit est de récupérer la clientèle des sans-travail des agences commerciales payantes. Ce qui explique en grande partie la place prépondérante des occupations de journaliers

de construction et de servantes, secteurs d'activité principaux des agences privées. Cet objectif explique également le nombre modeste des placements dans le domaine usinier et manufacturier, celui-ci faisant traditionnellement peu appel aux bureaux d'emploi payants dans leur recherche de personnel. En somme, l'étiquette de solliciteur d'emploi au Québec, et au Canada, ne semble pas se construire de manière prépondérante en relation avec la grande industrie manufacturière.

Ainsi, globalement, les projets de transformation des habitudes du travail et du capital, partagés par Ainey et nombre d'administrateurs des bureaux de placement publics nord-américains de la période (comme en témoigne l'association internationale des bureaux publics⁸), se révéleront, dans la réalité, plus difficiles à appliquer. Le manque de confiance des employeurs envers le bureau d'emploi public minera les avancées du programme du gouvernement. Comme le rapporte le surintendant du bureau de Québec, Félix Marois⁹, en 1912 :

On semble en certains milieux ne pas accorder toute la confiance au bureau de placement, peut-être parce que les employeurs ne connaissent pas encore toute son importance, bureau qui, pourtant, leur procurera de bons employés. On ne devrait pas ignorer que ceux qui se présentent pour demander des places, doivent fournir des certificats de compétence et de bonne conduite, et les employeurs par ce fait sont sagement protégés.¹⁰

Dès lors, le système de bureau de placement public n'a certes pas remplacé complètement l'habitude du porte-à-porte du chercheur et du procureur d'emploi. Cette pratique, répandue dans le marché de l'emploi des années 1910-1920 est cependant considérée, par les défenseurs d'un système public de placement, comme «peu efficace». Comme le déplore l'économiste britannique William Beveridge, la

⁸ ANC, Ministère du Travail, *Proceedings of the Fourteenth Annual Meeting of the International Association of Public Employment Services*, 16-18 septembre 1926.

⁹ Le surintendant Marois est remplacé par Alfred Crowe à la fin des années 1910.

¹⁰ Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1911-1912, Félix Marois, surintendant Bureau Québec, au ministre, p. 115.

recherche d'emploi pour l'ouvrier s'effectue très souvent de manière *médiévale*. Ce dernier écrit :

*For labour there were no marketplaces. When the Poor Law Commission studied the matter, the normal way of hiring men was to wait for them to come to the factory gates. The marketing of labour meant the hawking of it from door to door, as many other goods used to be hawked in the middle ages. That persistence of medieval methods into modern time is the disorganisation of the labour market, the fourth and, in the view of the Poor Law Commission, the worst of the pre-war cause of unemployment.*¹¹

De la même manière, les grandes industries manufacturières de Montréal, qui continuent la politique de l'armée de réserve en se servant d'un bassin de prolétaires disponibles dans les quartiers ouvriers ceinturant la fabrique, auront très peu recours aux bureaux de placement provinciaux. Au cours des années 1900-1920, à Montréal et dans les villes industrialisées, la main-d'œuvre non qualifiée se déplace de manière aléatoire de porte en porte vers les fabriques et les chantiers. Beveridge dénonce de manière véhémement cette pratique désorganisée de recherche d'emploi en décrivant :

*That is disorganisation of the labour market in general terms. It can be illustrated by a few special cases. One such case was that men out of work in one district would set out to tramp the country in search of work, tramp blindly, often in the wrong direction. In a country with a post office, telephones, and a railway system this was clearly absurd.*¹²

Les entreprises utilisent plutôt leurs propres services d'emploi, ou encore les petites annonces qui rejoignent des centaines de chômeurs et chômeuses consultant quotidiennement les journaux pour leur recherche d'emploi. Le bureau gouvernemental de placement n'entre pas dans ce système.

De plus, certains quotidiens montréalais de l'époque, tels que *La Patrie*, offrent des services de placement aux employés et aux patrons s'inscrivant au comptoir du journal (figure 6.6).

¹¹ William Beveridge, *Causes and Cures of Unemployment*, Londres, Longmans, Green and Co., 1931, p.18-19.

¹² *Op. cit.*



Figure 6.6 Publicité annonçant aux ouvriers et aux employeurs le service de placement du journal *La Patrie* du 20 mai 1912.

Les agences du Service d'Emploi du Canada annoncent, elles aussi, à l'occasion leurs offres d'emploi et l'adresse de leurs établissements dans les journaux. Cependant, le système de placement public est moins simple et rapide que la petite annonce – qui permet au chômeur de se présenter directement au poste demandé et à l'adresse de l'employeur – : l'ouvrier et le patron doivent au moins faire l'effort de se présenter au bureau du gouvernement pour remplir les formulaires d'enregistrement. Ces procédures bureaucratiques agacent parfois les patrons de l'entreprise privée. Les rapports de surintendants soulignent, à ce sujet, la lenteur avec laquelle les employeurs retournent les cartes d'engagement au bureau.

De fait, ces pratiques alternatives d'embauche offrent aux employeurs industriels une relative liberté face au gouvernement, même si l'entreprise doit traiter une multitude de candidats qu'un bureau de placement public aurait incidemment filtré au préalable.

Sous un angle pragmatique, il semble que la grande industrie montréalaise a peu besoin d'un réseau de bureaux de placement publics pour administrer ses engagements de main-d'œuvre. Le bureau de placement gouvernemental n'est donc

pas une nécessité pour le monde manufacturier et usinier québécois des années 1900-1920.

D'un autre côté, il semble que les surintendants de bureau public négligent un paramètre essentiel en ne tenant pas compte des principes foncièrement libéraux d'une large part du patronat industriel canadien des années 1910 et 1920. Ce dernier, de manière générale, rejette l'ingérence de l'État dans le marché, économique et du travail. Sous les préceptes de l'esprit d'entreprise libéral de l'époque, le chef de compagnie compétent est celui qui administre, en toute liberté et sans l'aide d'aucune instance publique, ses engagements et ses mises à pied de personnel. Les organismes contrôlés par l'appareil d'État, tel que les bureaux de placement, n'ont, dans ce contexte, pas leur place dans le libre marché de l'emploi, où l'offre et la demande, s'équilibre d'elle-même.

Dans cette logique, hormis les contextes économiques et industriels particuliers se présentant, par exemple, lors de la Grande Guerre et dans la période de reconstruction du marché de l'emploi de l'après-guerre (1918-1922), les gouvernements ne devraient pas interférer avec l'économie de marché des années 1920. Au Canada, la conférence fédérale-provinciale de 1922 viendra notamment redéfinir à la baisse l'implication de l'État en matière de chômage et d'intervention dans l'industrie et l'économie. Le capital des années 1910-1920 continue donc de percevoir l'État avec méfiance et d'ignorer en partie les bureaux d'emploi publics¹³ : Le chômeur n'est-il pas essentiellement responsable de sa situation, n'est-il pas « libre » de quitter son travail et de chercher du travail ?

¹³ Il intéressant de noter que, à la différence du marché de l'emploi capitaliste, le modèle communiste de l'emploi, administré par nombre de bureaux publics (de placement et autres), est distribué et contrôlé par l'État qui dirige l'ensemble national des ressources humaines et des offres et demandes industrielles. Dès lors, tel que l'analyse Jean Mouly, le concept de chômage a peu de signification dans une économie collectiviste telle que l'Union soviétique des années 1920. Jean Mouly, « Faut-il repenser le concept d'emploi ? » in David H. Freedman, *Emploi : faits et réflexions: neuf études sur la situation dans les pays industrialisés à économie de marché*, Genève, Bureau international du travail, 1980.

Le système de cartes et les procédures de compilations statistiques soulèvent aussi très peu l'enthousiasme des employeurs et entrepreneurs de Montréal. Payette constate et déplore en 1911 : « Une autre source de difficultés, au point de vue de la statistique exacte, est la lenteur des patrons à retourner au surintendant les cartes servant à indiquer si l'ouvrier envoyé par les officiers du bureau a été embauché ou non.»¹⁴

Mentionnons finalement que la faible participation des patrons de manufactures dans les offres des bureaux publics d'emploi n'est pas spécifique au Québec et à Montréal. L'historien américain, Udo Sautter, constate que l'une des raisons principales expliquant le fait que les manufacturiers américains ne font pas affaire avec les bureaux publics est qu'ils les voyaient, à la fois, comme trop « captifs » (les employeurs devenant dépendant du service gouvernemental), souvent envahis de représentants syndicaux recrutant des membres chez les ouvriers inscrits et couramment administrés par d'anciens syndicalistes ou travaillistes récupérés par les instances publiques¹⁵.

6.4 La grande industrie forestière et ses demandes d'ouvriers manuels

Ce n'est pas la grande industrie manufacturière qui créera le solliciteur d'emploi type des bureaux de placement, mais la grande industrie forestière. Les bureaux de placement du Service d'Emploi du Canada se mettront au service de l'industrie canadienne du bois et des pâtes et papiers et seront un fournisseur important de main-d'œuvre manuelle pour les compagnies forestières. L'accroissement du nombre de placement dans l'industrie forestière, qui se fait au dépend des agences d'emploi privées, débute vers l'année 1920. Payette explique en juin de la même année, en rapportant les critiques du mouvement syndical envers les agences payantes:

¹⁴ Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1910-1911, p. 121.

¹⁵ Udo Sautter, *Three Cheers for the Unemployed*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1991, p. 95.

L'accroissement remarquable des opérations de placement des travailleurs dans l'industrie forestière, l'une des plus importantes de nos ressources naturelles, exige une mention toute spéciale. L'an dernier, dans notre tableau des opérations, on indiquait 61 placements, et cette année, 1 905 personnes ont été placées dans les différentes branches de cette industrie. Nous sommes heureux de ce résultat, car, s'il y a eu dans le passé des abus, si des malheureux, dans cette catégorie de travailleurs, outre la commission régulière à payer, ont été surchargés et trompés, je suis sûr de déclarer qu'aucune plainte de ce genre n'est possible dans notre service. Cette augmentation dans le chiffre de placement de cette classe d'employés, est une preuve positive que notre bureau comble une lacune qui a fait le sujet de plaintes nombreuses d'employeurs et d'employés, et qui avait aussi fait le sujet de récriminations du travail organisé.¹⁶

Comme le soulignent, entre autres, Ian Radforth, et Tom Roach, le secteur du bois est une industrie phare de l'économie du Québec et de l'Ontario durant la période 1910-1920¹⁷. En corollaire à l'augmentation des inscriptions dans les bureaux publics, l'industrie des pâtes et papiers est en forte croissance au cours des années 1920¹⁸.

L'expansion du domaine forestier reflète les transformations de la société du début du 20^e siècle. La construction industrielle et résidentielle, qui connaît une forte activité au Canada et aux États-Unis dans les premières décennies du 20^e siècle, commande une quantité appréciable de bois d'œuvre. L'importante demande de papiers des administrations publiques et privées, de l'édition et des médias écrits de masse (journaux, revues), ainsi que l'éducation publique, conditionne ce large contingent de floteurs de billot et de bûcherons placés par les bureaux de placement de la province de Québec. De même, il faut rappeler que le bois reste toujours le principal moyen de chauffage durant la saison hivernale au Québec. Le Montréal des

¹⁶ Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1919-1920, p. 124.

¹⁷ Ian Radforth, *Bushworkers and Bosses: Logging in Northern Ontario, 1900-1980*, University of Toronto Press, 1987, chapitre 2, «A Seasonal Labour Force, 1900-1945» et Tom Roach, «Farm Woodlots and Pulpwood Exports from Eastern Canada» in H.K. Steen éd., *History of Sustained Yield Forestry*, Santa Cruz, 1984.

¹⁸ Richard Rajala, «The Forest as Factory: Technological Change and Worker Control in the West Coast Logging Industry, 1880-1930», *Labour/le Travail*, 32, 1994 p. 73-104.

années 1910-1920 est ainsi encombré de dizaines de cours à bois occupant le paysage urbain avec les lignes électriques et téléphoniques modernes.

Mentionnons que quelques années plus tard, les camps de secours pour chômeurs (1932-1936), qui seront incidemment alimentés en clientèle par les bureaux de placement publics, vont être également utilisés par le secteur forestier canadien. Ainsi, durant la Crise, la *Canadian Pulp and Paper Association* invitera le général McNaughton, chef d'État-major dirigeant l'ensemble des camps de secours au Canada, à son congrès annuel du 7-9 juillet 1935¹⁹.

Les bureaux provinciaux placeront, pour la période 1922 à 1931, en moyenne 5040 demandeurs d'emploi dans l'industrie canadienne du bois. Commençant, dans les premières années, avec une moyenne de placement tournant aux alentours de 4000 ouvriers, les agences publiques d'emploi doubleront ce chiffre en 1927 pour atteindre les 8 476 travailleurs placés. Les deux meilleures années seront, de ce fait, l'année 1927 et, à l'aube de la Crise, l'année 1929 avec 7 165 placements dans les chantiers forestiers.

Fait singulier, nous constatons que la crise du secteur du bois de 1924 se fait peu ressentir dans le nombre des placements forestiers effectués par les bureaux publics, qui reste sensiblement le même qu'en 1923 et 1925 (tableau 6.1). Le ralentissement de cette industrie, qui maintient tout de même des chantiers en opération, n'empêchera pas les agences publiques du Québec de placer 4 600 ouvriers de la forêt en 1924²⁰.

En additionnant, pour la période allant de 1922 à 1931, le total général des placements effectués (dans la zone régionale et les autres provinces), on constate que le bureau de Hull est l'agence gouvernementale qui placera le plus d'ouvriers

¹⁹ ANC, Fonds McNaughton, MG 30, E 133, série VI, volume 348, «Speeches, Addresses, Articles, 1914-1966».

²⁰ La baisse des placements au bureau de Montréal en 1924 est principalement due au fait que plusieurs ouvriers forestiers en perte d'emploi trouveront, sans l'aide de l'agence, du travail dans le secteur de la construction. Cet effet, fera chuter les demandes d'ouvriers des employeurs et conséquemment abaissera le nombre des placements masculins en 1924.

forestiers (tableau 6.1). Le comptoir d'emploi public de la ville Québec suit avec 13 830 placements forestiers. Le bureau de Montréal, troisième en importance pour le secteur du bois, place de son côté 13130 sans-travail dans ce secteur durant la période.

Tableau 6.1

Placement d'ouvrier dans l'industrie du bois (*lumber*) par les bureaux provinciaux, dans leur zone régionale et par transfert de main-d'oeuvre dans les autres provinces (Can), 1922-1931.

Année	Montréal		Québec		Hull		Sherbrooke		T-Riv.		Total
	Zone	Can	Zone	Can	Zone	Can	Zone	Can	Zone	Can	
1922	7	910	502	327	167	874	332	0	0	0	3119
1923	157	1252	566	577	791	533	532	0	45	0	4453
1924	158	1270	918	360	637	752	480	0	33	0	4608
1925	874	557	1434	0	867	584	155	0	15	0	4486
1926	1330	151	1874	0	1009	1165	250	0	0	0	5779
1927	1741	437	2160	0	2409	1348	377	0	4	0	8476
1928	1095	715	1471	0	1776	1299	76	0	3	0	6435
1929	1070	700	1802	0	1974	1135	420	0	64	0	7165
1930	693	0	940	0	1373	396	403	0	1	0	3806
1931	13	0	900	0	617	143	396	0	0	0	2069
Total 2	7138	5992	12567	1264	11620	8229	3421	0	165	0	50396
Total	13130		13831		19849		3421		165		50396

Source : ANC, Min. du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, «Employment Service of Canada - Reports - Quebec, 1922-1932».

L'établissement de la ville outaouaise, alimenté par une forte demande des employeurs signalant leurs postes vacants (ex. Eddy Paper), et bien administré par le surintendant Latulippe, trouve de l'emploi dans l'industrie du bois à près de 20 000 chômeurs durant la période (tableau 6.1). En seulement trois ans d'existence, l'agence publique prend rapidement de la maturité et rivalisera en nombre de placements (toutes occupations) avec le bureau de Québec. Comme en témoignent les données du rapport annuel de 1927, l'agence de Hull placera, pour cette année, 5 650 personnes pendant que le bureau de Québec procurera de l'emploi à 4 841 demandeurs²¹. Ainsi,

²¹ ANC, Min. du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, «Employment Service of Canada - Reports - Quebec, 1922-1932».

dans la municipalité de Hull des années 1920, le bureau du gouvernement fait partie intégrante des stratégies de recherche d'emploi des sans-travail de la région.

Somme toute, dans l'ensemble, l'importance des bureaux de placement provinciaux du Québec pour l'industrie forestière canadienne est loin d'être négligeable. Les cinq établissements – principalement ceux de Montréal, Québec et Hull – placeront au total, pour la période de 1922 à 1931, un nombre de 50 400 demandeurs d'emploi dans le secteur du bois²². On constate donc que les bureaux gratuits du gouvernement drainent implacablement la clientèle des agences privées payantes oeuvrant dans le placement d'ouvriers de chantiers forestiers.

Comme nous le verrons dans la section qui suit, à l'inverse des industriels de la région de Trois-Rivières, le patronat du secteur du bois et des papiers de Hull utilise abondamment le bureau public pour ses engagements d'ouvriers masculins, mais fait très peu affaire avec l'agence pour ses demandes de domestiques féminines.

6.4.1 Le capital papetier de Trois-Rivières et son absence des bureaux

Constatation la plus inattendue de cette synthèse, le bureau de placement public de Trois-Rivières, situé au cœur d'un important centre industriel du bois et des pâtes et papiers des années 1920, ne place qu'un nombre infime d'ouvriers forestiers. Pour la totalité de la période 1922 à 1931, l'établissement gouvernemental ne procure de l'emploi dans le domaine du bois qu'à 165 ouvriers. En fait, le bureau trifluvien ne place aucun ou presque aucun (0 à 4) travailleur en 1922, 1926-1928 et 1930-1931.

Dès lors, force est de conclure que, contrairement aux industriels de la région de Hull, les patrons des grandes entreprises forestières de la Mauricie (La Tuque, Shawinigan, Trois-Rivières) n'utilisent pas le service de bureaux de placement publics pour acquérir leur main-d'œuvre durant les années 1920. Fait à souligner, la bourgeoisie industrielle trifluvienne utilisera amplement l'agence du gouvernement

²² ANC, Min. du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, «Employment Service of Canada - Reports - Quebec, 1922-1932».

pour ses demandes de servantes, mais l'ignorera pour ses demandes d'ouvriers forestiers masculins.

Joseph Ainey, surintendant général des bureaux publics de la province de Québec, espérait beaucoup des deux nouveaux bureaux de Hull et Trois-Rivières. Il écrit ainsi en juin 1919 : « Je suis convaincu que ces bureaux donneront des résultats proportionnés à l'importance industrielle et agricole des territoires qu'ils sont appelés à desservir. »²³ Cependant, les espérances du surintendant ne furent pas comblées et le bureau d'emploi de Trois-Rivières restera anémique pour l'ensemble de la période. De plus, si l'agence de Hull donne effectivement de bons résultats, les bureaux publics des deux villes placeront néanmoins une quantité négligeable d'ouvriers dans le secteur agricole au cours des années 1920.

En conséquence, les grandes industries forestières et papetières, filiales américaines et canadiennes-anglaises, qui opèrent dans la région mauricienne ne se servent pas des bureaux du gouvernement et vont recruter directement, dans les quartiers ouvriers urbains et les villages avoisinants, leur main-d'œuvre de journaliers employée dans les camps forestiers et le flottage de billots.

6.4.2 Les différents emplois du secteur du bois

Dans le but de connaître les différentes occupations composant la catégorie affectée à l'industrie de bois (groupe L, *lumber*) nous utiliserons les données de placement de l'année 1927. On remarquera que les emplois de bûcherons et de flotteurs de billots (drapeurs) occupent la plus grande part des placements des bureaux publics dans le secteur forestier (voir, A.9). Soulignons que le terme de drapeur est un dérivé de l'anglais, *driver*, qui signifie conducteur ou guide. Par

²³ Québec, Ministère des Travaux publics et du Travail, *Rapport du surintendant général des bureaux de placement provinciaux*, juin 1919, p. 121.

analogie, l'anglicisme de *driver*, fait référence au travail de l'ouvrier guidant, sur les courts d'eau, les billes de bois descendant vers les scieries et les papetières²⁴.

En 1927, sur 2 178 ouvriers forestiers placés par le bureau de Montréal, 1 926 seront bûcherons et 239 flotteurs de billots²⁵. Le bureau de Hull est encore plus remarquable, car il ne placera, pour la même année, que des bûcherons et des draveurs.

D'autres occupations reliées à l'industrie forestière font l'objet de placements. Les agences gratuites placent, à l'occasion, des sans-travail à des emplois de «journaliers forestiers». Cette occupation, qui s'avère être plutôt rare, n'apparaît qu'au bureau de Québec et de Hull²⁶, ce qui est relativement étonnant étant donné que la clientèle des bureaux de placement est composée d'un nombre important de demandeurs d'emploi journaliers. Or, les journaliers occuperont, en général, dans les camps des compagnies forestières, des emplois semi qualifiés de bûcherons et de flotteurs de billots, les faisant, en quelque sorte, monter dans l'échelle ouvrière.

Plusieurs emplois reliés aux différentes étapes de l'exploitation de la ressource forestière (coupe, transport) sont signalés au service public. Les bureaux du gouvernement reçoivent, en l'occurrence, des demandes pour des occupations d'écorceurs²⁷, de chargeurs de billots et de pileurs, de forgerons forestiers, de limeurs, de cuisiniers et d'aides-cuisiniers de camps, de rameurs²⁸ et de nettoyeurs de rivières²⁹, de charretiers, de batteurs de scie et de scieurs de bois et de lattes. Des

²⁴ La littérature québécoise utilise souvent le terme de draveur dans ces épopées de bûcherons, dont la plus célèbre fut transmise par le roman de Félix-Antoine Savard, *Menaud, Maître draveur*, roman qui relate la vie d'un flotteur de billots des camps de compagnies forestières canadiennes-anglaises de la rivière Malbaie (Charlevoix).

²⁵ L'année 1927 est la meilleure année de la période 1922-1931 pour le placement dans l'industrie forestière.

²⁶ Le bureau de Hull place 1 journalier forestier en 1924, 5 en 1925, le bureau de Québec place 84 journaliers forestiers en 1925, 92 en 1926, 26 en 1927, 78 en 1928, et 75 en 1929.

²⁷ Le bureau de Québec place notamment 98 écorceurs en 1927.

²⁸ Le bureau de Rouyn place 5 rameurs en 1929.

²⁹ Le même bureau de Rouyn place 3 nettoyeurs de rivières en 1930.

emplois connexes sont offerts comme aide-arpenteur ou comme commis de chantier, vérificateurs et mesureurs de bois, et des postes de direction sont donnés, par exemple en tant que contremaîtres forestiers. Fait plus rare, dans les chantiers des compagnies du bois, essentiellement masculins, des cuisinières forestières sont parfois placées. Ainsi, en 1925, le département des femmes du bureau de Québec placera 24 cuisinières dans les camps de bûcherons du nord de la vieille capitale³⁰.

6.4.3 La grande dépression de 1930 et le secteur forestier

Sous les effets de la grande dépression économique, la pire année pour les bureaux du gouvernement se produira en 1931 avec un maigre total de 2 069 ouvriers forestiers placés. Durant la Crise, le ralentissement, ou l'arrêt complet, des activités de plusieurs chantiers et entreprises du bois au Canada amène un taux de placement qui n'est plus que le tiers de ce qu'il était en 1929.

La récession économique des années 1930 aura des effets marquants sur le secteur industriel du bois et des papiers canadien, dépendant d'un marché d'exportation de matières premières profondément ralenti. Les crises bancaires et industrielles qui suivent le Krach d'octobre 1929 amèneront, parallèlement à une inflation galopante du prix des biens manufacturiers, une déflation draconienne du prix des matières premières³¹. Ce qui aura pour conséquence d'initier un cycle de fermetures d'entreprises générant des mises à pied massives au Canada³². Ainsi Michiel Horn, souligne que:

Parmi tous les pays occidentaux, seuls les États-Unis connaissent un déclin économique plus grand que celui du Canada au cours de la crise. De 1929 à

³⁰ ANC, fonds du ministère fédéral du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, dossier : 0-16-0-3-4, « Employment Service of Canada – Reports Quebec, 1922-1932 ».

³¹ Il faut préciser que parallèlement à l'augmentation inflationniste des prix pour les produits finis et les biens de consommation, une déflation apparaît au niveau des prix des matières premières. Le phénomène économique dit de « ciseau » – i.e. montée des prix industriels et baisse des prix du secteur primaire (agriculture) – viendra ainsi marquer le paysage financier de la Crise au Canada.

³² Michiel Horn, *La Grande Dépression des années 1930 au Canada* (trad.), Ottawa, Société historique du Canada, n° 39, 1984, p. 3.

1933, le Produit national brut du Canada baisse de 42% en dollars courants et de 29% en dollars constants. (La différence indique la déflation dévastatrice qui s'est produite.) Le revenu national en 1933 représente à peine 51% de ce qu'il était en 1929. L'activité industrielle du premier semestre de 1933, au cœur même de la Dépression, représente 57% de la moyenne établie pour les années 1925-29³³.

L'économie nationale canadienne étant, dans une large mesure, une économie d'exportation, elle fut, par conséquent, durement touchée par cette crise des échanges mondiaux. Plusieurs secteurs clefs de l'économie canadienne, particulièrement fragiles et sensibles aux fluctuations mondiales, seront frappés sérieusement par la Crise : les industries agricoles, minières et forestières subiront de manière importante les effets de la baisse de la demande mondiale en matière première. Tel que le mentionne Horn :

Pour le Canada, le fait qu'après 1929 la demande mondiale pour de nombreux produits de base baisse radicalement comme le font les prix, représente un événement crucial. Les prix moyens à l'exportation pour toutes les marchandises canadiennes en 1933 représentent seulement 62,6% de ce qu'ils étaient quatre ans plus tôt. Cela démontre une détérioration importante du commerce pour le Canada, parce que les prix à l'importation sont encore 71,3% de ce qu'ils étaient en 1929³⁴.

À la différence de la crise de l'industrie forestière de 1924 qui transparaît peu dans le nombre de placements de sans-travail du service public, le début de la grande dépression, qui annonce les problèmes urbains du chômage de masse au Canada, se fait très brutalement sentir.

La grande diminution des placements des bureaux d'enregistrement pour ouvrier du Québec reflète, en partie, l'état anémique de l'industrie forestière du pays en 1930 et 1931. Ainsi, si l'année 1929 fut la seconde meilleure année de placement public d'ouvriers forestiers du Québec, avec plus de 7 100 chômeurs placés, l'année 1931, quant à elle, sera désastreuse. Au cours de cette année, le bureau provincial de

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*, p. 5.

Montréal ne placera qu'un nombre infime de 13 ouvriers du bois et arrêtera complètement ses transferts interprovinciaux (*voir*, tableau 6.1)³⁵. L'agence d'enregistrement de la métropole est, de fait, la plus affectée des bureaux de la province.

Les autres bureaux québécois sont aussi touchés sévèrement, mais moins dramatiquement qu'à Montréal. L'établissement de Hull qui avait placé 3109 ouvriers forestiers en 1929 n'en placera que le quart de ce nombre, 760 hommes, en 1931. De son côté, le bureau de Québec placera, en 1930 et 1931, deux fois moins d'ouvriers du bois qu'en 1929. Son total annuel passe de 1800 à 900 demandeurs. Le bureau de Sherbrooke, quant à lui, sera moins affecté par la situation économique internationale et continuera de combler ses demandes locales de main-d'œuvre forestière, avec en moyenne 400 ouvriers placés par année, entre 1929 et 1931.

6.5 Le premier solliciteur d'emploi : le travailleur de la construction

Au Québec, entre 1922 et 1931, le secteur d'occupation qui placera le plus de demandeurs d'emploi par le biais des bureaux d'enregistrements provinciaux est le domaine de la construction (tableau 6.2). Les meilleures années seront 1926 et 1928.

³⁵ Comme le rappelle aussi Horn, la chute de l'économie et du marché du travail au Canada en 1930-1932 fut d'autant plus considérable que les années précédentes (1927-1929) atteignaient des sommets de prospérité en Amérique du Nord. C'est cette différence démesurée d'environnement socio-économique d'avec la seconde moitié des années 1920 qui donne l'ampleur historique de la grande dépression sur la société et les populations canadiennes et américaines.

Tableau 6.2

Nombre de placement dans le secteur de la construction (groupe X) par les bureaux de placement provinciaux entre 1922 et 1931.

Années	Bureaux de placement provinciaux				
	Montréal	Québec	Hull	Sherb	T-Riv.
1922	3887	881	618	895	24
1923	3866	1207	522	355	68
1924	1913	694	239	528	70
1925	2509	834	602	1123	216
1926	5751	1482	1673	829	909
1927	4258	1819	1291	707	815
1928	5351	1542	1235	690	682
1929	3514	1444	1277	471	488
1930	1470	1187	888	257	286
1931	1216	770	896	483	39
Total	33735	11860	9241	6338	3597

Source : ANC, Min. du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, «Employment Service of Canada - Reports - Quebec, 1922-1932».

À titre d'exemple, les journaliers en construction forment la majorité des ouvriers placés en 1922 par le bureau provincial de la métropole. On compte aussi 630 menuisiers, 240 peintres et 44 préposés aux caissons pneumatiques³⁶ qui témoignent de l'activité de construction de ponts et d'infrastructures sous-marines.

La légère dépression économique de 1924 au Canada, qui touche particulièrement le marché du bois, amène plusieurs anciens ouvriers forestiers à se trouver un emploi dans le secteur de la construction, ce qui abaisse le nombre des demandes des patrons et des hommes placés par les bureaux provinciaux. La construction ne compte alors en 1924 que pour 32 % des placements masculins des bureaux provinciaux (voir, A.10). La Crise économique des années 1930 touche aussi sévèrement le domaine de la construction. Le bureau de Montréal qui plaçait 10 644 ouvriers en construction en 1926 n'en place plus que 3 400 en 1930, soit 3 fois moins.

³⁶ Grande caisse étanche permettant de travailler à l'air libre sous le niveau de l'eau.

Au cours de l'année 1926, la meilleure année de la période, le bureau de Montréal place 3 265 journaliers de construction qui compteront pour 57% des placements (figure 6.7). Les journaliers de chemin de fer – témoins du recours des compagnies de ce secteur aux bureaux d'enregistrement public et conséquemment du délaissement des agences privées – seront placés en grand nombre également, avec 1 200 hommes qui compteront pour 21 % des placements.

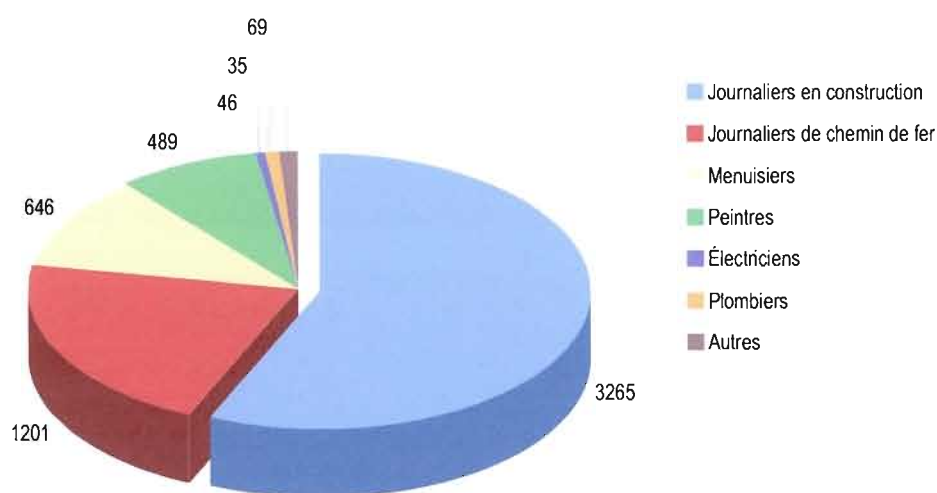


Figure 6.7 Répartitions par occupations de 5 751 hommes sans-travail placés dans le secteur de la construction (groupe X) par le bureau d'enregistrement provincial pour ouvriers de Montréal au cours de l'année 1926.

Les ouvriers de construction et les travailleurs forestiers forment la grande majorité des placements dans les bureaux du Québec. Ainsi, ces deux secteurs comptent en moyenne pour 76 % de la clientèle placée avec des pointes de 80 % dans les années 1926 à 1928 (*voir*, A.11). Ils témoignent de la grande vitalité de ces secteurs durant les années 1920 et de la demande accrue pour des ouvriers manuels qualifiés (menuisiers, peintres) ou non qualifiés (journaliers, bûcherons) sur les chantiers du bâtiment et de la forêt de la province.

En conséquence, la première figure du solliciteur d'emploi québécois n'est pas la grande industrie manufacturière, ou même forestière, mais bien le secteur de la construction.

Au cours de cette période de prospérité, le domaine de la construction est très actif à Montréal. Ce secteur, ne possédant pas de départements de ressources humaines élaborés, a besoin de ce type de bureau de placement. Il fait ainsi fréquemment affaire avec l'agence d'emploi public. Ainsi, le demandeur d'emploi de l'État québécois, le chômeur des années 1910-1920, prend souvent le visage de l'ouvrier en construction.

Fait important à noter, découlant de nos observations, les travailleurs de la construction utiliseront de manière précoce, dès les années 1910 le service gouvernemental de placement. Quelques années plus tard, les ouvriers du secteur de la construction utiliseront abondamment, en y contribuant par leur salaire, le programme d'assurance-chômage qui débute en 1940. Le chômeur du secteur de la construction au Québec demeure donc, depuis le début de l'implication du gouvernement en 1911, un client majeur des services d'emplois gouvernementaux.

Donnée importante à considérer, la masse des chômeurs et des sans-travail du Canada des années 1910-1930 est largement le produit du secteur de la construction. La main-d'œuvre manuelle abondante, composée d'immigrants ou de citoyens canadiens, employée aux nombreux chantiers de construction (infrastructure, chemin de fer) lors de la période de développement accélérée des années 1900-1912, forme, après la fin de cette ère qui se termine avec la crise de 1913-1915, le noyau dur de la masse cyclique des sans-travail des villes canadiennes que les gouvernements s'efforcent de réguler après la Grande Guerre, en 1921, et surtout lors de la Dépression.

L'effet de la crise de l'emploi de la décennie 1930 sera particulièrement ressenti au cœur des villes industrielles canadiennes. Ainsi, pour dresser un tableau de la situation dans la métropole québécoise, sur 47 000 journaliers recensés à Montréal au cours de l'année 1931, plus de 33 000 avaient chômé; par conséquent, 70 % des

ouvriers non qualifiés, issus de la main-d'œuvre prolétarisée montréalaise, chômeront au cours de cette période. Ils perdront au total plus de 900 000 semaines de travail, pour une moyenne de 27 semaines perdues par an par chômeur (tableau 6.3). Non seulement le pourcentage de journaliers ayant chômé sera élevé, mais ces derniers perdront individuellement plus de semaines que les autres travailleurs; la moyenne pour le total des occupations étant de 24 semaines par année.

Tableau 6.3

Nombre d'employés masculins, pourcentage et nombre ayant chômé, nombre de semaines de travail perdues et moyenne de semaines perdues par occupation à Montréal, du 1^{er} juin 1930 au 1^{er} juin 1931

Occupations	Total	Ayant chômé	Ayant chômé / Total (%)	Semaines perdues	Semaines / Ayant chômé
Journalier	47 515	33 402	70%	914 653	27,4
Charpentier	9 393	6 907	74%	154 277	22,3
Peintre	5 271	3 752	71%	87 399	23,3
Plombier	2 419	1 503	62%	33 432	22,2
Construction	26 635	17 921	67%	407 607	22,7

Source : Recensement Canada, volume VI : chômage, 1931.

Sur plus de 26 000 ouvriers de la construction inscrits au recensement de 1931 à Montréal, près de 18 000 chômeront au cours de l'année ; 67% des travailleurs de ce secteur clef de l'économie montréalaise avaient donc chômé pour un total de 400 000 semaines de travail perdues (tableau 6.3). Les travailleurs journaliers et les ouvriers de la construction travaillant dans les secteurs primaire et secondaire de l'industrie canadienne seront donc les plus touchés par ces problèmes d'emploi. C'est ce que confirme Lorne Brown:

*The people who, as a group, suffered perhaps more than any others from the economic depression were the unskilled workers in primary industries such as mining, forestry, and agriculture and the unskilled workers who depended upon the many facets of the construction industry*³⁷.

³⁷ Lorne Brown, «Unemployment Relief Camps in Saskatchewan, 1933-1936», *Saskatchewan History*, vol. 23, n° 3, automne 1970, p. 81.

Précisons que ce problème de chômage du secteur de la construction au Canada durant la Dépression s'explique, en partie, par les investissements industriels trop importants faits lors des années 1920. Tel que le précise Horn :

En raison de la montée des investissements avant la Première Guerre mondiale et dans les années 1920, les occasions de faire des investissements privés au Canada avaient été largement exploitées jusqu'en 1930. Il y avait eu surinvestissement dans les industries du chemin de fer, des pâtes et papiers et de l'automobile et la surproduction s'ensuivait. Plus d'une usine demeure inactive au cours de la débâcle si bien que, quand la reprise a lieu en 1933, il y a peu ou pas de raisons de faire de nouveaux investissements, soit à ce moment-là ou plus tard à la fin des années 1930. Les industries de la construction et des biens d'équipement continuent donc d'être très faibles durant toute la décennie³⁸.

Ainsi, les travailleurs canadiens de la construction, et une part importante des ouvriers non qualifiés, devenus chômeurs lors de la dépression économique, seront, d'une certaine manière, victimes des effets de la prospérité économique de la décennie précédente. Presque la moitié de la population active canadienne à cette période était donc, dans une large mesure, formée d'ouvriers non qualifiés ou semi-qualifiés. L'importance de ce type de travailleurs dans la structure de l'emploi au pays sera soulignée, quelques années plus tard, dans le rapport final de la Commission nationale de l'Emploi tenue en 1937 : «Our great primary activities, along with closely allied secondary industries, employ almost half of the gainfully occupied population, the overwhelming percentage of whom are unskilled or semi-skilled wage earners³⁹.»

Cette classe d'ouvriers, ce *prolétariat*, était le rouage essentiel d'une économie du travail élaborée au sein d'un pays en développement exploitant massivement ses ressources naturelles (bois, minerais et céréales) et en période de construction accélérée d'infrastructures (chemins de fer, routes et électricité) tel que le Canada. Comme le souligne l'historien Lorne Brown :

³⁸ Horn, *op. cit.*, p. 6.

³⁹ Canada, ministère du Travail, Rapport final de la Commission d'enquête nationale du Travail, janvier 1938, p. 88-89.

*The people deprived of their livelihood comprised a class which had played an indispensable role in building Canada. They had been the mainstay of the forestry industries, railway and road construction and maintenance and were absolutely essential for seasonal agricultural work*⁴⁰.

De fait, pour les gouvernements de la période 1913 à 1936, le problème du chômage lié aux crises économiques (désordre urbain) n'est pas composé, en premier lieu, de la classe des prolétaires de manufactures et des ouvriers d'usine, mais de la masse des ouvriers journaliers de la construction et des chantiers ferroviaires, forestiers ou agricoles. James Struthers souligne le malaise social urbain créé par les chômeurs sans domicile, issus pour la plupart de secteurs d'emploi les éloignant traditionnellement des municipalités.

*Transient, unemployed single men [...] were trapped in Canadian cities because the lumber, construction, and agricultural industries which normally drew them out of cities were closed down. Such men, cut off from family ties, coming from different cultural backgrounds, and with nothing to lose, were considered to be a serious menace to law and order*⁴¹.

La perte de revenu signifiant pour plusieurs la perte du logement, des milliers de chômeurs deviendront des sans-abri⁴². Dans le but de retrouver un salaire, temporaire le plus souvent, un nombre important de chômeurs sans domicile du Canada décideront de se déplacer à travers le pays à la recherche d'emploi. Ils deviendront alors des sans-travail errants et viendront grossir considérablement les rangs d'une classe de marginaux présente depuis le 19^e siècle : les *hobos*⁴³. La loi et l'ordre semblent alors menacés par ces hommes. Plus que simplement perçus comme une

⁴⁰ Lorne Brown, *op. cit.*, p. 82.

⁴¹ James Struthers, *Canadian Unemployment Policy in the 1930's*, Ottawa, Société historique du Canada, 1989, p. 5.

⁴² Le terme de «sans domicile» (*homeless man*) peut trouver son origine au début du siècle dans la terminologie employée par Alice W. Solenberger dans son étude portant sur 1000 individus de Chicago, *One Thousand Homeless Men*, pour recouvrir tous les types d'hommes sans attache, vagabonds, «hoboes», clochards ainsi que les autres variétés de chômeurs nomades (*go-about*s).

⁴³ Voir à ce sujet l'étude d'anthropologie urbaine (École de Chicago) de Nels Anderson rééditée et traduites récemment, *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, Paris, Éditions Nathan, 1993 (Chicago, The University of Chicago, 1923).

classe défavorisée sans-travail, ils constitueront une menace sociale potentielle, essentiellement urbaine, que l'État fédéral sentira le besoin de maîtriser. Ainsi, comme le précise Brown :

*The people feared most of all by the political authorities at all levels of government were the single transient unemployed. Having no families to provide for and often no firm roots in any one locality, they were the most difficult to intimidate by threats of the cutting off relief or even imprisonment and the latter was hardly feasible given the large numbers involved*⁴⁴.

6.6 Du travail pour le chômeur comme ouvrier agricole

Au Canada, comme le souligne Bryce Stewart, les bureaux de placement provinciaux coordonnés par le Service d'Emploi du Canada serviront principalement, dans les provinces des Prairies, au placement des ouvriers agricoles lors des périodes de fortes demandes de main-d'œuvre correspondant aux récoltes⁴⁵.

Toutefois, on constate qu'à la différence des bureaux des provinces de l'Ouest canadien, les établissements publics pour sans-travail du Québec, mis à part Montréal, ne placent pas ou très peu d'ouvriers agricoles.

L'établissement montréalais est le seul des bureaux québécois à combler de manière significative les demandes agricoles. Tout au plus l'agence de Hull place-t-elle 58 aides fermiers en 1927. Le comptoir provincial de Québec, comme celui de Sherbrooke et Trois-Rivières, n'en place qu'une dizaine par année.

Bien qu'il ne s'agisse, nullement, bien au contraire, du secteur d'occupation le plus actif, le bureau de Montréal place néanmoins, au cours de la période 1922 à 1931, un nombre appréciable d'ouvriers agricoles. Dans l'agence publique de la métropole, le travail agricole et rural se place en troisième position, après la construction et l'industrie du bois, et compose en moyenne 10% des chômeurs placés (figure 6.8).

⁴⁴ Lorne Brown, *loc. cit.*, p. 83.

⁴⁵ Bryce Stewart, «The Employment Service of Canada», numéro 32, The Jackson Press, Kingston, 1919, p. 8.

Le bureau de Montréal place des ouvriers de ferme, des «engagés», principalement lors des récoltes. Des jardiniers, notamment des cueilleurs de légume dans les jardins (champs), sont placés de même en bon nombre. Au cours de la période de 1922 à 1931, le total des placements agricoles du bureau de la métropole est de 5 175 ouvriers.

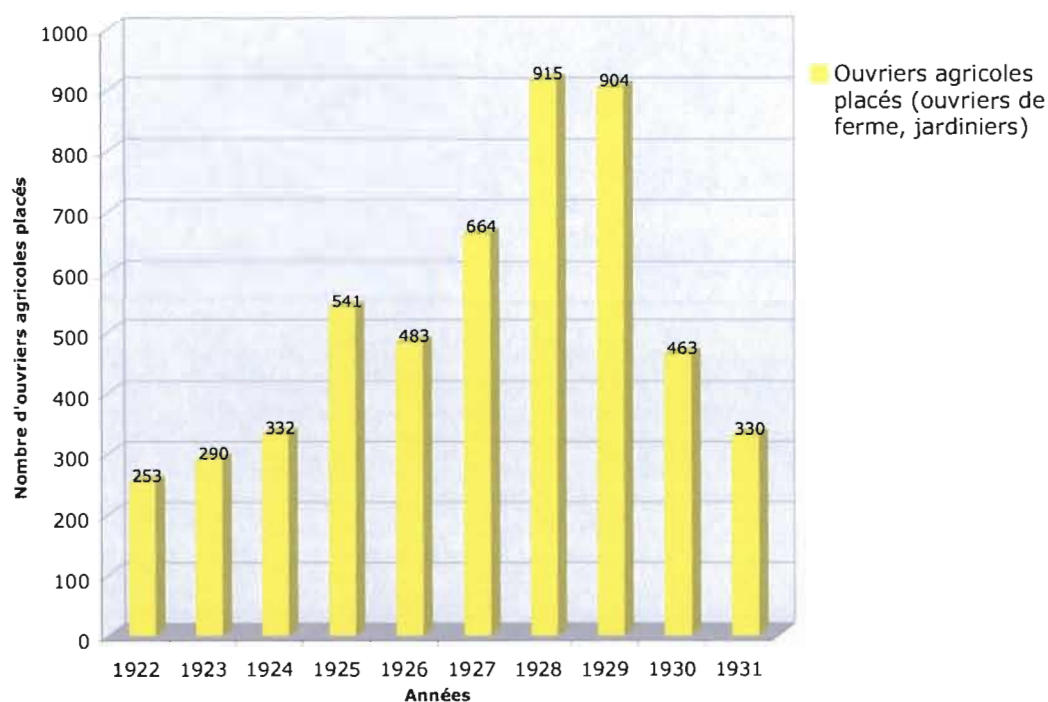


Figure 6.8 Nombre d'ouvriers agricoles placés (ouvriers de ferme, jardiniers) par le bureau de placement provincial de Montréal, 1922-1931.

6.7 Les ouvriers du secteur des transports

Le bureau d'enregistrement de Montréal place un nombre appréciable de sans-travail dans le secteur des transports (figure 6.9). Le journalier de transport, le manœuvre des docks du port de Montréal, constitue généralement l'occupation la plus représentée dans les placements publics de sans-travail. En 1928, le bureau de Montréal place 228 journaliers de transport et 141 débardeurs qui comptent pour 45% et 27% des placements.

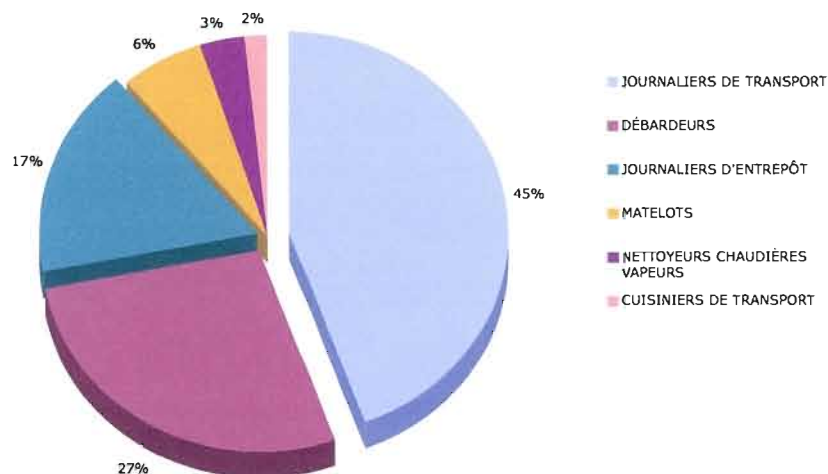


Figure 6.9 Répartitions des placements de 513 chômeurs dans le groupe des transports (P) au bureau d'enregistrement provincial de Montréal en 1928.

Les placements de journaliers sont suivis par les occupations de débardeurs déchargeant et chargeant les navires en marchandise. Les débardeurs, placés par le bureau de Montréal dépassent parfois le nombre de journaliers, comme en 1922 avec un nombre de 391 individus. Le bureau du gouvernement sert également à placer des matelots, des nettoyeurs de chaudières à vapeurs ou des cuisiniers de navire. Rappelons que dans le marché de l'emploi manuel du Montréal des années 1920, le secteur des transports, représenté principalement par le domaine portuaire et maritime, est grandement affecté par le chômage hivernal créé par des arrêts de travail provoqués par la formation des glaces bloquant la voie maritime du fleuve Saint-Laurent, et les activités lui étant reliées, pour quelques mois.

6.8 Le secteur des services et le domaine hôtelier

Au cours des années 1920 (et depuis 1911-1913), le bureau de placement provincial de Montréal entretiendra des liens particuliers avec les services hôteliers opérant dans la métropole. Comme le précise le surintendant Payette au ministre des Travaux publics :

Votre bureau de Montréal, malgré la forte compétition des bureaux privés et les nombreuses autres agences de placement, fait des progrès tous les jours ; et pour

ne signaler qu'une amélioration, je mentionnerai le service des employés dans les hôtels. Il n'est pas généralement connu que les propriétaires ont fait de notre bureau un centre de renseignement général et en spécialisant ces emplois nous nous sommes mis en rapport avec la plupart des propriétaires d'hôtels de la Province.⁴⁶

Dès lors, l'agence gratuite place ainsi un nombre appréciable de chauffeurs, garçon de table, ouvriers d'hôtel et messagers au cours de la période (figure 6.10).

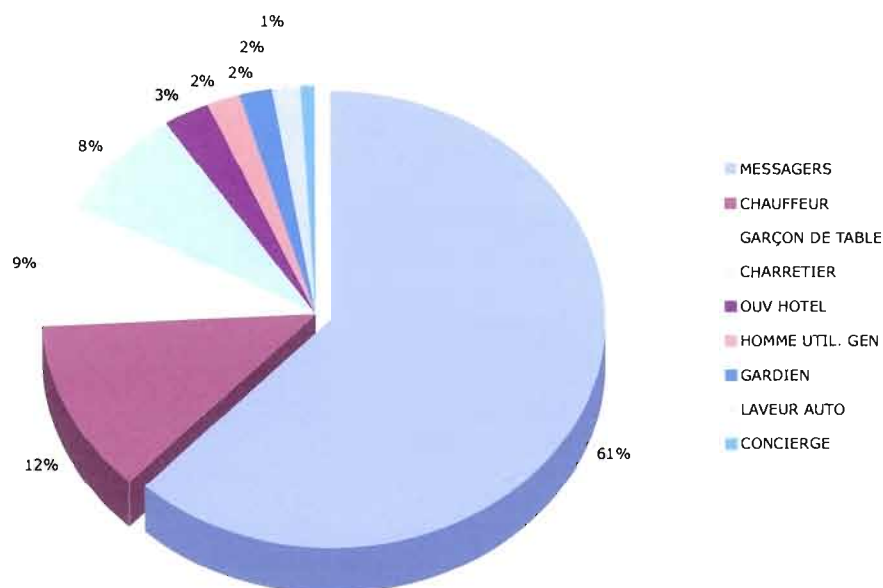


Figure 6.10 Répartitions de 433 occupations masculines du groupe des services et hôtels (S) au bureau de placement provincial de Montréal en 1928.

Plusieurs messagers engagés par les entreprises de services et les hôtels sont placés par l'agence de placement provinciale. Ainsi, pas moins de 144 messagers trouvent un emploi grâce au bureau de Montréal en 1922, 268 en 1928 et 358 en 1926. L'importance numérique de cette occupation témoigne de la jeunesse d'une certaine portion des chômeurs s'enregistrant au bureau public. Ils forment la catégorie «garçons» des anciens registres de 1910. Les jeunes messagers d'hôtel, transportant les bagages ou effectuant différents services, sont de ce fait souvent issus du groupe des sans-travail. Les services de messagerie et les hôtels du centre-ville de Montréal

⁴⁶ Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1912-1913, p. 108.

des années 1920 utilisent de manière significative le bureau d'enregistrement public dans leur recherche de main-d'œuvre⁴⁷. Des postes de gardiens sont également trouvés par le biais du bureau de Montréal, comme en témoigne cette lettre d'un demandeur d'emploi au surintendant Payette.

Montréal, 7 octobre 1911

M. F. Payette, Surintendant, Bureau de Placement Provincial,

Cher Monsieur,

Je prends la liberté de vous écrire ces quelques lignes pour vous remercier bien sincèrement de la position de gardien que vous m'avez obtenue. Vous m'avez rendu un service que je n'oublierai jamais.

Veillez me croire, Votre humble serviteur, Peter Wilkie, (1 Ste-Monique, Mtl)⁴⁸

Contrairement au secteur manufacturier, mais de façon comparable au domaine de la construction, les hôtels ont besoin d'un service de ressources humaines facilitant leurs engagements de personnel. Ce secteur, relié en partie au tourisme, sera, pour une part, saisonnier. Le domaine hôtelier au Canada (notamment le réseau du *Canadien pacifique*) est de fait très actif durant les années 1920. Avec le développement des moyens de transport, la bourgeoisie d'affaires voyage davantage et le tourisme des classes aisées se développe à Montréal et dans la province (Québec, Charlevoix).

6.9 Les postes dans le commerce et la vente

Les bureaux d'enregistrement public vont également aider les sans-travail à se trouver un emploi dans le secteur du commerce et de la vente. Ainsi, en 1924, le bureau de Montréal place un peu moins d'une centaine de chômeurs à des occupations de solliciteurs (représentants de commerce), commis de bureau,

⁴⁷ La croissance de la présence de l'automobile dans les villes nord-américaines durant les années 1920 amène de même des besoins de service de toute sorte tel que le laveur d'auto des services hôteliers.

⁴⁸ BNQ, Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1911-1912, p. 124.

d'entrepôt, ou commis vendeur (figure 6.11). Les solliciteurs, occupation la plus représentée, comptent pour 77% des placements pour cette année.

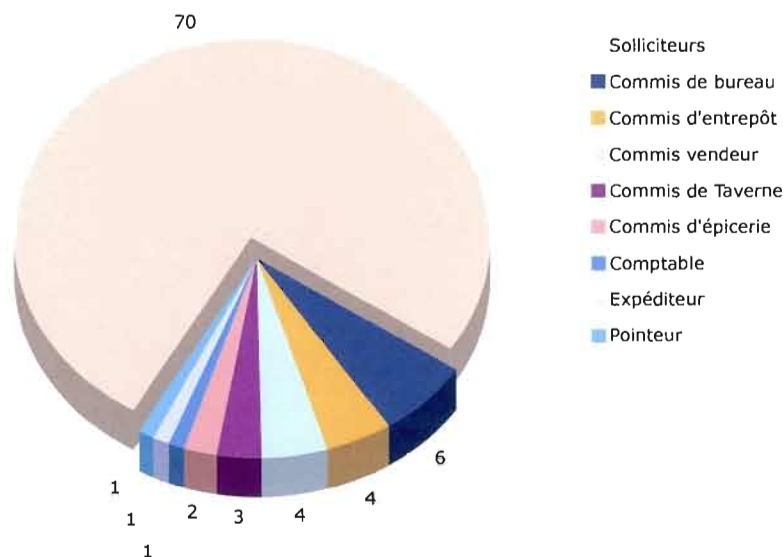


Figure 6.11 Répartitions de 92 hommes sans-travail placés dans le commerce et la vente (groupe T) par le bureau d'enregistrement provincial de Montréal en 1924.

Pendant toute la période, le bureau public de Montréal place un nombre assez important de sans-travail à des occupations de solliciteur de commerce, vendeur de porte-à-porte⁴⁹. Le placement de solliciteurs témoigne d'une pratique commerciale très répandue, pour la période, à Montréal ou Québec. Le représentant de commerce se promenant avec sa valise, ses échantillons et ses démonstrateurs, pour offrir à la population et aux familles le «produit miracle», est une figure commune du paysage montréalais des années 1920. L'entreprise Familex, compagnie de produits de nettoyage et pharmaceutique de la rue De Lorimier, et ses nombreux solliciteurs, sont un exemple éloquent de cette pratique. Les Produits Familex se caractérisaient par un système de vente à domicile de produits pharmaceutiques. L'entreprise fondée par Roméo Parent offre alors 600 produits différents, du médicament au cosmétique, du

⁴⁹ La solliciteuse placée est parfois présente quoique très rarement.

nettoyant au produit alimentaire⁵⁰. Ainsi, le demandeur d'emploi des villes québécoises de la période aura, en partie, le visage du représentant de commerce⁵¹.

6.10 Le bureau de placement public et son département des femmes

Tournons maintenant notre attention vers la clientèle féminine, et observons la répartition générale des placements de femmes, notamment dans l'important secteur des services domestiques, tout en faisant un survol rapide du domaine du commerce et la vente. Ensuite, un regard sur les départements des femmes des différents bureaux de la province nous permettra de porter un éclairage sur le placement des femmes selon les régions.

6.10.1 Les secteurs féminins privilégiés

En observant les données de l'année 1925⁵² du bureau d'enregistrement de Montréal, nous constatons que les placements dans les services domestiques privés composent la très grande majorité des emplois donnés aux chômeuses (figure 6.12).

⁵⁰Revue Commerce, «M. Roméo Parent, Produits "Familex" Limitée.», *Commerce*, Montréal, novembre 1953.

⁵¹ Dans un domaine connexe aux solliciteurs, le domaine de la publicité amène le placement sporadique de faiseurs d'enseignes ou encore d'hommes sandwich (service hôtelier). Le secteur du divertissement, en pleine croissance dans les années 1920, amène, de même, le placement sporadique de placeurs de quilles, d'opérateur de vues animées (Montréal, 1922) ou encore de 4 aides magiciens à Hull en 1931.

⁵² Rappelons que 1925 est l'année d'ouverture de l'établissement pour femmes du bureau de placement provincial sur la rue Notre-Dame à Montréal et la meilleure année de placement féminin de la période 1922 à 1931.

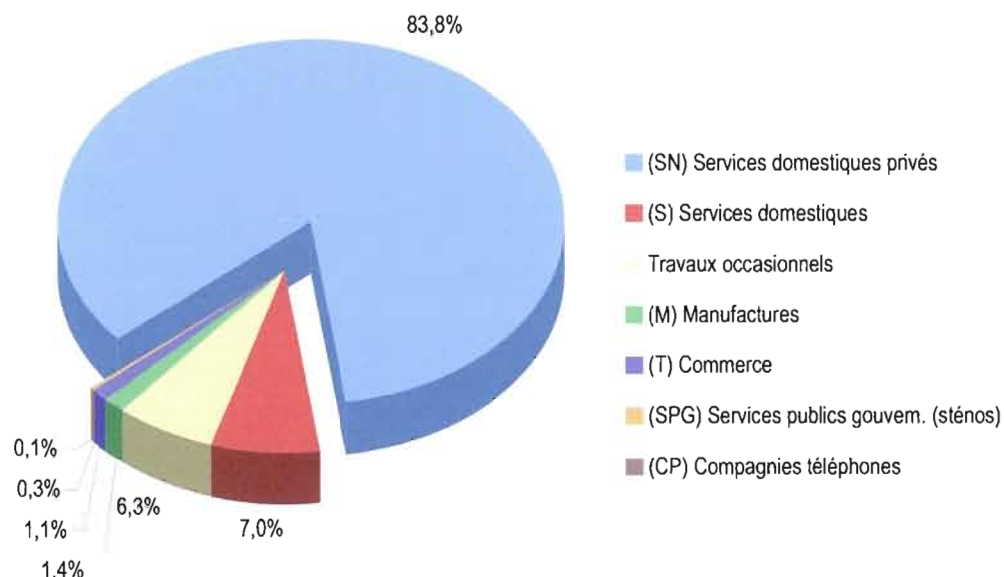


Figure 6.12 Répartitions par groupes professionnels du placement de 5 997 femmes chômeuses effectués par le bureau d'enregistrement provincial de Montréal au cours de l'année 1925.

Comme pour le placement des hommes, le domaine manufacturier, pourtant grand employeur de personnel féminin non qualifié, utilise peu les bureaux d'enregistrement du gouvernement. Cet état de fait démontre, comme dans le cas masculin, que les bureaux de placement publics gratuits vont s'attaquer principalement à la clientèle des agences commerciales payantes, à savoir, pour les femmes, les établissements de placement de servantes.

À titre comparatif, les types de placements de femmes au bureau d'enregistrement de Sherbrooke seront sensiblement les mêmes qu'à Montréal (figure 6.13)

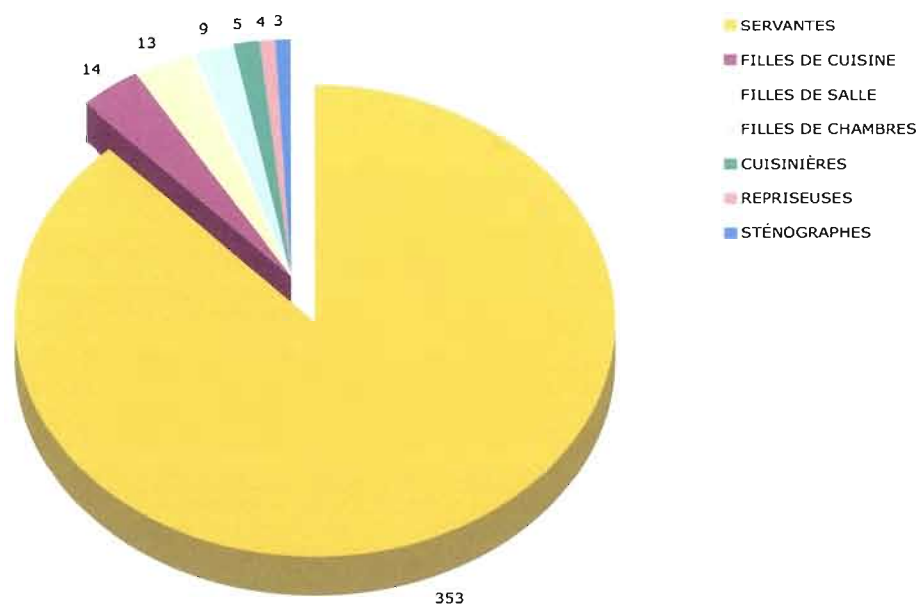


Figure 6.13 Répartition des occupations de 401 chômeuses placées par le bureau d'enregistrement provincial de Sherbrooke pour l'année 1925.

Le placement de servantes sera la tâche première des fonctionnaires de l'agence publique, mais cette dernière enregistrera néanmoins plusieurs autres types d'emploi. Le bureau d'enregistrement public de Montréal compile, dans les années 1920, divers types d'occupations féminines, mais pour un nombre restreint de postes vacants à combler (tableau 6.4). Ainsi, pour 2 430 servantes placées par l'agence publique de Montréal en 1925, on retrouve 53 commis de magasin, 66 ouvrières de manufactures ou encore 17 sténographes seulement. Une demandeuse d'emploi qui trouva un des rares postes de sténographes écrit au surintendant du bureau de Montréal :

Montréal, 19 octobre 1911, Bureau de Placement Provincial Gratuit, 41 Craig Est, Montréal. M. Le Surintendant, Je vous suis très obligée pour la position de sténographe que j'ai obtenue par l'entremise de votre bureau.
 Vous remerciant du service rendu, Votre très dévouée, Miss E. A. Spon⁵³

La variété des postes présentés au bureau public de placement créait vraisemblablement des espérances de la part des ouvrières s'y enregistrant. Il faut

⁵³ BNQ, Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1911-1912, p. 124.

souligner que cette diversité d'occupations féminines à pourvoir au bureau provincial se distingue d'avec les agences de placement privées, de l'époque, qui ne procuraient essentiellement que des postes de domestiques.

Tableau 6.4

Placements féminins par groupes professionnels et type d'occupations au bureau d'enregistrement provincial de Montréal, département des femmes, en 1925

Groupe	Occupations	Femmes placées
T	Commis de magasin	53
T	Démonstratrices	8
T	Caissières	2
T	Solliciteuses	2
T	Commis de bureau	1
T	Commis restaurant	1
T	Comptable	1
SPG	Sténographes	17
SN	Servantes	2430
SN	Femmes de ménage	1458
SN	Filles de table	375
SN	Filles de chambre	324
SN	Laveuses de vaisselle	221
SN	Bonne d'enfants	135
SN	Ménagères	58
SN	Couples de domestiques	17
SN	Gouvernante	8
SN	Gardes-malades	1
S	Cuisinières	280
S	Aides-cuisinières	134
S	Repasseuses	2
S	Ouvrières de buanderie	1
M	Ouvrières manufactures	66
M	Couturières	14
M	Presseuses	4
CP	Opératrices de téléphone	4
	Travaux occasionnels	380
	Total	5997

Source : ANC, Min. du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, «Employment Service of Canada - Reports - Quebec, 1922-1932».

6.10.2 Des domestiques et des servantes

Au début du 20^e siècle, la femme de la bourgeoisie doit idéalement engager au

moins une bonne à tout faire pour que sa famille puisse se distinguer de la classe ouvrière et se revendiquer tout au moins de la classe moyenne inférieure.

Les tâches assignées aux domestiques varient selon qu'il n'y a qu'une seule servante dans la maison ou plusieurs. La domestique qui travaille seule doit habituellement faire le ménage, la cuisine et les courses, en plus d'entretenir le jardin et de s'occuper des enfants. La journée de travail de la servante était donc en moyenne de quinze heures. Parfois, les journées pouvaient durer jusqu'à 18 heures, puisque les grands dîners auxquels prenaient part les familles des classes aisées avaient lieu vers 19 ou 20 heures⁵⁴.

Par rapport aux autres travailleurs, les servantes étaient parfois privilégiées puisqu'elles étaient nourries et logées et qu'elles avaient la possibilité de mettre un peu d'argent de côté. Selon des contrats signés entre des domestiques et leurs employeurs au début des années 1870, les jeunes filles de Montréal pouvaient gagner 75 \$ par année, ce qui contribuait aux maigres revenus de la famille.

Il arrivait à l'occasion que les jeunes filles soient placées comme domestiques parce que leurs propres familles n'avaient pas les moyens de les faire vivre. Elles étaient parfois mieux logées, nourries et habillées chez leur employeur qu'à la maison.

À la fin du 19^e siècle, la servante typique de Montréal était célibataire, au début de la vingtaine et originaire d'un milieu rural du Québec ou d'Europe. Avant 1900, le service domestique était le travail rémunéré le plus répandu chez les femmes canadiennes. Ne suivant pas l'évolution du travail féminin manufacturier se

⁵⁴ On pourra consulter, en ce qui a trait aux servantes du Canada des premières décennies du 20^e siècle : Varpu Lindstrom, «'I Won't Be a Slave!'. Finnish Domestic in Canada, 1911-30» dans Jean Burnet éd., *Looking Into My Sister's Eyes: an Exploration in Women's History*, 1986; Marilyn Barber, «Sunny Ontario for British Girls, 1900-1930», dans *Ibid.*; Marilyn Barber, «Hearing Women's Voices: Female Emigration to Canada in the early Twentieth Century», *The Journal of the Oral History Society*, 33, no.1, printemps 2005, pp.68-76; Franca Iacovetta, «Manly Militants, Cohesive Communities, and Defiant Domestic: Writing About Immigrant in Canadian Historical Scholarship», *Labour/le Travail*, no 36, automne 1995; et Magda Fahrni, «Ruffled Mistresses and Discontented Maids: Respectability and the Case of Domestic Service, 1880-1914», *Labour/le Travail*, no 39, printemps 1997.

produisant au 20^e siècle, les postes de servantes continueront d'être la norme dans les bureaux de placement publics du Québec des années 1920-1930.

Dans la période qui va de 1922 à 1931, sur l'ensemble des bureaux québécois, l'établissement provincial d'enregistrement de Montréal placera la grande majorité des femmes en recherche d'emploi. À titre d'exemple, pour la même année 1924, le comptoir montréalais placera 4 032 femmes au moment où le bureau de Québec en placera moins de 200. Le second bureau public qui procurera le plus d'emploi féminin dans les années 1922 à 1931 est l'établissement de Trois-Rivières. Cependant, il ne se compare en rien au département des femmes de la métropole. Ainsi, en 1924, le comptoir public placera, 447 femmes, soit dix fois moins que l'agence d'enregistrement gratuite de Montréal, pour la même période.

Au cours des années 1920, les femmes enregistrées au bureau de placement provincial de Montréal vont être placées, en grande partie, dans des occupations relevant du service domestique. Le placement de servantes compte pour la majorité des occupations féminines trouvées par les bureaux d'emploi provinciaux des villes de la province.

Ainsi, les 2430 servantes et les 1458 femmes de ménage placées à Montréal en 1925 accaparent près de 80% des placements à l'échelle provinciale (figure 6.14).

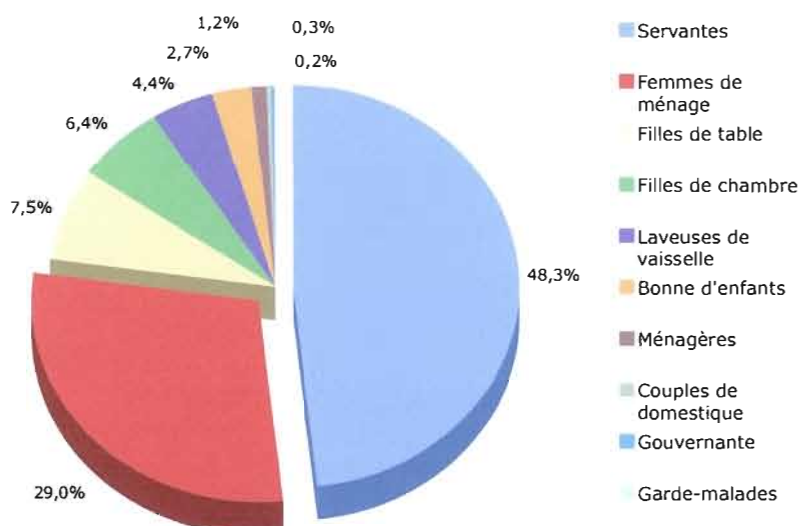


Figure 6.14 Répartition de 5027 chômeuses placées dans les services privés et domestiques (groupe SN) par le bureau de placement provincial de Montréal en 1925.

Les emplois les plus nombreux, au bureau public de Montréal, sont ceux de servantes, de femmes de ménage et de cuisinières et aides-cuisinières (*voir*, A.12).

On observe, de même, que le placement des domestiques semble peu affecté par la période de crise économique de 1930. Le bureau de Montréal continue ainsi de placer aux alentours de 3100 domestiques (servantes, femmes de ménage et cuisinières) par année. L'année 1931 voit même une légère augmentation de ces placements qui passent de 3140 en 1929 à 3305 en 1931. Fait à remarquer, au cours de l'année 1931, les placements de servantes et de femmes de ménage compteront pour 92% du total des femmes placées, soit le plus haut pourcentage de toute la période.

L'agence publique placera à Montréal, entre 1922 et 1931, près de 19 000 servantes, 10 000 femmes de ménage et plus de 3 000 cuisinières, pour un total de près de 32 000 placements pour ces trois occupations au service de la classe bourgeoise. L'établissement accueille une bonne variété d'ouvrières en recherche d'emploi, mais n'effectue des placements significatifs que dans les services domestiques privés (groupe SN), les services domestiques (S) et à des travaux

occasionnels, généralement reliés aux services ménagers (ex. femmes de journée). Cette catégorie, «travail d'occasion», englobera, après 1929, celle des femmes de ménage, qui disparaît des registres.

En conséquence, les comptoirs d'enregistrement gratuit accaparent graduellement la clientèle traditionnelle des agences de placement domestique privées et payantes. Si les bureaux provinciaux enregistrent plusieurs occupations différentes, contrairement aux agences commerciales essentiellement spécialisées dans le secteur domestique, les placements de servantes seront néanmoins largement surreprésentés dans les comptoirs provinciaux.

Il est notable de signaler que la proportion de femmes placées dans les emplois ménagers subalternes s'accroît au cours de la période, et ce, malgré le développement de l'emploi féminin dans d'autres secteurs au cours des années 1920 à 1931 : manufactures, travail de bureau ou commerce.

6.10.3 Quelques emplois féminins dans le commerce et la vente

Durant les années 1920, les bureaux publics effectuent également, en plus du placement de servantes, des placements féminins dans le secteur du commerce et de la vente. À titre d'exemple, l'agence gratuite de Montréal place plus de 50 commis de magasin et une dizaine de démonstratrices, caissières et solliciteuses en 1925 (figure 6.15).

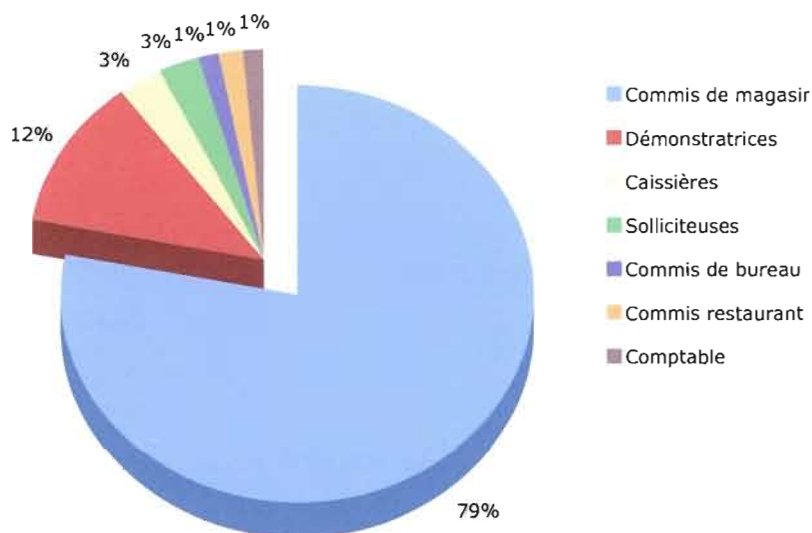


Figure 6.15 Répartition de 68 femmes chômeuses placées dans le secteur du commerce et de la vente (groupe T) par le bureau de placement provincial de Montréal (département des femmes) en 1925.

Dans l'environnement des années 1920 se produisent les premières manifestations du modèle de consommation urbaine moderne, composé des commerces au détail et des magasins à grande surface. Avec la surreprésentation du secteur domestique, les placements de chômeuses dans le commerce reflètent, de façon très timide cependant, la réalité de ce marché de l'emploi féminin en croissance au cours de la période à Montréal.

6.10.4 Le capital manufacturier de Québec et le département des femmes

Une exception se présente néanmoins dans le cas de l'établissement de la ville de Québec et de son département des femmes. Les demandeuses d'emploi de la Vieille capitale se différencient alors largement des autres villes, telles que Montréal, par la faible présence de placement à des postes de servantes et le placement élevé dans le secteur manufacturier (figure 6.16). À titre comparatif, le département des femmes du bureau de Montréal placera, en 1925, 2 430 servantes pour seulement 66 ouvrières de manufactures.

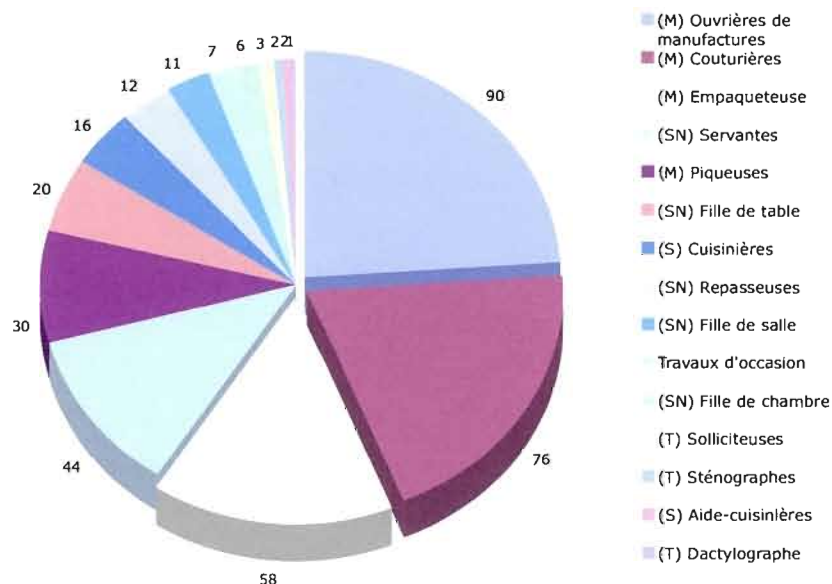


Figure 6.16 Répartition des occupations de 378 femmes chômeuses placées par le bureau de placement provincial de la ville de Québec en 1927.

Pour la période allant de 1922 à 1930, une moyenne de 70% des placements féminins à Québec se fait dans les manufactures à des postes d'ouvrières, de couturières, d'empaqueuses ou de piqueuses. Avant l'ouverture à Québec d'un service dédié spécifiquement au placement des servantes en 1931⁵⁵, institué dans le contexte exceptionnel de la grande dépression, – ce qui amène un déclin radical des demandes manufacturières de personnel – l'agence gratuite reçoit une quantité appréciable de postes vacants à pourvoir de la part des employeurs des fabriques (figure 6.17).

⁵⁵ Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1930-1931.

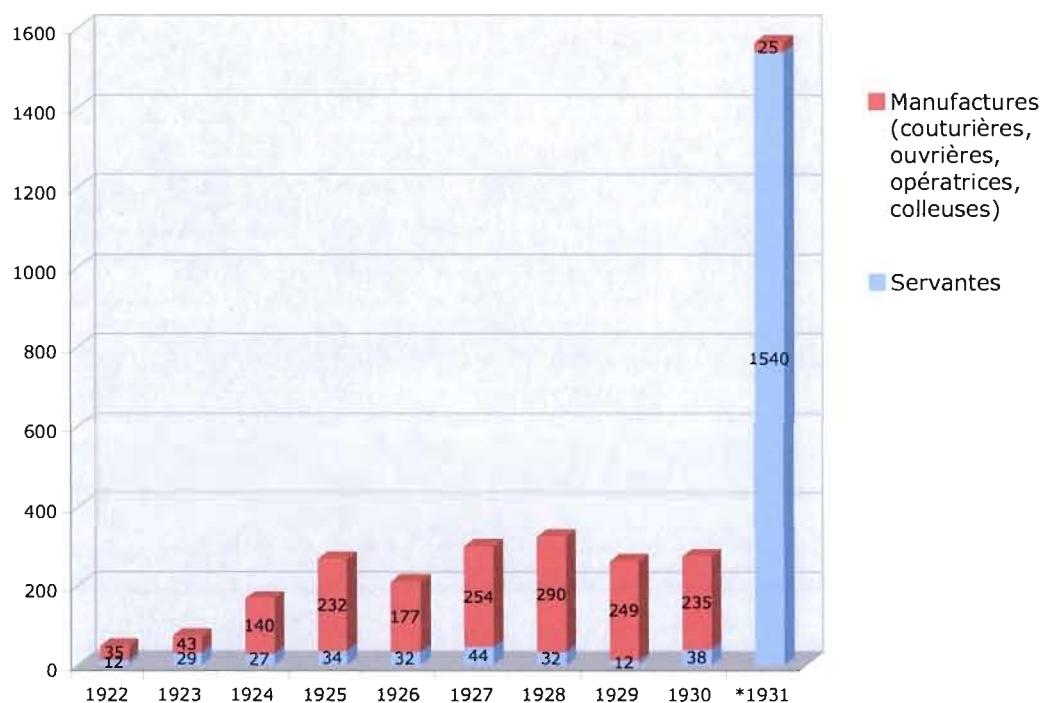


Figure 6.17 Nombre de femmes placées dans le domaine manufacturier et du secteur des servantes par le bureau provincial de placement de Québec entre 1922 et 1931.

Ainsi, durant la Crise, comme le souligne l'historien canadien Michiel Horn, des milliers de femmes célibataires travailleront (ou continuent de travailler) comme servantes dans les maisons et les hôtels au moment où les hommes, ouvriers et manoeuvres de chantier, se retrouvent massivement en chômage au Canada⁵⁶.

Le placement en manufacture des chômeuses de Québec démontre, sur une échelle réduite, la préférence d'une part de la main-d'œuvre féminine, durant les années 1920, pour le travail en manufacture où les femmes se sentent moins soumises que dans les occupations de servantes. Les jeunes femmes célibataires, et les femmes mariées, de la période avaient connu le travail industriel durant la Première Guerre mondiale. Une portion des «munitionnettes» des années 1916-1918 s'étaient libérées du travail domestique et avaient connu la relative liberté et le salaire de la travailleuse

⁵⁶ Michiel Horn, *La Grande Dépression des années 1930 au Canada* (trad.), Ottawa, Société historique du Canada, n° 39, 1984, p. 12.

d'usine qui se libère de l'employeur et de son établissement après ses heures de travail. Plusieurs femmes perçoivent comme un retour en arrière leur licenciement pendant la période d'après-guerre – la priorité pour les postes ouverts en manufacture étant donnée aux hommes – qui renvoie une tranche des femmes célibataires à des occupations de domestiques et de servantes. Or, ce mouvement vers l'emploi manufacturier féminin n'est pas perceptible dans les registres des bureaux d'emploi publics. Au contraire, ceux-ci placeront un nombre de plus en plus grand de servantes et de domestiques au cours de la période.

6.10.5 Le bureau de Trois-Rivières : forte présence féminine et incompétence

L'analyse des opérations du département des femmes des bureaux du Québec nous permet d'observer l'importance du placement féminin à l'agence gratuite de Trois-Rivières. Le bureau de Trois-Rivières sera, après Montréal (et Québec en 1931) le bureau provincial qui placera le plus de femmes pour la période 1922 à 1931, avec un total de près de 8 000 placements.

Fait particulier, le comptoir d'emploi public procurera généralement davantage d'occupations aux femmes qu'aux hommes (figure 6.18). En moyenne, les placements de femmes servantes comptent pour 60% du total des demandeurs placés. Ce qui le démarque des autres bureaux de la province qui placent, dans l'ensemble, des hommes pour plus du 2/3 de leurs placements annuels. Sauf les années 1923, 1926 et 1927, où les placements d'hommes seront légèrement supérieurs, l'agence publique place annuellement davantage de femmes que d'ouvriers journaliers. En 1931, durant la Crise, le pourcentage de la clientèle féminine placée grimpe à 94%.

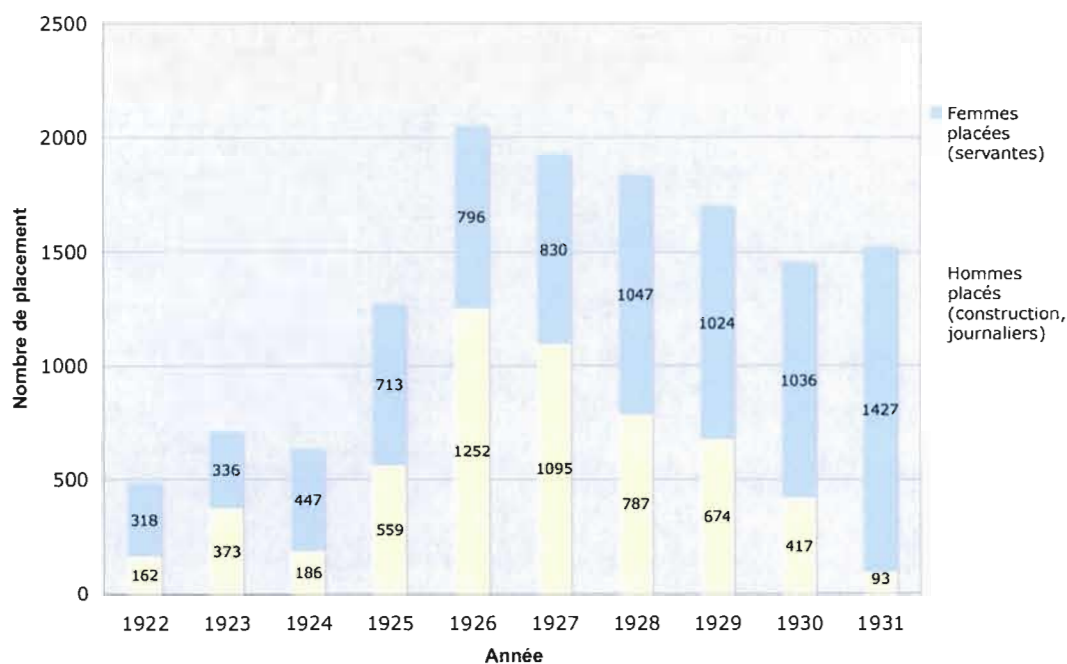


Figure 6.18 Hommes placés et femmes placées au bureau d'enregistrement ouvriers provincial de Trois-Rivières entre 1922 et 1931.

Le bureau de placement provincial de Trois-Rivières ne semble d'ailleurs pas être d'une grande efficacité. Ses placements, et ce, pour tous les secteurs, sont très modestes, particulièrement chez les hommes. Au cours des années 1920, le surintendant Morissette, qui administre le bureau public gratuit, ne convaincra pas une grande quantité d'industriels et d'entrepreneurs trifluviens de faire appel à l'agence pour leurs demandes de personnel masculin.

Ce qui nous amène à souligner la question du manque de compétence des employés de bureaux de placement publics nord-américains. J. Struthers, pour le Canada⁵⁷, et Udo Sautter, dans sa section sur les bureaux d'emploi publics des États-Unis avant 1930 dans *Three Cheers for the Unemployed*⁵⁸ dénotent l'impact du patronage politique, le népotisme, le manque de formation et les bas salaires des

⁵⁷ J. Struthers, *No Fault of Their Own*, p. 20 et 39.

⁵⁸ Udo Sautter, *Three Cheers for the Unemployed*, p. 93 et 263.

employés de bureau dont la compétence était parfois douteuse dans les agences d'emploi de la période.

On n'a pu retrouver, dans les bureaux publics du Québec, de trace évidente de népotisme ou d'indices d'incompétence flagrante. Néanmoins, on peut se demander si l'échec du bureau de Trois-Rivières dans le placement masculin n'a pas à voir, en partie, avec l'incompétence ou du moins le grave manque d'initiative du surintendant Morissette. Ainsi, si les grands bureaux de Montréal ou Québec, et même de Hull, sont dirigés par des surintendants qui semblent compétents et actifs, tels que Francis Payette ou Alfred Crowe, certains petits bureaux du SEC semblent être dirigés parfois par des surintendants aux qualités gestionnaires moins évidentes.

Cela étant dit, le directeur Morissette, mais surtout ses employés féminins, réussirent davantage à persuader les employeurs du secteur féminin des services domestiques et enregistreront un nombre appréciable de servantes en recherche d'emploi et de demandes de personnel des patronnes. Les demandeuses comptent pour 60% des placements totaux à l'agence publique de Trois-Rivières durant la période. Au cours des années 1920, le bureau de placement public de Trois-Rivières est principalement une agence d'emploi pour chômeuses et servantes. Le bureau alimente ainsi périodiquement en domestiques féminines les résidences bourgeoises des quartiers aisés de la ville. Les hommes utilisent donc peu le bureau de placement public. Ce dernier, mis à part le domaine de la construction assez présent, semble finalement trop identifié, par l'ouvrier de Trois-Rivières, à une agence d'emploi gratuite pour servantes.

6.10.6 Un contraste : le bureau public de Hull et le peu d'emploi féminin

De tous les bureaux provinciaux de placement, le bureau de Hull est celui qui aura l'image la plus fortement masculine. Si le comptoir public de Trois-Rivières pouvait être perçu largement comme une agence de placement pour femmes en

recherche d'emploi, l'établissement situé dans la ville de Hull est en presque totalité un service de placement pour hommes sans-travail (figure 6.19).

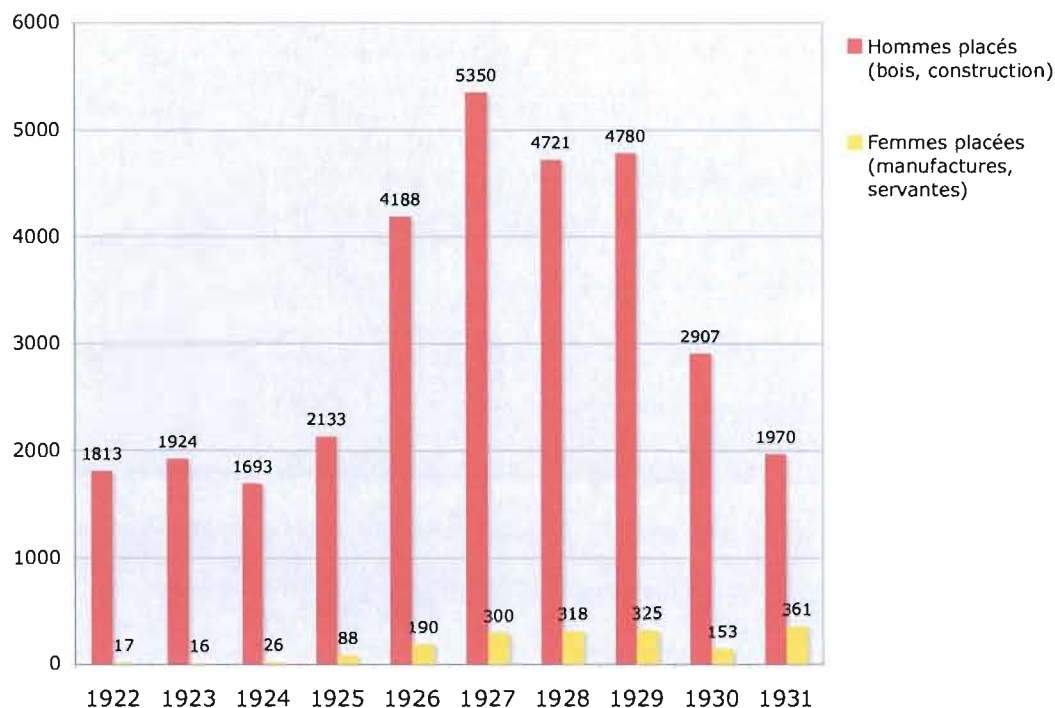


Figure 6.19 Hommes placés et femmes placées (occupations) par le bureau de placement provincial de Hull entre 1922 et 1931.

De 1922 à 1930, l'agence publique outaouaise placera 30 000 hommes et seulement 1 400 femmes. De fait, au cours de la période, presque l'ensemble des placements (95% à 99%) sera en faveur des hommes chômeurs. L'enregistrement des chômeurs au bureau de la région de Hull est globalement, dans les années 1920, un environnement d'ouvriers manuels masculins. Le surintendant O. Latulippe et ses employés effectuent ainsi un travail appréciable d'enregistrement et de placement de la main-d'œuvre manuelle de cette ville, à la différence du directeur Morissette de l'agence de Trois-Rivières, mais ceci presque exclusivement en matière d'emploi masculin.

6.11 Lutte au chômage sectoriel québécois et transferts interprovinciaux

Dans le but de sectoriser les demandes de main-d'œuvre, les registres d'opérations du Service d'Emploi du Canada divisent la province de Québec, et les autres provinces canadiennes, en différentes «zones de placement». À titre d'exemple, la zone de Montréal comprendra les placements effectués dans la municipalité et dans la région avoisinante (Laurentides). Les rapports indiquent également les demandeurs placés dans une autre zone au Québec. Un chômeur enregistré au bureau de Québec pourra, par exemple, être placé dans la zone de Montréal. Les registres additionnent, comme troisième catégorie, les placements effectués par les bureaux du Québec dans les autres provinces canadiennes. Cette rubrique est centrale dans la pratique de transfert interprovincial de la main-d'œuvre favorisée par la loi de coordination nationale des bureaux de placement.

Le Service d'Emploi du Canada, suivant les principes de coordination des bureaux de placement provinciaux, encouragera le transfert des demandeurs d'emploi vers d'autres régions au Canada ayant besoin de main-d'œuvre. À ce sujet, le placement interprovincial des ouvriers forestiers sera notamment favorisé par la simplification des mesures de transfert⁵⁹ (figure 6.20).

⁵⁹ Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1918-1919, rapport du surintendant général Ainey, p. 122.

RAPPORT ANNUEL

Bureau de Placement de MONTREAL.....

Placements depuis le premier Janvier 1927..... au 31 Décembre 1927.....

Département des BOUCES.....

Liste des différents Métiers et Occupations

GROUPES	OCCUPATIONS	PLACES		
		DANS LA PROVINCE DE QUEBEC		DANS LES AUTRES PROVINCES
		ZONE DE MONTREAL.....	AUTRES ZONES	
R	Couples de Ferme	3		
"	Jardiniers	105		
"	Ouvriers de Ferme	556		
L	Bûcherons	1489		437 Ont.
"	Cuisiniers de camp	10		
"	Flotteurs de billets	239		
"	Fergerons de camp	3		
N	Carriers	17		
"	Forçeurs	2		
M	Ajusteurs mécaniciens	6		
"	Boulangér	1		
"	Buandier	1		
"	Chauff. de ch. à vapeur	38		
"	Cordonniers	2		
"	Couturière	4		
"	Electriciens	-		
"	Etameurs	-		2 Ont.
"	Ferblantiers de Mfre.	4		
"	Ingénieurs 3e. cl.	12		
"	" 4e. cl.	6		

Figure 6.20 Extrait du rapport annuel du bureau de placement provincial de Montréal de 1927 comprenant les différentes zones de placement.

De plus, les compagnies canadiennes de chemin de fer seront mises à contribution et offriront des tarifs réduits pour les ouvriers enregistrés à un bureau de placement public. Comme le précise le surintendant général de la province de Québec, Joseph Ainey :

Dans le but d'aider et encourager la coopération des bureaux de placement, le gouvernement obtenait des compagnies de chemins de fer, en mars 1919, la faveur d'un tarif spécial de transport à 1 centin du mille, pour toute distance dont le prix est au-dessus de \$4.00 ; cette réduction a servi au transport de plusieurs travailleurs, spécialement des bûcherons.⁶⁰

⁶⁰ *Ibid.*

Les bureaux de placement coordonnés sont conçus comme un outil de compensation au chômage sectoriel. Pour ce faire, le Service de Placement du Canada mettra en relation les différentes régions du pays. Le problème du chômage sectoriel touche également la France et est notamment étudié par l'historien français Jacques Néré qui écrit :

Les milliers de chômeurs dégagés par l'évolution de l'industrie métallurgique ne se trouvent pas dilués dans l'ensemble des régions industrielles, ils s'accumulent dans certaines zones où les possibilités de retrouver du travail sont réduites, et qui mériteraient déjà dans une certaine mesure le nom «d'aires déprimées». Au total, il s'agit moins d'un déclin global que d'un profond changement de structures, d'une modification de la concentration géographique au profit du Nord et au détriment des vieilles régions industrielles du sud de la Loire.⁶¹

Le transfert transnational de main-d'œuvre par les bureaux de placement provinciaux est administré avec l'aide des centres de distribution gouvernementaux du Service d'Emploi du Canada. La politique de redistribution sectorielle des ouvriers, encouragée notamment par le premier directeur du SEC, Bryce Stewart, est au cœur du système de bureaux coordonné par l'État. En ce sens, Stewart s'inspire des bureaux de placement du Service d'Emploi de la Grande-Bretagne de la période, mis en place par les *Labour Exchanges Act*⁶². Ce dernier explique, en 1919, le «système de répartition» du SEC:

*Now that the local offices are organized attention is being concentrated on the clearance system. Because of the long stretch of sparsely settled country north of Lake Superior, Canada falls into two reservoirs of labour supply and demand ; the East contributing to the West in spring for seeding and railroad construction and maintenance, and again in autumn for the harvesting. Clearance between these two major areas is effected through the Central Clearing House of the Department of Labour at Ottawa.*⁶³

⁶¹ Jacques Néré, « Une statistique du salaire et de l'emploi en France dans le dernier tiers du XIXe siècle », 1955, p. 151.

⁶² Voir, Royaume-Uni, *Labour Exchanges Act*, 1909 et Royaume-Uni, Report of the Royal Commission on the Poor Laws and Relief of Distress, 1909.

⁶³ Bryce Stewart, «The Employment Service of Canada», numéro 32, The Jackson Press, Kingston, 1919, p. 14.

Au Québec, la distribution interprovinciale d'ouvriers est dirigée, dans la presque totalité des cas, vers le secteur du bois. Les quelques autres transferts interprovinciaux de la période 1922 à 1931 le seront dans le secteur de la construction. À titre d'exemple, pour l'année 1929, 14 maçons seront transférés en Ontario par le bureau de Montréal, et 7 constructeurs de pont et 16 finisseurs de ciment seront placés dans la province ontarienne par l'établissement de Québec⁶⁴.

6.11.1 Les lieux de transferts provinciaux à l'extérieur du Québec

Les rapports annuels sur les opérations des bureaux de placement du Service d'Emploi du Canada ne précisent généralement pas le lieu précis des transferts interprovinciaux. Les registres annuels contiennent simplement la mention «placés dans une autre province». Dans le cas du bureau de Montréal, nous observons que plusieurs transferts d'ouvriers seront effectués en Ontario (*voir*, figure 6.20). Pour leur part, les bûcherons délocalisés par le bureau d'enregistrement de Hull, situé à la frontière ontarienne, seront transférés en totalité dans les chantiers du Nord de l'Ontario.

Une précision apparaît néanmoins dans le rapport annuel du bureau de placement provincial de Québec de 1924. On constate ainsi que sur les 360 bûcherons transférés à une autre province dans l'année, 188 hommes le seront à Halifax en Nouvelle-Écosse, 109 à Sault-Sainte-Marie en Ontario et 63 à Pembroke (Ontario). Dès lors, il est probable qu'une bonne part des bûcherons du Québec transférés en Ontario par les bureaux publics travailleront dans ces deux régions. La présence importante de l'industrie du bois dans ces territoires et les demandes accrues de main-d'œuvre, expliquent ces transferts interprovinciaux de bûcherons.

6.11.2 Le placement local et le transfert extérieur

Nous avons compilé, isolé et traité l'ensemble des données portant sur les placements locaux ou interprovinciaux dans le secteur du bois effectués par les cinq

⁶⁴ Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1929-1930, p. 119.

bureaux du gouvernement du Québec. Nous distinguons les placements faits dans la zone désignée du bureau (ville et région) et ceux effectués dans les autres provinces canadiennes.

En analysant les données, nous voyons que le bureau provincial qui procurera le plus d'emploi forestier à l'intérieur de sa propre zone est celui de la ville de Québec. Pour la période 1922 à 1931, l'agence d'enregistrement de la vieille capitale placera plus de 12 500 ouvriers du bois dans sa zone régionale (chantiers et camps au nord de la cité)⁶⁵. En fait, l'établissement de Québec, après avoir effectué des transferts interprovinciaux entre 1922 et 1924, arrêtera complètement ces derniers à partir de 1925. Les demandes de main-d'œuvre signalées au bureau du gouvernement par les industriels du bois de la région québécoise, et charlevoisienne (Malbaie), suffiront, après cette année, à combler le nombre de chômeurs enregistrés. Nous constatons que le bureau de Sherbrooke ne placera, pour l'ensemble de la période, aucun chômeur dans une autre province. L'agence publique d'emploi semble, comme le bureau de Québec, administrer localement ses demandes de main-d'œuvre des employeurs et ses chômeurs.

En ce qui a trait aux placements dans les autres provinces, on constate sans surprise que le bureau du gouvernement qui transférera le plus de demandeurs d'emploi sera celui de la ville de Hull. Entre 1922 et 1931, l'établissement situé à la frontière ontarienne, transfère au total plus de 8 200 travailleurs dans cette province. Le bureau de Montréal suit avec 6 000 ouvriers transférés au cours de la période.

Fait particulier, entre 1922 et 1924, le bureau de Montréal transfère beaucoup plus d'ouvriers du bois dans les autres provinces qu'il n'en place dans sa zone. Si le comptoir public de la métropole transfère, dans l'année 1922, un nombre de 910 travailleurs forestiers, il n'en place que 7 dans sa zone régionale. Les bûcherons de Montréal transférés dans une autre province le seront principalement dans les

⁶⁵ Le bureau de Hull suit avec ses 11 620 travailleurs placés dans sa zone. L'agence de Montréal, quand à elle, place 7 138 ouvriers forestiers dans sa zone entre 1922 et 1931.

chantiers forestiers ontariens. Ainsi, les débouchés locaux, offerts par les employeurs forestiers utilisant progressivement le bureau gouvernemental de Montréal, ne commencent à apparaître qu'en 1925. Par la suite, les placements dans les chantiers de coupe de bois des Laurentides, au nord de Montréal, seront chaque année plus élevés que les transferts d'ouvriers vers l'Ontario.

6.11.3 Le transfert interrégional dans la province de Québec

Les registres d'opérations annuelles des bureaux du Service d'Emploi du Canada possèdent une rubrique qui tient compte des transferts d'ouvriers entre les différentes zones d'une même province. Toutefois, nous constatons que les ouvriers, «placés au Québec : autres zones», sont relativement rares au cours de la période 1922-1931. En fait, il n'y a que le bureau de la ville de Québec qui transférera de manière significative, mais sporadique (1923, 1929, 1930), des bûcherons dans une autre zone de la province (tableau 6.5). Ces zones de transfert ne sont pas précisées dans les rapports d'opérations du SEC. Nous pouvons présumer que les distributions de bûcherons provenant de la Vieille Capitale se feront dans les zones de Montréal ou de Trois-Rivières.

Tableau 6.5

Ouvriers forestiers placés par le bureau d'enregistrement provincial de Québec, dans sa zone, au Québec dans une autre zone et placés dans d'autres provinces.

Année	Occupations	Placés dans la zone de Québec	Placés Québec : autres zones	Placés autres provinces	Total
1923	Bûcherons	377	25	514	916
1929	Bûcherons	1708	170	0	1878
1930	Bûcherons	833	109	0	942
	Total	2918	304	514	3736

Source : ANC, Min. du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, «Employment Service of Canada - Reports - Quebec, 1922-1932».

Le bureau public d'enregistrement d'ouvriers de Québec placera dans une autre zone de la province 25 bûcherons en 1923, 170 en 1929 et 109 en 1930, pour un total, pour ces trois années, de 304 demandeurs. Les quelques placements extérieurs ne compteront que pour 10% du total des ouvriers placés dans la zone de Québec pour

ces années. Nous en concluons que, dans le Québec des années 1920, la politique de transfert de main-d'œuvre des bureaux de placement coordonnée par le Service d'Emploi du Canada sera essentiellement interprovinciale et non intraprovinciale. Fait singulier, les bureaux d'enregistrement ouvriers de la province de Québec ne s'échangeront pas, ou très peu, leurs solliciteurs d'emploi, et ce, dans tous les secteurs d'occupation (forestiers ou autre). Ainsi, chaque bureau public administre, pour une municipalité, les emplois offerts au sein de sa zone régionale.

En conséquence, au cours des années 1920, les bureaux de répartition du Service d'Emploi du Canada, qui prennent en charge les surplus de clientèle non placée, privilégieront un placement interprovincial et transnational plutôt qu'un transfert de zone dans une même province d'enregistrement.

6.12 Le spectre de l'emploi déqualifié

Les journaliers et les bonnes, aux derniers échelons ouvriers, peuvent profiter d'un service public qui les traite correctement et sans exploitation financière. L'institution que les contemporains appellent, l'œuvre du gouvernement, permet, par ses bureaux, d'offrir un service permanent à la classe laborieuse non qualifiée et journalière et reconnaît ainsi cette catégorie de travailleurs et travailleuses.

Une clientèle diversifiée caractérise le statut de solliciteur d'emploi. La diversité des occupations est manifeste dans les tableaux de demandes d'emploi affichés sur les murs. Ce qui fait une grande différence avec les bureaux privés payants qui sont d'ordinaire spécialisés par occupation. Ainsi, comme le rappelle Louis Guyon au ministre des Travaux publics et du Travail, Alexandre Taschereau, en juin 1911 :

En dépit du fait qu'un grand nombre des bureaux de placement privés ont adopté une ligne spéciale, les uns plaçant les hommes de chantier, les autres les terrassiers, etc., etc., nous avons eu des demandes pour tous les genres de travaux connus.⁶⁶

⁶⁶ Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1910-11, p.121.

Les bureaux d'enregistrement ont donc une clientèle diversifiée, même si les emplois d'ouvriers non qualifiés constituent une large part des placements. Comme le rapporte Louis Guyon à Taschereau, à la même époque :

Contrairement à l'opinion générale sur les services que l'on pouvait attendre d'un bureau de placement destiné à fournir de l'emploi aux artisans, nous avons constaté dès le début qu'il n'y avait pas que les journaliers qui trouvaient avantageux de venir s'inscrire, bien que cette classe forme la grande majorité des inscriptions au bureau.⁶⁷

Pourtant, le bureau public de placement aura continuellement à combattre l'image d'une institution réservée aux journaliers et aux servantes. Il devra se dissocier de cet archétype de l'agence commerciale véhiculé, en partie, par la nature de la clientèle des bureaux privés de l'époque, présents dans la métropole depuis la fin du 19^e siècle. L'ouvrier de métier – fier représentant d'une classe ouvrière en pleine phase de reconnaissance au début du 20^e siècle – ne s'abaisse pas, bien souvent, à s'enregistrer à ces «bureaux de journaliers» et de travailleurs non qualifiés. De plus, le gouvernement aura à dissocier ses bureaux de la mauvaise réputation accolée aux agences de placement commerciales.

L'une des lacunes du bureau public québécois des années 1910-1920 sera qu'il offre, somme toute, peu d'emplois au chômeur et à la chômeuse en dehors des demandes de journaliers et de servantes. Cet état de fait décevra plusieurs ouvriers et ouvrières qui s'enregistrent en possédant des compétences dans un large éventail d'occupations. Cette main-d'œuvre se voit alors offrir, très souvent, des emplois de bas niveau, mal payés, aux conditions peu attirantes, dans les services domestiques et le travail manuel non qualifié.

Certes, le bureau permet de trouver de l'emploi dans différents secteurs, mais en nombre restreint. Si l'occasion se présente, la chômeuse pourra, par le biais du bureau, se trouver un emploi de sténographe. Cependant, pour moins de vingt sténos placées dans l'année, plus de 1 000 ouvrières seront référées à un poste de servantes.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 123.

Le bureau de placement provincial aurait pu favoriser une promotion dans l'échelle ouvrière, notamment chez les Canadiens français mais, dans les faits, tributaires, en partie, des demandes peu diversifiées et restreintes des patrons, il ne fait que les maintenir dans les strates inférieures du marché du travail.

Cela étant dit, la déqualification de l'ouvrier en situation de chômage est un phénomène courant et massif : elle constitue de fait une caractéristique de la condition du chômeur et de la chômeuse en recherche d'emploi. La situation où le travailleur (immigrant ou issu de l'exode rural) se voit dans l'obligation d'accepter du travail en deçà de ses qualifications se produit fréquemment dans les années 1910-1920 à Montréal.

Comme le décrit le *Daily Witness*, le marché du travail pour l'ouvrier en chômage, dans le Canada des années 1910, est essentiellement constitué d'emplois manuels agricoles ou dans la construction (chemin de fer, bâtiment); laissant pour compte, par exemple, les travailleurs urbains de bureau :

*(...) for a considerable proportion of the immigrants from Great Britain there is at the present time a woeful lack of employment. Largely they are men bred in cities, knowing nothing of rough labor, and quite unwilling to go into the country and work as farm laborers - which is practically the only kind of work offering. Without any money to take them far, they spend day after day at the heart-breaking task of soliciting work in business offices, in warehouses, at anything so long as it is in the city.*⁶⁸

La déqualification, à cette époque, passe également par une transition du travail urbain à l'emploi rural. Le journaliste du *Witness*, poursuit en vantant notamment, la «chance» qu'a l'ancien travailleur des villes, de sortir de la cité industrielle et de travailler comme ouvrier agricole dans les champs du Canada :

When these men accept the inevitable, and recognize that they either have to do farm work or starve, their task of finding work is greatly simplified and they are readily scattered up and down the country, the majority of them to engage in healthful occupation and to join the ranks of rural dwellers who, after all, are the backbone of a country. But such immigrants often have a very bitter experience

⁶⁸ Montreal Daily Witness, 13 juin 1908.

*before they can make up their minds to desert the cities and many are ready to accept the most menial occupations rather than be out of sight of pavements and trolley cars.*⁶⁹

En ce sens, le correspondant montréalais reprend les formules des campagnes de retour à la terre et de colonisation typique du discours de la période. Encore ici cependant, il faut nuancer l'image du chômeur se retrouvant dans les rues de Montréal au début du 20^e siècle. Le demandeur d'emploi assis sur les bancs publics du square Victoria en 1908 portait également un veston et un col blanc.

*The principal congregating place in Montreal for this class of unemployed is Victoria square. Almost at any hour of the day scores of such men may be seen sitting on the seats and around the fountain, whiling away the time by watching the busy traffic all around. The clerk out of work is there side by side with the artisans' laborer, the pert cockney youth beside the laborer from Andalusia who has not yet found his bearings; in fact, the crowd here is often made up of the majority of immigrant types.*⁷⁰

Ainsi, pour l'immigrant comme pour le chômeur canadien-français, la recherche de travail et le chômage vont souvent de pair avec une descente dans l'échelle de la classe ouvrière. Le patronat utilisera à son avantage cet état de fragilité de l'ouvrier sans emploi s'enregistrant à l'agence provinciale – notamment à cause de la fermeture des chantiers à la fin novembre et du chômage hivernal – pour faire des demandes de main-d'œuvre non qualifiée et à bas salaire (camps forestiers d'hiver). Les patrons et les patronnes trouvent ainsi dans les bureaux publics des travailleurs et des travailleuses disposés, par nécessité, à accepter une déqualification et à devenir, du moins en attendant des jours meilleurs, un membre participant du travail à rabais.

6.13 Conclusion

À la suite de l'observation des différents secteurs d'occupations où se retrouvent les sans-travail des bureaux publics, nous constatons la faible présence du domaine

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ *Ibid.*

manufacturier et la place prépondérante que prendront la construction et l'industrie forestière dans la création du demandeur d'emploi au Québec dans les années 1920. Nous pouvons relever qu'à la différence des manufactures, les entreprises qui possèdent une large part de leurs infrastructures à l'extérieur de la ville, comme c'est le cas de l'industrie du bois, des pulpes et papiers, ont besoin d'une agence de placement au cœur des centres urbains.

Dans cette même logique d'éloignement des lieux de travail, les bureaux d'enregistrement situés dans les centres-villes placent également plusieurs ouvriers de ferme dans le secteur agricole et les régions rurales. Les grandes compagnies de chemin de fer (Canadien Pacifique et Canadien National), quant à elles, possèdent leurs propres bureaux de placement ou font affaire, quoique de moins en moins en 1920, avec les agences privées payantes. Pour ses chantiers et projets de construction de rails dans différentes régions du pays, l'industrie ferroviaire utilise, avec ses propres bureaux, les centres publics du SEC à mesure que les agences de placement payantes du paysage montréalais disparaissent et que le service d'emploi gratuit prend la place.

Nous avons constaté que le transfert interprovincial des bûcherons est favorisé par le Service d'Emploi du Canada. Il viendra en conflit direct avec les agences d'emploi privées pour ouvrier qui plaçaient, moyennant paiement, un nombre appréciable de travailleurs manuels sur les chantiers forestiers de la province et du Canada dans les années 1900-1910.

En ce qui a trait au placement public des femmes chômeuses, nous observons la place centrale que prendra le secteur domestique et des servantes. La grande quantité de placement de journaliers de construction et de servantes par les bureaux d'emploi de la province de Québec dans les années 1920 vient directement s'attaquer aux clientèles privilégiées par les agences de placement payantes commerciales pour domestiques et travailleurs migrants.

Néanmoins, notre analyse des données contenues dans les rapports du SEC trace, comme le fait l'historiographie du travail (Struthers, Sautter), le portrait d'un service d'emploi public constituant en fait une agence de «dernier recours», visant principalement le placement des sans-travail dans la construction et le secteur forestier pour les hommes et des domestiques pour les femmes. Mais notre étude, en présentant la diversité des secteurs de placement, a aussi clairement nuancé le tableau trop simpliste d'un service exclusivement affecté à l'emploi déqualifié⁷¹.

En conclusion, dès les débuts et jusqu'à la fin des années 1920, les bureaux publics d'emploi du Québec – comme c'est le cas dans les villes canadiennes et américaines possédant des agences – vont garder le stigmate d'«œuvres» recrutant une masse de non qualifiés pour du travail mal payé, souvent dangereux et physiquement éprouvant, tel que le flottage du bois sur les rivières en crue du printemps québécois (figure 6.21).



Figure 6.21 Illustration de flotteurs de billots sur une rivière du Québec vers 1905. (Album universel, Vol. 22, 10 juin 1905)

⁷¹ Voir par exemple Paul Larocque, «Aperçu de la condition ouvrière à Québec (1896-1914)», *Labour/Le Travailleur*, 1979, p. 129-130.

CONCLUSION

Investissant un champ historiographique en bonne partie en friche au Québec, nous avons voulu analyser le fonctionnement des bureaux de placement pour chômeurs dans les premières décennies du 20^e siècle. Rappelons que le gouvernement de la province de Québec est le premier au Canada à mettre en place, dès 1911, un réseau de bureaux de placement publics gratuits pour les ouvriers et les ouvrières en recherche d'emploi. Ces bureaux enregistraient les sans-travail dans les villes de Montréal, Québec, Hull, Sherbrooke et Trois-Rivières. Notre étude couvre la période de l'ouverture des premiers bureaux d'emploi jusqu'au début de la Grande Crise, alors que la problématique du chômage connaîtra des bouleversements majeurs.

Nous avons exposé comment s'est construite une nouvelle façon de considérer le chômeur, soit la création, par le gouvernement québécois et ses fonctionnaires au cours des années 1910-1920, de la catégorie de solliciteur d'emploi. Outil structurel de base, les bureaux de placement gouvernementaux, par leur procédure d'enregistrement, ont concouru à façonner l'étiquette de solliciteur d'emploi. Dès lors, les bureaux d'enregistrement publics auront un rôle essentiel à jouer dans l'invention du chômeur par les socioéconomistes et les réformistes du travail des années 1900. Comme le rappelle l'historien français Christian Topalov, le chômeur des grandes villes industrielles du début du 20^e siècle – possédant pour la plupart un réseau public de comptoirs de placement – pourra être étudié, et est étudiable par les sources disponibles, principalement en tant que solliciteur d'emploi enregistré.

Notre thèse ne prétendait évidemment pas étudier tous les ouvriers sans travail à Montréal ou Québec entre 1910 et 1930. C'est le chômeur et la chômeuse fréquentant les bureaux gouvernementaux qui nous ont intéressé. Cette nouvelle catégorie sociale

qui naît dans les années 1900-1910, soit celle figurée par le chômeur «moderne», et non celle du sans-travail du 19^e siècle, a été la cible première de notre étude.

Nous avons constaté que la *Loi des bureaux de placement pour ouvriers* de 1910 mettra en place des agences poursuivant deux fonctions générales. Elles seront, à la fois, une agence d'emploi public gratuite affichant des offres de travail, et un bureau d'enregistrement des ouvriers servant à construire les premières statistiques claires sur le chômage des grandes villes, telles que Montréal et Québec. Cette fonction de l'organisme provincial le positionnait dans un espace qui n'avait que peu avoir avec le bureau d'emploi privé payant pour immigrants manuels.

On a ainsi été en mesure d'analyser la phase de conception administrative de l'agence provinciale et l'implantation des bureaux de placement provinciaux dans les villes de Québec et Montréal au printemps 1911, et ce, dans un contexte où des agences d'emploi privées payantes montréalaises florissaient dans ces années de forte immigration (1900-1913). Les bureaux de placement commerciaux, réglementés en partie par la loi de 1910, entrent donc en concurrence directe avec les institutions publiques.

C'est dans ce contexte que le chômeur, en tant que catégorie de population au sein des nations industrialisées, devient une donnée statistique gouvernementale, une nouvelle étiquette socio-économique à compiler. Cette catégorie devient bien visible dans les registres des opérations, comme le montre l'analyse des statistiques produites par le bureau de placement provincial de Montréal, ainsi que de celles touchant les tendances et mouvements sériels qui se dessinent entre 1911 et 1918. Cette période est marquée, au Canada, par une phase de dépression économique entre les années 1913 et 1915, suivie par les effets de la Première Guerre mondiale. Ces deux événements nationaux majeurs viendront modifier le cours de l'offre et de la demande de main-d'œuvre dans la province et, en conséquence, l'enregistrement des chômeurs au bureau public montréalais.

Nos données montrent que, dans les années 1910, le solliciteur et la solliciteuse d'emploi s'enregistrant au bureau public provincial de Montréal, s'ils doivent bien souvent accepter un travail en région (emploi agricole ou forestier), indiquent cependant sur les feuilles d'enregistrement vouloir peu se déplacer en dehors de la métropole pour travailler. De même, la Première Guerre mondiale amènera une chute radicale des enregistrements de chômeurs célibataires sans enfant, principalement à partir de 1914-1915.

Nous avons aussi montré qu'au cours de cette période le chômeur et la chômeuse officiels, devenant les solliciteurs d'emploi des statistiques gouvernementales, seront dans l'ensemble des ouvriers et ouvrières, célibataires et sans personne à charge, ou dans une moindre mesure des chômeurs à la tête de petites familles, avec, en moyenne, 1 à 3 personnes à leur charge. Le solliciteur d'emploi nouvellement créé par les instances de l'État dans les années 1910 se définira également au Québec comme un ouvrier ne bénéficiant pas (ou en très petit nombre) d'une protection syndicale.

Avec la fin de la Première Guerre mondiale s'amorce la seconde phase de développement des bureaux de placement, phase correspondant à la démobilisation et aux mises à pied massives de l'industrie de guerre. Cette période se définit aussi par l'entrée de l'instance fédérale dans les questions de placement de la main-d'œuvre et de régulation de la distribution de la force de travail au pays. L'intervention d'Ottawa amènera conséquemment l'adoption de la Loi fédérale de coordination des bureaux de placement et la création du Service d'Emploi du Canada en 1918. Ce dernier va avoir une incidence directe sur les bureaux de placement du Québec et sur les vétérans.

La politique d'Ottawa, qui consistait, depuis la fin du 19^e siècle, à laisser aux provinces et aux pouvoirs municipaux la charge de secourir leurs populations en chômage, se transforme en effet à partir de 1918. Dans la foulée des succès de sa

récente gestion de l'économie de guerre, le gouvernement fédéral poursuivra son engagement dans le domaine de l'emploi.

Or, dès 1922, Ottawa opère une remise en question radicale de son intervention dans le champ de la main-d'œuvre. L'épisode de reconstruction du marché de l'emploi, impliquant un support de l'État central, est jugé comme révolu. De fait, une fois la récession économique de 1921 résorbée, le gouvernement fédéral commence à réduire, dès l'été 1922, son engagement dans les questions de chômage.

C'est dans ce contexte que nous avons analysé les opérations des bureaux de placement québécois soumis aux procédures administratives du Service d'Emploi du Canada. Nous avons relevé qu'une phase de précoordination, antérieure à la loi fédérale de coordination des bureaux, se dessine entre 1911 et 1918. Une phase de postcoordination se manifeste à partir de 1919. En fait, entre 1919 et 1930, on constate une moyenne annuelle d'enregistrement de chômeurs au bureau de Montréal de 20 700 demandes, soit plus du triple des moyennes d'inscriptions des années 1910. Les sans-travail recourent désormais davantage au bureau public et s'enregistrent en bien plus grand nombre comme solliciteurs d'emploi. Le groupe des journaliers et des servantes, plus particulièrement, commence à percevoir l'État comme un fournisseur de services permettant de trouver un travail dans le marché privé.

On a aussi été en mesure d'analyser les différents secteurs d'occupation auxquels s'inscrit le chômeur des bureaux de placement provinciaux des années 1920. Notre étude a constaté la faible présence du domaine manufacturier et la place prépondérante que prendront la construction et l'industrie forestière dans la demande d'emploi au Québec au cours de ces années.

Autre constat, en parallèle s'est déployée une politique de transfert interprovincial adoptée et coordonnée par le Service d'Emploi du Canada. Notre étude démontra que l'encouragement étatique au déplacement régional et transnational des chômeurs participe à une lutte active au chômage sectoriel. Cette

politique de transfert sera centrée, au Québec, sur le secteur forestier et sa main-d'œuvre de bûcherons et de flotteurs de billots.

En ce qui a trait au placement public des femmes ouvrières et des chômeuses, notre thèse constate la place centrale que prend le secteur domestique. Cette surreprésentation de postes de servantes dans les bureaux de placement provinciaux, et ce, jusqu'au début des années 1930, est tout à fait remarquable dans un environnement marqué par la place grandissante des femmes dans les manufactures, le commerce, le travail de bureau et le secteur des services à cette époque à Montréal.

En fait, le grand nombre de placement d'ouvriers forestiers, de journaliers de construction et de servantes par le bureau public gratuit de la province de Québec, en 1922-1931, cible directement les clientèles privilégiées par les agences de placement payantes commerciales, dont plusieurs faisaient affaire avec les contremaîtres des chantiers du pays (bois et construction), en leur fournissant la main-d'œuvre d'ouvriers manuels.

La période sous étude dans ce travail est teintée par la diffusion de nouvelles conceptions sociales, illustrées notamment par la Commission britannique sur les *Poor Laws* de 1909. Cette dernière vient marquer une scission sémantique – fondée sur la capacité de travail de l'individu – entre le pauvre inemployable et le chômeur employable. De ce fait, l'une des solutions proposées par la Commission sera la mise en place d'un système gouvernemental de *labour exchanges* facilitant, par un réseau de comptoirs, le placement des employables. Dans cet esprit, les bureaux de placement publics sont créés pour offrir un service aux ouvriers (principalement aux journaliers et aux servantes) et non aux pauvres.

Cela étant dit, l'étiquette d'indigent restera accolée au chômeur dans les années 1900-1920. Les chômeurs et les chômeuses, qui peinent à se détacher de l'image du sans-travail, client privilégié des refuges (vagabonds) et des œuvres charitables du 19^e siècle, restent en fait des *pauvres employables* et, éventuellement, des employés ou

des placés. Le solliciteur des bureaux d'emploi publics des années 1920 est toujours, et ce sans surprise, un travailleur non qualifié oeuvrant dans le monde précaire et peu enviable du journalier errant ou de la servante sans position stable des villes industrielles.

Même nés d'une conception qui se veut «scientifique» du travail et d'une volonté de rationaliser la distribution de la main-d'œuvre, les bureaux de placement gratuits du Québec de la période 1911-1931 resteront, pour les contemporains, cette institution que l'on nomme, de façon fort révélatrice, «l'Oeuvre du Gouvernement». Le service d'emploi public gratuit possède ainsi une dimension charitable qui l'assimile à une œuvre gouvernementale prenant en charge les «petites gens» exploités par les agences d'emploi payantes. Ce qualificatif témoigne en fait de la double identité du programme provincial qui est, à la fois, une «œuvre» gratuite pour les ouvriers les moins favorisés, et une institution gouvernementale de statistiques et de distribution moderne de la main-d'œuvre. Le bureau provincial d'emploi trahit cette ambivalence identitaire entre l'établissement de secours pour ouvriers et l'agence publique issue d'un concept scientifique de distribution du travail.

Ainsi, cette condition du bureau public des années 1920 n'est pas dénuée d'ironie. Les promoteurs du programme de *labour exchanges* (Beveridge et Stewart, et au Québec, Guyon et Payette), conçu comme une panacée au chômage, le voyaient comme un nouvel outil d'efficacité qui donnerait à l'État la capacité requise de trouver du travail pour les chômeurs d'une manière moderne. Ils voulaient également normaliser l'image des bureaux publics et la figure de leurs clients potentiels. Idéalement, les bureaux de placement devaient être un service public enregistrant l'ensemble des travailleurs. De ce fait, la variété des postes offerts, certes en quantité limitée, témoigne de ces aspirations de diversité d'emploi des dirigeants de bureaux.

Pendant, la réalité de sa clientèle, 75% à 80% de manuels non qualifiés et de journaliers, suggère un constat différent. Dès lors, la statistique compilée par l'agence, et publiée dans les rapports annuels du ministère du Travail, contribue à

consolider l'image que ses clients, loin d'être les travailleurs familiers de la classe ouvrière et du travail organisé montréalais, sont, au contraire, les *autres*, les moins favorisés du marché du travail : sous-payés, non qualifiés, journaliers, jeunes travailleurs de la débrouille ou filles célibataires étrangères.

En un sens, le solliciteur d'emploi typique de l'agence publique ne pouvait qu'intensifier le stéréotype de l'époque à savoir que le chômage est avant tout le problème du marginal et de l'inadapté. Il est probable de penser que les données générées sur cette clientèle servent, d'une certaine manière, à éroder ou à retarder le support pour d'autres solutions, comme un régime fédéral d'assurance-chômage, visant un public plus large, et ce, malgré les intentions contraires des surintendants de bureaux d'emploi.

En conséquence, l'«œuvre du gouvernement» témoigne d'une transition, qui n'est pas encore pleinement accomplie, entre le chômeur-indigent et l'ouvrier en chômage. Comme le note Michelle Perrot, il faudra attendre longtemps avant que la classe ouvrière s'associe ou s'identifie aux sans-travail et à leurs institutions. Ainsi, le solliciteur d'emploi de la période 1920 ne constitue pas encore le chômeur de la classe ouvrière (ouvriers qualifiés, travailleurs syndiqués) essentiellement visé par le programme fédéral d'assurance-chômage de 1941. Ainsi, c'est dans le marché du travail émergeant de l'économie industrielle de la Seconde Guerre mondiale que le chômeur véritablement moderne, issu de divers secteurs d'occupations (syndiqués ou non), apparaît au Canada.

Comme le rappelle l'historiographie (Salais, Topalov), le travailleur régulier est plus présent au moment où l'emploi se stabilise, notamment grâce au courant de syndicalisation massive de l'industrie nord-américaine des années 1940. Ainsi, c'est le travailleur régulier, et non le journalier de chantier, identifié à un temps de travail

défini, encouragé par l'usine mécanisée, qui contribuera à définir le statut actuel de chômeur et à clarifier la temporalité de l'état de non travail¹.

Les bureaux sont une création étatique concrète, inspirée des *labour exchanges* britannique de 1909, qui se donne comme but ultime de coordonner et d'organiser la gestion des demandes de main-d'œuvre du Travail et du Capital. En cela, le bureau de placement public est contemporain de l'organisation scientifique du travail et de l'industrie (taylorisme) qui a cours en Amérique du Nord durant les années 1910-1920. Les bureaux de placement publics auront ainsi un rôle important à jouer dans la lutte au sous-emploi et face à la mobilité jugée anarchique de la classe des journaliers (Beveridge). En coordonnant le placement ouvrier, le gouvernement amorce ainsi une première forme de régulation de la main-d'œuvre. Le fait que les bureaux de placement compilent une catégorie spécifique de «travail occasionnel», distinguée du «travail régulier», témoigne de l'approche socioéconomique moderne en regard de l'emploi de l'époque. De plus, le fait que les journaliers et travailleurs précaires s'adressent de plus en plus au bureau d'enregistrement du gouvernement pour se trouver un emploi transforme graduellement la pratique du porte à porte quotidienne du journalier typique.

L'association entre grande industrie et problème du chômage urbain ne va pas nécessairement de soi dans l'environnement du travail canadien et québécois. Contrairement à la situation française, par exemple l'association directe entre chômage de masse et grande industrie urbaine n'est pas nécessairement pertinente pour le Canada². Dans les villes canadiennes, les chômeurs de la construction et du secteur forestier forment en fait la masse des chômeurs, régulés par les bureaux de placement, et non les chômeurs de la grande industrie manufacturière. Si, comme le

¹ C'est dans le Québec des années 1940, qu'émergera plus globalement le chômeur moderne, et ce, en même temps qu'est mise en place une politique fédérale d'assurance-chômage et de placement sous la direction d'un vaste organisme, la *Commission d'assurance chômage*.

² Jean Desmarests dans Robert Salais, « La formation du chômage comme catégorie : le moment des années 1930 », *Revue économique*, no. 2, mars 1985, p. 344.

mentionne l'historien français Jean Desmarests, le chômage urbain «est le seul redoutable» et justifie à lui seul la mise en place des programmes gouvernementaux, ce n'est pas toujours «en rapport avec la grande industrie».

Les cas canadiens et québécois permettent aussi de nuancer les effets réels de la régulation gouvernementale de l'emploi et son rôle dans la sédentarisation et la fixation des ouvriers. Ainsi, à la différence de ce qu'affirme l'historien Robert Salais, régulation de l'emploi et sédentarisation ne vont pas nécessairement de pair. Réguler les demandes du travail ne constitue pas, en un sens, un «procédé d'antinomadisme». Plus précisément, dans le cas canadien et québécois des années 1910-1920, enregistrer et sédentariser la main-d'œuvre ne se font pas toujours dans le même mouvement. Les bureaux publics d'emploi régulent plutôt le nomadisme qu'ils ne l'abolissent, en plaçant les ouvriers forestiers, les travailleurs agricoles et les journaliers de construction dans les chantiers extérieurs (ex. chemin de fer).

Au cours des années 1900-1920 à Montréal la population flottante, issue de l'immigration ou de l'exode rural, constituée des journaliers nomades et des servantes est bien présente et est peu fixée par les procédures d'enregistrement des bureaux de placement. Ces derniers sont tributaires du type d'économie du travail dans lequel ils s'insèrent, à savoir un pays vaste, en peuplement (colonisation, ouest canadien), en construction d'infrastructure (bâtiment, transport), exploitant à fond ses ressources naturelles. Ce contexte spécifique a peu à voir avec l'environnement du travail, essentiellement urbain, des pays plus industrialisés (Royaume-Uni, France). Au Canada, comme le mentionnait le Rapport final de la Commission d'enquête nationale du Travail de 1937, le nomadisme ouvrier fait partie intégrante de l'économie canadienne.

Au terme de cet exercice se pose la question : les bureaux de placement du Service d'Emploi du Canada sont-ils une forme précoce de l'État providence à venir? La réponse à cette question est à la fois positive et négative.

D'une part, la politique de bureau d'emploi public a en effet beaucoup des caractères fondamentaux qui caractérisent le *Welfare State*. Ainsi, on y retrouve le rôle des experts qui mettent de l'avant un modèle «scientifique» de prise en charge étatique de la main-d'œuvre, dans un cadre national. Plus encore, on a même parfois affaire aux mêmes acteurs. Ainsi, Bryce Stewart, souvent rencontré au long de notre analyse, participera à la mise en place du programme fédéral d'assurance-chômage et d'emploi de la fin des années 1930. La vision de Stewart, dès 1918, promouvait une régulation du marché du travail par un réseau étatique allié à un service de laboratoires de recherche et de statistique du chômage.

De même, pour chapeauter la formation technique et théorique du personnel du Service d'Emploi, une coopération sera mise en place par le ministère du Travail, et ce, dès 1919, avec le milieu universitaire, notamment avec les chercheurs de l'Université Queen's. Le milieu scientifique et académique, dont Bryce Stewart fait partie en tant que socioéconomiste, aura son mot à dire sur le fond et la forme du SEC. Il est à noter que les universitaires de Queen's auront ultérieurement un rôle encore plus important à jouer, vingt ans plus tard, avec le virage keynésien du gouvernement fédéral canadien des années 1940. Surnommés parfois les «socialistes de la Chaire», ces derniers seront engagés en grand nombre à des postes de haut niveau dans la fonction publique canadienne. Comme le souligne Douglas O'ram, ces agents de l'État auront une influence décisive sur la mise en forme du *Welfare State* au Canada dans les années d'après Seconde Guerre mondiale³.

De même, l'expertise gestionnaire développée par l'État lors de la Première Guerre mondiale, aux sources de la création d'un réseau de bureaux d'emploi, rappelle curieusement le contexte d'adoption de l'assurance-chômage, en pleine Deuxième Guerre mondiale, créée par un amendement constitutionnel comme suite à une entente gouvernementale.

³ Douglas O'ram, *The Government Generation: Canadian Intellectuals and the State, 1900-1945*, Toronto, University of Toronto Press, 1986.

Le parallèle touche aussi le type de fonctionnement en cause. Ainsi, le Service de Placement du Canada, comme les politiques welfaristes, est une entreprise de régulation et de normalisation des procédures touchant à l'emploi pour de larges segments de la classe ouvrière. Ceci implique aussi une rationalisation des méthodes et l'usage systématique de la statistique, tous procédés qui seront reproduits et développés par l'État providence dans les années à venir.

La Loi de coordination de 1918, tout comme la Commission de l'Assurance-chômage de 1940, met en place une politique de régulation qui touche l'ensemble de l'espace national, et fait donc l'objet d'entente provinciale-fédérale. La répartition des pouvoirs et des responsabilités entre Ottawa et les provinces est, par conséquent, inhérente à la dynamique des régimes sociaux en matière de chômage au Canada, et ce, dès 1918.

Finalement, la politique des bureaux d'emploi implique, dans la plus pure logique welfariste, une extension importante de la gestion publique des services, et ceci aux dépens du secteur privé. La lutte constante aux agences de placement commerciales, qui se remarque par un drainage progressif de la clientèle masculine et féminine vers les bureaux gouvernementaux, est une de ces manifestations.

Mais on aurait tort de pousser trop loin de tels parallèles. En tout premier lieu, la politique des bureaux d'emploi des années 1920 est encore fondée sur le volontariat, soit sur l'adhésion volontaire ou non de la clientèle, contrairement aux politiques à la fois universelles et obligatoires (*compulsory*) au cœur du *Welfare State*. De plus, la politique du Service d'Emploi ne touche, en fait, qu'un segment de la catégorie des chômeurs, même si elle prétend s'adresser à tous. Notre étude montre que, dans les faits, elle s'adresse aux secteurs les plus fragiles et les plus précaires de la classe ouvrière, pour des emplois relativement non qualifiés. En ce sens, cette politique apparaît comme un substitut à l'assistance, une façon de prévenir l'intervention des services assistanciers.

Au niveau des anticipations institutionnalisées (Marpsat) et du contrôle des comportements de recherche d'emploi des ouvriers, si les bureaux de placement publics influencent en partie les pratiques de certains travailleurs, et travailleuses, non qualifiés, ils n'auront pas un impact majeur sur l'ensemble de la main-d'œuvre au pays. Les agences d'enregistrement et le Service d'Emploi du Canada des années 1920 n'agiront pas en profondeur sur le comportement des ouvriers canadiens et québécois, comme le fera éventuellement le régime d'assurance-chômage. Au cours des années 1920, la transformation profonde des pratiques et des conduites des chômeurs canadiens par un programme gouvernemental de distribution de la main-d'œuvre constituera finalement davantage une aspiration des administrateurs de bureaux publics qu'une réalité incontournable.

Ce ciblage des plus pauvres s'accompagne d'un isolement relatif de la politique par rapport à d'autres aspects du monde de l'emploi. Ainsi, les bureaux d'emploi ne font pas partie d'un ensemble plus vaste et intégré de mesures, qui pourrait comprendre notamment le versement de prestation. En somme, il ne s'agit pas, dans son plein développement, d'un exemple de politique «anticyclique», au sens où Keynes l'entend. L'État fédéral ne débourse pas nécessairement plus en temps de crises économiques (1921) pour compenser les pertes de consommation. Notre étude montre au contraire que les taux d'emploi – le nombre de postes offerts par le biais de l'institution publique –, ou la mise en place de nouveaux bureaux, ne sont pas directement en lien avec les crises cycliques.

Il faudra attendre le choc de la grande dépression économique des années 1930 pour voir apparaître un début de changement de l'attitude des grands capitalistes en regard du rôle de l'État, attitude se concrétisant, entre autres, par l'acceptation graduelle des théories keynésiennes à la fin des années 1930 et du rôle de support et de coordination de l'économie du travail par l'État dans les années 1940.

Au contraire, nous avons constaté la réticence du monde économique libéral canadien face à une politique de régulation étatique du marché de l'emploi,

particulièrement après 1922. Ce frein limitera grandement les offres de travail des employeurs soumises aux bureaux publics ainsi que l'expansion du Service d'Emploi. Dans cette réalité du monde du travail et de l'industrie d'avant le *Welfare State*, un programme élargi de bureaux de placement publics appliqué à l'ensemble de la main-d'œuvre avait peu de chance de réussir.

De plus, le concept d'État providence qui se développera dans les années 1940 ne se réduit pas au simple degré d'intervention de l'État dans le social et le marché de l'emploi. Ce qui le distingue est la nature globale, intégrée et systématique des différents modes d'action de l'État. Cette globalité et cette systématisme sont radicalement absentes du paysage politique des années qui nous ont intéressé ici.

Finalement, l'aide à l'emploi est une forme assez primitive de «gestion du risque» qui deviendra une marque de commerce du *Welfare State*⁴. Il s'agit moins de prévenir le futur et ses éventuels problèmes que d'aider *hic et nunc*, certaines catégories de travailleurs démunis, et ceci, sous la forme de l'aide à la recherche d'emploi. Dès lors, l'apparition de la catégorie de chômeur n'entraînera nullement de manière automatique la mise en place de programmes assurantiels visant à compenser l'ouvrier. Elle ne correspond donc pas au rythme et aux conditions d'apparition du mode de régulation caractéristique de l'État providence décrit par certains auteurs⁵. De ce fait, le principe téléologique agissant en filigrane derrière ces études devra être grandement modulé, de même que le principe de continuité implicite dans les analyses de la croissance de l'État fonctionnaire canadien.

Ces bureaux de placement administrés par l'État durant les années 1920 sont souvent considérés, dans les études canadiennes et françaises, comme des institutions

⁴ Cela étant dit, il n'y a pas de gestion réelle du risque car il n'y a pas encore d'indemnisation. Une telle approche implique préalablement une responsabilité officielle de l'État face au risque.

⁵ Voir, à titre d'exemple, François Ewald, *L'État providence*, Paris, Grasset, 1986, p. 540.

modélées par les concepts d'État providence⁶. Cependant, leur création au Canada avant la Première Guerre mondiale ne peut pourtant pas être attribuée à des considérations de bien-être social (*social welfare*). Par exemple, à l'époque, les activités touchant les services d'immigration du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux étaient autrement importantes, tant en matière de financement que de personnel mobilisé. Certes, les bureaux d'emploi publics furent établis en Ontario (1916) et au Québec (1911) pour l'aide au chômage urbain, mais ils n'eurent qu'une ampleur fort limitée.

Ce n'est qu'au cours de la Grande Guerre que les réseaux provinciaux reçurent plus d'attention, notamment lors de la phase de pénurie de main-d'œuvre manuelle de 1915-1918. À partir de ce moment, le gouvernement fédéral a trouvé opportun de s'engager plus profondément dans le marché du travail. Ottawa n'appliqua cependant pas de mesures définitives avant la fin du conflit mondial. C'est finalement lorsque la démobilisation menaçait de causer une forte hausse du chômage et une pression négative sur la loi et l'ordre urbains au Canada, – et non pour des considérations de logique assurancielle ou de bien-être social – que le gouvernement de Robert Borden décida de mettre en place le Service d'Emploi du Canada et de coordonner les bureaux de placement publics à la fin de l'année 1918.

Les bureaux d'enregistrement provinciaux de 1911 à 1931, affiliés au Service d'Emploi du Canada, marquent néanmoins un changement, le prologue, en quelque sorte, des politiques sociales, de type assuranciel, en projet en 1935 sous le «New Deal» de Bennett (non appliqué), puis énoncées par la Commission nationale du Travail de 1937. Les années suivant la fin de la Première Guerre mondiale constituent en fait une période fondatrice en matière d'implication gouvernementale dans les questions de régulation de la main-d'œuvre en recherche d'emploi au pays.

⁶ C'est notamment ce que reproche Udo Sautter à l'historiographie nord-américaine. Voir, Udo Sautter, «The Origins of the Employment Service of Canada, 1900-1920», *Labour/ Le Travailleur*, no. 6, automne 1980, p. 21.

Ce moment est éminemment structurant, et ce, même si le Service d'Emploi de 1920 ne deviendra jamais le réseau global de distribution étatique de la main-d'œuvre ni le centre national de recherche sur le chômage souhaité par Stewart et les socioéconomistes canadiens de l'époque. Ils expriment cependant une rationalité spécifique qui constitue comme le germe des politiques futures. La mise en place du Service d'Emploi du Canada, à la fin de la Première Guerre mondiale, peut, en un sens, se percevoir comme un «prototype d'essai» précédant le développement, au cours de la Seconde Guerre mondiale, d'un véritable État providence en matière de Travail et d'allocations assuranciennes aux chômeurs.

En l'occurrence, bien que son titre soit nommément, la *Loi de 1940 sur l'assurance-chômage*, cette dernière fait une large place au service public de placement des ouvriers⁷. Ainsi, cette loi intégrera et systématisera la politique nationale de placement initiée à la fin des années 1910, et ce, avec les prestations d'assurance. À ce sujet, il est important de remarquer que la Commission d'assurance-chômage, qui dirige le régime fédéral d'allocations aux chômeurs canadiens durant les années 1940, supervise également un nouvel organisme, le Service National de Placement (SNP).

Dernier acte de ce mouvement, le Service National de Placement absorbera le réseau provincial et ses établissements. Le Service National, prenant les pouvoirs dans ce champ, mettra en place des agences publiques qui auront comme double facette d'administrer les allocations fédérales de chômage et de constituer des établissements interprovinciaux de placement. Le bureau d'enregistrement pour ouvriers et ouvrières, identifié naguère comme cette «œuvre du gouvernement», entrait, dès lors, dans une toute nouvelle ère ...

⁷ Ottawa, *Loi de 1940 sur l'assurance-chômage*, S.C. 1940, c. 44.

APPENDICE A

FIGURES ET TABLEAUX SUR LA CLIENTÈLE DES BUREAUX DE PLACEMENT PUBLICS, 1911-1931

A.1	Tableau des opérations des bureaux de placement du Québec sous le SEC pour l'année 1927. (ANC, min. du Travail, RG 27, série H-1)	316
A.2	Postes vacants pour femmes signalés et femmes ouvrières inscrites au bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1931	317
A.3	Postes vacants masculins signalés et ouvriers inscrits au bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1931	318
A.4	Postes vacants signalés et demandeurs référés aux postes (hommes et femmes) au bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1931	319
A.5	Demandeurs référés et demandeurs placés (hommes et femmes) au bureau provincial de Montréal entre 1911 et 1931	320
A.6	Placements de journaliers de manufactures et d'ouvriers de scieries industrielles par le bureau de placement provincial de Montréal, 1922-1931	321
A.7	Nombre de demandeurs placés dans des occupations de la grande industrie (groupe M) par le bureau provincial de placement de Montréal en 1927	322
A.8	Nombre d'ingénieurs, chauffeurs de chaudières, machinistes et mécaniciens de l'industrie placés par le bureau de placement de Montréal, 1922-1931	323
A.9	Placements dans l'industrie du bois, <i>lumber</i> (L), par occupations, par les bureaux de placement provinciaux pour ouvriers dans l'année 1927	324
A.10	Demandeurs d'emploi placés dans le secteur de la construction et total des hommes placés par les bureaux de placement provinciaux du Québec, 1922-1931	325
A.11	Placements des ouvriers de construction et ceux du bois, et total des hommes placés, dans les bureaux de placement provinciaux du Québec, 1922-1931	326
A.12	Placements de servantes, femmes de ménage et cuisinières et total des femmes placées par le bureau de placement provincial de Montréal, 1922-1931	327
A.13	Groupes d'occupations des placements effectués par le département des femmes du bureau d'enregistrement de Montréal en 1927	328
A.14	Occupations et travaux d'occasion au bureau de placement de Montréal en 1927 ...	329

APPENDICE A.1

FIGURES ET TABLEAUX SUR LA CLIENTÈLE DES BUREAUX DE PLACEMENT PUBLICS, 1911-1931

Tableau des opérations des bureaux de placement du Québec sous le SEC pour l'année 1927. (ANC, min. du Travail, RG 27, série H-1)

EMPLOYMENT SERVICE OF CANADA

PROVINCE OF QUEBEC
 DEPARTMENT
 OF
 PUBLIC WORKS & LABOR
**Free Employment
 Bureaux**
 JOSEPH AINEY
 General Superintendent
 63, NOTRE DAME ST. EAST
 MONTREAL
 Telephone: Main 8700 — Local 125



Bureaux in the Province
MONTREAL
 MEN
 F. PAYETTE, Superintendent
 8 St. James Street. Phone: Main 8700. Local 128
 WOMEN
 61 Notre Dame St. E. Phone: Main 8700. Local 126
QUEBEC
 A. CROWE, Superintendent
 407 St. Paul Street. Phone: 2-1923
SHERBROOKE
 E. M. BIRON & O. BEGIN, Superintendants
 31a King St. West. Phone: 411
THREE RIVERS
 C. B. MORRISSETTE, Superintendent
 25 Des Forges Street. Phone: 885
HULL
 O. LATULIPPE, Superintendent
 191 Main Street. Phone: Sherwood 1731

Montreal, 12 janvier, 1928

1927.

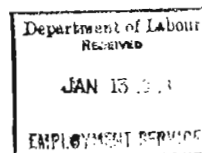


Tableau indiquant les opérations des cinq Bureaux de Placement de la Province de Québec, du 1er janvier au 31 décembre, 1927.

	Applic.	Vacances	Référés	Placés
MONTREAL.....	29842	14381	13941	12510
QUEBEC.....	7754	5403	5541	4841
HULL.....	7275	4913	6893	5650
SHERBROOKE...	2676	2037	2062	1755
TROIS-RIVIERES.	3182	2475	3100	1925
	<u>50729</u>	<u>29209</u>	<u>31537</u>	<u>26681</u>

APPENDICE A.2

FIGURES ET TABLEAUX SUR LA CLIENTÈLE DES BUREAUX
DE PLACEMENT PUBLICS, 1911-1931

Postes vacants pour femmes signalés et femmes ouvrières inscrites au bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1931.

Années	Postes vacants signalés	Femmes ouvrières inscrites	Postes signalés/ouvrières inscrites
1911	1688	395	427 %
1912	1142	343	333 %
1913	855	515	166 %
1914	669	514	130 %
1915	861	346	249 %
1916	961	365	263 %
1917	696	459	152 %
1918	1020	586	174 %
1919	2032	798	255 %
1920	2513	2428	104 %
1921	3963	4595	86 %
1922	4381	5501	80 %
1923	4449	5118	87 %
1924	4362	4922	89 %
1925	6239	6650	94 %
1926	4459	4928	90 %
1927	4941	5089	97 %
1928	5084	5687	89 %
1929	5808	5912	98 %
1930	5033	6699	75 %
1931	4792	7328	65 %
Total	65948	69178	—

Source : BNQ, Québec, Rapports annuels Min. des Travaux publics et du Travail ; ANC, Min. du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, « Employment Service of Canada - Reports - Quebec, 1922-1932 ».

APPENDICE A.3

FIGURES ET TABLEAUX SUR LA CLIENTÈLE DES BUREAUX
DE PLACEMENT PUBLICS, 1911-1931

Postes vacants masculins signalés et ouvriers inscrits au bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1931.

Années	Postes vacants signalés (masculins)	Ouvriers masculins inscrits	Postes signalés/ ouvriers inscrits
1911	11162	7587	147 %
1912	10791	5887	183 %
1913	6652	8095	82 %
1914	3674	4858	76 %
1915	6296	3686	171 %
1916	9273	4628	200 %
1917	5895	3272	180 %
1918	5004	7133	70 %
1919	7332	9019	81 %
1920	4874	19052	26 %
1921	4814	20387	24 %
1922	7273	19748	37 %
1923	8328	20079	41 %
1924	4573	22077	21 %
1925	7112	22523	32 %
1926	11130	24315	46 %
1927	9440	24753	38 %
1928	10604	24450	43 %
1929	8495	23180	37 %
1930	4316	19357	22 %
1931	2238	26540	8 %
Total	149276	320626	—

Source : BNQ, Québec, Rapports annuels Min. des Travaux publics et du Travail ; ANC, Min. du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, « Employment Service of Canada - Reports - Quebec, 1922-1932 ».

APPENDICE A.4

FIGURES ET TABLEAUX SUR LA CLIENTÈLE DES BUREAUX
DE PLACEMENT PUBLICS, 1911-1931

Postes vacants signalés et demandeurs référés aux postes (hommes et femmes)
au bureau de placement provincial de Montréal entre 1911 et 1931

Années	Postes vacants signalés par les employeurs	Demandeurs référés aux postes	Demandeurs référés/Postes signalés
1911	12850	7301	57 %
1912	11933	7323	61 %
1913	7507	6349	85 %
1914	4343	3746	86 %
1915	7157	5329	74 %
1916	10234	6309	62 %
1917	6591	4928	75 %
1918	6024	4160	69 %
1919	9364	7250	77 %
1920	7387	6841	93 %
1921	8777	7664	87 %
1922	11654	11403	98 %
1923	12777	13201	103 %
1924	8935	10157	114 %
1925	13351	13770	103 %
1926	15589	14433	93 %
1927	14381	13941	97 %
1928	15688	15245	97 %
1929	14303	13779	96 %
1930	9349	8419	90 %
1931	7030	6756	96 %
Total	215224	188304	—

Source : BNQ, Québec, Rapports annuels Min. des Travaux publics et du Travail ;
ANC, Min. du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, « Employment Service of
Canada - Reports - Quebec, 1922-1932 ».

APPENDICE A.5

FIGURES ET TABLEAUX SUR LA CLIENTÈLE DES BUREAUX
DE PLACEMENT PUBLICS, 1911-1931

Demandeurs référés et demandeurs placés (hommes et femmes) au bureau provincial de Montréal entre 1911 et 1931.

Années	Demandeurs référés (hommes, femmes)	Demandeurs placés (hommes, femmes)	Taux de placement (placés/référé)
1911	7301	5743	79 %
1912	7323	6063	83 %
1913	6349	5604	88 %
1914	3746	3449	92 %
1915	5329	4350	82 %
1916	6309	5317	84 %
1917	4928	4158	84 %
1918	4160	3155	76 %
1919	7250	6133	85 %
1920	6841	5737	84 %
1921	7664	6779	88 %
1922	11403	10680	94 %
1923	13201	12027	91 %
1924	10157	9310	92 %
1925	13770	12941	94 %
1926	14433	13180	91 %
1927	13941	12510	90 %
1928	15245	14047	92 %
1929	13779	12156	88 %
1930	8419	7162	85 %
1931	6756	5472	81 %
Total	188304	165973	—
Moyenne	8967	7903	87 %

Source : BNQ, Québec, Rapports annuels Min. des Travaux publics et du Travail ; ANC, Min. du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, « Employment Service of Canada - Reports - Quebec, 1922-1932 ».

APPENDICE A.6

FIGURES ET TABLEAUX SUR LA CLIENTÈLE DES BUREAUX
DE PLACEMENT PUBLICS, 1911-1931

Placements de journaliers de manufactures et d'ouvriers de scieries industrielles par le bureau de placement provincial de Montréal, 1922-1931

Années	Placements au bureau provincial de Montréal	
	Journaliers de manufactures	Ouvriers de scieries industrielles
1922	152	55
1923	185	204
1924	47	116
1925	165	198
1926	279	213
1927	216	136
1928	147	148
1929	142	64
1930	80	42
1931	22	4
Total	1435	1180

Source : ANC, Min. du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, «Employment Service of Canada - Reports - Quebec, 1922-1932».

APPENDICE A.7

FIGURES ET TABLEAUX SUR LA CLIENTÈLE DES BUREAUX
DE PLACEMENT PUBLICS, 1911-1931

Nombre de demandeurs placés dans des occupations de la grande industrie (groupe M) par le bureau provincial de placement de Montréal en 1927

Occupations de la grande industrie (groupe M)	Nombre de demandeurs placés
Ajusteur mécanicien	6
Boulangier	1
Buandier	1
Chauffeur de chaudière vapeur	38
Cordonnier	2
Couturier	4
Ferblantier de manufacture	4
Ingénieur 3e classe	12
Ingénieur 4e classe	6
Journalier de manufactures	216
Machiniste	14
Mécanicien	10
Menuisier de banc	7
Mouleur	1
Ouvrier en fer	6
Ouvrier machine à bois	2
Ouvrier de scierie industrielle	136
Ouvrier en cuivre	1
Pâtissier	4
Polisseur sur bois	4
Presseur d'habits	1
Pressier	2
Rembourseur	1
Tonnelier	1
Total	480

Source : ANC, Min. du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, «Employment Service of Canada - Reports - Quebec, 1922-1932».

APPENDICE A.8

FIGURES ET TABLEAUX SUR LA CLIENTÈLE DES BUREAUX
DE PLACEMENT PUBLICS, 1911-1931

Nombre d'ingénieurs, chauffeurs de chaudières, machinistes et mécaniciens de l'industrie placés
par le bureau de placement provincial de Montréal, 1922-1931

	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
Ingénieur 3e classe	27	27	7	5	5	12	12	4	3	10
Ingénieur 4e classe	16	18	1	0	4	6	22	20	6	2
Chauffeur chaudière	37	59	25	17	18	38	45	40	24	13
Machiniste usine	18	39	3	15	10	14	23	38	2	1
Mécanicien usine	4	7	1	10	3	10	22	20	14	11
Total	102	150	37	47	40	80	124	122	49	37

Source : ANC, Min. du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, «Employment Service of Canada - Reports - Quebec, 1922-1932».

APPENDICE A.9

FIGURES ET TABLEAUX SUR LA CLIENTÈLE DES BUREAUX
DE PLACEMENT PUBLICS, 1911-1931

Placements dans l'industrie du bois, *lumber* (L), par occupations, par les bureaux de placement provinciaux pour ouvriers dans l'année 1927

Ville du bureau de placement provincial	Gr.	Occupations	Placés au Québec Zone de (Ville)	Placés dans autres provinces	Total
Montréal	L	Bûcherons	1489	437	1926
	L	Cuisiniers forestiers	10	0	10
	L	Flotteurs de billots	239	0	239
	L	Forgerons forestiers	3	0	3
		Total	1741	437	2178
Québec	L	Bûcherons	1671	0	
		Aide-cuisiniers forestiers	1	0	
	L	Cuisiniers forestiers	15	0	
	L	Charretiers forestiers	18	0	
	L	Ecorceurs	98	0	
	L	Flotteurs de billots	330	0	
	L	Forgeron forestier	1	0	
	L	Journaliers forestiers	26	0	
		Total	2160	0	
Hull	L	Bûcherons	1934	1031	2965
	L	Flotteurs de billots	475	317	792
		Total	2409	1348	3757
Sherbrooke	L	Bûcherons	263	0	
	L	Flotteurs de billots	14	0	
	L	Commis au Moulin à scie	1	0	
	L	Scieur de Bois	99	0	
		Total	377	0	
Trois-Rivières	L	Bûcherons	4	0	
		Total	4	0	

Source : ANC, Min. du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, «Employment Service of Canada - Reports - Quebec, 1922-1932».

APPENDICE A.10

FIGURES ET TABLEAUX SUR LA CLIENTÈLE DES BUREAUX
DE PLACEMENT PUBLICS, 1911-1931

Demandeurs d'emploi placés dans le secteur de la construction et total des hommes placés par les bureaux de placement provinciaux du Québec, 1922-1931

Années	Placés en Construction	Total Hommes placés	Construction / Total
1922	6305	12000	53%
1923	6018	14065	43%
1924	3444	10693	32%
1925	5284	13524	39%
1926	10644	20532	52%
1927	8890	21133	42%
1928	9500	19902	48%
1929	7194	19756	36%
1930	4088	11659	35%
1931	3404	8300	41%
Total	64771	151564	43%

Source : ANC, Min. du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, «Employment Service of Canada - Reports - Quebec, 1922-1932».

APPENDICE A.11

FIGURES ET TABLEAUX SUR LA CLIENTÈLE DES BUREAUX
DE PLACEMENT PUBLICS, 1911-1931

Placements des ouvriers de construction et ceux du bois, et total des hommes placés, dans les bureaux de placement provinciaux du Québec, 1922-1931

Années	Placements ouvriers			Total hommes placés	Const. et Bois / total placés
	Construction	Bois	Total Const. et Bois		
1922	6305	3119	9424	12000	79%
1923	6018	4453	10471	14065	74%
1924	3444	4608	8052	10693	75%
1925	5284	4486	9770	13524	72%
1926	10644	5779	16423	20532	80%
1927	8890	8476	17366	21133	82%
1928	9500	6435	15935	19902	80%
1929	7194	7165	14359	19756	73%
1930	4088	3806	7894	11659	68%
1931	3404	2069	5473	8300	66%
Total	64771	50396	115167	151564	76%

Source : ANC, Min. du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, «Employment Service of Canada - Reports - Quebec, 1922-1932».

APPENDICE A.12

FIGURES ET TABLEAUX SUR LA CLIENTÈLE DES BUREAUX
DE PLACEMENT PUBLICS, 1911-1931

Placements de servantes, femmes de ménage et cuisinières et total des femmes placées par le bureau de placement provincial de Montréal, 1922-1931

Années	Servantes	Femmes de ménage (travaux d'occasion)	Cuisinières et aide-cuisin.	Total de ces occupations	Total Femmes placées	Total occup. / Total femmes
1922	1952	408	439	2799	3912	72%
1923	2041	773	508	3322	4156	80%
1924	2045	836	318	3199	4032	79%
1925	2430	1458	414	4302	5997	72%
1926	1415	833	259	2507	3152	80%
1927	1575	1024	348	2947	3579	82%
1928	1587	1380	213	3180	3937	81%
1929	1500	1413	227	3140	3724	84%
1930	1858	1129	175	3162	3651	87%
1931	2447	702	156	3305	3607	92%
Total	18850	9956	3057	31863	39747	80%

Source : ANC, Min. du Travail, RG27, série H-1, volume 2112, «Employment Service of Canada - Reports - Quebec, 1922-1932».

APPENDICE A.13

FIGURES ET TABLEAUX SUR LA CLIENTÈLE DES BUREAUX
DE PLACEMENT PUBLICS, 1911-1931

Groupes d'occupations des placements effectués par le département des femmes du bureau
d'enregistrement de Montréal en 1927.

RAPPORT ANNUELBureau de Placement de MONTRÉAL.....Placements depuis le premier Janvier 1927..... au 31 Décembre 1927.....Département des FEMMES.....

Liste des différents Métiers et Occupations

GROUPE	OCCUPATIONS	PLACES		
		DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC		DANS LES AUTRES PROVINCES
		ZONE DE <u>MONTRÉAL</u>	AUTRES ZONES	
R	Couples de Ferme	3		
M	Buandière	1		
"	Couturières	7		
"	Modiste	1		
"	Ouvrières de Mfre.	38		
"	Repasseuses	4		
T	Caissières	3		
"	Commis de bureau	12		
"	Commis de magasin	16		
"	Commis de restaurant	2		
"	Empaqueuses	3		
"	Solliciteuses	2		
S	Femmes de ménage	1024		
SN	Bonnes d'enfants	21		
"	Couples domestiques	12		
"	Cuisinières	177		
"	Cuisinières aides	171		
"	Filles de chambre	139		
"	" de table	192		
"	Laveuses de vaisselle	121		
"	Ménagères	41		
"	Portière	1		
"	Servantes	1575		
SPG	Sténographes	13		
	TOTAL	3579		

APPENDICE A.14

FIGURES ET TABLEAUX SUR LA CLIENTÈLE DES BUREAUX
DE PLACEMENT PUBLICS, 1911-1931

Occupations et travaux d'occasion au bureau de placement de Montréal en 1927.

RAPPORT ANNUELBureau de Placement de MONTREAL.Placements depuis le premier Janvier 1927. au 31 Décembre 1927.Département des HOMMES.

Liste des différents Métiers et Occupations

GROUPES	OCCUPATIONS	PLACES			
		DANS LA PROVINCE DE QUEBEC		DANS LES AUTRES PROVINCES	
		ZONE DE MONTREAL.	AUTRES ZONES		
		7770	2 Qué	439 Ont	
S	Messagers	302			
"	Planteur de quilles	1			
"	Portiers	4			
"	Ramoneurs	2			
"	Venier	1			
SN	Cuisiniers	57			
"	Cuisiniers aides	128			
"	Couples domestiques	12			
"	Domestiques	69			
SPC	Miliciens	49			
"	Sténographe	1			
		<hr/>			
	Travaux d'Occasion	8396	2 Qué	439 Ont	
		94			
	Transferts Qué.	2			
	Transferts Ont.	439			
		<hr/>			
	TOTAL -	8931			
<i>Abbrégé général des opérations du premier Janvier au 31 Déc. 1927.</i>					
			Hommes	Femmes	Total.
Personnes inscrites			24753	5089	29842
Vacances signalées par les patrons			9440	4941	14381
Personnes référées			9800	4141	13941
Personnes placées			8931	3579	12510
			<i>Francis Payette</i> Surintendant.		

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES MANUSCRITES

Archives de la Ville de Montréal

VM 14, Fonds de la Commission industrielle du chômage, 1930-1932.

Fonds Bennett (MG 26)

MG 26K, volumes 798-799-800, microfilms M-1453 et M-1454.

MG 26K, volumes 801-802-803, microfilms M-1454 et M-1455.

Fonds McNaughton (MG 30)

MG 30, E 133, Série II, «Unemployment Relief Files», volume 22 : *Valcartier, U.E.R project no. 39.*

MG 30, volume 59 : *Problems in the Social Administration of Unemployment Relief.*

MG 30, volume 60, dossiers nos. 372 et 376 ; volume 61, dossiers 380A et 401.

MG 30, volume 99 : *Final Report on the Unemployment Relief Scheme for the Care of Single Homeless Men. Administred by Department of National Defense, 1932-1936. (vols I et II).*

Fonds du Bureau du Conseil privé (RG 2)

RG2, série A-5-a, volume 2639, bobine T-2364, Unemployment Insurance Commission; closing of employment offices.

Fonds du ministère de la Justice (RG 13)

RG13, Justice , série A-2 , volume 7, dossier : 1862-668, A.E. Tessier - Quebec - Soliciting employment in one of the government offices, 1862.

RG13, Justice , série A-2 , volume 1945, dossier : 1920-1220, Minister of Labour - Form of agreement with provincial govts. [governments] re Employment Offices Co-ordination Act, 1920.

RG13, Justice, série A-2, volume 1975, dossier : 1927-1704, Revision of the Dominion statutes - Drafts of Acts - Employment Offices Co-ordination Act,

c.21 - Explosives Act, c.31 - The Chinese Immigration Act, c.38 - Canadian National Railways Act, c.39 - Canada Evidence Act, c.145 - Bill 153, Criminal Code, 1917-1926.

RG13, Justice, série A-2 , volume 1988, dossier : 1927-1704, Revision of Dominion Statutes - Drafts of acts - Dominion Controverted Elections Act, c.7 - Electricity Inspection Act, c.14 - Escheats Act, c.18 - Employment Offices Co-ordination Act, c.21 - Dominion Lands Survey Act, c.21 - Explosives Act, c.31 - Expropriation Act, c.143, 1907-1926.

RG13, Justice, série A-2, volume 2029, dossier: 144412, Labour-Repeal of Employment offices Co-ordination act.

RG13, Justice, série A-2, volume 2161, dossier : 1919-1943, Draft agreement with provincial Government under Employment Offices Coordination Act - From the Department of Labour.

Fonds du ministère fédéral de l'Agriculture (RG 17)

RG17, volume 1364, chemise : 272130, « B.W. Steward, director employment service, Department of Labour, Information reference to agricultural labour in Canada, 1920 ».

Fonds de la Gendarmerie royale du Canada (RG 18)

RG18, série A-1 , volume 529, dossier : 115-17, « List of returned soldiers eligible for employment in the Civil Service, 1917 ».

Fonds du ministère de la Défense nationale (RG 24)

RG 24, volume 2963, Unemployment Relief Scheme, file HQ 1376-11-7-5 : *Agreement with Quebec.*

Fonds du ministère du Travail (RG 27)

RG27, série H-1 , volume 2020, dossier : Y0-3-M, Quebec - City of Montreal - Report of the Investigation Committee re: Unemployment 1937.

RG27, série H-1 , volume 2045, dossier : Y1-20 , parties : 1, « Employment Service Direct Relief Recipients, 1936 ».

RG27, série H-1 , volume 2067, dossier: Y9, « Employment Service of Canada Dept. of Labour - General Correspondence-R.A. Rigg, Director ,1936-1940 ».

- RG27, série H-1 , volume 2067, dossier : Y9, parties: 1, « Employment Service of Canada - Dept. of Labour - Weekly Reports, Section 1, 1938-1939 ».
- RG27, série H-1 , volume 2067, dossier : Y9, parties : 2-5, « Employment Service of Canada Dept. of Labour - Weekly Reports, 1939-1940 ».
- RG27, série H-1 , volume 2068, dossier : Y9 , parties : 6-7-8, « Employment Service Reports, 1940 ».
- RG27, série H-1, volume 2078, Y19-3, «Correspondance - Quebec Relief , City of Montreal».
- RG27, série H-1, volume 2105,Y60, « Reports on Municipale Relief & Unemployment Montreal 1930-1938 ».
- RG27, série H-1 , volume 2107, dossier : 9.0.5, parties : 1, « Employment Service - Private Employment Agencies-General Ontario, 1922-1929 ».
- RG27, série H-1 , volume 2111, dossier : 0-10-4-0, « Employment Service - Relations with Immigration Dept re: Household Workers, 1924-1926 ».
- RG27, série H-1 , volume 2112, dossier : 0-16-0-3-4, « Employment Service of Canada - Reports – Quebec, 1922-1932 ».
- RG27, série H-1 , volume 2113, dossier : 1-2-4, Employment Offices Co-Ordination Act - Quebec, 1918-1926.
- RG27 , série H-1 , volume 2113 , dossier : 11-5-2-11, Employment & Unemployment Statistics 1919 - Pacific Clearing House Vol. 1, 2 & 3.
- RG27, série H-1, volume 2113, dossier : 11-5-2-12, Employment and Unemployment Statistics, 1919.
- RG27, série H-1 , volume 2113, dossier : 13-10-4-0, « Employment Service - Immigration Dept. Household Workers, 1926 ».
- RG27, série H-1 , volume 2113, dossier : 13-10-2-5, « Employment Service of Canada - Relations with Immigration Dept. Oriental Labour, 1927 ».
- RG27, série H-1 , volume 2114, « Employment Service of Canada - Classification of Direct Relief Recipients, Reports, Memos etc, 1936-1937 ».
- RG27, série H-1 , volume 2114, « Employment Service of Canada - Registration of Direct Relief - Recipients National Employment Commission - Distribution of Forms, 1936-1937 ».
- RG27, série H-1 , volume 2114, « Employment Service of Canada - Dept. of Labour - Employment Service National Employment Commission - Manuals... Relief, 1936-1937 ».
- RG27, série H-1 , volume 2114, « Employment Service of Canada - Employment Service National, Registration General Correspondence, 1938-1941 ».

RG27, série H-1, volume 2121, « Employment Service of Canada - Vacancies. Applicants – Totals, 1932 », « Employment Service of Canada – Men, 1932 », « Employment Service of Canada – Women, 1932 ».

RG27, séries H. 1, *Unemployment Relief Commission, Central Registry Files.*

RG27, séries H. 1, volume 2257 : *Rulings - Regulation Relief in Quebec, 1933-1935.*

RG27, séries H. 1, volume 2258 : *Statistics Quebec, Lists of Those in Need Selected Municipalities.*

Fonds du ministère du Travail, RG27 (microfilms)

RG27, volume 114, bobine T-10106, dossier : 600.02-82, « Verbatim report of Proceedings of the Sixth Annual Meeting of the Employment Service Council, held in Ottawa, 2-5 September 1924 ».

volume 116, bobine T-10107, dossier : 600.02-122, « Eighth meeting of the Employment Service Council of Canada, Ottawa, 23-24 June 1927 ».

volume 117, bobine T-10107, dossier : 600.02-133, « Ninth Annual Meeting, Employment Service Council of Canada, Ottawa, April 1928 ».

volume 117, bobine T-10107, dossier : 600.02-154, « Eleventh Annual meeting, Employment Service Council of Canada, May 1930 - Conference regarding Unemployment ».

volume 137, bobine T-10117, dossier : 601.3-11, « Compulsory employment of men unfit for military service, 1943-1944 ».

volume 137, bobine T-10118, dossier : 601.3-11, « Compulsory employment of men unfit for military service, 1943-1944 ».

volume 138, bobine T-10118, dossier : 601.3-13, « National Selective Service, Mobilization Act, Reception Centres - Care and placement of men discharged from the Armed Forces to Civilian employment, 1943-1944 ».

volume 146, bobine T-10122, dossier : 611.1:10, « Re-Employment of men on Active Service Draft Forms, etc, 1939-1943 ».

volume 164, bobine T-10132, dossier : 612.01:68-4, Creation of a National System of Unemployment Insurance and Public Employment Offices, 1940-1943.

volume 183, bobine T-10142, dossier : 614.05, « Employment Service Council of Canada, 1925-1935 ».

volume 183, bobine T-10142, dossier : 614.05, « Conference of Employment Service Council of Canada. Ottawa, 12 May 1919 ».

RG27, volume 183, bobine T-10142, dossier : 614.05, Employment Offices Co-Ordination Act - Copies of Orders in Council, Recommendations to Council, Memoranda, etc., 1918-1927.

volume 183, bobine T-10142, dossier : 614.05, The Employment Offices Co-Ordination Act - Exhibits, 1918.

volume 184, bobine T-10142, dossier : 614.05, Employment Offices Co-Ordination Act - Copy of the Act, memoranda, general correspondence, etc, 1918-1939.

volume 185, bobine T-10142, dossier : 614.05:5, Employment Offices Co-Ordination Act - Agreement between Federal government and the Province of Quebec, 1919-1940.

volume 185, bobine T-10143, dossier : 614.05:5, Employment Offices Co-Ordination Act - Agreement between Federal government and the Province of Quebec, 1919-1940.

Fonds des Chemins de fer nationaux du Canada (RG 30)

RG30, série V-A-9-h, volume 8650, dossier : 18-26, « Returns - The Canadian National Railways - Weekly Report to the Dominion Provincial Employment Service, 1919-1921 ».

Fonds de la Commission de l'assurance-chômage (RG 50)

RG50, Commission de l'assurance chômage, volume 2, dossier : 7-8-1, volume 2-6, Claims Procedure - General, 1942-1948.

SOURCES IMPRIMÉES

LOIS

Acte pour protéger la vie et la santé des personnes employées dans les manufactures, 1885, S.Q., c. 32; ci-après nommé l'*Acte des manufactures*.

Loi des établissements industriels, 1894, S.Q., c. 30.

Loi concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail et la réparation des dommages qui en résultent, 1909, S. Q., c. 66.

Loi sur le travail des femmes et des enfants dans certaines industries, 1910, S.Q., c. 27 et (amendement) 1912, S.Q., c. 37.

Loi relative à l'établissement de bureaux de placement pour les ouvriers, S.Q. 1910, c. 19.

Loi de coordination des bureaux de placement, S.C. 1918, c. 21.

Loi d'assistance publique, S.Q. 1921. c.79.

Loi modifiant la Loi des bureaux de placement, bill 205, Sanction royale, Séance de l'Assemblée législative du , Cahier no 58, 19 février 1932, p. 725.

Loi sur le placement et les assurances sociales, S.C. 1935, c. 38.

Loi sur la Commission nationale de placement, 1936, S.C. 1936, ch. 7, préambule.

Loi de 1940 sur l'assurance-chômage, S.C. 1940, c. 44.

Loi de 1940 sur l'assurance -chômage, S.C. 1940, ch. 44, première annexe, partie II.

Royaume-Uni, *Unemployed Workmen Act :Labour Exchanges*, 1905.

SOURCES IMPRIMÉES

GOUVERNEMENTS, COMMISSIONS ET RÈGLEMENTS

Bureau international du Travail (BIT), Recommandation (no.1) concernant le chômage adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa première session, Washington, 28 novembre 1919.

BIT., «Convention (no. 2) assurant aux chômeurs involontaires des indemnités ou des allocations (1919)» dans Organisation internationale du travail, Conventions et recommandations internationales du travail, 1919-1984, vol. 1, Genève, Bureau international du travail, 1985.

Royaume-Uni, *Report of the Royal Commission on the Poor Laws and Relief of Distress*, 1909.

Ottawa, Bureau de l'enregistrement national, (*Canada Registration Board*), décret du Conseil privé (*Order in Council P.C. 404*), 23 février 1918.

Ottawa, Enregistrement national sous la *Loi sur la mobilisation des ressources nationales* et de la *Loi sur les mesures d'urgence*, 1940.

Ottawa, *Règlements adoptés en vertu de la Loi de coordination des bureaux de placement*, article 1, Gazette du Canada (1918).

Canada, ministère du Travail, *Gazettes du Travail*, de 1911 à 1931.

Ottawa, ministère du Travail, Service de l'Emploi, «Unemployment: - relief of, with special reference to the public employment office, Ottawa», 1925 et 1927.

Canada, ministère du Travail, *Rapport final de la Commission nationale sur l'Emploi*, janvier 1938.

Canada, Publication de l'Assistance publique, *Public Assistance and Social Insurance : A Study Prepared for the Royal Commission on Dominion-Provincial Relations* (Commission Rowell-Sirois), Ottawa, 1939.

Canada, *Rapport de la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces* (Rapport Rowell-Sirois), Appendice 6, Ottawa, 1940.

Canada, Canadian Council on Child and Family Welfare, Charlotte Whitton (prés.), *Report on Unemployment and Relief in Western Canada, Summer 1932*, été 1932.

- Canada, Canadian Council on Child and Family Welfare, Charlotte Whitton (prés.), *The Challenge for Relief Control*, mars 1934.
- Ottawa, *The Trades and Labor Congress Journal*, Trades and Labor Congress of Canada, volumes 1 à 35, no.3, 1922-1956.
- Canadian Manufacturers' Association*, «Report of proceedings of annual meeting», Toronto, *Canadian Manufacturer Pub. Co.*, [1875-19--], ICMH, no. A01879.
- Canadian Manufacturers' Association. Industrial Relations Committee*, «Report of the Industrial Relations Committee for the year 1920-21 to the annual General Meeting», C.M.A., Quebec, P.Q., June 7, 8 and 9, 1921.
- The Legislation Committee of the Quebec, Division of the Canadian Manufacturers' Association*, «Government in relation to industry and labour», Montréal, 1936.
- Québec, Rapport annuel du ministère des Travaux publics et du Travail, 1909-1910, section VI, «Inspection des établissements industriels et des édifices publics».
- Québec, *Les débats de l'Assemblée législative*, 12e législature, 2e session, Séance du 19 avril 1910.
- Québec, *Les débats de l'Assemblée législative*, 18e législature, 1ère session, Séance de l'Assemblée législative, cahier no 37, 21 janvier 1932.
- Québec, *Les débats de l'Assemblée législative*, 18e législature, 1ère session, 2e lecture, Séance de l'Assemblée législative, Cahier n°51, 10 février 1932.
- Québec, ministère des Travaux publics et du Travail, *Rapports annuels*, 1909-1910 à 1932-1933.
- Montreal, *Commission du chômage de Montréal*, «Rapport de la commission du chômage de Montréal sur le camp de secours de Valcartier», 21 juin 1935.
- Ontario, *Report of the Commission on Unemployment*, 1916.
- Massachusetts, *Bureau of Statistics of Labor* (MBSL), 2 AR.
- Massachusetts, *Report of the Special Commission on Social Insurance*, House Document 1850 (Boston, 1917), p. 110.

ÉTUDES CONTEMPORAINES À LA PÉRIODE

ABBOTT, Edith, « Municipal Employment of Unemployed Women in London », *Journal of Political Economy*, vol. 15, pp. 513-530.,1907.

BOOTH, Charles, *Life and Labour of the People in London*, 1889.

ADDAMS, Jane, *Twenty Years at Hull-House*, chapitre 10, 1910.

AMES, Herbert Brown, *The City below the Hill : a Sociological Study of a Portion of the City of Montreal. Introduction by P. F. W. Rutherford*, Toronto, University of Toronto Press, (1897) 1972.

ARNOLD, Arthur, « Socialism and the Unemployed », *Contemporary Review*, vol. 53, pp. 560-571.,1888.

BAYLEE, J. Tyrrell, « The Problems of Pauperism: the Unemployed », *Westminster Review*, vol. 147, pp. 274-285.,1897.

BELLOM, Maurice, « L'assurance ouvrière en Autriche et les projets de réforme », *Revue d'économie politique*, vol. 22, pp. 401-429.,1908.

BEVERIDGE, W.H., « Labour Exchanges and the Unemployed », *The Economic Journal*, vol. 17, pp. 66-81.,1907.

BEVERIDGE, W.H., «The Unemployed Workmen Act in 1906-7», *The Sociological Review*, 1908, vol. 1, pp. 79-83.

BEVERIDGE, W.H. et H.R. MAYNARD, «The Unemployed: Lessons of the Mansion House Found», *Contemporary Review*, 1904, vol. 86, pp. 629-638.

BEVERIDGE, William, *Unemployment: A Problem of Industry*, London, Longmans, 1909.

BEVERIDGE, W.H., « Unemployment and its Cure: The First Step », *Contemporary Review*, vol. 93, pp. 385-398.,1908.

BREWSTER, Alice Rollins, « Early Experiments with the Unemployed », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 9, pp. 88-95.,1894-1895.

- BROOKS, John Graham, « The Unemployed in German Cities », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 7, pp. 353-358.,1892-1893.
- BROOKS, John Graham, « Insurance of the Unemployed », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 10, pp. 341-348.,1895-1896.
- BURLEIGH, Bennet, « The Unemployed », *Contemporary Review*, vol. 52, pp. 769-780.,1887.
- CARRYER, A. Percy, « Protection and the Unemployed », *Westminster Review*, vol. 164, pp. 7-13.,1905.
- CROKER, John W., « National Workshops », *Quarterly Review*, vol. 87, pp. 118-141.,1850.
- DAVIDSON, R.C., « Employment and Unemployment: the Latest Phase », *Westminster Review*, vol. 178, pp. 270-276.,1912.
- DE WYZEWA, T., « Les revues étrangères. - L'ouvrier sans travail à Londres », *Revue des deux mondes*, 15 mars, pp. 457-468.,1906.
- FITZHERBERT, Sidney Wyndham, « Poverty and Unemployment », *Westminster Review*, vol. 170, pp. 693-702.,1908.
- GLADDEN, Washington, « What to do with the Workless Man? », *Proceedings of the National Conference of Charities and Correction*, pp 141-152.,1899.
- GOOCH, G.P., « The Unemployed », *Contemporary Review*, vol. 89, pp. 406-417.,1906.
- GOOD, T., « Unemployment, Insurance and Labour Exchanges », *Westminster Review*, vol. 171, pp. 544-551.,1908.
- GRIFFITH, Ernest S., « A New Analysis of Unemployment », *The Sociological Review*, vol. 22, pp. 119-127.,1930.
- GUYON, Louis, *Rapports des inspecteurs de manufactures*, 1890, cité par Claudette Crevier, « État et travail des enfants au Québec (1880-1900) », Mémoire, Université du Québec à Montréal, 1992, p. 57-62.
- HENDERSON, H.D., « The Influence of the War on Employment », *The Economic Journal*, vol. 24, pp. 593-603.,1914.

- HOBSON, John A., « The Meaning and Measure : Unemployment », *Contemporary Review*, vol. 67, pp. 415-432.,1895.
- HOBSON, John A., « The Economic Cause of Unemployment », *Contemporary Review*, vol. 67, pp. 744-760.,1895.
- HOWGRAVE, Walter, « A Sociological View of Unemployment », *Westminster Review*, vol. 169, pp. 376-387.,1908.
- JAY, Raoul, « L'assurance contre le chômage et les sociétés de secours mutuels », *Revue politique et parlementaire*, vol. 7, pp. 348-350.,1896.
- JAY, Raoul, « L'assurance ouvrière obligatoire », *Revue d'économie politique*, vol. 13, pp. 105-117.,1899.
- KEYNES, John Maynard, *The general theory of employment interest and money*, London, Macmillan, 1936.
- LAZARD, Max, « La lutte contre le chômage en Angleterre et sa nouvelle orientation », *Revue politique et parlementaire*, vol. 63, pp. 369-379.,1910.
- LEFÉBURE, Léon, « Les sans-travail », *Revue de Paris*, 1er février, p. 560-570.,1896.
- MACGREGOR, W.D., « Unemployment: Some Remedies », *Westminster Review*, vol. 172, pp. 14-23.,1909.
- MALISOFF, Harry, « The Emergence of Unemployment Compensation », *Political Science Quarterly*, vol. 54, pp. 237-258, 391-420, 577-599.,1939.
- MALISOFF, Harry, « The Import of Theory in Unemployment Compensation », *Political Science Quarterly*, vol. 55, pp. 249-258.,1940.
- MARX, Karl, *Le Capital: critique de l'économie politique*, ouvrage publié sous la responsabilité de Jean-Pierre Lefebvre, Paris, Presses universitaires de France, 1993.
- McNAUGHTON, Andrew, «The Dominion Unemployment Relief Camps», *Child and Family Welfare*, vol. IX, mars 1934.
- MITCHELL, Wesley, *Business Cycles*, réédition, New York, B. Franklin, (1913) 1970.

- MONROE, Paul, « Insurance Against Unemployment », *American Journal of Sociology*, vol. 2, pp. 771-785.,1896-1897.
- MOORE, Harold E., « The Unemployed and the Land », *Contemporary Review*, vol. 63, pp. 423-438.,1893.
- OLPHE-GALLIARD, G., « Le machinisme et le chômage », *Revue d'économie politique*, vol. 24, pp. 138-156, 199-210.,1910.
- PEEK, Francis, « The Workless, the Thriftless, and the Worthless », *Contemporary Review*, vol. 53, pp. 39-52, 276-285.,1888.
- PELLOUTIER, Fernand, « Les bourses du travail », *Revue politique et parlementaire*, vol. 21, pp. 493-544.,1899.
- POTTIER, Paul, « L'assistance par le travail », *Revue hebdomadaire*, no. 3, pp. 529-545.,1900.
- ROWNTREE, Seebohm, *Poverty, A Study of Town Life* (1901).
- ROWNTREE, B. Seebohm, « Some Necessary Steps toward a Solution of the Unemployment Problem », *Political Science Quarterly*, vol. 38, pp. 189-218.,1923.
- RUBINOW, I.M., « Subsidized Unemployment Insurance », *Journal of Political Economy*, vol. 21, pp. 412-431.,1913.
- RUBINOW, I.M., « The Problem of Unemployment », *Journal of Political Economy*, vol. 21, pp. 313-331.,1913.
- SOLENBERGER, Alice, *One Thousand Homeless Men*, Chicago, 1905.
- SMELSER, D.P., *Unemployment and American Trade Unions*, Baltimore, 1919.
- STEWART, Bryce, «The Employment Service of Canada», numéro 32, The Jackson Press, Kingston, 1919.
- TAYLER, N.M., « Want of Work and Poverty », *Westminster Review*, vol. 173, pp. 1-6.,1910.
- TAYLOR, Frederick Winslow, *The Principles of Scientific Management*, New York and London, Harper & Brothers, (1911) 1913.

- THORESBY, Frederick, « How to Deal with the Unemployed », *Westminster Review*, vol. 165, pp. 35-40., 1906.
- THORSTEIN, Veblen, « The Socialist Economics of Karl Marx and His Followers », *The Quarterly Journal of Economics*, volume 20, avril 1906.
- VEBLEN, Thorstein, « The Socialist Economics of Karl Marx and His Followers », *The Quarterly Journal of Economics*, volume 20, avril 1906
- VERNEUIL, Marcel de, « L'assurance obligatoire contre l'invalidité, la maladie et le chômage en Angleterre », *Revue politique et parlementaire*, vol. 70, pp. 247-265., 1911.
- WARD, F.W. Orde, « Unemployment a National Disgrace and Danger », *Westminster Review*, vol. 177, pp. 523-528., 1912.
- WARNER, Amos G., « Some Experiments on Behalf of the Unemployed », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 5, pp. 1-23, 131-135., 1890-1891.
- WATERER, Clarence, « Unemployment and its Cure: A Suggested Scheme for Military and Technical Instruction », *Westminster Review*, vol. 171, pp. 154-159., 1909.
- WITHY, Arthur, « Work for the Workless », *Westminster Review*, vol. 141, pp. 233-242., 1894.

ARTICLES, ÉTUDES ET MONOGRAPHIES

ABRAMOVITZ, Mimi, *Regulating the Lives of Women: Social Welfare Policy from Colonial Times to the Present*, Boston, South End Press, 1988.

AMENTA, Edwin et al, « The Political Origins of Unemployment Insurance in Five American States », *Studies in American Political Development*, 1987, Vol. 2, pp.137-82.

ANDERSON, Nels, *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, Paris, Éditions Nathan, 1993.

ANGENOT, Marc, *1889 : Un état du discours social*, Montréal, Le Préambule, 1989.

—————, *L'Utopie collectiviste*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993.

AVERY, Donald, « *Dangerous Foreigners* »: *European immigrant workers and labour radicalism in Canada, 1896-1932*, Toronto, McClelland and Stewart, 1979.

BARBER, Marilyn, « Sunny Ontario for British Girls, 1900-1930 », dans Jean Burnet éd., *Looking Into My Sister's Eyes: an Exploration in Women's History*, 1986.

BARBER, Marilyn, « Hearing Women's Voices: Female Emigration to Canada in the early Twentieth Century », *The Journal of the Oral History Society*, 33, no.1, printemps 2005, p. 68-76.

BASKERVILLE, Peter et Eric SAGER, *Unwilling Idlers: The Urban Unemployed and Their Families in Late Victorian Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1998.

BASKERVILLE, Peter et Eric SAGER, « The First National Unemployment Survey: Unemployment and the Canadian Census of 1891. Research Report », *Le Travail*, 1989, vol. 23, printemps, pp. 171-8.

BISCHOFF, Peter, « Traveling the Country 'Round' : migrations et syndicalisme chez les mouleurs de l'Ontario et du Québec membres de l'Iron Molders Union of North America, 1860-1892 », *Journal of the Canadian Historical Association/Revue de la Société historique du Canada*, 1990.

- BISSON, François, *La gestion des chômeurs célibataires sans-abri à Montréal lors de la Crise des années 1930 : le cas du camp de secours de Valcartier, 1932-1936*, mémoire M.A., Université du Québec à Montréal, 1999.
- BISSON, François, *Bulletin d'histoire politique*, « Le chômeur célibataire sans-domicile de la Dépression et le programme fédéral de camps de secours », volume 9, no 2, hiver 2001.
- BISSON, François, *L'État et le placement des chômeurs au Québec. Les premiers bureaux d'emploi publics, 1909-1932*, thèse Ph. D., Université du Québec à Montréal, 2007.
- BOCCARA, Paul, *Études sur le capitalisme monopoliste d'État, sa crise et son issue*, Paris, Edition sociales, 1973.
- BOLTANSKI, L. , *Les cadres, la formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, 1982.
- BOURDIEU, Pierre, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982.
- BOURDIEU, Pierre, « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique. », *Actes de la recherche en sciences sociales*, no 96-97, mars 1993.
- BOYER, R. , *La transformation du rapport salarial dans la crise. Une interprétation de ses aspects sociaux et économiques*, Paris, Cepremap, 1980.
- BRADBURY, Bettina, *Familles ouvrières à Montréal: âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*, Montréal, Boréal, 1993.
- BRADBURY, Bettina, *Working Families: Age, Gender, and Daily Survival in Industrializing Montreal*, Toronto, McClelland & Stewart, 1993.
- BROWN, Craig, *Histoire générale du Canada*, Montréal, Boréal, 1988.
- BROWN, Lorne, *When Freedom was Lost*, Toronto, Black Rose Books, University of Toronto Press, 1987.
- , *La lutte des exclus, un combat à refaire* (trad.), Montréal, Écosociété, 1997.
- , « Unemployment Relief Camps in Saskatchewan, 1933-1936 », *Saskatchewan History* , vol. 23, n° 3, automne 1970, p. 81-104.

- , *The Bennett government, political stability and the politics of the unemployment relief camps, 1930-1935*, thèse de Ph.D., Queen's University, 1980.
- BUCHBINDER, Howard, Glenn DROVER et Allan MOSCOVITCH, «Inequality and the Social Services», *Inequality: Essays on the Political Economy of Social Welfare*, Toronto, University of Toronto Press, 1981, p.348-372.
- BURNET, Jean, éd., *Looking Into My Sister's Eyes: an Exploration in Women's History*, 1986.
- BURNETT, John, *Idle Hands. The Experience of Unemployment, 1790-1990*, London, Routledge, 1994.
- CAIRE, Guy, « Lectures du taylorisme », *Revue de l'Economie Sociale n°3 et 4*, 1985.
- CAMPEAU, Georges, *De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi*, Montréal, Boréal, 2001.
- CANE, Thomas Michael, *A Test-Case for Canadian Federalism: the Unemployment Insurance Issue, 1919-1940*, These M.A., University of Western Ontario, 1971.
- CASSIDY, H. M., « Relief and Other Social Services for Transients », *Canada's Unemployment Problem*, Toronto, MacMillan, 1939.
- CASTEL, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.
- CHARTIER, Roger, «Contribution à l'histoire de la législation québécoise du travail», *Relations industrielles*, vol. 17, no. 4, 1962.
- CLAVETTE, Suzanne, *Des bons aux chèques : aide aux chômeurs et crise des années 1930 à Verdun*, mémoire M.A., Montréal, Université du Québec à Montreal, 1986.
- COLEMAN, William et Grace SKOGSTAD, *Policy Communities and Public Policy in Canada : A Structural Approach*, Mississauga, 1990.
- COLEMAN, William, *Poverty Reform in Canada, 1958-1978 : State and Class Influences on Policy-Making*, Montréal, 1993.

- COPP, Terry, *Classe ouvrière et pauvreté : les conditions de vie des travailleurs montréalais, 1892-1929*, Montréal, Boréal, 1978.
- CRAVEN, Paul, «An Impartial Umpire»: Industrial Relations and the Canadian State, 1900-1911, Toronto, University of Toronto Press, 1980.
- CUMAR, Krishan, «Unemployment as a Problem in the Development of Industrial Societies: The English Experience», *The Sociological Review*, New Series, 1984, vol.32, pp. 185-233.
- CUNEO, Carl, «State Mediation of Class Contradictions in Canadian Unemployment Insurance, 1930-1935», *Studies in Political Economy*, no. 3, printemps, 1980, pp. 37-66.
- CUTRIGHT, Phillips, « Political structure, economic development, and national security programs », *American Journal of Sociology*, 70, 1965.
- DAGENAIS, Michèle, Irene MAVER et Pierre-Yves SAUNIER, éd., *Municipal services and employees in the modern city*, Aldershot: Ashgate publishers, 2003.
- DANYSK, Cecilia, *Hired Hands: Labour and the Development of Prairie Agriculture, 1880-1930*, Toronto, McClelland & Stewart, 1995.
- DE BELLEFEUILLE, Daniel et SEXTON, Jean, *La dynamique des agences de placement à but lucratif*, Québec : Département des relations industrielles, juin 1981.
- DEMAZIÈRE, Didier, *Le chômage en crise ?*, Paris, Presses Universitaires de Lille, 1992.
- DESROSIÈRES, A. et A. GOY, « L'identité sociale dans le travail statistique; la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles », *Économie et statistique*, 1983.
- ECLO, Hugh, *Modern Social Politics in Britain and Sweden : From Relief to Income Maintenance*, New Haven, 1974.
- ESPING-ANDERSON, Gosta, *Politics against Markets*, Princeton, 1990.
- EVERY, Donald, *Dangerous Foreigners*, 1979.
- EWALD, François, *L'État providence*, Paris, Grasset, 1986.

- FAHRNI, Magda, «Ruffled Mistresses and Discontented Maids: Respectability and the Case of Domestic Service, 1880-1914», *Labour/le Travail*, no 39, printemps 1997.
- FECTEAU, Jean-Marie Fecteau et Marcela ARANGUIZ, «Le problème de la pauvreté extrême et de l'errance à Montréal, depuis la fin du XIX^e siècle», *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 11, numéro 1, 1998, p. 83-98.
- FECTEAU, Jean-Marie, *La liberté du pauvre*, Montréal, VLB Éditeur, 2004.
- FERGUSON, Barry, *Remaking Liberalism : the Intellectual Legacy of Adam Shortt, O.D. Skelton, W.C. Clark and W.A. Mackintosh, 1890-1925*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1993.
- FOUCAULT, Michel, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.
- FREYSSINET, Jacques, *Le chômage*, Paris, Éditions La Découverte, collection Repères, 1998.
- FRIC, Lawrence, *Agences de placement à but lucratif, leur rôle sur le marché canadien de l'emploi*, Main-d'œuvre et Immigration Canada, octobre 1975
- FRIEDMANN, G. (dir.), *Ville et campagne, civilisation urbaine et civilisation rurale en France*, Paris, Centre d'études sociologiques, Colin, 1953.
- GAGNÉ, Jean et Gérard TRUDEL , «La législation du Travail dans la province de Québec, 1900-1953», *Commission Royale d'Enquête sur les Problèmes Constitutionnels*, 1955, Annexe 6.
- GARRATY, John, *Unemployment in History : Economic Thought and Public Policy*, New York, 1978.
- GILBERT, B.B, *The Evolution of National Insurance in Great Britain : The Origins of the Welfare State*, London, 1966.
- GILBERT, B.B, *British Social Policy, 1914-1939*, Ithica, New York, 1970.
- GOFFMAN, Erving, *Asiles*, Paris, Éditions de Minuit, 1968.
- GORDON, Linda, *Pitied but not Entitled : Single Mothers and the History of Welfare : 1890-1935*, New York, Free Press, 1994 .
- GORDON, Linda, *Women, the State, and Welfare*, Madison, University of Wisconsin Press, 1990.

- GORMAN, Louise Gwennyth, *State control and social resistance : the case of the Department of National Defence Relief Camp Scheme in B.C.*, mémoire M.A., University of British Columbia, 1985.
- GOUGH, Ian, *The Political Economy of the Welfare State*, Londres, Macmillan, 1979.
- GUEST, Dennis, *Histoire de la Sécurité sociale au Canada*, Montréal, Boréal, (1980) 1993.
- , *The Emergence of Social Security in Canada*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1985.
- GRANATSTEIN, J.L., *The Ottawa Men : The Civil Service Mandarins, 1935-1957*, Toronto, Oxford University Press, 1982.
- GRANT, Michel Grant et Ghyslaine MARCOTTE, *Le travail temporaire et les bureaux de louage de main-d'œuvre*, Université du Québec à Montréal, 1986.
- HARDACH, Gerd, « La mobilisation industrielle en 1914-1918 : production, planification et idéologie », trad. de Dora Fridenson et Evelyne; dans Patrick Fridenson, *1914-1918. L'autre front*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1977, p.81-109.
- HARNEY, Robert F., «Montréal's King of Italian Labour: A Case Study of Padronism», *Labour/Le Travailleur*, no. 4, 1979, p. 42-56.
- HARRIS, José, *Unemployment and Politics: A Study in English Social Policy, 1886-1914*, Oxford, Oxford University Press, 1972.
- HARRIS, José, *William Beveridge : a Biography*, Oxford: Clarendon Press, Toronto : Oxford University Press, 1977.
- HARTZ, Louis, *The Liberal Tradition in America*, New York, Harcourt Brace, 1955.
- HARTZ, Louis, *The Founding of New Societies*, New York, 1964.
- HORN, Michiel, *The Dirty Thirties*, Toronto, The Copp Clark Publishing Company, 1972.
- , *La Grande Dépression des années 1930 au Canada* (trad.), Ottawa, Société historique du Canada, n° 39, 1984.

- , *The Depression in Canada : responses to economic crisis*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1988.
- , *Years of Despair : 1929-1939*, Toronto, Grolier, 1986.
- HUNTER, John, *L'emploi : un défi : politiques et programmes d'emploi fédéraux 1900 à 1990*, gouvernement du Canada, 1993.
- IACOVETTA, Franca, «Manly Militants, Cohesive Communities, and Defiant Domestic: Writing About Immigrant in Canadian Historical Scholarship», *Labour/le Travail*, no 36, automne 1995.
- JEAN-BAPTISTE, Martin et Madeleine REBÉRIOUX, *La fin des mauvais pauvres*, Paris, Éditions Champ Vallon, 1983.
- KEALEY, Gregory S.(ed.), *Canada Investigates Industrialism: The Royal Commission on the Relations of Labour and Capital.*, Toronto, University of Toronto Press, 1973.
- KEYSSAR, Alexander, *Out of Work: The First Century of Unemployment in Massachusetts* Cambridge and New York: Cambridge University Press, 1986.
- KORPI, Walter, *The Democratic Class Struggle*, Boston, 1983.
- LACELLE, Claudette, *Les domestiques en milieu urbain canadien au XIXe*, Ottawa, Lieux et parcs historiques nationaux, Environnement Canada, 1987.
- LARIVIÈRE, Claude, *Crise économique et contrôle social, 1929-1937 : le cas de Montréal*, Montréal, Éditions coopératives A. St-Martin , 1977.
- LAROCQUE, Paul, «Aperçu de la condition ouvrière à Québec (1896-1914)», *Labour/Le Travailleur*, 1979, p. 129-136.
- LEBEAUX, Charles Nathan et Harold WILENSKY, *Industrial society and social welfare : the impact of industrialization on the supply and organization of social welfare services in the United States*, New York, Free Press, 1966.
- LINDSTROM, Varpu, «'I Won't Be a Slave!'. Finnish Domestic in Canada, 1911-30» dans Jean Burnet éd., *Looking Into My Sister's Eyes: an Exploration in Women's History*, 1986.

- LIPSET, Seymour Martin, *First New Nation : The United States in Historical and Comparative Perspective*, New York, 1963.
- MARPSAT, M., «Chômage et profession dans les années 1930», *Économie et statistique*, octobre 1984.
- MARTINEZ, Tomas, *The Human Marketplace : Examination of Private Employment Agencies*, New-Brunswick, New-Jersey : Transaction Books, 1976.
- McCONNELL, W. H., «The Genesis of the Canadian "New Deal"», *Revue d'études canadiennes*, vol. 4, n° 2, 1969, p. 31-40.
- , «Some Comparisons of the Roosevelt and Bennett "New Deals"», *Osgoode Hall Law Journal* vol. 9, novembre 1971, p. 221-37.
- McINNIS, Edgar et Michiel HORN, *Canada : a political & social history*, Toronto, Holt, Rinehart and Winston of Canada, 1982.
- MORRIS, Robert, «The reproduction of labour and capital : British and Canadian cities during industrialization», *Urban History Review/Revue d'Histoire Urbaine*, XVIII, p. 48-62.
- MOSCOVITCH, Allan, *The Welfare State in Canada : a selected bibliography : 1840-1978*, Waterloo (Ont.), Wilfrid Laurier University Press, 1983.
- MOSCOVICI, S., *Reconversion industrielle et changements sociaux*, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, Colin, 1961.
- MOULY, Jean, « Faut-il repenser le concept d'emploi ? » in David H. Freedman, *Emploi : faits et réflexions: neuf études sur la situation dans les pays industrialisés a économie de marché*, Genève, Bureau international du travail, 1980.
- NELSON, Daniel, *Unemployment Insurance: The American Experience, 1915-1935*, Madison, University of Wisconsin Press, 1969.
- OWRAM, Douglas, *The Government Generation : Canadian Intellectuals and the State, 1900-1945*, Toronto, University of Toronto Press, 1986.
- PEACOCK, A.T. et J. WISEMAN, *The Growth of Public Expenditure in the United Kingdom*, Londres, Allen and Unwin, 1967.

- PERROT, Michelle, *Les ouvriers en grève, France 1871-1890*, Paris-LaHaye, Mouton, 1974.
- PETITCLERC, Martin, *Une forme d'entraide populaire: histoire des sociétés québécoises de secours mutuels au 19e siècle*, thèse de doctorat en histoire, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2004.
- PIVA, Michael, *The Condition of the Working Class in Toronto, 1900-1921*, 1979.
- PIVEN, Frances et Richard CLOWARD, *Regulating the Poor: Essays on Poverty, Race, and the Urban Crisis*, New York, 1974.
- PIVEN, Frances et Richard CLOWARD, *The New Class War*, New York, 1982.
- RADFORTH, Ian, *Bushworkers and Bosses: Logging in Northern Ontario, 1900-1980*, University of Toronto Press, 1987, chapitre 2, «A Seasonal Labour Force, 1900-1945».
- RAJALA, Richard, «The Forest as Factory: Technological Change and Worker Control in the West Coast Logging Industry, 1880-1930», *Labour/le Travail*, 32, 1994 p. 73-104.
- RAMIREZ, Bruno, *On the Move : French-Canadian and Italian migrants in the North Atlantic economy, 1860-1914*, Toronto, McClelland & Stewart, 1991.
- RAMIREZ, Bruno, traduit par Christiane Teasdale, *Par monts et par vaux : migrants canadiens-français et italiens dans l'économie nord-atlantique, 1860-1914*, Montréal, Boréal, 1991.
- REBERIOUX, Madeleine et Jean-Baptiste MARTIN, *La fin des mauvais pauvres*, Paris, Champ Vallon, 2000.
- RIMLINGER, Gaston, *Welfare Policy and Industrialization in Europe, America, and Russia*, New York, 1971.
- ROACH, Tom, «Farm Woodlots and Pulpwood Exports from Eastern Canada» in H.K. Steen éd., *History of Sustained Yield Forestry*, Santa Cruz, 1984.
- SALAI, Robert, Nicolas BAVEREZ et Bénédicte REYNAUD, *L'invention du chômage. Histoire et transformation d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*, Paris, PUF, 1986.

- SALAIS, Robert, « La formation du chômage comme catégorie : le moment des années 1930 », *Revue économique*, no. 2, mars 1985.
- SAUTTER, Udo, *Three Cheers for the Unemployed*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1991.
- SAUTTER, Udo, "The Origins of the Employment Service of Canada, 1900-1920", *Labour/ Le Travailleur*, no. 6 automne, 1980.
- SKOCPOL, Theda, *Protecting Soldiers and Mothers: the Political Origins of Social Policy in the United States*, Cambridge (É-U), The Belknap Press of Harvard University Press, 1992.
- SKOCPOL, Theda, « Formation de l'Etat et politiques sociales aux Etats-Unis », *Actes de la recherche en sciences sociales*, no 96-97, mars 1993.
- SKOCPOL, Theda, « Political Response to Crisis: Neo-Marxist Theories of the State and the Case of the New Deal », *Politics and Society*, vol. 10, no. 2, 1980, pp. 155-201.
- STIRLING, Robert et Denise KOURI, « Unemployment Indexes - the Canadian Context », John Allan FRY (ed.), *Economy, Class and Social Reality. Issues in Contemporary Canadian Society*, Toronto, Butterworths, 1979, pp. 169-205.
- STRUTHERS, James, *No Fault of Their Own. Unemployment and the Canadian Welfare State, 1914-1941*, Toronto, University of Toronto Press, 1983.
- , *Canadian Unemployment Policy in the 1930's*, Ottawa, Société historique du Canada, 1989.
- , *The Limits of Affluence. Welfare in Ontario, 1920-1970*, Toronto, University of Toronto Press, 1994.
- , «Prelude to Depression: the Federal Government and Unemployment, 1918-29», *Canadian Historical Review*, vol.63, n° 3, 1977, p. 277-293.
- , «A Profession in Crisis : Charlotte Whitton and Canadian Social Work in the 1930s», *Canadian Historical Review*, 62, n° 2, 1981, p. 169-185.
- , «Two Depressions: Canadian Governments and the Unemployed in the Thirties and the Eighties», Robert Douglas FRANCIS et Donald Boyd SMITH

- (eds.), *Readings in Canadian History: Post-Confederation*, Toronto, Holt, Rinehart and Winston of Canada, 1986, p. 427-441.
- , «Shadows from the 1930s: the Federal Government and Unemployment Assistance, 1941-1956», Jacqueline S. ISMAEL (dir.), *The Canadian Welfare State: Evolution and Transition*, Edmonton, University of Alberta Press, 1987, p. 3-32.
- , «Canadian Unemployment Policy in the 1930s», Robert Douglas FRANCIS et Donald Boyd SMITH (dirs.), *Readings in Canadian History: Post Confederation*, Toronto, Holt, Rinehart & Winston of Canada, 1990, p. 424-437.
- THEVENOT, L., «L'économie du codage social», *Critiques de l'économie politique*, 1983, p. 23-25.
- THIBAUT, Gilles, *Évolution de la pensée face aux secours directs pour la période de crise de 1929 à 1938*, mémoire M.A., Montréal, Université de Montréal, 1969.
- THOMPSON, John Herd et Allen SEAGER, *Canada 1922-1939: Decades of Discord*, Toronto, McClelland & Stewart, 1985.
- TOPALOV, Christian, *Naissance du chômeur, 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994.
- TOPALOV, Christian, éd., *Laboratoires du nouveau siècle: la nébuleuse réformatrice en France et ses réseaux, 1880-1914*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1999.
- TOURAINÉ, A. (dir.), *Histoire générale du travail. Tome IV: La civilisation industrielle (de 1914 à nos jours)*, « La réorganisation des usines, suivant les méthodes Taylor-Thompson, réorganisation administrative, réorganisation à l'atelier ».
- VAILLANCOURT, Yves, *L'évolution des politiques sociales au Québec (1940-1960)*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1988.
- WALLACE, Elisabeth, *The Changing Canadian State : A Study of the Changing Conception of the State as Revealed in Canadian Social Legislations, 1867-1948*, thèse de Ph. D., Columbia University, 1950.
- WILBUR, J. R. H., *The Bennett New Deal : Fraud or Portent*, Toronto, The Copp Clark Publishing Company, 1968.

——— , *The Bennett administration, 1930-1935*, Ottawa, Canadian Historical Association, 1969.

WILENSKY, Harold, *The Welfare State equality : structural and ideological roots of public expenditures*, Berkeley, University of California Press, 1975.

ZIMMERMANN, Bénédicte, *La constitution du chômage en Allemagne. Entre professions et territoires*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2001